REPUBLIQUE DU NIGER

Programme des Nations-Unies pour le Développement

Fraternité - Travail - Progrès

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ENTREPRENEURIAT DES JEUNES



Rapport d'Etude d'Impact Environnemental et Social (ÉIES) du sous-projet de construction du Lycée Professionnel Agricole de DOSSO (site de Belandé, commune de Falmey) dans le cadre du Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes au Niger (PIDAJ)

Rapport provisoire

SEPTEMBRE 2025

SOMMA	IRE Erreur! Signet 1	non défini.
LISTE D	ES FIGURES	5
LISTES I	DES PHOTOS	5
LISTES I	DES CARTES	5
LISTE D	ES TABLEAUX	6
SIGLES	ET ABREVIATIONS	7
RESUME	E NON TECHNIQUE	9
NON -TI	ECHNICAL SUMMARY	44
I. DES	SCRIPTION COMPLETE DU SOUS PROJET	81
1.1.	Description des infrastructures et équipements du sous projet LPA de Dosso	81
1.2.	Présentation des plans types des infrastructures	
1.3.	Intervenants du sous projet	87
II. A	NALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT	88
2.1.	Détermination des limites géographiques de la zone d'étude	88
2.2.	Caractérisation environnementale et sociale de la zone d'influence directe	
2.2.1	Localisation du site	89
2.2.2	2. Environnement physique et biologique	89
2.2.3	B. Environnement socioéconomique	92
2.3.	Caractérisation de la zone d'influence indirecte	
2.3.1	Milieu physique et biophysique	93
2.3.2	2. Activités socio-économiques	97
2.4.	Partenaires de la commune	
2.5.	Groupes vulnérables et leurs besoins dans la commune de Bélandé	
2.6.	Violences basées sur le Genre	99
2.7.	Enjeux environnementaux et socio-économiques	99
III. C	ADRE POLITIQUE, JURIDQUE ET INSTITUTIONNEL	101
3.1.	Cadre politique	101
3.2.	Cadre juridique	106
3.2.1	J	
3.2.2	2. Cadre juridique national	109
3.2.3		
3.3.	Cadre institutionnel	
3.3.1	Ministère du Commerce et de l'Industrie	127
3.3.2		
3.3.3		
3.3.4		
3.3.5		
3.3.6	5. Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi	128

3.3	.7. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	129
3.3	.8. Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire	129
3.3	.9. Autres institutions	129
IV.	EVALUATION DES RISQUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAU	X 132
4.1.	Identification des impacts	132
4.1	.1. Sources d'impacts	132
4.1	.2. Composantes environnementales sensibles	133
4.1	.3. Représentation matricielle de l'interrelation	133
4.2.	Méthode d'évaluation des impacts	136
4.3.	Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux	138
4.3	.1. Evaluation des impacts en phase de construction	138
4.3	.2. Evaluation des impacts en phase d'exploitation	141
4.4.	Récapitulatif des impacts négatifs et positifs	144
4.5.	Impacts cumulatifs	149
4.6.	Impact sur les Risques de Violences Basées sur le Genre (VBG)	149
	4.7. Analyse des risques et dangers	150
4.8.	Évaluation des risques liés aux changements climatiques	152
V. DE	SCRIPTION DES ALTERNATIVES POSSIBLES AU SOUS-PROJET	153
VI.	CONSULTATIONS PUBLIQUES	158
VII.	PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)	162
7.1.	Mesures d'ordre général	162
7.2. N	Mesures d'ordre spécifique	162
7.2	.1. Mesures en phase de construction	162
7. 2	.2. Mesures en phase d'exploitation	163
7.3.	Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts	171
7.4.	Programme de surveillance environnementale et sociale	183
7.5.	Programme de Suivi environnemental	187
7.6.	Programme de renforcement des capacités	190
7.7.	Mécanisme de gestion des plaintes	193
7.8.	Clauses EHS spécifiques à insérer dans le contrat de travaux	
7.10.	Récapitulatif du cout du PGES	195
CONC	LUSION	195
ANNEX	ŒS	197
ANNE	XE 1 : REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	197
	EXE 2 : TERMES DE REFERENCES	
ANN	EXE 3 : PV des consultations publiques	215
	XE 4 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES, DE SANTE T SECURITE SPECIFIQUES A INSERER DAN	
	FRATS DE TRAVAUX	219 232
ANNINH	.ap. 3: Liaip. Dea Peralunina di adrivil da Krint Unikria	/1/

ANNEXE 6 : PLAN CADRE DE GESTION DES DECHETS	.233
ANNEXE 7 : PROCÉDURE EN CAS DE DÉCOUVERTE FORTUITE	.237
ANNEXE 8: ACTES DE SECURISATION FONCIERE	.238
ANNEXE 9 : REPERTOIRE DES PHOTOS AUTOUR DU SITE DE BELLANDE	.244
Annexe 10 : Les plans types en cours de validation sont présentés par les figures suivantes :	.245

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Zone d'étude
Figure 2 : Vue en trois D d'occupation du sol sur le site du LPA86
Figure 3: Carte illustrative de la situation administrative de la commune
Figure 4 : Zone d'étude
Figure 5 : Plan de l'internat à 4 ailes
Figure 6 : Chambre type 2 étudiants
Figure 7: Vue en trois D d'occupation du sol sur le site du LPA
LISTES DES PHOTOS
Photo 1:Une vue du site de Bélandé90
Photo 2:Une vue d'un kori à l'intérieur du site de Bélandé
Photo 3:Une vue de l'ouvrage d'évacuation des eaux de ruissellement à la partie Est du site de Bélandé91
Photo 4:Une vue de plantation d'alignement effectuée sur le site
Photo 5:Une vue de plantation d'ombrage à l'intérieur du site (actuel site du CFJA) de Bélandé92
Photo 6:Entretien avec la Direction régionale de l'industrie et de l'entreprenariat des jeunes de Dosso158
Photo 7:Consultation publique à Bélandé
LISTES DES CARTES
Carte 1:Délimitation des zones d'impact du sous projet
Carte 2 : Localisation du site du sous projet
Carte 3 : Capture de la localisation du site du sous projet
Carte 4:Localisation administrative du site de Bélandé de la région de Dosso94

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:Désignation et composition des équipements	81
Tableau 2:Matériels informatiques et mobiliers scolaires et de bureau	83
Tableau 3:Equipements techniques des ateliers	83
Tableau 4:Coût total estimatif du lycée	83
Tableau 5:Phases et consistance des travaux du sous projet	84
Tableau 6:Végétation ligneuse inventoriée sur le site	
Tableau 7:Enjeux environnementaux et sociaux en lien au sous projet	100
Tableau 8 : Cadre Politique	101
Tableau 9 : Cadre Juridique International	
Tableau 10: Cadre juridique national applicable au sous- projet	110
Tableau 11/ Sauvegardes Opérationnelles de la BAD	119
Tableau 12 : Comparaison entre la législation nationale et les exigences de la BAD	122
Tableau 13 : Gestion des Divergences entre la Législation Nationale et les Sauvegardes de la BAD	126
Tableau 14 : Analyse des capacités en gestion environnementale et sociale des acteurs	130
Tableau 15 : Matrice d'interrelation entre les activités sources d'impact du projet et les principales	
composantes environnementales et sociales	134
Tableau 16 : Récapitulatif des critères de qualification de l'importance des impacts	136
Tableau 17: Grille d'évaluation de l'importance de l'impact (Fecteau, 1997)	138
Tableau 18 : Récapitulatif des impacts négatifs suivant les phases du sous-projet	146
Tableau 19: Niveaux des facteurs (P, G) de la grille d'évaluation des risques professionnels	150
Tableau 20 : Grille d'évaluation des risques	150
Tableau 21 : Matrice des risques	151
Tableau 22: Risques climatiques et mesures	152
Tableau 23:synthèse des options	155
Tableau 24:Synthèse des consultations publiques LPA Dosso	160
Tableau 25 : synthèse des impacts et des mesures du sous projet	167
Tableau 26:Synthèse des coûts pour la mise en œuvre du PGES	172
Tableau 27: Coût du programme de surveillance environnementale et sociale	
Tableau 28 : Programme de suivi environnemental	188
Tableau 29 : Rôle et responsabilité des acteurs de mise en œuvre du PGES du projet	190
Tableau 30:Thèmes de renforcement des capacités et les coûts y relatifs	192
Tableau 31 : Coût de mise en place du MGP	194
Tableau 32 : Recapitulatif du bugdet: Erreur ! Signet non e	défini.

SIGLES ET ABREVIATIONS

	DREVIATIONS
AES	Confédération de l'Alliance des Etats de Sahel
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ANPE	Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi
ANPEIE	Association Nigérienne des Professionnels des Études d'Impacts sur l'Environnement
ANSI	Agence Nigérienne pour la Société de l'Information
ARENI	Association des Régions du Niger
BAD	Banque Africaine du Développement
BNEE	Bureau National d'Évaluation Environnementale
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatique
CFM	Centre de Formation aux Métiers
CFMAA	Centres de Formation aux Métiers Agricoles et d'Apprentissage
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CILSS	Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CMB	Centres de Multiplications du Bétail
CNJ	Conseil National de la Jeunesse
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
CNSP	Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COFODEP	Commission Foncière Départementale
COP	Conférence des Parties
CPT	Centre de Perfectionnement Technique
CS-GDT	Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres
CSI	Centre de Santé Intégré
CSPOP	Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants
CSST	Comité de Sécurité et de Santé au Travail
DAO	Documents d'Appels d'Offre
DCV/GD	Direction du Cadre de Vie et de Gestion des Déchets
DEFPT/P	Direction de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques
	Publics
DEMPEC	Direction des Exploitations à Petite Echelle et des Carrières
DFC/AP	Direction technique nationale de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées
DG/EF	Direction Générales des Eaux et Forêts
DGA/CV	Direction Générale de l'Assainissement et du Cadre de Vie
DGE/DD	Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable
DGEF	Direction Générale des Enseignements et des Formations
DGH	Direction Générales de l'Hydraulique
DGSP	Direction Générale de la Santé Publique
DHP/SE	Direction de l'Hygiène Publique et de la Santé Environnementale
DIH	Direction des Infrastructures Hydrauliques
DN/PR	Direction technique nationale des Normes Environnementales et de la
DD/CTP-	Prévention des Risques
DP/GIRE	Direction de la Promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
DPEFPT/P	Direction de la Promotion de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques Privés
DPH/SA	Direction de la Promotion de l'Hygiène et des Services d'Assainissement
DPNST	Document cadre de la Politique Nationale de Sécurité au Travail
DRE	Direction des Ressources en Eau
DRSP	Direction Regionale de la Santé Publique
CEFTP	Centre d'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels
EIES	Étude d'Impact Environnemental et Social
EPI	Equipement de Protection Individuelle
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HIMO	Haute Intensité de Main-d'Œuvre
HSE	Hygiène, Sécurité, Environnement
I2S	Initiative pour l'Irrigation au Sahel

IEC	Information, d'Education et de Communication
IST	Infection Sexuellement Transmissible
IUT	Institut Universitaire de Technologie
LMD	Licence Master Doctorat
LPA	Lycée Professionnelle Agricole
MEJ	Ministère de l'Entreprenariat des Jeunes
MET/FP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MST/VIH-	Maladies Sexuellement Transmissibles Virus de l'Immunodéficience Humain
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique
OIT	Organisation Internationale de Travail
OMD	L'Objectif du Millénaire pour le Développement
ONAHA	Office National des Aménagements Hydroagricoles
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAN/LCD-	Plan d'Action National de lutte contre la Désertification et de Gestion des
GRN	Ressources Naturelles
PANA	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements
	Climatiques
PANGIRE	Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PAR	Plan d'Action de Réinstallation
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PDES	Programme de Développement Economique et Social
PDR	Plan de Développement Régional
PEES	Procédures d'Evaluation Environnementale et Sociale
PGES	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PIC	Politique Industrielle Commune
PICAO	Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest
PIDAJ	Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	Petite et Moyenne Industrie
PNCC	Politique Nationale en matière de Changement Climatique
PNEDD	Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable
PNG	Politique Nationale Genre
PNQ	Politique Nationale Qualité
PNRIAN	Plan National de Réponse à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNUD	Programme de Nations Unies pour le Développement
PRSP	Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie
PVC	Polychlorure de Vinyle
RN	Route Nationale
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive
SFMA	Sites de Formation aux Métiers Agricoles
SNPACVC	Stratégie Nationale et du Plan d'Action en Matière de Changements et
	Variabilité Climatiques
SDATE	Sauvegardes Opérationnelles
SRAT	Service Régional de l'Aménagement du Territoire
SSI	Système de Sauvegardes Intégré Tour Pour de Saulerigation
TBS	Taux Brut de Scolarisation
TDR	Termes De Référence
TP	Travaux Pratiques Union Economique et Moneteira Quest Africaine
UEMOA	Union Economique et Monetaire Ouest Africaine
UGE	Unité de Gestion des Eaux
VBG	Violences Basées sur le Genre

Contexte et justification du sous projet

Face aux multiples atteintes environnementales induites par les activités humaines, le Niger, dans le cadre de la protection de l'environnement, a adopté des politiques, stratégies et instruments juridiques diversifiés, tous alignés à la Vision du Président de la République articulée autour de quatre axes à savoir : i) le renforcement de la sécurité et de la cohésion sociale, ii) la promotion de la bonne gouvernance, iii) le développement des bases de production pour la souveraineté économique et iv) l'accélération des réformes sociales. C'est dans ce contexte de mobilisation des communautés pour l'accès aux moyens de production, que le Gouvernement a engagé, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD), la préparation et la mise en œuvre du Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes au Niger (PIDAJ). Ce programme privilégie une approche intégrée de développement local, axée notamment sur le renforcement des capacités techniques des jeunes à travers la formation agricole.

Dans cette optique, le PIDAJ a prévu la construction du lycée professionnel agricole de Dosso, en vue de renforcer l'offre de formation agricole et de soutenir l'entrepreneuriat rural. Compte tenu de la nature et de l'envergure des travaux envisagés, et conformément aux exigences environnementales et sociales, le sous-projet est assujetti à une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES).

Le sous projet de construction du LPA de Dosso s'inscrit ainsi dans le cadre du Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes au Niger (PIDAJ) qui est un projet d'envergure nationale soumis au financement de la BAD pour un coût total d'environ 70 Milliards de F CFA. Le PIDAJ vise à soutenir de façon durable la croissance économique et sociale du pays en promouvant l'entrepreneuriat des jeunes, en encourageant l'innovation technologique et en renforçant la résilience face aux chocs climatiques. Il comprend 4 composantes qui sont (i) Composante 1 : Renforcement du système national d'enseignement technique et de formation professionnelle Agricole, (ii) Composante 2 : Appui à l'écosystème entrepreneurial et à l'inclusion financière des PME du secteur de l'Agriculture et l'Agro-Industrie et jeunes agripreneurs (iii) Composante 3 : Renforcement de la résilience face aux chocs climatiques et de l'adaptation des agripreneurs dans les **secteurs** productifs, (iv) Composante 4 : Appui institutionnel et coordination du programme.

Le choix de Dosso est motivé par la politique de maillage du gouvernement de desservir toutes les régions du Niger d'un lycée agricole.

Description sommaire du sous-projet

Le but du sous projet est de permettre au pays en général et à la région de Dosso de former des grands entrepreneurs dans le domaine agricole mais aussi fournir d'autre part, des ouvriers qualifiés dans ledit domaine afin de réduire la pression démographique sur les terres cultivables.

L'objectif général est de contribuer à la Production d'une main d'œuvre qualifiée pour booster le secteur agricole.

Les objectifs spécifiques sont :

- Former et développer chez les jeunes des compétences entrepreneuriales dans le domaine Agrosylvopastoral (ASP);
- Faciliter l'accès des jeunes au marché du travail ;
- Doter le secteur agricole de compétences techniques et professionnelles de haut niveau, capables d'apporter des innovations

Les résultats attendus sont les suivants

- Les infrastructures du lycée sont construites ;
- Les équipements de tous les dispositifs sont mis en place ;
- Les curricula et programmes de formations sont révisés, élaborés et implantés dans les dispositifs ;
- La formation initiale et continue des formateurs sur les équipements acquis dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage est assurée.

Les principales activités prévues dans le cadre du sous projet comprennent notamment les travaux de construction: Construction de bâtiments (infrastructures) et de l'aménagement du site

comprennent essentiellement : (i) des Travaux préparatoires et de terrassement (Terrassements généraux et installation du chantier (acheminement et repli du matériel, Clôture et délimitation de la zone de travail ; Décapage de la terre végétale ; Travaux de fouilles ; Remblai en fondations à partir des déblais ; Remblai d'apport complémentaire si nécessaire, (ii) des Travaux d'infrastructure (Réalisation des fondations, poteaux et poutres, (iii) Travaux de superstructure (Charpente, couverture, étanchéité.), (iv) Réseaux et installations techniques (Alimentation en eau potable ; Mise en place d'un système d'assainissement ; Travaux de plomberie sanitaire et dispositifs de sécurité incendie ; Travaux d'électrification) , (v) Travaux de second œuvre (Menuiserie ; Pose de faux plafonds ; Travaux de peinture et de revêtement) (vi) Équipements fonctionnels (Construction d'un bloc de toilettes ; Aménagement d'une boutique de vente ; Installation des équipements et mobiliers) (vii) Aménagements extérieurs (Travaux de drainage et d'assainissement ; Voirie et aménagements extérieurs).

L'implantation / démarrage prend en compte la composante relative à l'Assistance technique en ingénierie de la formation et de la pédagogie qui se traduira par :

- un accompagnement technique à la mise en place et à l'opérationnalisation de l'institut ;
- la formation de l'équipe pédagogique et de gestion du lycée ;
- le déploiement d'une assistance technique au besoin, pour le renforcement de l'expertise en ingénierie pédagogique et de formation du personnel de l'institut ainsi que du personnel enseignant et d'encadrement du MEPT.

Alternatives possibles au sous projet

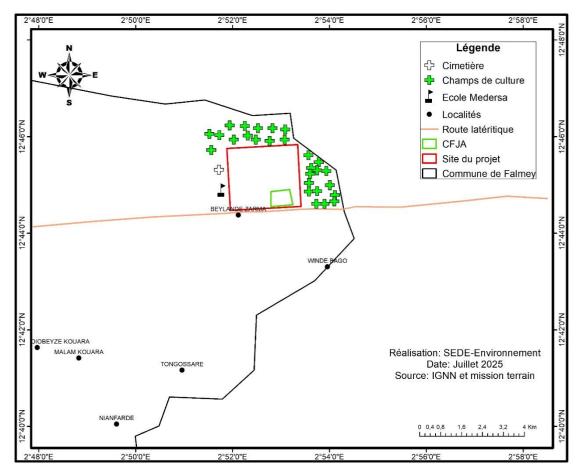
L'analyse comparative des options a conduit à retenir l'alternative « avec projet ». Cette décision est justifiée par les bénéfices socio-économiques et stratégiques significatifs qui l'emportent sur les impacts négatifs, lesquels sont jugés gérables par la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Les principaux arguments en faveur de la réalisation du sous projet sont les suivants :

- la création d'emplois locaux : **au moins 30 postes de manœuvres** qui seront recrutés pour les différents postes de travail (cuisine, laboratoire, infirmerie, nettoyage, etc) pendant la phase d'exploitation ;
- la Création **d'emplois temporaires** ± **1.000 travailleurs** parmi la population d'Agadez et autres hameaux aux alentours tout au cours du sous projet,
- le Recrutement de plus ou moins 100 ouvriers par jour pendant la phase des travaux ;
- Renforcement des capacités de la formation professionnelle : La construction du LPA permettra d'améliorer significativement les conditions d'encadrement et d'hébergement pour les étudiants et le personnel. Le projet garantira la disponibilité de manuels scolaires et d'équipements didactiques de qualité, renforçant ainsi les capacités globales de l'Enseignement et de la Formation Technique et Professionnelle (EFTP) au Niger.
- **Stimulation de l'économie locale** : Au-delà de l'emploi direct, le projet favorisera la création de petites et moyennes entreprises locales et contribuera au développement des activités dans la zone.
- Alignement avec les politiques nationales et bénéfices sociaux : Le sous-projet répond à la volonté de l'État de développer la formation professionnelle en adaptant les filières aux besoins de l'économie. De plus, il présente un bénéfice social important en visant à stimuler l'inscription des filles dans les filières techniques et agro industrielles.

Description du site du sous projet et de son environnement

Le site du sous-Projet de construction du Lycée Professionnel Agricole de Dosso est localisé dans le village de Belandé, au Nord-ouest du village. Il est limité à l'Est par la RN35 (qui relie le village de Margou Bené sur la RN1 et la ville de Gaya), à l'Ouest et au Sud par les champs de cultures, , l'école primaire medersa et le cimetière du village et au Nord par les champs de cultures et une carrière de latérite. Il est compris entre les coordonnées 12°45′01.3" Nord et 02°52′18.37" Est et 12°44′30.54" Nord et 02°52′06.14"Est. Ce site appartenait au Ministère de l'Agriculture depuis 1973 avant d'être rétrocédé au Ministère en charge des enseignements technique et professionnel en 2018 d'où la création du Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA). Le site du projet couvre une superficie de 100 ha dont 7 ha qui abritent le CFJA déjà clôturé par un grillage métallique.



Carte de localisation du site de Bélandé

Le site présente un **relief** relativement plat avec une pente légèrement inclinée vers l'ouest (182 m) à l'est (206 m), soit une pente légère de 5%. Cependant il faut aussi noter **l'existence des ravinements de** taille variée dans la partie nord centre et nord-est du site. Ces koris collectent et drainent les eaux de ruissellement dans la mare du village via un ouvrage sous la RN35.

Le **climat a**u niveau local, tout comme l'ensemble de la région de Dosso est de type sahélo-soudanien, dans la commune rurale de Falmey. Le climat est caractérisé par une saison sèche (de novembre à mai) et une saison pluvieuse (de juin à octobre). La zone enregistre les moyennes pluviométriques varient de 500 à 900mm par an et sont mal reparties dans le temps et l'espace. Les températures varient considérablement au cours de l'année en fonction des saisons. Les températures maximales sont enregistrées pendant les mois de Mars-Avril et les températures minimales au cours des mois de Décembre-Février (PDC 2025 - 2029CR de Falmey). Dans la zone, la température moyenne fluctue pendant la saison sèche entre 23 °C et 42 °C. Pendant la saison sèche, la température moyenne fluctue entre 29,5° et 42 °C. Pendant la saison des pluies, la température moyenne varie entre 28,1 et 31,7 °C2. La vitesse moyenne du vent dans la zone est de l'ordre de 3,5m/s. L'humidité relative de l'air est très faible en saison sèche (20–40%) (PDR Dosso, 2022-2026).

Sur le plan pédologique, la zone du projet révèle une prédominance de sols des types sablo-argileux et sableux. Ces sols sont bien drainés mais peuvent nécessiter des apports importants en matière organique et une gestion rigoureuse de l'eau. **Le réseau hydrographique** est constitué principalement de cours d'eau saisonnier local. La zone est traversée par le Dallol Bosso du Nord au Sud. On dénombre plusieurs mares permanentes, semi-permanentes et de nombreuses mares temporaires. Elles sont en relation étroite avec la nappe alluviale elle-même en relation avec la nappe phréatique continentale terminale. La profondeur moyenne de la nappe souterraine varie de 5 à 8 mètres sauf dans le Fakara variant de 40 à 70 mètres de profondeur (PDC Falmey 2025 – 2029).

Le couvert végétal de la zone est peu dense. Il est composé d'arbres, d'arbustes et des herbacées. Le tapis herbacé est composé essentiellement de *Cenchrus biflorus, Eragrotis tremula, Sida cordifolia*, etc. La végétation arborée et arbustive est caractérisée principalement par les espèces de : *Balanites aegyptiaca, Azadirachta indica, Acacia seyal, Hyphaene thebaica, Piliostigma reticulatum, Faiderhbia albida, Ziziphus mauritiana, Guiera senegalensis*. Sur le site on dénombre 299 pieds d'arbres composés des espèces ci-dessous parmi lesquelles deux espèces protégées (*Adansonia digitata* et *Prosopis africana*)

Liste des espèces présentes sur le site

Noms scientifiques des espèces	Nombre
Balanites aegyptiaca	125
Azadirachta indica	83
Acacia seyal	19
Acacia raddiana	2
Hyphaene thebaica	4
Piliostigma reticulatum	18
Faiderhbia albida	20
Ziziphus mauritiana	2
Eucaluptus globulus	3
Prosopis africana	3
Adansonia digitata	1
Manguifera indica	13
Citrus limon	6
Total	299

La faune de la zone du sous projet est composée par endroit de quelques espèces de mammifères et de reptiles telles que des gazelles rufifrons, des antilopes, des lapins, des lièvres, des écureuils, des singes (patas), des phacochères, des varans, des serpents, etc. On constate une présence de plus en plus importante des girafes dans la zone. La faune aviaire est très présente, on les rencontre les canards armés, les canards casqués, les dendrocynes, les francolins, les pintades sauvages, etc (PDC CR de Falmey 2025 -2029)

L'agriculture constitue l'activité économique dominante dans la zone. Elle s'organise autour de deux systèmes complémentaires : (a) l'agriculture pluviale pratiquée sur les sols sabloargileux et les sols sableux du Fakara et sur les sols argileux des bas-fonds. On y cultive le mil, le sorgho, le niébé, l'arachide, le riz, le gombo, etc. ; (b) le maraîchage, pratique le long du fleuve et autour de quelques points d'eau permanents. Les principales spéculations sont l'oignon, le piment rouge, la courge, la tomate, la patate douce, le manioc, etc.

L'élevage constitue une activité économique importante dans la zone. Selon les données fournies par l'Etude d'évaluation des risques liés aux changements climatiques dans les zones d'intervention du Projet FREXUS au Niger réalisée par Dr Inoussa Abdou Saley en juin 2022 (p. 14), le cheptel de la commune de Falmey en 2020 est estimé 73 000 bovins et 78 000 petits ruminants. Mais il comprend également une quantité importante de volaille (poulets, pintades, canards, pigeons). L'élevage de la basse-cour, essentiellement contrôlé par les femmes et les jeunes, joue un rôle important lors des fêtes religieuses et dans la réalisation des rites sacrifices.

La pêche se pratique sur le fleuve Niger, mais également au niveau des mares permanentes de la commune. En 2014, le service de l'environnement de la CR de Falmey a recensé plus de 500 pêcheurs en activité ; la vente de poisson a rapporté la même année 170 000 000. Espèces de poissons : tilapias, clarias et quelques carpes ; 2/3 des prises sont destinés à la vente, le tiers restant pour la consommation familiale.

Dans la zone du sous projet, on **dénombre 5 marchés hebdomadaires et 5 marchés de bétail.** Ces deux espaces constituent les pôles les plus importants de l'activité commerciale. Selon les données fournies par la commune, le niveau de recouvrement moyen est de 280 000 par semaine (PDC CR de Falmey 2025 -2029).

En termes d'infrastructures sociales de base, il dispose d'un (1) Centre de Santé Intégré (CSI), d'un (1) Complexe d'Enseignement Secondaire (CES), de cinq (5) écoles primaires dont une (1)

medersa, trois (3) Puits Cimentés, une (1) Pompe à Motricité Humaine (PMH) et cinq (5) Mini-AEP(PDC CR de Falmey 2025 -2029).

Enfin il y a lieu de noter que la zone du sous projet et par extension toute la zone du Dallol Bosso jusqu'à Gaya et Boumba est de plus en proie aux menaces et excursions des bandits armés. **Cadre politique, juridique et Institutionnel**

Sur le plan politique, plusieurs documents de prise en compte des préoccupations environnementales au Niger ont des interrelations directes avec le développement des activités du programme PIDAJ. Il s'agit entre autres de :

- Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie ;
- Politique Nationale en matière d'Environnement et de Développement Durable ;
- Politique Nationale en matière de Changement Climatique (PNCC) ;
- Plan National de l'Environnement pour un développement Durable (PNEDD) ;
- Document cadre de la Politique Nationale de Sécurité au Travail ;
- Politique Nationale de Protection sociale adoptée en 2011 ;
- Politique Nationale Genre.

Sur le plan juridique, la mise en œuvre de ce projet s'inscrit dans un cadre juridique composé d'une part, des conventions et accords internationaux, des traités, signés ou ratifiés par le Niger et d'autre part, des textes législatifs et réglementaires élaborés et adoptés au plan national. Il s'agit entre autres de :

- Convention sur la Diversité Biologique
- Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
- Convention N°111 sur la discrimination en matière d'emploi et de profession
- Convention n°138 sur l'âge minimum admission à l'emploi.
- Convention n° 148 sur le milieu de travail (pollution de l'air, bruit et vibrations)
- Convention n° 155 de l'OIT sur la sécurité et santé au travail
- Convention n° 161 relative aux services de santé au travail
- Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants
- Convention n°187 relative au cadre promotionnel en sécurité et santé au travail

Les textes nationaux sont entre autres :

- Ordonnance 2023-01 du 28 juillet 2023 portant suspension de la constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP).
- Ordonnance n°2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition
- Loi n°98-56 portant sur la gestion de l'environnement
- Loi 2018-28 déterminant les principes fondamentaux et l'évaluation environnementale au Niger
- Loi N°2022-34 déterminant les Principes Fondamentaux de la santé et de l'Hygiène Publique
- Loi 2012-45 portant Code du travail en République du Niger
- Loi n° 2004-040, fixant le régime forestier au Niger
- le Décret n°67-126/MFP/T/E portant partie réglementaire du Code de travail ;
- le Décret n°96- 409/PRN/MFPT/E, portant modalités de la déclaration d'embauche ;
- le Décret N° 2019 -027 MESUDD portant modalités d'application de la Loi n°2018 28 déterminants les principes fondamentaux de l'Évaluation Environnementale au Niger.

La Banque Africaine de Développement (BAD) étant le Bailleur de fonds du présent sousprojet, il a été fait référence à son Système de Sauvegardes Intégré (SSI) révisé, conçu pour promouvoir la durabilité des résultats des projets par la protection de l'environnement et des personnes contre les éventuels impacts négatifs et risques des projets. Ce SSI comprend dix (10) Sauvegardes Opérationnelles (SO) dont sept sont applicables au présent sous-projet, sauf les SO5, SO6 et SO9. Il s'agit de la :

- Sauvegarde Opérationnelle E&S 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux ;
- Sauvegarde Opérationnelle E&S 2 : Conditions d'emploi et de travail ;
- Sauvegarde Opérationnelle E&S 3 : Utilisation efficiente des ressources et prévention et gestion de la pollution ;

- Sauvegarde Opérationnelle E&S 4 : Santé, sûreté et sécurité communautaires ;
- Sauvegarde Opérationnelle E&S 7 : Groupes vulnérables ;
- Sauvegarde Opérationnelle E&S 8 : Patrimoine culturel ;
- Sauvegarde Opérationnelle E&S 10 : Participation des parties prenantes et diffusion d'information.

Sur le plan institutionnel : Au stade actuel de formulation et de négociation du PIDAJ, c'est la direction générale de l'entrepreunariat des jeunes qui assure la coordination. Cette directe a impliqué les ministères clés du domaine de l'agrobusiness lors de plusieurs réunions. Ce processus est accompagné par le PNUD qui a mis en place une cellule. Le processus a reçu l'approbation de la BAD lors d'une mission de supervision. C'est dire au stade actuel il n'y a aucun acte administratif qui met en place une structure de gestion. Cependant il y a lieu de noter que l'exécution de la politique nationale de protection et de préservation des ressources naturelles pour un développement durable est sous la responsabilité d'une multitude d'acteurs. Ainsi, les institutions qui seront concernées par le présent projet sont principalement composées entre autres du ministère du commerce, du Ministère en charge de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement, du Ministère en charge du de l'enseignement professionnel, du ministère en charge de jeunes, du Ministère en charge de l'agriculture et de l'élevage, du Ministère en charge de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi, du Ministère en charge de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire, du Ministère de la Santé Publique et de l'Hygiène Publique, de la coordination du PIDAJ, du Bureau de contrôle et des ONG et Organisation de la Société Civile, du Bureau de contrôle et des ONG et Organisation de la Société Civile, etc.

Evaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux

De façon générale, l'identification des risques et impacts repose sur les activités liées aux différentes phases du projet. Dans le cadre des travaux de construction du Lycée professionnel Agricole (LPA), les risques et impacts identifiés se présentent comme suit.

Risques liés à la phase de construction

- Risque d'accident lié aux activités de chantier, aux circulations et aux déplacements de camions et d'engins ;
- Risque d'atteinte à la santé (maladies respiratoires) ;
- Risque de conflits sociaux lié au recrutement de la main d'œuvre ;
- Risque sécuritaire lié aux menaces et excursions des bandits armés.

Risques liés à la phase d'exploitation

- Risque sanitaire lié à la mauvaise gestion des déchets solides et liquides ;
- Risque sanitaire et sécuritaire lié au stockage et gestion des produits chimiques, du maintien de la chaine de froid du laboratoire et de l'infirmerie;
- Risque sécuritaire lié aux menaces et excursions des bandits armés.

Le tableau ci-dessous présente l'état des risques et les conséquences majeures

Analyse des risques /Risque Prioritaire	Conséquence Majeure	Mesure de Prévention Clé	
Phase construction			
Accidents de travail lors des travaux de construction	Blessures graves ou mortelles	Port obligatoire des EPI et formation continue à la sécurité.	
Risques sanitaires	Maladies respiratoires	Application d'un code de conduite strict et campagnes de sensibilisation.	
Conflits sociaux liés au recrutement et à l'emploi	Frustrations et tensions avec la communauté locale en cas de non-recrutement ou de procédures d'embauche perçues comme inéquitables.	Prioriser l'embauche de la main- d'œuvre locale non qualifiée Établir et communiquer des procédures de recrutement transparentes	
Risque sécuritaire lié aux menaces des bandits armés Phase d'Exploitation	Perte en vies humaines et de matériels	Mettre en place un dispositif de gardiennage et de sécurité	

Mauvaise gestion des déchets et de stockage de produits de laboratoire du maintien de la chaine de froid et de l'infirmerie.	Pollution des sols et des eaux par les déchets solides et liquides (domestiques, ateliers, laboratoires) Risques sanitaires pour les élèves, le personnel	Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets pour le LPA Installer des bacs de tri et un local de stockage des déchets sécurisé Mettre en place un réseau de collecte des eaux usées raccordé à des fosses septiques Confier l'évacuation des déchets à
Risque sanitaire et sécuritaire lié au stockage et gestion des produits chimiques, du maintien de la chaine de froid du laboratoire et de l'infirmerie;	Risques sanitaires pour les élèves, le personnel et les riverains.	des prestataires agréés. Port obligatoire des EPI et formation continue à la sécurité Appliquer un code stroit de manipulation
Risque sécuritaire lié aux menaces de bandits armés	Perte de vies humaines et de matériels	Mettre en place un dispositif de gardiennage et de sécurité

Les impacts positifs du sous projet sont :

- la création d'emplois locaux : **au moins 30 postes de manœuvres** qui seront recrutés pour les différents postes de travail (cuisine, laboratoire, infirmerie, nettoyage, etc) pendant la phase d'exploitation ;
- la Création **d'emplois temporaires** ± **1.000 travailleurs** parmi la population de Belandé, Famey et Dosso et autres hameaux aux alentours tout au cours du sous projet,
- le Recrutement **de plus ou moins 100 ouvriers par jour** pendant la phase des travaux ;
- L'amélioration du cadre de vie par la plantation d'arbres. Il s'agit de réaliser des plantations de compensation et de mitigation (i) Plantation de protection le long du mur du LPA (écartement 20X50 sur 100 ha, soit 5000 plants, (ii) Plantations d'ombrage, d'embellissement et de pavoisement, le long des allées, soit une provision de 500 plants. Au total une provision de 1 000 Plants est proposée.
- L'accroissement de revenus des femmes dans les activités de restauration, du petit commerce pour une **alimentation journalière ± 100 travailleurs** des chantiers pendant la phase de construction;
- L'accroissement de revenus des femmes dans les activités de restauration, du petit commerce pour **une alimentation journalière** ± **100 travailleurs** des chantiers pendant la phase de construction;
- L'augmentation de l'accès à l'éducation professionnelle dans le domaine Agricole par la construction du LPA (au moins 150 à 200 élèves garçons et filles chaque année) pendant la phase d'exploitation;
- L'amélioration de l'offre et des conditions d'études ;
- Le recrutement **d'au moins cinq entreprises locales** de sous-traitance pour la réalisation de certains travaux spécifiques dont entre autres le transport de matériaux, le pavage, l'électrification, la restauration, la gestion des déchets, etc

Les principaux impacts négatifs du sous projet en phase de construction sont :

- La perte d'une végétation arborée et arbustive notamment 299 pieds d'arbres composées des espèces parmi lesquelles deux espèces protégées (*Adansonia digitata* et *Prosopis africana*
- la pression sur la nappe phréatique, On estime les besoins Minimum vital pour la survie : 3 à 5 litres/jour/personne (boisson uniquement). Les besoins de base (boisson, cuisine, hygiène personnelle) : 20 litres/jour/personne
- Niveau recommandé pour une vie décente (incluant lavage, nettoyage, petits jardins) : 50 à 100 litres/jour/personne. Pour une estimation de 150 personnes (ouvriers, personnel de l'entreprise), les besoins journaliers sont estimés à 15. 000 litres par jour plus les besoins d'eau pour le chantier estimés à 25 000 litres par jour, soit un total de plus de 40 000 litres par jour pendant la période des travaux

Les principaux impacts négatifs du sous projet pendant la phase d'exploitation sont :

Pression sur la nappe phréatique, On estime les besoins en eau par jour à : pour 300 personnes, arrosage de 1000 arbres, une infirmerie destinée à au moins 300 personnes, un laboratoire académique agricole, des étangs de pisciculture, des ateliers et engins agricoles de productions végétales et produits chimiques et de productions animales et biosécurité :

Les estimations en eau par jour sont les suivants :

300 personnes: 30 000 litres/jour Arrosage des arbres : 10 000 litres/jour

Infirmerie: 250 litres/jour 0

Laboratoire: 500 à 1000 litres/jour 0

Pisciculture (si 10 000 poissons): 50 000 litres/jour

Ateliers: 1000 à 2000 litres/jour

Productions végétales : 10 000 à 30 000 litres/jour (pour 1 hectare)

Productions animales : 10 000 à 20 000 litres/jour (en fonction de la taille de l'élevage)

Environ 143 464 à 173 964 litres/jour

Impact localisé : Si l'extraction de l'eau est concentrée dans une zone précise, cela peut entraîner un phénomène appelé "subsidence" (affaissement du sol) ou "pompage excessif", où l'eau souterraine est extraite plus rapidement qu'elle ne peut être remplacée, ce qui abaisse le niveau de la nappe. La quantité d'eau estimée peut effectivement avoir un impact sur la nappe phréatique si elle est extraite de manière excessive ou non renouvelable, surtout dans une région à recharge lente des nappes ou dans des zones où les ressources en eau sont limitées. Il est donc essentiel de prendre des mesures pour gérer cette consommation de manière durable, en optimisant l'utilisation de l'eau et en cherchant des alternatives pour préserver les ressources en eau souterraine.

Consultations publiques

Dans le cadre de cette étude et dans un souci de se conformer aux différentes exigences que des consultations publiques et rencontres avec les acteurs ont été conduites les 26, 27 et 28 juin 2025 à Dosso, Falmey et le village de Bélandé. Les personnes rencontrées sont les responsables des structures déconcentrées (Gouvernorat, mairie, préfecture, services techniques) et les populations de Belandé en assemblées villageoises. Au total treize (13) responsables des structures déconcentrées de Bélandé et Dosso (dont 03 femmes) et plus de 53 personnes (dont 13 femmes) du village de Bélandé.

Ces consultations des différentes parties prenantes ont été l'occasion pour le consultant d'obtenir la participation et la collaboration des acteurs, de partager l'information et dialoguer sur le projet, ses impacts et ses bénéfices, de créer et maintenir un climat de confiance entre les parties prenantes et le PIDAJ, de bien guider la conception et la mise en œuvre du projet, de mieux évaluer les risques et impacts environnementaux et sociaux et enfin d'adresser les besoins, les préoccupations et les attentes des communautés. Les acteurs au niveau régional, départemental et communal ont été rencontrés lors de la phase terrain en entretien individuel. A l'aide d'assemblées villageoises et de focus group, les populations des villages ont été consultées afin de les informer et sensibiliser sur les objectifs, les résultats attendus et les différentes étapes du projet, les impacts sociaux et environnementaux positifs et négatifs, en vue de recueillir leurs réactions et de s'assurer de leur adhésion préalable au projet.

Pour l'essentiel, les autorités communales et locales, elles ont affirmé être bien informées et sensibilisées sur le projet. Elles ont pris l'engagement d'informer et de sensibiliser leurs concitoyens sur le projet. Elles affirment être prêtes pour accompagner l'exécution du projet.

Quant aux communautés, elles ont salué la démarche participative et inclusive du projet qu'elles jugent efficace et rassurante. Elles ont dorénavant une perception et une compréhension claire du projet qu'elles souhaitent voir se réaliser dans les meilleurs délais. Elles réaffirment leur entière confiance et leur engagement à participer activement au processus de conception, d'exécution du projet qui va aboutir à la construction du LPA.

Tableau : Synthèse des consultations publiques LPA Dosso

Les points abordés par le consultant Les préoccupations exprimées par les personnes consultées		Les suggestions recommandées par les personnes consultées	Les réponses apportées par l'équipe du consultant				
Consultations des a	cteurs institutionnels (Directi	ions Régionales du Com	merce/Industrie Dosso, de				
l'Enseignement Professionnel et Technique, de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, Staff							
CFJA Bélandé)							
- Les objectifs du projet de création du LPA de Bélandé; - Les enjeux de ce projet pour le développement socio-économique de la commune de Falmey et de la Région de Dosso; - Les caractéristiques et le statut du site affecté au LPA de	- Le Centre de formation des jeunes agriculteurs (CFJA) ne mène aucune activité depuis deux ans ; il devra être remplacé par le LPA; - Non engagement des populations lorsqu'elles ne sont pas associées au stade initial du projet; - Nécessité d'un accompagnement du projet par les autorités administratives/coutumières	- Approcher les autorités administratives et coutumières pour s'assurer leur soutien tout au long du processus; - Sensibiliser les populations et les impliquer à tous les stades de la mise en œuvre du projet	- Le but des consultations et de s'assurer que le site est disponible et qu'il n'existe pas de problème autour du terrain qui lui a été affecté - Pour que le projet puisse être exécuté convenablement, il faut que les acteurs institutionnels s'investissent pleinement dans le processus de mise en œuvre				
Bélandé Consultation public	ques des acteurs locaux : Cho	ef de village de Bélandé	, population du village de				
Bélandé)							
- Les objectifs du projet PIDAJ - Le statut du terrain affecté à la construction du LPA; - Les activités à réaliser sur le site dans le cadre du projet; - Les perceptions/attentes des populations vis-àvis du projet	- Crainte d'arrêt de la formation des jeunes déscolarisés par le CFJA du fait de la création du LPA; Ce dernier est ainsi perçu comme une structure rivale du premier; - Crainte de conflits potentiels avec les élèves; - Préoccupations liées au recours à une main-d'œuvre non locale;	- Maintenir le CFJA malgré la création du LPA afin que la formation des déscolarisés ne soit pas interrompue; - Mettre les moyens nécessaires pour le bon fonctionnement du Lycée; - Impliquer les autorités locales dans la phase d'exécution des travaux; - Prioriser la main- d'œuvre locale dans le recrutement;	- L'intérêt du projet est de former les jeunes et de les appuyer pour développer une agriculture vraiment moderne - Il n'y a pas de rivalité entre le LPA et le CFJA. Même si ce dernier disparaît à Bélandé, il y a d'autres structures qui forment les déscolarisés dans la commune de Falmey; - Pour profiter au mieux du recrutement de la maind'œuvre locale, la population devra prendre les devants en créant un comité qui va négocier avec l'entrepreneur afin d'obtenir un quota pour les postes non qualifiés; - Ce qui est attendu des populations bénéficiaires, c'est de soutenir la mise en œuvre afin que la commune puisse en tirer le plus grand bénéfice				

Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)

Identification et description des mesures

Pour atténuer et/ou bonifier les impacts potentiels et les risques identifiés, un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a été élaboré. Il définit le mécanisme opérationnel pour une gestion efficace des enjeux du sous projet. La mise en œuvre du PGES s'articule autour des activités clés suivantes pour assurer une gestion rigoureuse des impacts du projet :

Mesures générales

Ces actions doivent être intégrées bien avant la sélection de l'entreprise.

- **Inclure dans les documents d'appels d'offre (DAO)** toutes les mesures environnementales prévues pour engager la responsabilité des entreprises contractantes ;
- Préparer un plan de gestion environnementale et sociale spécifique pour chaque chantier (PGES chantier) et obtenir son approbation par le Bureau National d'Évaluation Environnementale ;
- Obtenir toutes les autorisations nécessaires (exploitation de l'eau, abattage des arbres, etc.) :
- Communiquer les informations issues des PGES-Chantiers aux autorités locales et aux parties prenantes ;
- **Prioriser les populations riveraines** lors du processus de recrutement de la main d'œuvre.

Mesures spécifiques

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) s'articule autour des programmes clés suivants pour assurer une gestion rigoureuse des impacts du projet :

- Un Programme d'Atténuation des risques et des Impacts négatifs : Il s'agit de la composante la plus opérationnelle du PGES. Elle expose l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour atténuer, supprimer ou compenser les impacts négatifs et pour bonifier les impacts positifs du projet à chaque phase.
- Un Programme de Surveillance Environnementale et Sociale : Ce programme définit toutes les activités d'inspection et de contrôle qui seront menées pendant les travaux pour vérifier que les mesures de protection de l'environnement sont bien mises en place et respectées par l'entreprise. Cette surveillance sera principalement assurée par la Mission de Contrôle (MdC) recrutée par le PIDAJ.
- Un Programme de Suivi Environnemental et social : Contrairement à la surveillance qui se concentre sur les travaux, le suivi a pour but de mesurer les impacts réels sur le long terme et d'évaluer la performance des mesures environnementales et sociales, y compris pendant la phase d'exploitation. Ce suivi est réalisé par le Bureau National d'Évaluation Environnementale (BNEE).
- Un Programme de Renforcement des Capacités: Ce programme est essentiel pour garantir que tous les acteurs impliqués (services de l'État, mairie, ONG, etc.) disposent des compétences techniques nécessaires pour jouer efficacement leur rôle dans la mise en œuvre et le suivi du PGES.

Le tableau ci-après constitue le **programme d'atténuation et/ou de bonification** des risques et impacts du sous-projet

Programme d'atténuation et/ou bonification des risques et impacts négatifs

Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Période de mise en œuvre	Responsables d'exécution	Indicateurs de mise en œuvre	Coût mise œuvre
Construction	Air	Travaux d'ouverture et de débroussaillage Mouvement et fonctionnement de la machinerie de chantier	Perturbation de la qualité de l'air suite à l'émission de poussière et gaz d'échappemen t des engins de chantier	Minimiser: Limiter la vitesse des camions sur le chantier; Procéder au réglage correct et à l'entretien des machines et des engins; Exiger la couverture obligatoire des camions de transport de matériaux par des bâches Arroser les surfaces de travail; Atténuer: Entretenir les engins et véhicules (changement des éléments filtrants, visites techniques) afin d'assurer un bon	Régulièrement pendant les travaux	Entreprise adjudicataire des travaux	Fréquence d'arrosage Etat des surfaces sources de poussière	PM A inclure dans le marché des travaux

			état de fonctionnement;				
Végétation (compensation et mitigation)	Travaux de préparation du site et de débroussaillage	Perte de 299 pieds arbres	Limiter au maximum la destruction directe de la végétation dans l'emprise du site, Réaliser des plantations de compensation : il s'agit des plantations de : Plantation de protection le long du mur du LPA (écartement 20X50 sur 100 ha, soit 1000 plants Plantations d'ombrage, d'embellissement et de pavoisement, le long des allées, Au total une provision de 1000 Plants (cout unitaire toute CC, de 10.000 FCFA	Au cours des travaux pendant et après les travaux	Entreprise adjudicataire des travaux ONG prestataire	Constat sur la conduite du déboisement de la végétation sur le site Nbre de plants putés	10.000.00
Santé	poussière	Risques de maladies respiratoires.	Minimiser: Mettre à disposition et imposer le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) à tous les	Au cours des travaux	Entreprise adjudicataire des travaux ONG prestataire	EPI mis en place	PM

		travailleurs		
		(casques, gants,		
		masques, etc.)		
		Délimiter et		
		contrôler l'accès		
		au chantier pour		
		éviter les		
		intrusions et les		
		accidents		
		impliquant les riverains.		
		Sensibiliser les		
		opérateurs		
		d'engins à la		
		conduite		
		sécuritaire et		
		éviter les		
		chargements hors		
		gabarits		
		Atténuer /		
		Gérer :		
		Organiser des		
		formations et		
		sensibilisations		
		périodiques pour		
		les travailleurs		
		sur l'hygiène et la		
		sécurité au		
		travail		
		Mettre en place		
		une boîte à		
		pharmacie et du		
		matériel de		
		premier secours		
		sur le site.		

Sécurité	Travaux de	Risques des	Phase de	Au cours des	Entreprise	Nbre	
20001100	construction	blessures et	Conception:	travaux	adjudicataire	d'accidents	6 000 000
	Recrutement	d'accidents	intégrer un	i a v a a z	des travaux	et/de	0 000 000
	de la main	a accidents	spécialiste HSE		ONG	personnes	
	d'œuvre locale		dans cette phase		prestataire	malades	
	a wavie locale		pour éliminer les		prestatane	enregistrés	
			risques à la			Nbre de	
			source			personnes	
			source			formées	
			Phase de			Nombre de	
			Préparation /			conflit	
			Construction: (i)				
			proposer des			enregistré	
			mesures de				
			protection				
			collective, (ii)				
			instaurer le Quart				
			d'heure sécurité"				
			quotidien et un				
			protocole				
			d'accueil				
			sécurité				
			systématique				
			pour tout nouvel				
			arrivant, (iii)				
			exiger le				
			"Permis de				
			Travail" pour				
			toute tâche à haut				
			risque, (iv)				
			planifier et tracer				
			des séances de				
			formation et				
			sensibilisation,				
			(v) planifier et				
			gérer les				
			interactions avec				
			interactions avec				

			les riverains, disposer des EPI en quantité et qualité suffisante, (vi) Privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit. Mettre en place une permanence à l'entrée et renforcer le dispositif sécuritaire dans et autour du LPA Sensibiliser les ouvriers et les riverains sur les risques associés : Affichage de consignes de sécurité, séances de sensibilisation avant la prise de poste de travail. Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit.				
	Excursions des bandits armés	Perte en matériel et en vies humaines	Recrutement des gardiens et mettre en place un service de gardiennage	Pendant la période des travaux	Entreprise	Au moins 4 Gardiens recrutés	10 000 000
	Exploitation des ateliers Fonctionnement du groupe	Pollution de l'air	Assurer une bonne ventilation et un nettoyage quotidien des	Au cours de l'exploitaion	L'administrati on du Lycée	Existence des poubelles de stockage;	PM

Exploitation		électrogène		bâtiments et			Contrat avec un	
Lapioitation	Air	Incinération des		ateliers.			prestataire	
	7 111	déchets		Limiter la			agréé de collecte	
		declicts		consommation			de déchets	
				d'énergie et			de decliets	
				éviter le brûlage			1	
				des déchets à l'air			4	
				libre, notamment				
				les plastiques.				
				les plastiques.				
				Il s'agit de				
				prendre des				
				dispositions pour				
				l'entretien des				
				engins afin de				
				réduire				
				l'émissions pour				
				réduire les				
				émissions de				
				polluants				
				atmosphériques				
				(poussières, de				
				CO, CO2, NOx,				
				SO2 etc).				
				Doter les techniciens de				
				surface d'EPI adéquats				
				7				
	Sol	Production des		Mettre un dispositif de	Au cours de	L'administrati	Niveau	
		déchets divers	Pollution du	collecte et d'évacuation	l'exploitation	on du Lycée	d'organisatio	3 000 000
		liés à	sol	des déchets pour prévenir	de la cité		n de la gestion	
		l'exploitation		les nuisances			des déchets	
		de la cité		environnementales et			Nbre de	
				sanitaires des déchets			contrats	
				générés par l'exploitation			d'évacuation	
				de l'établissement (achat			des	
				des équipements de				

			collecte de déchets (poubelles, charrettes, charrues, tonneaux, gants,			s isés	
Eau	Déversements des rejets d'eaux usées domestiques, des fuites d'hydrocarbures , des rejets issus de l'entretien des machines et autres déchets dangereux.	Risque de contamination de Nappes	Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets pour l'ensemble du LPA (achat des équipements complémentaires et appui à la contractualisation avec une ONG ou un prestataire pour l'évacuation des eaux usées).	Au cours de l'exploitation de la cité	L'administratio n du Lycée	Niveau d'organisatio n de la gestion des déchets Nbre de contrats d'évacuation des Déchets formalisés	3 000 000
Santé	Cohabitation entre les populations riveraines, les étudiants, les enseignants et, le personnel employé	Hausse de la fréquence des MST, y compris le VIH/Sida	Organiser des séances régulières d'information et de sensibilisation pour les élèves et le personnel sur les IST/VIH-SIDA Rendre obligatoire l'utilisation des EPI (masques, gants, bottes, etc.) pour les apprenants lors des travaux pratiques dans les ateliers Élaborer, afficher et faire respecter	Au cours de l'exploitation de la cité	L'administration du Lycée	Nbre de séances d'information et de sensibilisation en matière des IST et VIH/Sida; Organisées	3000 000

			des consignes de sécurité claires dans tous les locaux techniques et ateliers				
Sécurité	TP au niveau des ateliers	Risques d'incendie Risques de maladies professionnelles	Mettre en place un système de contrôle à l'entrée principale pour identifier les visiteurs et clôturé le périmètre pour éviter les intrusions Assurer un éclairage suffisant des zones clés la nuit Afficher des numéros d'urgence en cas d'accident grave, d'intrusion malveillante etc Ateliers et Engins Agricoles Obliger et contrôler le port d'EPI dans les ateliers et lors de l'utilisation des machines,	Au cours de l'exploitation de la cité	L'administration du Lycée	Nbre de séances d'information et sensibilisation et de formation en matière de santé, d'hygiène, et de sécurité au travail organisées ; Présence des EPI au niveau des ateliers Nombre d'affiches en matière de sécurité placés	PM

			36.1.1.1				
			Maintenir les				
			ateliers propres				
			et bien rangés				
			Productions				
			Végétales et				
			Produits				
			Chimiques				
			Stocker tous les				
			produits				
			phytosanitaires				
			(pesticides,				
			herbicides) et les				
			engrais dans un				
			local spécifique,				
			fermé à clé,				
			ventilé et sur sol				
			étanche avec un				
			bac de rétention ;				
			Préparer et				
			manipuler les				
			produits dans une				
			aire dédiée avec				
			des EPI				
			spécifiques				
			(combinaison,				
			masque, gants				
			résistants aux				
			produits				
	Excursions des	Perte en	Recrutement des	Pendant	Administration	Dispositif de	PM
the state of the s		1 0110 011				2 ispositii de	/ -
		matériel et en	gardiens et	d'exploitation	I du LPA	sécurité mis en	
	bandits armés	matériel et en	gardiens et	d'exploitation	du LPA	sécurité mis en	
		matériel et en vies humaines	mettre en place	d'exploitation du LPA	du LPA	sécurité mis en place	
			mettre en place un service de		du LPA		
			mettre en place		du LPA		

US/GENR E	Cohabitation	Agressions sexuelles, MST	Mesures de mitigations proposées concernant le VBG: Développer un programme conjoint de sensibilisation et de prévention sur les VBG, la santé sexuelle et le consentement, destiné aux étudiants et au personnel des deux établissements (LPA et LTD). Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) coordonné, confidentiel, accessible et sûr pour les victimes de VBG, incluant un référencement clair vers des services de prise en charge. Établir un partenariat formel avec des ONG locales ou des centres de santé spécialisés dans la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de VBG. Total	exploitation	Lycée	Nombre de plaintes traitées	PM, voir rapport MGP
	T						

Programme de surveillance environnemental et social

Le programme de surveillance environnementale et sociale (ou contrôle), il faut entendre toutes les activités d'inspection, de contrôle et d'intervention visant à vérifier que (i) toutes les exigences et conditions en matière de protection d'environnement soient effectivement respectées avant, pendant et après les travaux ; (ii) les mesures de protection de l'environnement prescrites ou prévues soient mises en place et permettent d'atteindre les objectifs fixés ; (iii) les risques et incertitudes puissent être gérés et corrigés à temps opportun.

L'exécution de ce programme de surveillance et de suivi nécessitera la mobilisation de plusieurs acteurs dont les principaux acteurs sont la Mission de Contrôle (MdC) recrutée par le PIDAJ, le Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE) est responsable des activités de suivi environnemental et social et l'Unité de gestion du Projet. Pour le BNEE, les activités de suivi consisteront essentiellement en des missions de contrôle sur le terrain durant les phases de pré-construction et de construction.

La surveillance environnementale et sociale devra être effectuée par la Mission de Contrôle (MdC) recrutée par le PIDAJ et qui aura comme principales missions de :

- Faire respecter toutes les mesures d'atténuation courantes et particulières du projet ;
- Rappeler aux entrepreneurs leurs obligations en matière environnementale et s'assurer que celles-ci sont respectées lors de la période de construction ;
- Rédiger des rapports de surveillance environnementale tout au long des travaux ;
- Inspecter les travaux et demander les correctifs appropriés le cas échéant ;
- Rédiger le compte-rendu final du programme de surveillance environnementale.

De plus, ils pourront jouer le rôle d'interface entre les populations riveraines et les entrepreneurs en cas de plaintes.

Dispositif de rapportage

Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du PGES, le dispositif de rapportage suivant est proposé :

- Des rapports périodiques mensuels ou circonstanciés de mise en œuvre du PGES produits par le responsable Environnement, sociale, Santé et Sécurité de l'Entreprise adjudicataire des travaux ;
- Des rapports périodiques (mensuels) de surveillance de la mise en œuvre du PGES doit être produits par la Mission de contrôle/Ingénieur Conseil ;
- Des rapports trimestriels sur les paramètres environnementaux et sociaux de la mise en œuvre du PGES et des rapports circonstanciés produits par le PIDAJ et transmis à la BAD.
- Le tableau ci-après constitue le programme de surveillance et de suivi environnemental et social du projet.

Programme de surveillance environnementale et sociale

Programme	de sui vernance envirc	onnementale et sociale						
Récepte	Activités sources	Impacts	Mesures	Responsa ble es	Acteurs de	Paramètres de	Fréquen	Cout en FCFA
urs d'impac	d'impact		d'atténuation	ble es d'exécuti	contrôle	surveillance	ce d	FCFA
ts				on			e	
							surveilla	
							nce	
Air	Travaux	Perturbation de la	Limitation de la	Entrepris	Mission de	Fréquence	1 fois par	4 500 000
	d'ouverture et de	qualité de l'air suite à	vitesse des camions	e	Contrôle	d'arrosage	mois sur	
	débroussaillage	l'émission de	sur le chantier;	adjudicata	(MdC)/PIDA	Etat des surfaces	la	
		poussière et gaz	Maintien de	ire des	J	sources de poussière	période	
		d'échappement des	moteurs des engins	travaux			d'exécuti	
		engins	et véhicules en bon				on du	
			état de				projet	
			fonctionnement					
Sol	Travaux de	Contamination/pollut	Mise en place un	Entrepris	Mission de	Présence des bacs à		
	creusement des	io n des sols	système adéquat de	e	Contrôle	déchets au niveau		
	fouilles et		collecte et	adjudicata	(MdC)/PIDA	du chantier		
	fondations,		d'élimination des	ir	J	Nbre de corridor de		
	Production de		déchets de chantier	e des		circulation au		
	déchets de chantier,		;	travaux		niveau du chantier		
	mauvais systèmes							
	de collecte et de							
	gestion des déchets							
	solides et liquides,							
Eau	Rejets des déchets	Risque de	Mise en place d'un	Entrepris	Mission de	Présence des aires		
	liquides	contamination des	système adéquat de	e	Contrôle	de stockage de		
		nappes superficielles	collecte et	adjudicata	(MdC)/PIDA	déchets sur le		
			d'élimination des	ir	J	chantier		
			déchets solides et	e		Nombre des		
			liquides des	d		étanches sur le		
			chantiers;	es		chantier		
				travaux				

Végétat	Travaux de	Déboisement et perte	Informer les	Entrepris	Mission de	Constat sur la	1 fois par	'4 500 000
ion	préparation du site	07 Arbres	services des Eaux	e	Contrôle	conduite du	mois sur	. 200 000
1011	et de	0,1110105	et Forêts afin qu'ils	adjudicata	(MdC)/PIDA	déboisement de la	la	
	débroussaillage		s'assurent que le	ire des	J	végétation sur le site	période	
	accio assamage		nettoyage du site se	travaux	/Directions	, egetation sur le site	d'exécuti	
			fait suivant la	Liu vuuri	des Eaux et		on du	
			réglementation en		Forets		projet	
			vigueur;		Torces		projet	
			Réaliser de	Entrepris	Mission de	Nbre de		
			mitigation, 1000	e	Contrôle	plants		
			plants proposés	adjudicata	(MdC)/PIDA	prévus et plantés		
			prants proposes	ir	J	proves or premos		
				e				
				des				
				travaux				
				ONG				
				prestatair				
				e				
Santé	Emissions de	Risques de maladies	Dotation des	Entrepris	Mission de	Port des EPI		
	poussière	respiratoires.	travailleurs de	e	Contrôle			
	Présence du	•	chantier en	adjudicata	(MdC)/PIDA			
	personnel des		équipements de	ir	J			
	chantiers		protection	e				
			individuel (bottes,	d				
			masques, gants)	es				
			Fourniture d'une	travaux				
			boite à pharmacie	ONG				
			sur le site	prestatair				
				e				

	Travaux	de	Risques des blessures	Formation et	Entrepris	Mission de	Nbre d'accidents	
	construction		et d'accidents	sensibilisation des	e	Contrôle	et/de personnes	
Sécurité	Recrutement	de	Risques des conflits	travailleurs en	adjudicata	(MdC)/PIDA	malades enregistrés	
	la main		entre les populations	matière d'hygiène	ir	J	Nbre de personnes	
	d'œuvre locale		riveraines et les	et de sécurité au	e		formées	
			travailleurs	travail; Respect de	d		Nombre de conflit	
				la réglementation	es		enregistré	
				en matière de santé	travaux			
				& sécurité lors des	ONG			
				travaux de chantier	prestatair			
				;	e			
				Priorisation des				
				communautés				
				riveraines dans le				
				recrutement de la				
				main d'œuvre				
				Total				9.000000

Programme de Suivi environnemental

Le suivi environnemental est un outil très important de l'accompagnement environnemental des activités du projet. Il aura pour but de mesurer les impacts réels générés par les travaux d'exploitation de la carrière et d'évaluer la performance des mesures environnementales proposées. Il s'agit donc de l'examen et de l'observation continue ou périodique du projet.

Contrairement à la surveillance environnementale et sociale qui a lieu lors des travaux, le suivi environnemental quant à lui se fait pendant les deux phases à savoir la phase de construction et la phase d'exploitation. Il est réalisé par le Bureau National d'Évaluation Environnementale (BNÉE) conformément aux dispositions de l'Arrêté n° 0099/MESU/DD/SG/BNEE/DL du 28 juin 2019 portant organisation et fonctionnement du BNEE, de ses directions nationales et déterminant les attributions de leurs responsables. En application aux dispositions de la loi ci-dessus citée, le suivi incombe aussi au promoteur du projet, ici l'Etat à travers le ministère de la formation professionnelle et technique représenté par la cellule de coordination du projet.

Le suivi consistera en des missions périodiques que le BNEE, accompagné des structures pertinentes en fonction des paramètres à suivre, effectuera pour vérifier la conformité de la mise en œuvre des mesures et de leur pertinence ou d'apprécier le comportement des composantes impactées par rapport aux mesures d'atténuation appliquées.

Les éléments essentiels qui feront l'objet de suivi dans ce cadre sont les composantes biophysiques et humaines de la zone d'impacts directs du projet dont l'évaluation des impacts s'est révélée moyenne ou majeure dans le sens négatif.

L'objectif du programme de suivi environnemental est de s'assurer que les mesures sont exécutées et appliquées selon le planning prévu.

Le tableau ci-dessous présente le programme de suivi environnemental ainsi que les éléments devant faire l'objet d'un suivi ; les indicateurs de suivi, les responsabilités de suivi et ; la période de suivi.

Programme de suivi environnemental

Milieu	Composante s biophysique et humaine	Impacts	Actions de suivi	Indicateurs de suivi	Fréquence	Responsabilité	Coût FCFA
Biophysi que	Sol	Contamination des sols par le rejet des déchets	Suivi de la gestion des déchets (solides et liquides)	Présence des bacs à déchets, Nbre de contrats d'évacuation des déchets formalisé	Une fois pendant les travaux et, durant toute la durée d'exploitation du projet	BNEE, Direction de l'enseignement et de la formation technique et Professionnelle, DRE/Dosso DRSP/Dosso	1 500 000
	Eau	Risque de contamination des nappes superficielles	Suivi de la qualité des eaux	Fréquence de prélèvement et des mesures	Une fois pendant la phase des travaux lorsque le forage est réalisé	DRH/Dosso	2 500 000
	Végétation	Abattage de la végétation	Plantations de compensation	Nombre de plants plantés,	Une fois pendant les travaux et, durant toute la durée d'exploitation du projet	BNEE- Direction de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle, DRE/Dosso	4 200 000
Humaine	Santé et sécurité et modes de vie	Risques d'accidents de travail	Suivi des équipements de protection individuel	Présence des EPI Nombre d'accidents de travail enregistrés,	1 fois sur 3 ans Trois fois	BNEE- Direction cadre de vie, Direction de l'enseignement et de la	2 000 000

	et valeurs		Suivi des accidents	Présence des EPI au		formation technique et		
	sociales		de travail	niveau des ateliers		professionnelle		
			Suivi des conflits	Nombre d'affiches				
			Suivi des campagnes	en matière de				
			d'information sur les	sécurité placés				
			IST/VIH SIDA					
Total								

Programme de renforcement des capacités

La mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale nécessite l'implication de plusieurs acteurs dont les rôles peuvent être différentiés selon leur niveau d'implication et leur rôle à accomplir.

L'efficacité de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans la réalisation des activités du projet passe par le renforcement des capacités des acteurs impliqués.

En effet, le renforcement des capacités des acteurs est nécessaire pour assurer une bonne appréciation de la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Il permettra d'outiller techniquement les acteurs afin qu'ils puissent valablement jouer leurs rôles.

Acteurs de mise en œuvre et du suivi-contrôle

Les acteurs de mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) sont :

- L'UCP du PIDAJ :
- Direction Générale de l'Industrie et de l'entrepreneuriat des jeunes ;
- Bureau national d'évaluation environnementale (BNEE) ;
- Direction Générale des Eaux et Forêts (DGE/F);
- Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGE/DD);
- Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE) du Ministère de l'environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement (MH/A) ;
- Direction de la Santé, Sécurité au Travail (DSST) ;
- Services techniques de la zone (Environnement, Equipement, Hydraulique et Assainissement, Mines, Population, Inspection de Travail, etc.);
- Direction du LPA de Dosso;
- La mairie de Dosso;
- Associations et Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Rôles et responsabilités des acteurs

Le tableau ci-dessous présente les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre du PGES du projet.

Catégories d'acteurs	Rôles et Responsabilités
BNEE	Assurer la formation sur l'internalisation du PGES du projet, suivi
	contrôle de la mise en œuvre du PGES
	Assurer la diffusion des rapports de surveillance et du suivi
	environnemental.
PIDAJ	Assurer au BNEE, les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du
	suivi contrôle environnemental;
	Assurer la mise en œuvre de toutes les mesures d'atténuation et faire
	produire régulièrement un rapport d'activités ;
	Coordonner les activités des entreprises adjudicataires dans le cadre
	de la mise en œuvre du PGES ux réunions de coordination
	Environnement avec les représentants concernés de l'Ingénieur
	Conseils et des Entreprises ;
	Assurer les relations avec les autorités environnementales centrales
	(Ministères);
	Assurer la liaison entre les différentes institutions impliquées dans la
	mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'optimisation
	Veiller au respect de l'application de la réglementation
	environnementale;
	Veiller à la préservation des intérêts des populations riveraines ;
	Renforcer les capacités des Services Techniques et des acteurs ;
	Transmettre les rapports de surveillance et suivi au BNEE;
	Assurer les relations avec les communautés locales concernées pour
	tous les aspects sociaux, y compris l'amélioration de la santé, le
	respect des procédures de recrutement, la consultation publique ;
	Tenir une veille environnementale et sociale conséquente quant au
	succès du PGES

Direction Générale de	Préparer avec les structures d'exécution, un programme de travail
l'Industrie et de	Assurer la liaison entre les différentes institutions impliquées dans la
l'entrepreneuriat des jeunes	mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts
1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	Financer la mise en œuvre du PGES
	Assurer la diffusion des rapports de surveillance et du suivi
	environnemental
	Tenir une veille environnementale conséquente quant au succès du
	PGES
Direction Générale des Eaux	Implication dans les missions de surveillance et du suivi de la mise en
et Forêts (DGE/F)	œuvre du PGES
	Implication dans l'abattage des arbres, plantations et ensemencements
Direction Générale de	Implication dans les missions de surveillance et du suivi de la mise en
l'Environnement et du	œuvre du PGES
Développement Durable	Implication dans la gestion des déchets, pollution des eaux, de l'air,
(DGE/DD)	etc.
	Implication dans les missions de surveillance et du suivi de la mise en
Ressources en Eau (DGRE)	œuvre du PGES
du Ministère de	Implication dans la gestion et l'utilisation d'eau
l'Hydraulique et de	
l'Assainissement (MH/A)	
Direction de la Santé,	Implication dans les missions de surveillance et du suivi de la mise en
Sécurité au Travail (DSST)	œuvre du PGES
	Implication dans la gestion des risques au travail.
Services techniques de la	Appuyer le BNEE dans la mise en œuvre du PGES, notamment en ce
région de	qui concerne aux missions de surveillance et du suivi de la mise en
Dosso(Environnement,	œuvre du PGES
Equipement, Hydraulique et	Participer à la mise en œuvre des programmes de renforcement de
Assainissement, agriculture,	capacités.
élevage, Population,	
Inspection de Travail, etc.);	
administrtion du LPA	
Mairie de Dosso	Participer au processus de l'EIES à travers les consultations et
	audiences publiques ;
	Contribuer à la bonne application des mesures du PGES à travers la
	procédure de résolution des doléances ;
	Accompagner le projet dans la surveillance environnementale ;
	Effectuer la médiation entre le projet et les populations riveraines en
	cas de conflits ;
	Participer aux séances d'informations et de renforcement des capacités
	Informer, éduquer et conscientiser les populations riveraines.
Organisation de la Société	Sensibiliser les populations et tous les acteurs à plus s'intégrer dans le
	1 1
Civile du secteur agricole	projet;
	Sensibiliser le personnel des entreprises d'exécution du projet et les
	populations riveraines sur les risques de contagion et de propagation
	des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), le VIH, le SIDA,
	les violences liées au genre et le travail des mineurs au cours de
	l'exécution des travaux.

Budget du programme de renforcement de capacité

Pour renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre et du suivi du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des activités du projet, il est prévu, des formations dont les thèmes, les acteurs concernés ainsi que les coûts y relatifs sont donnés dans le tableau cidessous.

Thèmes de renforcement des capacités et les coûts y relatifs

Cibles	Thématique/item	Acteurs mise œuvre	de en	Couts FCFA	en
Services techniques de la région de Dosso (Environnement, Equipement, Hydraulique et Assainissement, Agriculture, élevage, Population, Inspection de Travail, etc.); Mairie, Organisations de la Société Civile Administration du LPA	Formation sur l'internalisation et le processus de suivi de la mise en oeuvre du PGES Connaissance du processus de suivi de la mise en oeuvre du PGES Information/sensibilisation sur le projet - Information sur les travaux, Information sur les impacts potentiels Aspects environnementaux et sociaux des activités du projet Sensibilisation sur les risques liés aux travaux Formation sur les IST et du VIH-SIDA, et les VBG et l'EAS/HS	BNEE		8 000 000	
	Formation sur la surveillance et le suivi environnemental et social Outils de contrôle et de surveillance environnementale Les indicateurs de surveillance Technique d'élaboration des rapports de surveillance environnementale	BNEE			
	Appui en matériels et équipement et mise en place du sipositif de collecte et évacuation des déchets	Administr on du LPA		15 000 000	
Personnel de l'entreprise	Formation sur la Santé et la sécurité au travail La formation et sensibilisation sur les risques en matière de santé et de sécurité liés à certaines tâches et les premiers soins. Les procédures en cas d'accident et interventions d'urgence; Les modes de contamination des IST et du VIH; Les comportements à risque; Port EPI Formation sur le PGES Application des mesures du PGES et autres bonnes pratiques pendant les travaux (gestion des déchets, limitation des nuisances, limitation de vitesse, etc.)	Entreprise		PM	
TOTAL	,			23 000 000	

Mécanismes de gestion des plaintes

Un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) a été proposé. La mise en place de ce mécanisme est sous la responsabilité de l'Équipe de coordination du PDAJ qui s'appuie sur les Responsables environnement et social de l'Entreprise exécutant les travaux et la Mission de contrôle et un comité local de gestion des plaintes qui sera mis en place.

Les instances de réception des plaintes et recours proposé sont

- Bureau de la Mission de contrôle (MdC);
- Bureau de l'Entreprise des travaux ;
- Bureau de la Mairie de Dosso;

- Coordination du PIDAJ (Expert en Infrastructure).

Un comité local de gestion des plaintes sera mis en place dans la Mairie de Falmey. Un comité de médiation sera mis en place et sera composé du Directeur (ou son représentant) de la Direction de la formation professionnelle de Dosso et un (1) représentant du Chef de Canton de Falmey et un représentant du Chef religieux (Imam) de Belandé.

La procédure de résolution des plaintes comporte six étapes à travers le processus de résolution :

- Réception et enregistrement de la plainte : Une plainte émanant d'un ou plusieurs membres de la communauté peuttre reçue au niveau de chacune des instances énumérées ci-haut ;
- Examen de l'admissibilité : Les plaintes doivent faire l'objet d'un examen, d'une analyse et d'une enquête pour en déterminer la validité ; établir clairement quel engagement ou promesse n'a pas été respecté; et décider des mesures à prendre pour y donner suite ;
- Règlement des plaintes : Le traitement des plaintes selon les trois (3) niveaux d'intervention se présente comme suit :
 - O Niveau 1 : Mission de contrôle et entreprise des travaux : Ce niveau de traitement entend le plaignant et délibère dans un délai de trois (3) jours ;
 - Niveau 2 : Comité local : Le comité local se réunit dans les 3 jours qui suivent la transmission de la plainte à son niveau. Le comité après avoir entendu le plaignant délibère dans un délai maximum de 10 jours ;
 - O Niveau 3. Unité de Coordination du PIDAJ: une équipe de gestion de plainte composée de Trois (3) personnes à savoir : le Coordonnateur du PIDAJ ; l'Expert chargé des infrastructures et l'Expert en suivi- évaluation. Cette équipe participe à l'examen des plaintes, aux enquêtes et traitements des plaintes qui n'ont pu être traitées au niveau des Missions de Contrôle et le comité local. L'Unité de Coordination dispose d'au plus tard quatorze (14) jours pour traiter les plaintes enregistrées et informer le plaignant par écrit.
- Mise en œuvre de la solution : C'est durant cette étape, que la solution et/ou les mesures correctives seront entreprises. Toutes les parties concernées par la plainte parviennent à un accord et, plus important encore, la personne plaignante est satisfaite du fait que la plainte a été traitée de façon juste et appropriée et que les mesures qui ont été prises apportent une solution. Le PIDAJ assumera tous les couts financiers des actions requises.
- Clôture de la plainte et suivi : une fois la solution acceptée et implantée avec succès la plainte est close. S'il arrive qu'une solution ne soit pas trouvée malgré l'aide du comité de médiation et du médiateur institutionnel et que le plaignant entame des recours juridiques externes au PIDAJ.

Coût de mise en place du MGP

Actions/Activités	Responsables	Acteurs de mise en œuvre	Echéance		de en
Mise en place du comité de gestion des plaintes locales, communales et nationales du MGP	PIDAJ	Equipe SE/CC	Après la validation du rapport de l'EIES	PM	
Formation des membres des organes sur le contenu du MGP	SE/CC	Services techniques concernées, autres spécialistes, consultant	Au plus tard trois (3) mois après la mise en place des organes	PM	
Information /sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit de communautés	SE/CC	Services techniques concernées, autres spécialistes, consultant	Après la mise en place du comité et régulièrement	PM	

Acquisition et mise en place	PIDAJ	PIDAJ	Juste après la	PM	
du matériel et fourniture			mise en place des		
nécessaire au fonctionnement			organes		
du MGP					
Total				PM	Voir
				rappo	rt
				MGP	

Clauses EHS spécifiques à insérer dans les contrats de travaux notamment :

Compte tenu de la nature des travaux prévus dans le cadre du projet de construction du LPA de Dosso, des Clauses Environnementales et Sociales sont proposées à inclure dans le DAO

- Respect des procédures administratives et réglementaires en matière d'environnement
- Établir et soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre et du Maitre d'ouvrage un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour le chantier
- L'Entrepreneur doit remettre au Maitre d'Œuvre (et au PIDAJ, aux Bénéficiaires) un plan d'organisation du chantier et un plan d'installation du chantier
- Elaborer un règlement interne, ou code de conduite doit mentionner spécifiquement les règles de sécurités, interdire la consommation d'alcool pendant les heures du travail, l'utilisation de bois de chauffe, l'interdiction ou la prévention des violences basées sur le genre, sensibiliser le personnel aux dangers des MST (VIH/SIDA),
- L'entrepreneur veillera à limiter l'usage des engins bruyants au strict nécessaire et arrêtera ceux qui ne servent pas (compresseur par exemple). Les nuisances sonores (issues des engins, véhicules lourds,...) à proximité d'habitations et autres établissements publics, sauf cas d'urgence, seront prohibées de 19 heures à 8 heures ainsi que le dimanche et les jours fériés
- L'Entrepreneur doit présenter un Plan de Gestion des Déchets (inclus dans le PGES). Ce plan ciblé (PGD) définira le mode et les moyens à mettre en œuvre pour la collecte, le stockage le transport et la gestion de ces déchets. Ce plan sera basé sur le principe dit 3RVE : Réduire à la source, Réutiliser, Recycler, Valoriser, Eliminer.
- L'Entrepreneur doit faire son affaire du recrutement du personnel et de la main-d'œuvre, d'origine nationale ou non, ainsi que de leur rémunération, hébergement, ravitaillement et transport dans le strict respect de la réglementation en vigueur en se conformant, en particulier, à la réglementation du travail (notamment en ce qui concerne les horaires de travail et les jours de repos), à la réglementation sociale et à l'ensemble de la réglementation applicable en matière d'hygiène et de sécurité.
- L'Entrepreneur veillera à ce tous les employés permanents ou temporaires du chantier seront formés sur les procédures et les exigences consécutives aux présentes clauses environnementales et sociales. La formation à prodiguer consistera en une présentation du projet et des consignes de sécurité à respecter sur le chantier (importance du port des protections individuelles, règles de circulation, abstinence alcoolique,...) et à la santé au travail et dans la vie quotidienne (prévention des MST et plus particulièrement le HIV/SIDA, prévention du paludisme, prévention du péril fécal, techniques de portage des charges lourdes...), au Droit du travail, au règlement intérieur de l'Entreprise, etc.
- L'Entrepreneur est tenu de prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter des accidents et atteintes à la santé, tant à l'égard du personnel propre qu'à l'égard du personnel sous-traitant et des tiers

Procédures en cas de découverte fortuite

Conformément à l'Article 51 de la Loi 97-002 du 30 juin 1997, lorsque par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments, de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture ancienne, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la paléontologie, la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique, sont mis au jour, l'entrepreneur doit immédiatement suspendre les travaux, avertir l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) qui doit faire la déclaration immédiate à l'autorité administrative qui avise sans délai le Ministre chargé de la Culture et le Ministre chargé de la recherche. Lorsque l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) estime que l'entrepreneur n'a pas signalé une découverte, l'Ingénieur Conseil ordonnera l'arrêt des travaux et demandera à l'entrepreneur de procéder à des fouilles à ces propres frais.

Délimitation du site de la découverte

L'entrepreneur est tenu de délimiter et de sécuriser un périmètre de cinquante (50) mètres autour du bien découvert. L'entrepreneur limitera l'accès dans ce périmètre, et les travaux ne pourront reprendre dans ce périmètre qu'après autorisation de la Direction du Patrimoine Culturel ou de l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle). Les frais de sécurisation du site de la découverte sont imputés sur le marché.

Rapport de découverte fortuite

L'entrepreneur est tenu d'établir dans les 24 heures un rapport de découverte fortuite fournissant les informations suivantes :

- Date et l'heure de la découverte ;
- Emplacement de la découverte ;
- Estimation du poids et des dimensions du bien découvert
- Mesures de protection temporaire mises en place

Le rapport de découverte fortuite doit être présenté à l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle), à la Direction du Patrimoine Culturel, au Ministère chargé de la recherche, au Préfet et au Gouverneur.

Les administrations de la Recherche et de la Culture doivent visiter les lieux où les découvertes ont été effectuées ainsi que les locaux où les objets ont été déposés et prescrire toutes mesures utiles pour leur conservation.

Arrivée des services de la culture et mesures prises

Les services de la Direction du patrimoine culturel font le nécessaire pour envoyer un représentant sur le lieu de la découverte dans les 2 jours qui suivent la notification et déterminer les mesures à prendre, notamment : (i) retrait des biens culturels physiques jugés importants et poursuite des travaux sur le site de la découverte ; (ii) poursuite des travaux dans un rayon spécifié autour du site de la découverte ; (iii) élargissement ou réduction de la zone délimitée par l'entrepreneur ; etc.

Ces mesures doivent être prises dans un délai de 7 jours.

En cas de besoin, les services de la Direction du patrimoine culturel seront appuyés par le PIDAJ pour arriver dans les délais sur le lieu de la découverte. Si les services culturels n'envoient pas un représentant dans un délai de 2 jours, l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) peut proroger ce délai sur 2 jours supplémentaires. Si les services culturels n'envoient pas un représentant dans la période de prorogation, l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) est autorisé à demander à l'entrepreneur de prendre les mesures d'atténuation idoines et reprendre les travaux tout en préservant ou évitant les biens découverts. Les travaux supplémentaires seront imputés sur le marché mais l'entrepreneur ne pourra pas réclamer une indemnisation pour la période de suspension des travaux.

Suspension supplémentaire des travaux

Durant la période des 7 jours, l'autorité administrative du lieu de découverte, en accord avec la Direction du patrimoine culturel, peut ordonner la suspension des travaux à titre provisoire pour une durée de six (6) mois, comme stipulé par l'Article 52 de la Loi sur la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national. Pendant ce temps, les terrains où les découvertes ont été effectuées sont considérés comme classés et tous les effets du classement leur sont applicables

Le coût global du PGES du projet est estimé à **SOIXANTE DIX SEPT MILLIONS DEUX CENT MILLE (77.200 000) FRANCS CFA.** (Cf. tableau ci-dessous).

Récapitulatif du budget:

Rubrique	Total
Programme d'atténuation	35 000 000
Programme de surveillance	9 000 000
Programme de suivi	10 200 000
Programme de renforcement des capacités	23 000 000
Mise en œuvre et fonctionnement du Mécanisme de	PM
Gestion des Plaintes (MGP)	
Audit annuel de performance	PM
environnementale et sociale	
Total	77 200 000

NON-TECHNICAL SUMMARY

Context and justification of the sub-project

Faced with the multiple environmental impacts induced by human activities, Niger, within the framework of environmental protection, has adopted diversified policies, strategies and legal instruments, all aligned with the Vision of the President of the Republic articulated around four axes, namely: i) strengthening security and social cohesion, ii) promoting good governance, iii) developing production bases for economic sovereignty and iv) accelerating social reforms. It is in this context of mobilizing communities for access to means of production, that the Government has initiated, with the support of the African Development Bank (AfDB), the preparation and implementation of the Integrated Youth Agripreneurship Development Program in Niger (PIDAJ). This program favors an integrated approach to local development, focused in particular on strengthening the technical capacities of young people through agricultural training.

With this in mind, the PIDAJ has planned the construction of the Dosso agricultural vocational high school, with a view to strengthening the agricultural training offer and supporting rural entrepreneurship. Given the nature and scale of the planned works, and in accordance with environmental and social requirements, the sub-project is subject to an Environmental and Social Impact Assessment (ESIA).

The Dosso LPA construction sub-project is part of the Integrated Youth Agripreneurship Development Program in Niger (PIDAJ), which is a national project funded by the AfDB for a total cost of approximately 70 billion CFA francs. The PIDAJ aims to sustainably support the country's economic and social growth by promoting youth entrepreneurship, encouraging technological innovation and strengthening resilience to climate shocks. It includes 4 components which are (i) Component 1: Strengthening the national system of technical education and agricultural vocational training, (ii) Component 2: Support for the entrepreneurial ecosystem and the financial inclusion of SMEs in the Agriculture and Agro-Industry sector and young agripreneurs (iii) Component 3: Strengthening resilience to climate shocks and the adaptation of agripreneurs in the productive sectors, (iv) Component 4: Institutional support and program coordination.

The choice of Dosso is motivated by the government's networking policy to serve all regions of Niger with an agricultural high school. The regions of Maradi and Tillaberi already have them, and this is why the PIDAJ will provide the other regions with LPAs (Agadez, Diffa, Dosso, Tahoua and Zinder), Niamey will be served by the IPDR of Kollo, which will be established as a national center of excellence.

Summary description of the sub-project

The aim of the sub-project is to enable the country in general and the Dosso region to train large entrepreneurs in the agricultural sector but also to provide qualified workers in the said sector in order to reduce demographic pressure on arable land.

The general objective is to contribute to the production of a qualified workforce to boost the agricultural sector.

The specific objectives are:

- Train and develop entrepreneurial skills among young people in the ASP field;
- Facilitate young people's access to the job market;
- Providing the agricultural sector with high-level technical and professional skills capable of bringing innovations

Expected results are as follows

- The high school infrastructure is built;
- The equipment of all devices is in place;
- The curricula and training programs are revised, developed and implemented in the systems;
- Initial and ongoing training of trainers on equipment acquired in the field of agriculture

The main planned activities within the framework of the sub-project include in particular the construction works: Construction of buildings (infrastructure) and site development essentially include: (i) Preparatory and earthworks (General earthworks and site installation (transportation and withdrawal of equipment, Fencing and delimitation of the work area; Stripping of topsoil; Excavation work; Backfilling of foundations from the spoil; Additional backfill if necessary, (ii) Infrastructure works (Construction of foundations, posts and beams, (iii) Superstructure works (Framework, roofing, waterproofing.), (iv) Networks and technical installations (Drinking water supply; Installation of a sanitation system; Sanitary plumbing work and fire safety devices; Electrification work), (v) Secondary work (Carpentry; Installation of false ceilings; Painting and coating work) (vi) Functional equipment (Construction of a toilet block; Development of a sales shop; Installation of equipment and furniture) (vii) Exterior developments (Drainage and sanitation works; Roads and exterior developments).

The implementation/start-up takes into account the component relating to Technical Assistance in training and pedagogy engineering which will result in:

- technical support for the establishment and operationalization of the institute;
- training of the teaching and management team of the high school;
- the deployment of technical assistance as needed, to strengthen the expertise in educational engineering and training of the institute's staff as well as the MEPT's teaching and management staff.

Possible alternatives to the sub-project

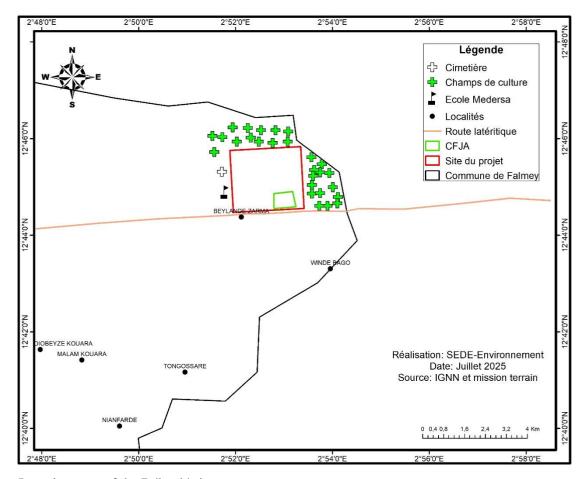
The comparative analysis of the options led to the selection of the "with project" alternative. This decision is justified by the significant socio-economic and strategic benefits that outweigh the negative impacts, which are deemed manageable through the implementation of the Environmental and Social Management Plan (ESMP).

The main arguments in favor of carrying out the sub-project are as follows:

- Creation of jobs and direct income: The sub-project will generate new income opportunities by creating direct and indirect jobs, both during the construction and operational phases. The construction phase, in particular, will provide employment and financial income to local workers.
- **Strengthening vocational training capacities**: The construction of the LPA will significantly improve the supervision and accommodation conditions for students and staff. The project will ensure the availability of quality textbooks and teaching equipment, thus strengthening the overall capacity of Technical and Vocational Education and Training (TVET) in Niger.
- Stimulating the local economy: Beyond direct employment, the project will promote the
 creation of small and medium-sized local businesses and contribute to the development of
 activities in the city.
- **Alignment with national policies and social benefits**: The sub-project responds to the State's desire to develop vocational training by adapting the sectors to the needs of the economy. In addition, it presents a significant social benefit by aiming to stimulate the enrollment of girls in technical and industrial sectors.

Description of the sub-project site and its environment

The site of the sub-project for the construction of the Dosso Agricultural Vocational High School is located in the village of Belandé, northwest of the village. It is bordered to the east by the RN35 (which connects the village of Morgou Bené on the RN1 and the town of Gaya), to the west by crop fields, to the south by crop fields, the medersa primary school and the village cemetery and to the north by crop fields and a laterite quarry. It is located between the coordinates 12°45′01.3" North and 02°52′18.37" East and 12°44′30.54" North and 02°52′06.14" East. This site belonged to the Ministry of Agriculture since 1973 before being transferred to the Ministry in charge of technical and vocational education in 2018, hence the creation of the Young Farmers Training Center (CFJA). The project site covers an area of 100 hectares, including 7 hectares that house the CFJA, which is already enclosed by a metal fence.



Location map of the Bélandé site

The site has a relatively flat relief with a slight slope sloping towards the west (182m) to the east (206m), i.e. a slight slope of 5%. However, it is also necessary to note the existence of koris of varying sizes in the north-central and north-eastern part of the site. These koris collect and drain runoff water into the village pond via a structure under the RN35.

The climate at the local level, like the entire Dosso region, is of the Sahelo-Sudanian type, but with a more Sahelo-Sudanian tendency in the rural commune of Falmey. The climate is characterized by a dry season (from November to May) and a rainy season (from June to October). The area records the highest rainfall in Niger, although it is not immune to poor distribution in time and space (following the north-south gradient).

The average annual rainfall in the region is between 300 and 450 mm, while in the southern part in the Sahel-Sudanian zone, rainfall averages vary from 500 to 900 mm (PDR Dosso, 2022-2026). In the region, the average temperature fluctuates during the dry season between 23 °C and 42 °C. During the dry season, the average temperature fluctuates between 29.5 ° and 42 °C. During the rainy season, the average temperature varies between 28.1 and 31.7 °C2. The average wind speed in the region is around 3.5 m/s. The relative humidity is very low in the dry season (20–40%) (PDR Dosso, 2022-2026).

On the pedological level, the project area reveals a predominance of sandy-clay and sandy soil types. These soils are well drained but may require significant inputs of organic matter and rigorous water management. The hydrographic network consists mainly of local seasonal watercourses. There are no permanent water points within the site area. However, it should be noted that there is a permanent pond that is stocked with fish a few kilometers east of the village, where runoff water from the site drains.

The plant coverof the area is not very dense. It is composed of trees, shrubs and herbaceous plants. The herbaceous carpet is composed mainly of Cenchrus biflorus, Eragrotis tremula,

Sida cordifolia, etc. The tree and shrub vegetation is characterized mainly by the species of: Balanites aegyptiaca, Azadirachta indica, Acacia seyal, Hyphaene thebaica, Piliostigma reticulatum, Faiderhbia albida, Ziziphus mauritiana, Guiera senegalensis. On the site there are 299 trees composed of the following species, including two protected species (Adansoni digitata and Prosopis fricana)

Scientific names of species	Number
Balanites aegyptiaca	125
Azadirachta indica	83
Acacia seyal	19
Acacia radiana	2
Hyphaene thebaica	4
Piliostigma reticulatum	18
Faiderhbia albida	20
Ziziphus mauritiana	2
Eucaluptus globulus	3
Prosopis africana	3
Adansonia digitata	1
Manguifera indica	13
Citrus limon	6
Total	299

Lwildlifeof the sub-project area is composed of resilient species among avian fauna (turtle dove), reptiles (lizards) and small mammals (mice).

Agricultureconstitutes the dominant economic activity in the area. It is organized around two complementary systems: (a) rain-fed agriculture practiced on the sandy-clayey soils and sandy soils of Fakara and on the clayey soils of the lowlands. Millet, sorghum, cowpeas, peanuts, rice, okra, etc. are grown there; (b) market gardening, practiced along the river and around a few permanent water points. The main crops are onions, red peppers, squash, tomatoes, sweet potatoes, cassava, etc.

Breedingconstitutes an important economic activity in the area. According to data provided by the Climate Change Risk Assessment Study in the FREXUS Project intervention areas in Niger carried out by Dr. Inoussa Abdou Saley in June 2022 (p. 14), the livestock of the commune of Falmey in 2020 is estimated at 73,000 cattle and 78,000 small ruminants. But it also includes a significant quantity of poultry (chickens, guinea fowl, ducks, pigeons). Poultry farming, mainly controlled by women and young people, plays an important role during religious festivals and in the performance of sacrificial rites.

Fishingis practiced on the Niger River, but also at the permanent ponds of the commune. In 2014, the environmental service of the CR of Falmey recorded more than 500 active fishermen; the sale of fish brought in 170,000,000 in the same year. Fish species: tilapia, clarias and some carp; 2/3 of the catch is intended for sale, the remaining third for family consumption.

In the sub-project area, there are 5 weekly markets and 5 livestock markets. These two areas constitute the most important centers of commercial activity. According to data provided by the municipality, the average collection level is 280,000 per week.

In terms of basic social infrastructure, it has one (1) Integrated Health Center (CSI), one (1) Secondary Education Complex (CES), five (5) primary schools including one (1) medersa, three (3) Cemented Wells, one (1) Human Powered Pump (PMH) and five (5) Mini-AEP.

Political, legal and institutional framework

On the political level, several documents addressing environmental concerns in Niger have direct interrelations with the development of PIDAJ program activities. These include:

- Resilience Program for the Safeguarding of the Homeland;
- National Policy on the Environment and Sustainable Development;
- National Climate Change Policy (NCCP);

- National Environmental Plan for Sustainable Development (PNEDD);
- Framework document for the National Occupational Safety Policy;
- National Social Protection Policy adopted in 2011;
- National Protection Policy;
- National Gender Policy.

On the legal level, The implementation of this project is part of a legal framework composed on the one hand of international conventions and agreements, treaties, signed or ratified by Niger and on the other hand, legislative and regulatory texts developed and adopted at the national level.

These include, among others:

- Convention on Biological Diversity
- United Nations Framework Convention on Climate Change
- Convention No. 111 on Discrimination in Employment and Occupation
- Convention No. 138 on the minimum age for admission to employment.
- Convention No. 148 on the Working Environment (Air Pollution, Noise and Vibration)
- ILO Convention No. 155 on Occupational Safety and Health
- Convention No. 161 concerning occupational health services
- Convention No. 182 on the Worst Forms of Child Labour
- Convention No. 187 on the promotional framework for occupational safety and health

National texts include, among others:

- Order 2023-01 of July 28, 2023 suspending the constitution of November 25, 2010 and creating the National Council for the Safeguarding of the Fatherland (CNSP).
- Order No. 2023-02 of July 28, 2023, on the organization of public authorities during the transition period
- Law No. 98-56 on environmental management
- Law 2018-28 determining the fundamental principles and environmental assessment in Niger
- Law No. 2022-34 determining the Fundamental Principles of Health and Public Hygiene
- Law 2012-45 on the Labor Code in the Republic of Niger
- Law No. 2004-040, establishing the forestry regime in Niger
- Decree No. 67-126/MFP/T/E containing the regulatory part of the Labor Code;
- Decree No. 96-409/PRN/MFPT/E, concerning the procedures for the declaration of hiring;
- Decree No. 2019-027 MESUDD establishing the terms of application of Law No. 2018-28 determining the fundamental principles of Environmental Assessment in Niger.

As the African Development Bank (AfDB) is the Funder of this sub-project, reference has been made to its revised Integrated Safeguards System (ISS), designed to promote the sustainability of project outcomes by protecting the environment and people from potential adverse impacts and risks of projects. This ISS includes ten (10) Operational Safeguards (OS), seven of which are applicable to this sub-project, except SO5, SO6 and SO9. These are:

- E&S Operational Safeguard 1: Assessment and management of environmental and social risks and impacts;
- Operational Safeguard E&S 2: Conditions of employment and work;
- Operational Safeguard E&S 3: Efficient use of resources and prevention and management of pollution;
- Operational Safeguard E&S 4: Community Health, Safety and Security;
- Operational Safeguard E&S 7: Vulnerable Groups;
- Operational Safeguarding E&S 8: Cultural Heritage;
- E&S Operational Safeguard 10: Stakeholder participation and dissemination of information.

On the institutional level: At the current stage of PIDAJ formulation and negotiation, the General Directorate of Youth Entrepreneurship is responsible for coordination. This direct involvement has involved key ministries in the agribusiness sector during several meetings. This process is supported by the UNDP, which has established a unit. The process received approval from the AfDB during a supervision mission. This means that at the current stage, there is no administrative act that establishes a management structure. However, it should be

noted that the implementation of the national policy for the protection and preservation of natural resources for sustainable development is the responsibility of a multitude of actors. Thus, the institutions that will be concerned by this project are mainly composed of the Ministry of Commerce, the Ministry in charge of Hydraulics, Sanitation and the Environment, the Ministry in charge of Vocational Education, the Ministry in charge of Youth, the Ministry in charge of Agriculture and Livestock, the Ministry in charge of Public Service, Labor and Employment, the Ministry in charge of the Interior, Public Security and Territorial Administration, the Ministry of Public Health and Public Hygiene, the coordination of the PIDAJ, the Control Office and NGOs and Civil Society Organization, the Control Office and NGOs and Civil Society Organization, etc.

Assessment of environmental and social risks and impacts

Generally speaking, the identification of risks and impacts is based on the activities related to the different phases of the project. In the context of the construction work of the Agricultural Vocational High School (LPA), the risks and impacts identified are as follows.

Risks associated with the construction phase

- Risk of accidents linked to construction site activities, traffic and the movement of trucks and machinery;
- Risk of damage to health (respiratory diseases);
- Risk of social conflicts linked to the recruitment of labor;
- Security risk linked to threats and excursions by armed bandits.

Risks associated with the operating phase

- Health risk linked to poor management of solid and liquid waste;
- Health and safety risk linked to the storage and management of chemical products, maintenance of the cold chain in the laboratory and the infirmary;
- Security risk linked to threats and excursions by armed bandits.

The table below shows the status of risks and major consequences

Risk Analysis Priority Risk	Major Consequence	Key Prevention Measure
Construction phase	, i	
Work accidents during construction work	Serious or fatal injuries	Mandatory wearing of PPE and ongoing safety training.
Health risks	Respiratory diseases	Enforcement of a strict code of conduct and awareness campaigns.
Social conflicts related to recruitment and employment	Frustrations and tensions with the local community in the event of non-recruitment or hiring procedures perceived as unfair.	Prioritize the hiring of local unskilled labor Establish and communicate transparent recruitment procedures
Security risk linked to threats from armed bandits	Loss of life and material	Set up a guarding and security system
Operational Phase		-
Poor waste management and	Pollution of soil and water by solid	Develop and implement a waste
storage of laboratory products,	and liquid waste (domestic,	management plan for the LPA
maintenance of the cold chain	workshops, laboratories)	Install sorting bins and a secure
and the infirmary.	Health risks for students, staff and	waste storage area
	local residents.	Set up a wastewater collection network connected to septic tanks Entrust waste disposal to approved service providers.
Health and safety risk linked to	Poisoning	Mandatory wearing of PPE and
the storage and management of	Health risks for students, staff and	ongoing safety training
chemical products, maintenance	local residents.	Apply a strict code of
of the cold chain in the laboratory and the infirmary;		manipulation

	_	
Security risk linked to threats	Loss of life and property	Establish a guarding and security
from armed bandits		system

The positive impacts of the sub-project are:

- the creation of local jobs: at least 30 manual labor positions that will be recruited for the various work stations (kitchen, laboratory, infirmary, cleaning, etc.) during the operating phase;
- Creation of temporary jobs \pm 1,000 workers among the population of Belandé, Famey and Dosso and other surrounding hamlets throughout the sub-project,
- Recruitment of more or less 100 workers per day during the construction phase;
- Improving the living environment by planting trees. This is about rto realizecompensation and mitigation plantations (i) Protective plantation along the LPA wall (20X20 spacing over 100 ha, i.e. 500 plants, (ii) Shade, beautification and flag plantings along the paths, i.e. a provision of 500 plants. A total provision of 1000 plants.
- Increased income of women in catering activities, small businesses for daily food ± 100 construction site workers during the construction phase;
- Increased income of women in catering activities, small businesses for daily food \pm 100 construction site workers during the construction phase;
- Increasing access to vocational education in the agricultural sector through the construction of the LPA (at least 150 to 200 male and female students each year) during the operating phase;
- Improving the supply and conditions of study;
- The recruitment of at least five local subcontracting companies to carry out certain specific works including, among others, the transport of materials, paving, electrification, restoration, waste management, etc.

The main negative impacts of the sub-project during the construction phase are:

- The loss of tree and shrub vegetation, including 299 trees composed of species including two protected species (Adansoni digitata and Prosopis africana)
- the pressure on the water table, The minimum vital needs for survival are estimated at 3 to 5 liters/day/person (drinking only). Basic needs (drinking, cooking, personal hygiene): 20 liters/day/person Recommended level for a decent life (including washing, cleaning, small gardens): 50 to 100 liters/day/person. For an estimate of 150 people (workers, company staff), the daily needs are estimated at 15,000 liters per day plus the water needs for the construction site estimated at 25,000 liters per day, for a total of more than 40,000 liters per day during the work period

The main negative impacts of the sub-project during the operating phase are:

- **Pressure on the water table**, The daily water requirements are estimated at: for 300 people, watering of 1000 trees, an infirmary for at least 300 people, an agricultural academic laboratory, fish farming ponds, workshops and agricultural machinery for plant production and chemical products and animal production and biosecurity:

The daily water estimates are as follows:

- o 300 people: 30,000 liters/day
- o Watering the trees: 20,000 liters/day
- o Infirmary: 250 liters/day
- o Laboratory: 500 to 1000 liters/day
- o Fish farming (if 10,000 fish): 50,000 liters/day
- o Workshops: 1000 to 2000 liters/day
- o Plant production: 10,000 to 30,000 liters/day (for 1 hectare)
- o Animal production: 10,000 to 20,000 liters/day (depending on the size of the farm)

Approximately 143,464 to 173,964 liters/day

Localized impact: If extraction is concentrated in a specific area, this can lead to a phenomenon called "subsidence" (ground sinking) or "overpumping," where groundwater is extracted faster than it can be replaced, lowering the water table. The estimated amount of water can actually have an impact on the water table if it is extracted excessively or non-

renewably, especially in a region with slow groundwater recharge or in areas where water resources are limited. It is therefore essential to take steps to manage this consumption sustainably, optimizing water use and seeking alternatives to preserve groundwater resources.

Public consultations

Bélandé)

As part of this study and in order to comply with the various requirements, public consultations and meetings with stakeholders were conducted on June 26, 27 and 28, 2025 in Dosso, Falmey and the village of Bélandé. The people met are the heads of decentralized structures (Governorate, town hall, prefecture, technical services) and the populations of Belandé in village assemblies. In total, sixteen thirteen (13) heads of the decentralized structures of Bélandé and Dosso (including 03 women) and more than 53 people (including 13 women) from the village of Bélandé.

These consultations with the various stakeholders provided the consultant with an opportunity to obtain the participation and collaboration of stakeholders, to share information and engage in dialogue on the project, its impacts and benefits, to create and maintain a climate of trust between stakeholders and the PIDAJ, to guide the design and implementation of the project, to better assess environmental and social risks and impacts and finally to address the needs, concerns and expectations of communities. Stakeholders at the regional, departmental and municipal levels were met during the field phase in individual interviews. Using village assemblies and focus groups, village populations were consulted in order to inform and raise awareness about the objectives, expected results and different stages of the project, the positive and negative social and environmental impacts, in order to gather their reactions and ensure their prior support for the project.

For the most part, municipal and local authorities have stated that they are well informed and aware of the project. They have committed to informing and raising awareness among their fellow citizens about the project. They affirm their readiness to support the project's implementation.

As for the communities, they praised the project's participatory and inclusive approach, which they consider effective and reassuring. They now have a clear perception and understanding of the project, which they hope to see completed as soon as possible. They reaffirm their full confidence and commitment to actively participate in the design and implementation process of the project, which will culminate in the construction of the LPA.

Painting: Summary of the LPA Dosso public consultations

The points addressed by the consultant	Concerns expressed by those consulted	Suggestions recommended by those consulted	The answers provided by the consultant's team	
	tutional stakeholders (Region			
Vocational and Technica	al Education, National Educa	ation and Literacy, CF	JA Bélandé Staff)	
- The objectives of the	- The Young Farmers	- Approach	- The purpose of the	
project to create the	Training Centre (CFJA) has	administrative and	consultations is to	
Bélandé LPA;	not been carrying out any	customary authorities	ensure that the site is	
- The challenges of this	activities for two years; it	to ensure their	available and that there	
project for the socio-	will have to be replaced by	support throughout	are no problems around	
economic development	the LPA;	the process; - Raise	the land allocated to it.	
of the commune of	- Lack of commitment from	awareness among	- For the project to be	
Falmey and the Dosso	populations when they are	populations and	properly executed,	
Region;	not involved in the initial	involve them at all	institutional actors must	
- The characteristics and	stage of the project;	stages of project	be fully involved in the	
status of the site	- Need for project support	implementation	implementation	
assigned to the Bélandé	from		process.	
LPA	administrative/customary			
	authorities			
Public consultation of lo	cal stakeholders: Chief of the	e village of Bélandé, po	pulation of the village of	

The points addressed by the consultant	Concerns expressed by those consulted	Suggestions recommended by those consulted	The answers provided by the consultant's team
- The objectives of the PIDAJ project - The status of the land allocated to the construction of the LPA; - Activities to be carried out on site as part of the project; - The perceptions/expectations of the population with regard to the project	- Fear of the CFJA stopping the training of young people who have dropped out of school due to the creation of the LPA; the latter is thus perceived as a rival structure to the former; - Fear of potential conflicts with students; - Concerns related to the use of non-local labor;	- Maintain the CFJA despite the creation of the LPA so that the training of school dropouts is not interrupted; - Provide the necessary resources for the proper functioning of the High School; - Involve local authorities in the execution phase of the works; - Prioritize local labor in recruitment;	- The interest of the project is to train young people and support them to develop truly modern agriculture There is no rivalry between the LPA and the CFJA. Even if the latter disappears in Bélandé, there are other structures which train dropouts in the commune of Falmey; - To make the most of the recruitment of local labor, the population will have to take the lead by creating a committee that will negotiate with the entrepreneur in order to obtain a quota for unskilled positions; - What is expected of the beneficiary populations is to support the implementation so that the municipality can derive the greatest benefit from it.

Environmental and Social Management Plan (ESMP)

Identification and description of measures

To mitigate and/or improve the potential impacts and identified risks, an Environmental and Social Management Plan (ESMP) has been developed. It defines the operational mechanism for effective management of the sub-project's issues. The implementation of the ESMP is structured around the following key activities to ensure rigorous management of the project's impacts:

General measures

These actions must be integrated well before the company is selected.

- **Include in tender documents (DAO)**all environmental measures planned to engage the liability of contracting companies;
- Prepare a specific environmental and social management plan for each construction site (PGES construction site) and obtain its approval from the National Environmental Assessment Office;
- Obtain all necessary permits (water exploitation, tree felling, etc.);
- Communicate information from the PGES-Chantiers to local authorities and stakeholders:
- **Prioritize local populations** during the workforce recruitment process.

Specific measures

The Environmental and Social Management Plan (ESMP) is structured around the following key programs to ensure rigorous management of the project's impacts:

- A Risk and Negative Impact Mitigation Program: This is the most operational component of the ESMP. It sets out all the measures to be implemented to mitigate, eliminate or compensate for negative impacts and to enhance the positive impacts of the project at each phase.
- **An Environmental and Social Monitoring Program**: This program defines all the inspection and control activities that will be carried out during the works to verify that environmental protection measures are properly implemented and respected by the company. This monitoring will be mainly carried out by the Control Mission (MdC) recruited by the PIDAJ.
- **An Environmental and Social Monitoring Program**: Unlike monitoring, which focuses on the work, follow-up aims to measure the real impacts over the long term and to evaluate the performance of environmental and social measures, including during the operational phase. This monitoring is carried out by the National Environmental Assessment Office (BNEE).
- **A Capacity Building Program**: This program is essential to ensure that all stakeholders involved (state services, town hall, NGOs, etc.) have the technical skills necessary to effectively play their role in the implementation and monitoring of the ESMP.

The table below constitutes the mitigation and/or improvement program for the risks and impacts of the sub-project

Program for mitigating and/or improving risks and negative impacts

Phases	Impact receptors	Activities that generate impact	Impacts	Mitigation measures	Implementa tion period	Execution managers	Implementat ion indicators	Implemen tation cost
Construction	Air	Opening and clearing work Movement and operation of the construction machinery	Disruption of air quality due to the emission of dust and exhaust gases from construction machinery	Minimize: Limit the speed of trucks on the construction site; Carry out the correct adjustment and maintenance of machines and equipment; Require mandatory covering of material transport trucks with tarpaulins Water work surfaces; Mitigate: Maintain machines and vehicles (changing filter elements, technical inspections) to ensure good working order;	Regularly during the works	Company awarded the works	Watering frequency Condition of dust source surfaces	PM To be included in the works contract

Phases	Impact receptors	Activities that generate impact	Impacts	Mitigation measures	Implementa tion period	Execution managers	Implementat ion indicators	Implemen tation cost
	Vegetation (compensation and mitigation)	Site preparation and clearing work	Loss of 299 tree feet	Limit as much as possible the direct destruction of vegetation within the site area, Carry out compensation plantings: these are the plantings of: Protective planting along the LPA wall (20X20 spacing over 100 ha, i.e. 500 plants) Shade, beautification and flag plantings along the paths, a provision of 500 plants In total a supply of 1000Plants (unit cost all CC, 10,000 FCFA	At during and after the work	Company awarded the works NGO service provider	Report on the management of vegetation clearance on the site Number of plan nted	10,000,00
	Health	Dust emissions Presence of construction site personnel	Risks of respiratory diseases.	Minimize: Make available and require all workers to wear Personal Protective Equipment (PPE) (helmets, gloves, masks, etc.)	At course works	Company awarded the works NGO service provider	PPE put in place	PM

Phases	Impact receptors	Activities that generate impact	Impacts	Mitigation measures	Implementa tion period	Execution managers	Implementat ion indicators	Implemen tation cost
				Delimit and control access to the construction site to prevent intrusions and accidents involving local residents. Raise awareness among machine operators about safe driving and avoiding oversized loads Mitigate / Manage: Organize periodic training and awareness-raising for workers on occupational health and safety Set up a first aid kit and first aid			Indicators	
				equipment on site.				
	Security	Construction work Recruitment of local labor	Risks of injuries and accidents Risks of conflicts between local	Design Phase: integrate an HSE specialist into this phase to	At during the works	Company awarded the works NGO service provider	Number of accidents and/or sick people recorded	6,000,000

Phases Impact receptor	Activities that generate impact	Impacts	Mitigation measures	Implementa tion period	Execution managers	Implementat ion indicators	Implemen tation cost
		populations and workers	eliminate risks at the source Preparation/Cons truction Phase: (i) propose collective protection measures, (ii) establish the daily "Security Quarter Hour" and a systematic safety reception protocol for all new arrivals, (iii) require a "Work Permit" for any high-risk task, (iv) plan and outline training and awareness sessions, (v) plan and manage interactions with local residents, have PPE available in sufficient quantity and quality, (vi) Prioritize the recruitment of local labor to			Number of c onflict recorded	

Phases	Impact receptors	Activities that generate impact	Impacts	Mitigation measures	Implementa tion period	Execution managers	Implementat ion indicators	Implemen tation cost
		Armed Bandit	Loss of material	avoid the risk of conflict. Establish a permanent presence at the entrance and strengthen the security system in and around the LPASensitize workers and local residents to the associated risks: Display safety instructions, awareness sessions before taking up work. Prioritize the recruitment of local labor to avoid the risk of conflict. Recruitment of	During the	Business	At least 4	10,000,00
		Excursions	and human lives	guards and setting up a guard service	work period		Guardians recruited	0
Exploitation	Air	Operation of workshops Operation of the generator Waste incineration	Air pollution	Ensure good ventilation and daily cleaning of buildings and workshops. Limit energy consumption and avoid open-air burning of waste, particularly plastics.	During exploitation	The High School Administration	Existence of storage bins; Contract with a service provider approved waste collection	PM

Phases	Impact receptors	Activities that generate impact	Impacts	Mitigation measures	Implementa tion period	Execution managers	Implementat ion indicators	Implemen tation cost
				This involves taking measures for the maintenance of machinery in order to reduce emissions of atmospheric pollutants (dust, CO, CO2, NOx, SO2, etc.). Provide cleaning technicians with adequate PPE				
	Ground	Production of various waste linked to the operation of the city	Soil pollution	Establish a waste collection and disposal system to prevent environmental and health hazards from waste generated by the operation of the establishment:	During the exploitation of the city	The High School Administration	Level of organization of waste management Number of evacuation contracts ized waste	3,000,000
	Water	Discharges of domestic wastewater discharges, oil leaks, discharges from machine maintenance and other hazardous waste.	Risk of contamination of Surface water tables	Develop and implement a waste management plan for the entire LPA.	During the exploitation of the city	The High School Administration	Level of organization of waste management Number of evacuation contracts Formalized waste	3,000,000

Phases	Impact receptors	Activities that generate impact	Impacts	Mitigation measures	Implementa tion period	Execution managers	Implementat ion indicators	Implemen tation cost
	Health	Cohabitation between local populations, students, teachers and employed staff	Increase in the frequency of STDs, including HIV/AIDS	Organize regular information and awareness sessions for students and staff on STIs/HIV-AIDS Make the use of PPE (masks, gloves, boots, etc.) mandatory for learners during practical work in workshops Develop, display and enforce clear safety instructions in all technical rooms and workshops • ;	During the exploitation of the city	The High School Administration	Number of information and awareness sessions on STIs and HIV/AIDS; Organized	3000 000
	Security	Practical work at the workshop level	Fire hazards Risks of occupational diseases	Implement a control system at the main entrance to identify visitors and fence the perimeter to prevent intrusions	During the exploitation of the city	The High School Administration	Number of information, awareness and training sessions on health, hygiene and safety at work organized;	PM

Phases Impact receptors	Activities that generate impact	Impacts	Mitigation measures	Implementa tion period	Execution managers	Implementat ion indicators	Implemen tation cost
			Ensure sufficient lighting of key areas at night Display emergency numbers in case of serious accident, malicious intrusion, etc. Workshops and Agricultural Machinery Mandate and monitor the wearing of PPE in workshops and when using machines, Keep workshops clean and tidy Plant Production and Chemical Products Store all plant protection products (pesticides, herbicides) and fertilizers in a specific, locked, ventilated room			Presence of PPE in workshops Number of safety posters placed	

Phases	Impact receptors	Activities that generate impact	Impacts	Mitigation measures	Implementa tion period	Execution managers	Implementat ion indicators	Implemen tation cost
				on a waterproof floor with a retention tank; Prepare and handle products in a dedicated area with specific PPE (coveralls, mask, product- resistant gloves				
		Armed Bandit Excursions	Loss of material and human lives	Recruitment of guards and setting up a guard service	During operation of the LPA	LPA Administration	Safety device in place	PM
	US/GENR E	Cohabitation	Sexual assault, STDs	Proposed mitigation measures regarding GBV: Develop a joint awareness and prevention program on GBV, sexual health and consent, aimed at students and staff of both institutions (LPA and LTD). Establish a coordinated, confidential, accessible and safe Complaints Management Mechanism (CMM) for	exploitation	High school	Number of complaints processed	PM, see MGP report

Phases	Impact receptors	Activities that generate impact	Impacts	Mitigation measures	Implementa tion period	Execution managers	Implementat ion indicators	Implemen tation cost
				victims of GBV, including clear referral to support services. Establish a formal partnership with local NGOs or health centers specializing in the medical and psychosocial care of victims of GBV.				
Total	35,000,000							

Environmental and social monitoring program

The environmental and social monitoring (or control) program means all inspection, control and intervention activities aimed at verifying that (i) all environmental protection requirements and conditions are effectively respected before, during and after the works; (ii) the prescribed or planned environmental protection measures are put in place and allow the objectives set to be achieved; (iii) risks and uncertainties can be managed and corrected in a timely manner.

The implementation of this monitoring and follow-up program will require the mobilization of several actors, the main actors of which are the Control Mission (MdC) recruited by the PIDAJ, the National Environmental Assessment Office (BNEE) responsible for environmental and social monitoring activities and the Project Management Unit. For the BNEE, monitoring activities will mainly consist of field control missions during the preconstruction and construction phases.

Environmental and social monitoring will have to be carried out by the Control Mission (MdC) recruited by the PIDAJ and whose main missions will be:

- Enforce all standard and project-specific mitigation measures;
- Remind contractors of their environmental obligations and ensure that these are respected during the construction period;
- Write environmental monitoring reports throughout the work;
- Inspect the work and request appropriate corrections if necessary;
- Write the final report of the environmental monitoring program.

In addition, they will be able to act as an interface between local populations and entrepreneurs in the event of complaints.

Reporting device

For better monitoring of the implementation of the PGES, the following reporting system is proposed:

- Monthly or detailed periodic reports on the implementation of the PGES produced by the Environment, Social, Health and Safety manager of the Company awarded the works:
- Periodic (monthly) monitoring reports on the implementation of the PGES must be produced by the Control Mission/Consulting Engineer;
- Quarterly reports on the environmental and social parameters of the implementation of the ESMP and detailed reports produced by the PIDAJ and transmitted to the AfDB.
- The table below constitutes the environmental and social monitoring and follow-up program for the project.

Environmental and social monitoring program

Impact		Impacts	Mitigation	Responsi	Actors of	Settings of	Frequen	Cost in
recepto	generate impact	impacts	measures		control	monitoring	cy	FCFA III
rs	generate impact		incusures	execution	control	momtoring	0	TOPA
							monitori	
							ng	
Air	Opening and	Disturbance of air	Limiting the speed	Company	Mission of	Watering frequency		
	clearing work	quality due to the	of trucks on the	awarded	Control	Condition of dust		
		emission of dust and	construction site;	the works	(MdC)/PIDA	source surfaces		
		exhaust gases from	Maintaining the		J			
		machines	engines of					
			machines and					
			vehicles in good					
			working order					
	Excavation and	Soil	Establishment of	Successfu	Mission of	Presence of waste	Once a	
Ground	foundation work,	contamination/polluti	an adequate system	1	Control	bins at the	month	
	Production of	on	for the collection	company	(MdC)/PIDA	construction site	during	
	construction waste,		and disposal of	and works	J	Number of traffic	the	4,500,000
	poor collection and		construction site			corridors at the	project	4,500,000
	management		waste;			construction site	executio	
	systems for solid						n period	
	and liquid waste,							
Water	Discharge of liquid	Risk of	Establishment of	Successfu	Mission of	Presence of waste		
	waste	contamination of	an adequate system	1	Control	storage areas on the		
		surface water tables	for the collection	company	(MdC)/PIDA	construction site		
			and disposal of	e of	J	Number of		
			solid and liquid	the		waterproofs on site		
			waste from	works				
			construction sites;					

Vegetat ion	Site preparation and clearing work	Deforestation and loss of 07 trees	Inform the Water and Forestry services so that they can ensure that the site is cleaned in	Company awarded the contract works	Mission of Control (MdC)/PIDA J /Water Directorates	Report on the conduct of deforestation of the vegetation on the site		'4,500,000
			accordance with current regulations; Carry out mitigation, 1000 plants proposed	Successfu 1 company a	and Drills Mission of Control (MdC)/PIDA J	Number of plants planned and planted		
				nd works NGO provider			Once a month during	
Health	Dust emissions Presence of construction site personnel	Risks of respiratory diseases.	Providing construction site workers with personal protective equipment (boots, masks, gloves) Provision of a first aid box on site	Successfu l company e of the works NGO provider	Mission of Control (MdC)/PIDA J	Wearing PPE	the project execution period	
Securit y	Construction work Recruitment of the hand local work	Risks of injuries and accidents Risks of conflicts between local populations and workers	Training and awareness of workers in matters of hygiene and safety at work; Compliance with health and safety regulations during construction work;	Successfu l company e of the works NGO provider	Mission of Control (MdC)/PIDA J	Number of accidents and/or sick people recorded Number of people trained Number of recorded conflicts		

		Prioritization of local communities in labor recruitment			
Total	9.000000				

Environmental Monitoring Program

Environmental monitoring is a very important tool for environmental support of project activities. Its purpose will be to measure the actual impacts generated by the quarry operation works and to evaluate the performance of the proposed environmental measures. It therefore involves the continuous or periodic review and observation of the project.

Unlike the environmental and social monitoring that takes place during the works, environmental monitoring is carried out during both phases, namely the construction phase and the operational phase. It is carried out by the National Environmental Assessment Office (BNÉE) in accordance with the provisions of Order No. 0099/MESU/DD/SG/BNEE/DL of June 28, 2019 on the organization and operation of the BNEE, its national directorates and determining the responsibilities of their managers. In accordance with the provisions of the above-mentioned law, monitoring is also the responsibility of the project promoter, here the State through the Ministry of Vocational and Technical Training represented by the project coordination unit.

Monitoring will consist of periodic missions that the BNEE, accompanied by the relevant structures depending on the parameters to be monitored, will carry out to verify the conformity of the implementation of the measures and their relevance or to assess the behavior of the impacted components in relation to the mitigation measures applied.

The essential elements that will be monitored in this framework are the biophysical and human components of the direct impact zone of the project, the impact assessment of which has been found to be average or major in the negative direction.

The objective of the environmental monitoring program is to ensure that measures are carried out and applied according to the planned schedule.

The table below presents the environmental monitoring program as well as the elements to be monitored; the monitoring indicators, the monitoring responsibilities and; the monitoring period.

Environmental monitoring program

Medium	Biophysical components and human	Impacts	Follow-up actions	Monitoring indicators	Frequency	Responsibility	Cost FCFA
Biophysi cs	Ground	Contamination of soil and water by waste disposal	Monitoring of waste management (solid and liquids)	Presence of waste bins, Number of formalized waste disposal contracts	Once during the works and, throughout the entire operating period of the project	BNEE, Department of Education and Technical Training and Professional, DRE/Dosso DRSP/Doss	1,500,000
	Water	Risk of contamination of surface water tables	Water quality monitoring	Frequency of sampling and measurements	Once during the construction phase when drilling is carried out	HRD/Dosso	2,500,000
	Vegetation	Slaughter of there vegetation	Plantations compensatio n	Number of plants planted,	Once during the works and, throughout the entire operating period of the project	BNEE- Department of Technical and Vocational Education and Training, DRE/Dosso	4,200,000
Human	Health And security and lifestyles and social values	Risks of work accidents	Monitoring of personal protective equipment Monitoring of work accidents Conflict monitoring	Presence of PPE Number of work accidents recorded, Presence of PPE in workshops	1 time in 3 years Three times	BNEE- Living Environment Department, Department of Technical and Vocational Education and Training	2,000,000

		Monitoring of information campaigns on STI/HIV AIDS	of	Number of safety posters placed		
Total						10,200,000

Capacity Building Program

The implementation of the Environmental and Social Management Plan requires the involvement of several actors whose roles can be differentiated according to their level of involvement and their role to be accomplished.

The effectiveness of taking environmental and social issues into account in the implementation of project activities requires capacity building of the actors involved. Indeed, capacity building for stakeholders is necessary to ensure a proper assessment of the implementation of the measures provided for in the Environmental and Social Management Plan (ESMP). It will provide technical tools for stakeholders so that they can effectively play their roles.

Implementation and monitoring-control actors

The actors implementing the Environmental and Social Management Plan (ESMP) are:

- The UCP of PIDAJ;
- General Directorate of Industry and Youth Entrepreneurship;
- National Environmental Assessment Office (NEA);
- General Directorate of Water and Forests (DGE/F);
- Directorate General for the Environment and Sustainable Development (DGE/DD);
- General Directorate of Water Resources (DGRE) of the Ministry of the Environment, Hydraulics and Sanitation (MH/A);
- Department of Health and Safety at Work (DSST);
- Technical services of the area (Environment, Equipment, Hydraulics and Sanitation, Mines, Population, Labor Inspection, etc.);
- Dosso LPA Management;
- Dosso town hall:
- Associations and Non-Governmental Organizations (NGOs).

Roles and responsibilities of the actors

The table below presents the roles and responsibilities of the different actors who will be involved in the implementation of the project's ESMP.

Actor categories	Roles and Responsibilities
BNEE	Provide training on the internalization of the
	project's ESMP, monitoring and control of the
	implementation of the ESMP
	Ensure the dissemination of monitoring reports
	and environmental monitoring.
PIDAJ	Provide the BNEE with the necessary resources
	for the implementation of environmental
	monitoring and control;
	Ensure the implementation of all mitigation
	measures and produce an activity report
	regularly;
	Coordinate the activities of the successful
	tenderers within the framework of the
	implementation of the PGES through
	Environmental coordination meetings with the
	relevant representatives of the Consulting
	Engineer and the Companies;
	Ensure relations with central environmental
	authorities (Ministries); Liaise between the various institutions involved
	in the implementation of mitigation and
	optimization measures
	opunitzation measures

	Ensure compliance with the application of
	environmental regulations;
	Ensure the preservation of the interests of local
	populations;
	Strengthen the capacities of Technical Services
	and stakeholders;
	Submit monitoring and follow-up reports to the
	BNEE;
	Ensure relations with the local communities
	concerned for all social aspects, including
	health improvement, compliance with
	recruitment procedures, public consultation;
	Maintaining a consistent environmental and
	social watch on the success of the PGES
Directorate General for Industry and Youth	Prepare a work program with the implementing
Entrepreneurship	structures
	Ensure liaison between the different institutions
	involved in the implementation of impact
	mitigation measures
	Financing the implementation of the PGES
	Ensure the dissemination of monitoring reports
	and environmental monitoring
	Maintaining a consistent environmental watch
	on the success of the PGES
General Directorate of Water and Forests	Involvement in monitoring missions and
(DGE/F)	follow-up of the implementation of the PGES
(= 32.2)	Involvement in tree felling, planting and
	seeding
Directorate General for the Environment and	Involvement in monitoring missions and
Sustainable Development (DGE/DD)	follow-up of the implementation of the PGES
	Involvement in waste management, water and
	air pollution, etc.
General Directorate of Water Resources	Involvement in monitoring missions and
(DGRE) of the Ministry of Hydraulics and	follow-up of the implementation of the PGES
Sanitation (MH/A)	Involvement in water management and use
Department of Health and Safety at Work	Involvement in monitoring missions and
(DSST)	follow-up of the implementation of the PGES
	Involvement in workplace risk management.
Technical services of the Dosso region	Support the BNEE in the implementation of the
(Environment, Equipment, Hydraulics and	PGES, particularly with regard to monitoring
Sanitation, agriculture, livestock, Population,	missions and follow-up of the implementation
Labor Inspection, etc.); administration of the	of the PGES
LPA	Participate in the implementation of capacity
	building programs.
Dosso Town Hall	Participate in the EIES process through public
	consultations and hearings;
	Contribute to the proper application of PGES
	measures through the grievance resolution
	procedure;
	Support the project in environmental
	monitoring;
	Carry out mediation between the project and
	local populations in the event of conflicts;
	F - F

	Participate in information and capacity building sessions Inform, educate and raise awareness among local populations.
Civil Society Organization of the Agricultural Sector	Raise awareness among populations and all stakeholders to become more involved in the project; Raise awareness among the staff of the project implementation companies and local populations about the risks of contagion and spread of Sexually Transmitted Infections (STIs), HIV, AIDS, gender-based violence and child labor during the execution of the works.

Capacity building program budget

To strengthen the capacities of those involved in implementing and monitoring the Environmental and Social Management Plan (ESMP) for the project's activities, training is planned, the themes, stakeholders involved and related costs of which are given in the table below.

Capacity building themes and related costs

Targets	Theme/item	Implementing	Costs in FCFA
		actors	
Technical services	Training on the internalization and monitoring	BNEE	8,000,000
of the Dosso region	process of the implementation of the PGES		
(Environment,	Knowledge of the process of monitoring the		
Equipment ,	implementation of the PGES		
Hydraulics and	Information/awareness about the project -		
Sanitation,	Information about the work,		
Agriculture,	Information on potential impacts		
Livestock,	Environmental and social aspects of project		
Population , Labor	activities		
Inspection, etc.);	Awareness of risks associated with work		
Town Hall, Civil	Training on STIs and HIV-AIDS, and GBV and		
Society	SEA/HS		
Organizations	Training on environmental and social	BNEE	0
LPA	monitoring and follow-up		
Administration	Environmental control and monitoring tools		
	Monitoring indicators		
	Technique for preparing environmental		
	monitoring reports		
	Support in materials and equipment and	LPA	15,000,000
	implementation of the waste collection and	Administration	
	disposal system		
Company staff	Occupational Health and Safety Training	Business	PM
•	Training and awareness on health and safety		
	risks associated with certain tasks and first aid.		
	Accident and emergency response procedures;		
	Modes of contamination of STIs and HIV;		
	Risky behaviors;		
	Wear PPE		
	Training on the PGES		
	Application of PGES measures and other good		
	practices during the works (waste management,		
	limitation of nuisances, speed limit, etc.)		
TOTAL			23,000,000

Complaints management mechanisms

A complaints management mechanism (MGP) has been proposed. The implementation of this mechanism is the responsibility of the PDAJ Coordination Team, which relies on the Environmental and Social Managers of the Company carrying out the work and the Control Mission and a local complaints management committee which will be set up.

The bodies for receiving complaints and proposed remedies are

- Office of the Monitoring Mission (MdC);
- Office of the Works Company;
- Dosso Town Hall Office;
- Coordination of PIDAJ (Infrastructure Expert).

A local complaints management committee will be set up in the Famey Town Hall. A mediation committee will be set up and will be composed of the Director (or his representative) of the Vocational Training Department of Dosso and one (1) representative of the Canton Chief of Belandé/Falmey and a representative of the Religious Leader (Imam) of Belandé.

The complaint resolution process has six steps, which are described below. Each claim or complaint will have to go through the resolution process:

- Receipt and recording of the complaint: A complaint from one or more members of the community may
- be received at each of the authorities listed above;
- Review of admissibility: Complaints must be reviewed, analyzed and investigated to determine their validity; clearly establish what commitment or promise has not been kept; and decide on the measures to be taken to address it;
- Complaints resolution: The processing of complaints according to the three (3) levels of intervention is as follows:
 - Level 1: Monitoring mission and undertaking of works: This level of processing hears the complainant and deliberates within three (3) days;
 - Level 2: Local Committee: The local committee meets within 3 days of the complaint being submitted to its level. The committee, after hearing the complainant, deliberates within a maximum period of 10 days;
 - Level 3. PIDAJ Coordination Unit: a complaint management team composed of three (3) people, namely: the PIDAJ Coordinator; the Infrastructure Expert and the Monitoring and Evaluation Expert. This team participates in the examination of complaints, investigations and processing of complaints that could not be dealt with at the level of the Control Missions and the local committee. The Coordination Unit has no later than fourteen (14) days to process registered complaints and inform the complainant in writing.
- Solution Implementation: This is the stage where the solution and/or corrective action will be taken. All parties involved in the complaint reach an agreement and, most importantly, the complainant is satisfied that the complaint has been handled fairly and appropriately and that the action taken provides a solution. PIDAJ will bear all financial costs of the required actions.
- Closing the complaint and follow-up: Once the solution has been accepted and successfully implemented, the complaint is closed. If a solution is not found despite the assistance of the mediation committee and the institutional mediator, the complainant initiates legal proceedings outside the PIDAJ.

Cost of setting up the MGP

Actions/Activities	Managers	Implementing actors	Due date	Implementation cost
Establishment of the MGP local, municipal and national complaints management committee	PIDAJ	SE/CC Team	After validation of the report of the EIES	PM
Training of the members of the bodies on the content of the MGP	SE/CC	Relevant technical services, other	No later than three (3) months after the	PM

		specialists,	establishment	
		consultant	of the organs	
Information/awareness	SE/CC	Relevant	After the	PM
and communication on the		technical	establishment	
provisions of the		services, other	of the	
mechanism to		specialists,	committee and	
the place of communities		consultant	regularly	
Acquisition and installation	PIDAJ	PIDAJ	Just after the	PM
of the equipment and			implementation	
supplies necessary for the			of the	
operation of the MGP			organs	
Total				PM See MGP
				report

Specific EHS clauses to be included in works contracts, in particular:

Given the nature of the work planned as part of the Dosso LPA construction project, Environmental and Social Clauses are proposed to be included in the DAO

- Compliance with administrative and regulatory procedures relating to the environment
- Establish and submit for approval to the Project Manager and the Contracting Authority an Environmental and Social Management Plan (ESMP) for the site
- The Contractor must provide the Project Manager (and the PIDAJ, the Beneficiaries) with a site organization plan and a site installation plan.
- Developing an internal regulation, or code of conduct, must specifically mention safety rules, prohibiting the consumption of alcohol during working hours, the use of firewood, the prohibition or prevention of gender-based violence, raising staff awareness of the dangers of STDs (HIV/AIDS),
- The contractor will ensure that the use of noisy machinery is limited to what is strictly necessary and will stop those that are not in use (compressors, for example). Noise pollution (from machinery, heavy vehicles, etc.) near homes and other public establishments, except in emergencies, will be prohibited from 7 p.m. to 8 a.m., as well as on Sundays and public holidays.
- The Contractor must submit a Waste Management Plan (included in the ESMP). This targeted plan (PGD) will define the method and means to be implemented for the collection, storage, transport and management of this waste. This plan will be based on the 3RVE principle: Reduce at source, Reuse, Recycle, Recover, Eliminate.
- The Contractor must be responsible for the recruitment of personnel and labor, whether of national origin or not, as well as their remuneration, accommodation, supplies and transport in strict compliance with the regulations in force, in particular by complying with labor regulations (particularly with regard to working hours and rest days), social regulations and all applicable regulations relating to health and safety.
- The Contractor shall ensure that all permanent or temporary employees on the site are trained on the procedures and requirements resulting from these environmental and social clauses. The training to be provided shall consist of a presentation of the project and the safety instructions to be observed on the site (importance of wearing personal protection, traffic rules, alcohol abstinence, etc.) and health at work and in daily life (prevention of STDs and more particularly HIV/AIDS, prevention of malaria, prevention of fecal peril, techniques for carrying heavy loads, etc.), Labor Law, the Company's internal regulations, etc.
- The Contractor is required to take all necessary safety and order measures to prevent accidents and health problems, both with regard to its own personnel and with regard to subcontracted personnel and third parties.

Procedures in the event of accidental discovery

In accordance with Article 51 of Law 97-002 of June 30, 1997, when, as a result of work

or any event, monuments, ruins, substructures, mosaics, elements of ancient pipes, remains of dwellings or ancient burials, inscriptions or generally objects of interest to paleontology, prehistory, history, art, archaeology or numismatics are discovered, the contractor must immediately suspend the work, notify the Consulting Engineer (Monitoring Mission) who must make an immediate declaration to the administrative authority which will immediately notify the Minister of Culture and the Minister of Research. When the Consulting Engineer (Monitoring Mission) considers that the contractor has not reported a discovery, the Consulting Engineer will order the work to be stopped and will ask the contractor to carry out excavations at his own expense.

Delimitation of the discovery site

The contractor is required to demarcate and secure a fifty (50) meter perimeter around the discovered property. The contractor will limit access within this perimeter, and work may only resume within this perimeter after authorization from the Cultural Heritage Department or the Consulting Engineer (Control Mission). The costs of securing the discovery site are charged to the contract.

Incidental Discovery Report

The contractor is required to prepare a fortuitous discovery report within 24 hours providing the following information:

- Date and time of discovery;
- Location of the discovery;
- Estimate of the weight and dimensions of the discovered property
- Temporary protection measures put in place

The accidental discovery report must be submitted to the Consulting Engineer (Control Mission), to the Cultural Heritage Department, to the Ministry responsible for research, to the Prefect and to the Governor.

The Research and Culture administrations must visit the places where the discoveries were made as well as the premises where the objects were deposited and prescribe all useful measures for their conservation.

Arrival of cultural services and measures taken

The Cultural Heritage Directorate shall take the necessary steps to send a representative to the site of the discovery within 2 days of notification and determine the measures to be taken, including: (i) removal of physical cultural property deemed important and continuation of work at the site of the discovery; (ii) continuation of work within a specified radius around the site of the discovery; (iii) enlargement or reduction of the area demarcated by the contractor; etc.

These measures must be taken within 7 days.

If necessary, the services of the Cultural Heritage Directorate will be supported by the PIDAJ to arrive on time at the site of the discovery. If the cultural services do not send a representative within 2 days, the Consulting Engineer (Control Mission) may extend this deadline by an additional 2 days. If the cultural services do not send a representative within the extension period, the Consulting Engineer (Control Mission) is authorized to request the contractor to take appropriate mitigation measures and resume work while preserving or avoiding the discovered property. The additional work will be charged to the contract, but the contractor will not be able to claim compensation for the period of suspension of work.

Further suspension of work

During the 7-day period, the administrative authority of the place of discovery, in agreement with the Directorate of Cultural Heritage, may order the suspension of work temporarily for a period of six (6) months, as stipulated by Article 52 of the Law on the Protection, Conservation and Development of National Cultural Heritage. During this time, the land where the discoveries were made is considered classified and all the effects of the classification apply to it.

Summary of the cost of the PGES

The overall cost of the project's ESMP is estimated at SEVENTY SEVEN MILLION TWO HUNDRED THOUSAND (77,200,000) CFA FRANCS. (See table below).

Budget Summary:

daget buillilary.		
Section	Total	
Mitigation program	35,000,000	
Monitoring program	9,000,000	
Monitoring program	10,200,000	
Capacity Building Program	23,000,000	
Implementation and operation of the Complaints	PM	
Management Mechanism (CMM)		
Audit annual of performance	PM	
environmental and social		
Total	77 200 000	

INTRODUCTION

Le Niger est un pays sahélien sans littoral, étendu sur une superficie de 1 267 000 Km². Sa population est estimée à 26,2 millions d'habitants en 2023 (INS : 2023) dont plus de 80% vivent en milieu rural. Les femmes et les jeunes de 15-34 ans représentent respectivement 50,2% et 29,4% (INS : 2024). Environ 66,8% des habitants ont moins de 25 ans. Les jeunes de 15 à 24 ans et de 25 à 35 ans représentent respectivement 19,8% et 14,3% de la population totale. Au niveau de la population féminine, la proportion des jeunes est peu élevée (38,4%).

Le secteur agricole nigérien constitue le principal moteur de la croissance économique en milieu rural et dispose de nombreux atouts dont : la forte demande intérieure et extérieure pour les produits vivriers, animaux et halieutiques, le grand potentiel d'accroissement de la productivité, des conditions agroécologiques favorables permettant une grande variété de productions, et la disponibilité des terres agricoles.

C'est ainsi que le Gouvernement du Niger a élaboré en 2017, la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI–Niger 2035), une vision prospective à l'horizon 2035 et s'est engagé dans la mise en œuvre du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP), fondé sur les acquis de la mise en œuvre de projets et programmes ayant un fort impact sur les conditions de vie des populations. Pour la mise en œuvre de l'axe n°3 du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP), qui met l'accent sur la mobilisation des communautés et l'accès aux moyens de production, le Gouvernement a engagé, avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD), la préparation du Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes au Niger (PIDAJ). Ce programme, privilégie une approche intégrée de développement local, axée notamment sur le renforcement des capacités techniques des jeunes à travers la formation agricole.

En effet, le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique, pilier de l'économie nigérienne, fait face à des défis majeurs tels que le changement climatique, la pression démographique, la diminution des terres en jachère, la faiblesse/l'insuffisance des systèmes d'irrigation, la baisse de la fertilité des sols, la dégradation des ressources naturelles (eaux, terres, forêts, pâturages), l'utilisation d'équipements agricoles rudimentaires et l'accès limité au crédit. Ces contraintes ont accru la vulnérabilité des populations, notamment des jeunes ruraux, confrontés à des crises alimentaires et pastorales répétées et de plus en plus sévères alimentant les risques de radicalisation dans certaines régions dont Dosso. Dans ce contexte, la question de l'emploi des jeunes demeure un enjeu majeur pour l'État, d'autant plus que la population du Niger est à 66,8% de jeunes de moins de 25ans (INS 2024).

Pour concilier l'essor de la jeunesse et l'opportunité agricole sous-exploitée, le ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MEP/FT) a adopté une stratégie de diversification et de renforcement de l'offre de formation agricole via la mise en place de Lycées Professionnels Agricoles (LPA). En cohérence avec cette vision, le Ministère de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat des Jeunes, en partenariat avec les ministères de l'Agriculture et de l'Elevage et celui en charge de la Formation Technique, a initié la préparation du PIDAJ, avec l'appui technique et financier de la BAD.

Ce programme vise à renforcer la souveraineté alimentaire nationale et à améliorer les conditions économiques et sociales des jeunes. Le choix de Dosso est motivé par la politique de maillage du gouvernement de desservir toutes les régions du pays de lycée agricole et de contenir le risque de basculement des jeunes vers des réseaux non conventionnels.

La construction du LPA de Dosso, bien que porteuse d'importants bénéfices en termes d'emploi, de développement local et d'éducation, peut engendrer des impacts négatifs sur les milieux naturels et humains. Pour cela, une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) est indispensable afin d'identifier, d'évaluer et de gérer ces impacts conformément à la Loi n°2018-28 du 14 mai 2018 sur l'évaluation environnementale, au décret n°2019-027/PRN/MESU/DD, et aux exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD.

L'objectif global de cette étude est de déterminer les impacts du sous projet sur l'environnement biophysique et humain et les mesures d'atténuation qui s'imposent pour répondre à la réglementation nationale, au Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD.

La méthodologie adoptée repose sur une approche à la fois analytique et systémique, favorisant l'intégration des dimensions environnementales et sociales dans le processus de mise en œuvre du sousprojet. Elle s'articule autour de plusieurs étapes clés : le cadrage et la préparation de la mission, l'analyse documentaire, les visites de terrain et les enquêtes de site, ainsi que la rédaction du rapport final.

Le présent rapport d'Étude d'Impact Environnemental et Social, élaboré conformément aux termes de référence, est structuré en plusieurs parties :

- Résumé non technique;
- Introduction;
- Description complète du sous-projet
- Analyse de l'état initial du site et de son environnement
- Cadre politique, juridique et institutionnel
- Evaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux du sous-projet ;
- Description des alternatives possibles au sous-projet ;
- Consultations Publiques
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES);
- Conclusion
- Annexes.

I. DESCRIPTION COMPLETE DU SOUS PROJET

1.1. Description des infrastructures et équipements du sous projet LPA de Dosso Les travaux prévus dans le cadre du sous projet LPA de Dosso concernent principalement les infrastructures, les équipements techniques des ateliers et laboratoires, les matériels informatiques lycées qui seront construits en respectant les normes et standards de l'EFTP.

Le tableau 1 ci-dessous présente le détail des différentes infrastructures et équipements

Tableau 1:Désignation et composition des équipements

Désignation des	Composition
Infrastructures	
	Salle des professeurs
	Magasin
Bloc administratif	Secrétariat
	Bureau directeur
	2 Salles d'eau Homme /Femme
	Bureau chef des travaux
	Bureau intendant
	Bureau surveillant
Foyer/Cafeteria	Foyer/Cafeteria
infirmerie	Salle de soin / infirmerie
Bloc Hébergement	Bloc dortoir filles capacité de 50 places
2100 120% 01 Bernere	Blocs dortoirs garçons capacité de 150 places
	Blocs 4 villas F3 pour intendants, directeurs surveillent et surveillantes
Bloc cuisine	Cuisine
	Réfectoire
Foyer	Foyer
Case gardien	Case gardien
Latrine	Bloc de trois (3) à quatre (4) compartiments
	Bloc de 2 Salles de classe N°1
	Bloc de 2 Salles de classe N°2
Bloc pédagogique	Bloc de 2 Salles de classe N°3
	Bloc de 2 Salles de classe N°4
	Salle informatique /MultiMedia
	Salle de dessin
	bibliothèque
	Magasin général
	Magasin de stockage des livres
Bloc ateliers Agro-	Espace Transformation de céréales
alimentaire	Espace Transformation de tubercules
	Espace Transformation des oléagineux
	Espace transformation viande et lait
	Espace Transformation des fruits et légumes
	Espace Restauration
Bloc ateliers BTP	Espace hydraulique rurale
	Espace pompage, fonçage de puits et de forages
Bloc Aviculture	Poulaillers poules pondeuses
	Laboratoire biochimie
	2 poulaillers poules pondeuses (
	Aires d'élevage
	magasin
	aire d'isolement des malades (hors du poulailler
	bureau

Bloc Pisciculture	Magasin
	Etang (piscine)
Bloc embouche	Etable pour embouche de gros ruminants
	Etable pour embouche de petits ruminants
	Laboratoire zoologie
	Aire d'élevage
	Magasin
	Hangar
Bloc Maraichage	espace pépinière,
	espace potager,
	Magasin
	basin de réserve d'eau
	Fosses de comptages
	Hangar
	Aire Maraichage /Irrigation
Bloc production agricole	Planche réparation du sol
Dioc production agricore	Planche fertilisation
	Planche pépinières et plantation
	Planche repiquage
	Planche défenses/protection environnement
	Parcelle d'application
	Parcelle de production
	Parcelle d'arboriculture fruitière
	Parcelle de culture pluviale et démonstration
	Parcelle d'expérimentation
	Planche Culture fourragère
Bloc atelier Mécanique	C Espace conduite et entretien machines agricole
rurale	Espace Installation et maintenance de matériels d'irrigation
Turuic	Espace Mécanique réparation machines agricoles
	Espace Mécanique réparation engins agricoles de chantier
	Espace Réparation et maintenance des pompes équipements hydraulique
Bloc atelier Mécanique	Espace (électromécanique) électricité solaire PV
Dioc atelier Meedinque	Espace mécanique générale / soudure
	Espace Mécanique réparation motopompe
	Espace Mécanique réparation motopompe Espace Mécanique réparation groupe électrogène
	Espace pompe à motricité humaine
	Espace Mécanique réparation cycle et motocycle
	Espace Mécanique réparation matériels d'irrigation
	Forage avec pompage solaire
	Puits avec pompage solaire
	Réseau SPEN
VRD	Eclairage solaire
	Réseau NIGELEC
	Groupe électrogène
	Téléphone
	Internet
	Terrain basket
Espace sport et loisirs	Foyer/Cafeteria
	Terrain de football
	Terrain de handball
	Terrain de volley
Clôture / sécurité	Mur de clôture
Cloture / Securite	Mirador Mirador
	IVIIIauui

✓ Description des équipements

Les ateliers, les laboratoires et les espaces de travaux pratiques disposeront chacun d'un équipement de base et de kit complet pour au moins 20 postes de travail. Les listes complètes des matériels seront définies conformément aux programmes et référentiels de formation. Les matériels et équipements seront spécifiés pour chaque catégorie d'infrastructure.

Le Bloc administratif, le bloc salles de classe et informatiques, l'Infirmerie, le bloc cuisine, le bloc foyer, et le bloc hébergement seront équipés en mobiliers scolaires et de bureau et matériels informatiques appropriés.

✓ Matériels informatiques et mobiliers scolaires et de bureau du Lycée

Le tableau 2 ci-dessous présente la liste des matériels informatiques et mobiliers scolaires et de bureau

Tableau 2:Matériels informatiques et mobiliers scolaires et de bureau

Désignation	Prix estimatifs CFA
Matériels bloc cuisine et foyer,	292 506 000
Matériels Infirmerie	
Mobiliers bloc hébergement	
Mobiliers scolaires et de bureau	
Matériels informatiques	
Total cout estimatif matériels informatiques et mobiliers scolaires et de	292 506 000
bureau	

✓ Equipements techniques des ateliers et laboratoires d'un lycée Le tableau 3 ci-dessous présente des équipements techniques des ateliers

Tableau 3: Equipements techniques des ateliers

DESIGNATION (EQUIPEMENTS ATELIER)	COUT ESTIMATIF
Equipements pour Bloc ateliers Agro-alimentaire	200 000 000
Equipements pour Bloc ateliers BTP	100 000 000
Equipements pour Bloc Aviculture	10 000 000
Equipements pour Bloc Pisciculture	10 000 000
Equipements pour Bloc embouche	50 000 000
Equipements pour Bloc Maraichage	120 000 000
Equipements pour Bloc production agricole	250 000 000
Equipements pour Bloc atelier Mécanique rurale	100 000 000
Equipements pour Bloc atelier Mécanique	200 000 000
Coût total estimatif équipements techniques des ateliers	1 040 000 000

Le tableau 4 présente le cout estimatif de construction du LPA

Tableau 4: Coût total estimatif du lycée

N°	Rubrique	Cout estimatif en
		CFA)
1	Construction du bâtiment (infrastructures)	1 250 000 000
2	Aménagement site exploitation	250 000 000
3	Équipements techniques	1 040 000 000
4	Mobiliers	292 506 000

5	Formation technico-pédagogiques des formateurs 125 000 0	
6	Elaboration des programmes de formation Programmes de formation	311 272 140
7	Implantation / démarrage	85 000 000
8	Moyen de Transport (02 véhicules dont un mini bus de transport d'apprenants et	100 000 000
	un véhicule de pool pour l'administration)	
TO	TAL	3 453 778 140

La synthèse des principales activités à exécuter selon les différentes phases du sous projet est décrite dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5:Phases et consistance des travaux du sous projet

Phases	Principales activités du Sous projet
Phase préparation	Recrutement de la main d'œuvre
	Travaux de nettoyage de la zone des travaux
	Iinstallation du chantier
	Circulation des engins
Phase construction	Recrutement de la main d'œuvre non qualifiée pour les travaux
	Pose de la clôture
	Transport et stockage des équipements et des matériaux pour la construction
	Travaux de terrassement et de nivellement de la plateforme
	Pose des fondations des modules et les différents raccordements électriques
	Montage et la fixation des supports des panneaux
	Repli de chantier et remise en état du site
Phase d'exploitation	Recrutement du personnel pour les activités d'exploitation
	Mise en service et l'exploitation du champ solaire
	Maintenance et Entretien des infrastructures PV
	Gestion des déchets et des panneaux usés
Phase démantèlement	Remise en état du site après travaux

1.2. Présentation des plans types des infrastructures

Le lycée comprend six grandes zones :

- le périmètre agricole ;
- la zone d'élevage de ruminants ;
- l'aire piscicole ;
- la zone d'études ;
- l'internat;
- et les villas du personnel.

Les plans types en cours de validation sont présentés par les figures suivantes (annexe 10 pour les détails)

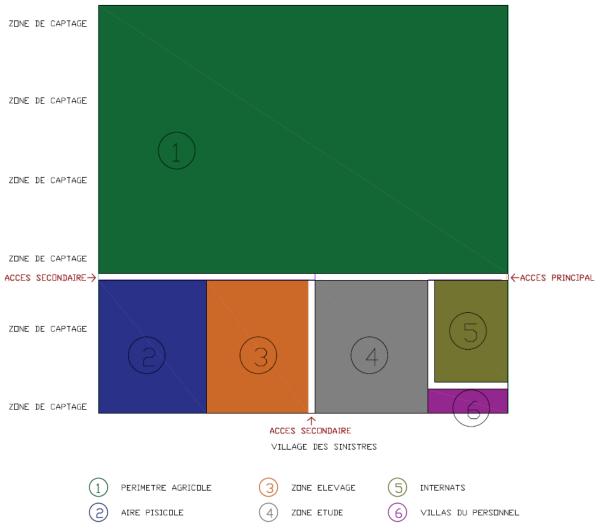


Figure 1 : Zone d'étude



Figure 2 : Vue en trois D d'occupation du sol sur le site du LPA

1.3. Intervenants du sous projet

Les principaux intervenants dans le cadre du sous-projet du LPA de Dosso sont :

- Ministère du Commerce et Industrie ;
- Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (Elevage et Génie rural) ;
- Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement ;
- Ministère de la Formation professionnelle et Technique ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur ;
- Ministère de la Jeunesse ;
- Ministère de l'Emploi;
- Ministère de l'urbanisme et de l'Habitat ;
- Office National des Aménagement Hydoagricoles (ONAHA) ;
- Agence Nigérienne pour la Société de l'Information (ANSI) ;
- Conseil National de la Jeunesse (CNJ);
- Sites de Formations aux Métiers Agricoles (SFMA);
- Lycée Professionnel Agricole (LPA);
- Centre agri preneur;
- Les Coopératives maraichères Les Autorités administratives déconcentrées (Gouvernorat/Préfecture, Falmey) et décentralisées (Mairie), et les services techniques décentralisés (Environnement, Urbanisme), ...), pour leur participation effective au niveau local aux activités du PIDAJ; l'administration du LPa
- Le financement est assuré par la Banque Africaine de Développement (BAD) et le PNUD (agence d'exécution).

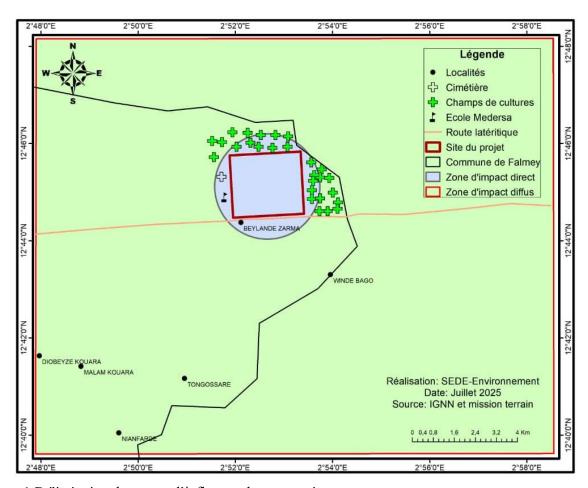
II. ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

2.1. Détermination des limites géographiques de la zone d'étude

Partant du principe la délimitation de la zone d'impact des activités du sous-projet pour évaluer les effets potentiels qui en découleront, deux zones ont été identifiées,

- Zone d'influence directe (ZID): il s'agit de l'espace où les effets du sous-projet se feront ressentir immédiatement lors des phases de préparation, de construction, d'exploitation et de repli de chantier. Elle correspond à l'emprise directe des activités, incluant également la zone où seront perçues les nuisances liées aux travaux. L'évaluation des impacts dans cette zone permet de définir les mesures les plus adaptées pour atténuer ou compenser les effets générés par le sous-projet. La zone d'influence directe comprend l'emprise de 100 Ha prévue pour les constructions/bâtiments, voirie (allées entre les différents bâtiments, salles de cours et dortoirs), les sites d'emprunt/prélèvement et de carrières, ainsi que les emplacements choisis par les entreprises pour l'installation des bases de chantier.
- Zone d'influence indirecte ou diffuse (ZII) : elle désigne l'espace potentiellement affecté par les conséquences indirectes du sous-projet et permet de situer celui-ci dans son contexte environnemental, social et économique. L'analyse de cette zone consiste à décrire les caractéristiques générales de l'environnement physique, biologique et socio-économique des collectivités territoriales concernées. Dans le cadre de la présente étude, cette zone d'impacts indirects correspond au territoire de la commune urbaine de Falmey directement concernée par le projet.

La carte 1 ci-dessous présente les limites de ces deux zones

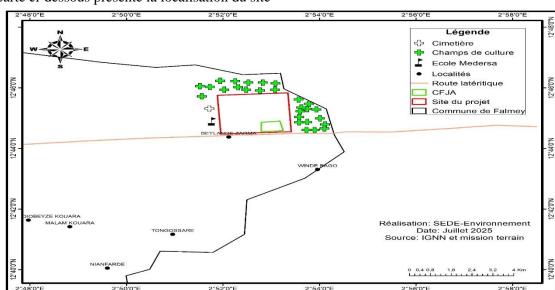


Carte 1:Délimitation des zones d'influence du sous-projet

2.2. Caractérisation environnementale et sociale de la zone d'influence directe

2.2.1. Localisation du site

Le site d'installation de Lycée Professionnel Agricole (LPA) de Bélandé/Dosso est situé au Nordouest du village de Bélandé. Il est limité à l'Est par la RN35 (qui relie le village de Morgou Bené sur la RN1 et la ville de Gaya), à l'Ouest par les champs de cultures, au Sud par les champs de cultures, l'école primaire medersa et le cimetière du village et au Nord les champs de cultures et une carrière de la latérite. Il est compris entre les coordonnées 12°45′01.3′′ Nord et 02°52′18.37′′ Est et 12°44′30.54′′ Nord et 02°52′06.14′′Est. Ce site appartenait au Ministère de l'Agriculture depuis 1973 avant d'être rétrocédé au Ministère en charge des enseignements technique et professionnel en 2018 d'où la création du Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA). Le site du projet couvre une superficie de 100 ha dont 7 ha qui abritent le CFJA déjà clôturé par un grillage métallique.



La carte ci-dessous présente la localisation du site

Carte 2 : Localisation du site du sous projet



Carte 3 : Capture de la localisation du site du sous projet

2.2.2. Environnement physique et biologique

✓ Climat

Le climat au niveau local, tout comme l'ensemble de la région de Dosso est de type sahélo-soudanienne, mais à tendance plutôt **sahélo-soudanien**. Le climat est caractérisé par une saison sèche (de novembre à mai) et une saison pluvieuse (de juin à octobre). La zone enregistre la plus forte pluviométrie du Niger

bien qu'elle n'est pas à l'abri aussi de la mauvaise répartition dans le temps et dans l'espace (suivant le gradient nord-sud).

La moyenne pluviométrique annuelle de la région est comprise entre 300 et 450 mm, tandis que dans la partie sud en zone sahélo-soudanienne, les moyennes pluviométriques varient de 500 à 900mm PDR Dosso, 2022-2026). Dans la région, la température moyenne fluctue pendant la saison sèche entre 23 °C et 42 °C. Pendant la saison sèche, la température moyenne fluctue entre 29,5° et 42 °C. Pendant la saison des pluies, la température moyenne varie entre 28,1 et 31,7 °C2. La vitesse moyenne du vent de la région est de l'ordre de 3,5m/s. L'humidité relative de l'air est très faible en saison sèche (20–40%) (PDR Dosso, 2022-2026).

✓ Relief

Le site présente un relief relativement plat avec une pente légèrement inclinée de l'ouest (182 m) à l'est (206m). Il convient de noter que les pentes ne dépassent généralement pas 5%, ce qui limite les risques d'érosion hydrique tout en permettant un écoulement naturel des eaux de surface. Cependant, il faut aussi noter l'existence des koris de taille variée dans la partie nord centre et nord-est du site. Ces koris collectent et drainent les eaux de ruissellement dans la mare du village via un ouvrage sous la RN35.



Photo 1:Une vue du site de Bélandé



Photo 2:Une vue d'un kori à l'intérieur du site de Bélandé

✓ Sols

Sur le plan pédologique, le site du projet révèle une prédominance de sols des types sablo-argileux et sableux. Ces sols sont bien drainés mais peuvent nécessiter des apports importants en matière organique et une gestion rigoureuse de l'eau.

✓ Ressources en eau

Le réseau hydrographique est constitué principalement des cours d'eau saisonnier local. Sur l'emprise du site on ne dénombre aucun point d'eau permanent. Mais, il faut noter l'existence d'une mare permanente qui fait l'objet d'empoissonnement à moins de trois (3) kilomètres à l'est du village où drainent les eaux de ruissellement provenant du site. En plus, il pourrait avoir un risque d'inondation de la partie centre Est du site si le réseau d'évacuation des eaux de pluie est bouché.



Photo 3:Une vue de l'ouvrage d'évacuation des eaux de ruissellement à la partie Est du site de Bélandé

✓ Végétation

Le couvert végétal du site est peu dense, témoignant potentiellement une pression anthropique (pâturage, coupe de bois) ou de conditions climatiques rudes. Il est composé d'arbres, d'arbustes et des herbacées. Le tapis herbacé est composé essentiellement de *Cenchrus biflorus, Eragrotis tremula, Alysicarpus ovalifolius, Sida cordifolia*, etc. La végétation arborée et arbustive est caractérisée principalement par les espèces de : *Balanites aegyptiaca, Azadirachta indica, Acacia seyal, Hyphaene thebaica, Piliostigma reticulatum, Faiderhbia albida, Ziziphus mauritiana, Guiera senegalensis, Prosopis africana, Adansonia digitata, etc.*

Le tableau 6 ci-dessous donne la situation de l'inventaire de la végétation ligneuse de l'emprise du site. *Tableau 6:Végétation ligneuse inventoriée sur le site*

Noms scientifiques des espèces	Nombre
Balanites aegyptiaca	125
Azadirachta indica	83
Acacia seyal	19
Acacia raddiana	2
Hyphaene thebaica	4
Piliostigma reticulatum	18
Faiderhbia albida	20
Ziziphus mauritiana	2
Eucaluptus globulus	3

Prosopis africana	3
Adansonia digitata	1
Manguifera indica	1
Citrus limon	6
Total	299



Photo 4: Une vue de plantation d'alignement effectuée sur le site



Photo 5:Une vue de plantation d'ombrage à l'intérieur du site (actuel site du CFJA) de Bélandé

La faune de la zone du sous projet est composée d'espèces résillientes parmi la faune aviaire (tourterelle), les reptiles (lezards) et les petits mamifères (souris) (PDC Falmey, 2025 -2029).

2.2.3. Environnement socioéconomique

L'agriculture constitue l'activité économique dominante dans la zone. Elle s'organise autour de deux systèmes complémentaires : (a) l'agriculture pluviale pratiquée sur les sols sablo-argileux et les sols sableux du Fakara et sur les sols argileux des bas-fonds. On y cultive le mil, le sorgho, le niébé, l'arachide, le riz, le gombo, etc. ; (b) le maraîchage,

pratique le long du fleuve et autour de quelques points d'eau permanents. Les principales spéculations sont l'oignon, le piment rouge, la courge, la tomate, la patate douce, le manioc, etc (PDC Falmey, 2025 -2029).

L'élevage constitue une activité économique importante dans la zone. Selon les données fournies par l'Etude d'évaluation des risques liés aux changements climatiques dans les zones d'intervention du Projet FREXUS au Niger réalisée par Dr Inoussa Abdou Saley en juin 2022 (p. 14), le cheptel de la commune de Falmey en 2020 est estimé 73 000 bovins et 78 000 petits ruminants. Mais il comprend également une quantité importante de volaille (poulets, pintades, canards, pigeons). L'élevage de la basse-cour, essentiellement contrôlé par les femmes et les jeunes, joue un rôle important lors des fêtes religieuses et dans la réalisation des rites sacrifices.

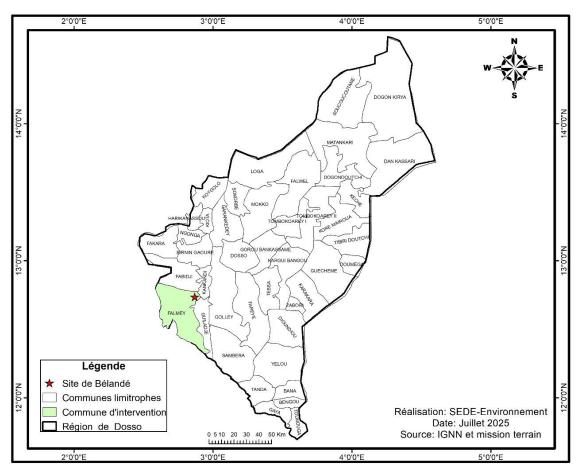
La pêche se pratique sur le fleuve Niger, mais également au niveau des mares permanentes de la commune. En 2014, le service de l'environnement de la CR de Falmey a recensé plus de 500 pêcheurs en activité ; la vente de poisson a rapporté la même année 170 000 000. Espèces de poissons : tilapias, clarias et quelques carpes ; 2/3 des prises sont destinés à la vente, le tiers restant pour la consommation familiale.

Dans la zone du sous projet, on **dénombre 5 marchés hebdomadaires et 5 marchés de bétail.** Ces deux espaces constituent les pôles les plus importants de l'activité commerciale. Selon les données fournies par la commune, le niveau de recouvrement moyen est de 280 000 par semaine (PDC Falmey, 2025 -2029).

En termes d'infrastructures sociales de base, il dispose d'un (1) Centre de Santé Intégré (CSI), d'un (1) Complexe d'Enseignement Secondaire (CES), de cinq (5) écoles primaires dont une (1) medersa, trois (3) Puits Cimentés, une (1) Pompe à Motricité Humaine (PMH) et cinq (5) Mini-AEP (PDC Falmey, 2025 -2029).

- 2.3. Caractérisation de la zone d'influence indirecte
- 2.3.1. Milieu physique et biophysique

La localisation de la zone du sous-projet construction du Lycée Professionnel Agricole de Dosso (Bélandé) est illustrée dans la carte 4 ci-après :

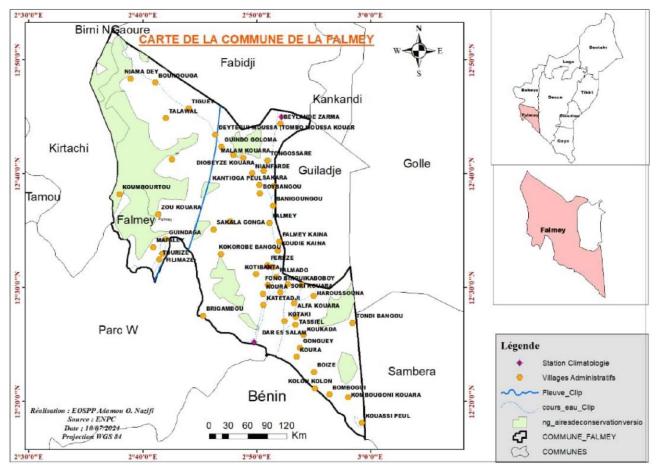


Carte 4:Localisation administrative du site de Bélandé de la région de Dosso

Situation géographique et administrative de la commune

La commune rurale de Falmey, couvre une superficie de 1172 Km² avec une densité de 99 hbts/Km² et une population s'estime à 116 957 habitants en 2024. Elle est composée de 46 Villages Administratifs et 70 hameaux (PDC Falmey, 2025 -2029) PDC Falmey, 2025 -2029). Les groupes sociaux rencontrés sont Zarma, Peulh, Haoussa et Touareg et vivent ensemble en parfaite harmonie. Les principales activités économiques sont : l'Agriculture, l'Elevage, la Pêche, le Commerce et l'Artisanat.

Figure 3: Carte illustrative de la situation administrative de la commune



Source: PDC 2015-2019, Juin 2024

✓ Le relief

Le relief de la commune rurale de Falmey se caractérise à l'Est par le lit du Dallol Bosso traversant celle-ci du Nord au Sud, à l'ouest par le plateau de Fakara bordé du Sud au Nord par le fleuve Niger.

✓ Le climat

La commune rurale de Falmey se trouve dans la zone sahélo-soudanienne caractérisée par l'alternance de deux saisons, une saison de pluie de Mai à Septembre et une saison sèche d'Octobre à Avril.

Les moyennes pluviométriques varient de 500 à 900mm par an et sont mal reparties dans le temps et l'espace. Les températures varient considérablement au cours de l'année en fonction des saisons. Les températures maximales sont enregistrées pendant les mois de Mars-Avril et les températures minimales au cours des mois de Décembre-Février(PDC Falmey, 2025 -2029).

✓ Le sol

Les différents types de sol dans la commune sont les sols ferrugineux tropicaux à texture sablo-argileux dans le Fakara et les sols sableux dans le Dallol Bosso.

✓ Ressources en eau de surface

Il est constitué du Fleuve Niger qui longe le département sur environ 70 km Sud-Ouest et constitue la limite naturelle avec le Département de Say du côté du parc National du 'W' et de la République du Benin. Le Dallol Bosso est une longue vallée fossile qui traverse la commune rurale de Falmey sur environ 45 km du Nord au Sud et qui débouche sur le fleuve Niger au niveau du village de Boumba en aval du « Parc National du W ».

On dénombre plusieurs mares permanentes, semi-permanentes et de nombreuses mares temporaires. Elles sont en relation étroite avec la nappe alluviale elle-même en relation avec la nappe phréatique continentale terminale.

Tableau 1 : Mares permanentes et semi- permanentes de la Commune de Falmey

Village	Noms des mares	Superficie (ha)	Quantité
DJABOU KIRIA	Djonga	33,78	1
KOTAKI	Djoda Koulba et Tatargado	42,25	1
KALEY TASSI	Alborey Bangou	77,27	1
SABOULA	Bilafi	7,38	1
SABOULA	Gorou Koukou	0,77	1
FALMEY	A côté de Koudjé	0,71	1
FALMEY	Bangou Sama	5,06	1
FALMEY	Anatché	27,11	1
FALMEY KAINA	Bellarey Bangou	11,45	1
BANIGOUNGOU	Kandi	1,94	1
Village	Noms des mares	Superficie (ha)	Quantité
BANIGOUNGOU	Bangou Yamo	3,43	1
BELANDE DJERMA	Djoungoudeyné	40,58	1
C R de Falmey		251,73	12

Source: Rapport annuel DDE/LCD Falmey, Juin 2024

✓ Hydrographie

Les terroirs de la commune rurale de Falmey se reposent sur les formations continentales. La profondeur moyenne de la nappe souterraine varie de 5 à 8 mètres sauf dans le Fakara dont la nappe est très profonde qui varie de 40 à 70 mètres de profondeur.

Le réseau hydrographique de la commune rurale de Falmey se caractérise par le fleuve Niger, qui traverse la commune sur une distance d'environ 70 Km, d'une nappe phréatique située autour de 3 à 5 mètres et de la vallée du Dallol Bosso. Après la saison pluvieuse, les bas—fond de la vallée du Dallol se transforment en des zones de stagnation des eaux constituantes ainsi des mares permanentes (30) et semi-permanentes (05). Elles sont en relation étroite avec la nappe alluviale elle-même en relation avec la nappe phréatique continentale terminale. Le Dallol Bosso est une longue vallée d'environ 45 km qui traverse la commune rurale de Falmey du Nord au Sud et qui débouche sur le fleuve Niger au niveau du village de Boumba en aval du « Parc National du W ». Il collecte les eaux drainées de la plaine de l'Irhazer et du massif de l'Aïr.

✓ La végétation

La commune est frontalière au parc national W du côté du fleuve, à 150 km (vol d'oiseau). Sa végétation est du type steppe variable du Nord au Sud de la commune. Sur les plateaux de Fakara se trouve une importante réserve forestière comprise entre les terroirs villageois de Boumba, Birgambou, Bossia, Karey Kopto, Koumbourfou, Tallawal, Bourdouga et Niamodey. Sur les plaines sableuses du Dallol Bosso, la végétation est caractérisée par des parcs agroforestiers (karité et palmier).

✓ La faune

La faune est riche et variée sur l'étendue de la commune rurale de Falmey. On constate une présence de plus en plus importante des girafes dans la commune, on rencontre également par endroit quelques espèces de mammifères et de reptiles telles que des gazelles rufifrons, des antilopes, des lapins, des lièvres, des écureuils, des singes (patas), des phacochères, des varans, des serpents, etc.

La faune aviaire est très présente dans la commune, on les rencontre aussi bien sur les plateaux autour des points d'eau (fleuve et le Dallol). Les espèces dominantes sont les canards armés, les canards casqués, les dendrocynes, les francolins, les pintades sauvages, etc.

2.3.2. Activités socio-économiques

Population

Selon le Rapport général de la commune rurale de Falmey (p. 2) de janvier 2025, la population communale se chiffrait à 75 115 habitants en 2021; l'effectif des hommes était de 37 009 hommes contre 38 106 pour les femmes, soit respectivement 49% et 51%. C'est une population essentiellement jeune et composée à 61% de moins de 20 ans. Sa densité moyenne de la commune est estimée à 69 habitants au km2. Elle est constituée de plusieurs groupes ethniques dont les Zarma, les Peuls, les Hausa et les Touareg. Selon les projections effectuées, cette population devrait atteindre 116 957 habitants en 2024 dont 57 721 hommes et 59 236 femmes.

Les activités socioéconomiques

L'agriculture

Elle constitue l'activité économique dominante de la commune. Elle s'organise autour de deux systèmes complémentaires :

- (a) l'agriculture pluviale pratiquée sur les sols sablo-argileux et les sols sableux du Fakara et sur les sols argileux des bas-fonds. On y cultive le mil, le sorgho, le niébé, l'arachide, le riz, le gombo, etc. ;
- (b) le maraîchage, pratique le long du fleuve et autour de quelques points d'eau permanent. Les principales spéculations sont l'oignon, le piment rouge, la courge, la tomate, la patate douce, le manioc, etc.

L'élevage

L'élevage constitue une activité économique importante pour la commune. Selon les données fournies par l'Etude d'évaluation des risques liés aux changements climatiques dans les zones d'intervention du Projet FREXUS au Niger réalisée par Dr Inoussa Abdou Saley en juin 2022 (p. 14), le cheptel de la commune de Falmey en 2020 est estimé 73 000 bovins et 78 000 petits ruminants. Mais il comprend également une quantité importante de volaille (poulets, pintades, canards, pigeons). L'élevage de la basse-cour, essentiellement contrôlé par les femmes et les jeunes, joue un rôle important lors des fêtes religieuses et dans la réalisation des rites sacrifices.

La pêche

Elle se pratique sur le fleuve Niger, mais également au niveau des mares permanentes de la commune. En 2014, le service de l'environnement de la CR de Falmey a recensé plus de 500 pêcheurs en activité ; la vente de poisson a rapporté la même année 170 000 000. Espèces de poissons : tilapias, clarias et quelques carpes ; 2/3 des prises sont destinés à la vente, le tiers restant pour la consommation familiale ;

Le commerce

La commune rurale de Falmeye dispose de 5 marchés hebdomadaires et de 5 marchés de bétail. Ces deux espaces constituent les pôles les plus importants de l'activité commerciale. Selon les données fournies par la commune, le niveau de recouvrement moyen est de 280 000 par semaine.

Le tourisme

Dans le cadre de la promotion des activités touristiques, la commune rurale de Falmey a érigé deux camps à Karey Kopto et à Boumba. Ces camps constituent les points de ralliement pour atteindre le Parc national W lors des saisons touristiques. Selon les données fournies par la commune, le tourisme procure 10 000 000 FCFA par saison au budget communal, mais il génère également des retombées financières pour les populations.

✓ Faune

Malgré le dégrés d'antrophisation des unités de végéation naturelle qui constituent l'habitat de la faune, le site du projet dispose encore des espèces résillientes parmi la faune aviaire (tourterelle), les reptiles (lezards) et les petits mamifères (souris). Il a été constaté la disparition de certaines espèces animales à

savoir la pintade sauvage, la perdrix, l'outarde, le héron couronné (zarbi), *Crocuta crocuta*, l'escargot, le héron, celles en voie de disparition comme *Lepus capensis*, *Xerus erythropus*, *Alclirix albaventris*, *Testudo sulcata*, *Necro-Syntes monachus*, l'épervier, les hiboux.

Enfin il y a lieu de noter que la zone du sous projet et par extension toute la zone du Dallol Bosso jusqu'à Gaya et Boumba est de plus en proie aux menaces et excursions des bandits armés.

2.4. Partenaires de la commune

Selon le Rapport Général de la CR de Falmey de janvier 2025 (pp. 6-7), la commune de Falmey bénéficie de l'appui d'une trentaine de partenaires constitués de Projets, ONG et associations. A défaut de les citer tous, nous nous limitons aux ceux qui interviennent dans le domaine de l'agriculture et l'élevage, deux domaines phares en lien avec la formation envisagée dans les LPA.

Ainsi, sur les 30 partenaires de la commune, 14 inscrivent leurs interventions dans le domaine de l'agriculture, l'élevage ou des domaines connexes, soit 47% des intervenants. Sur les 16 restants, 5 interviennent dans le domaine de la santé, trois dans celui de l'environnement, deux dans l'éducation et deux apporte des appuis multisectoriels; les 4 autres appuient les secteurs de l'hydraulique, la gouvernance et les personnes déplacées, et un d'entre eux n'a pas spécifié son domaine d'intervention.

Le village de Belandé se situe au Nord à environ 17 Km de Falmey (Chef-lieu de la commune) sur la RN 35. C'est une agglomération d'environ 20 000 habitants composés essentiellement des Zarma. Les principales activités socio-économiques du village sont l'agriculture, l'élevage et le commerce. En plus on peut noter la pratique d'autres activités génératrices de revenu comme la pêche, la couture, la mécanique moto, la vulcanisation, le décorticage et moulinage des céréales et arachides, etc.

En termes d'infrastructures sociales de base, le village dispose d'un (1) Centre de Santé Intégré (CSI), d'un (1) Complexe d'Enseignement Secondaire (CES), de cinq (5) écoles primaires dont une (1) medersa, trois (3) Puits Cimentés, une (1) Pompe à Motricité Humaine (PMH) et cinq (5) Mini-AEP. La figure 1 ci-après présente la localisation du site d'implantation du lycée professionnel agricole de Belandé.

2.5. Groupes vulnérables et leurs besoins dans la commune

Les caractéristiques des groupes vulnérables de Bélandé ne sont pas fondamentalement différentes de celles de la commune de Falmey à laquelle le site est rattaché.

Les femmes

Elles constituent la frange majoritaire de la population. Selon le Rapport général de la commune rurale de Falmey (p. 2) de janvier 2025, leur effectif est 38 106 contre 37 009 hommes soit un taux respectif de 51% et 49%. Comme partout ailleurs au Niger, leur rôle est déterminant dans l'économie locale. Mais elles sont moins visibles dans la sphère de décision en raison des charges qui sont les leurs dans le cadre de la division sociale. En effet, leur calendrier journalier est toujours surchargé : corvée d'eau et de bois, pilage des grains, préparation des repas, soins aux enfants, etc. De plus, elles sont un accès limité au petit crédit leur permettant d'entreprendre des activités génératrices de revenu. De manière générale, les besoins spécifiques des femmes comprennent l'allègement de leurs charges de travail, la réduction de leur vulnérabilité et la promotion d'opportunités susceptibles d'accroître leur autonomisation et leur bien-être.

Les enfants

Selon le Rapport général de la commune rurale de Falmey (p. 3), le taux de scolarisation de la commune est de 23,31%; par contre, celui de la jeune fille est nettement plus élevé car il est de 66,98%. Cependant, ce taux cache une situation globale de l'éducation plus préoccupante à l'échelle du département de Falmey qui, à bien d'égards, n'épargne pas la commune rurale de Falmey. Ainsi, une interview accordée au journal Sahel Dimanche par le Préfet du Département de Falmey en date du 14 septembre 2018 révèle que sur un effectif de 9 345 filles scolarisables, seules 4 137 sont inscrites à l'école soit un taux de 44,26%. Il s'ensuit que 55,74% des filles scolarisables ne le sont pas. Par ailleurs, 1/3 des écoliers sortent du système éducatif chaque année, en raison principalement du travail des enfants en milieu agricole et pastoral ainsi que de l'inaccessibilité des écoles pendant l'hivernage. Même si ces phénomènes ne sont pas aussi aigus dans la commune rurale de Falmey, ils s'y retrouvent à une certaine proportion.

Les jeunes

Leur situation est en partie liée au taux de déperdition dont il est question plus haut à l'échelle du département. En effet, ce phénomène induit un chômage parmi les jeunes qui, faute d'alternative, prennent le chemin de l'exode. Selon une étude sur le Plan de réduction du risque et valorisation des opportunités des inondations dans la commune rurale de Falmey¹ l'exode « est pour les jeunes une pratique courante pour atténuer la pression sur les disponibilités alimentaires afin d'acquérir des revenus supplémentaires ».

Les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap

Dans le Rapport général de la commune rurale de Falmey, la proportion des unes et des autres n'est pas spécifiée. En revanche, elles sont agrégées dans la même catégorie de personnes vulnérables et sont concernées par les mêmes actions de la commune. En effet, l'axe 4 du Plan d'action de la commune se fixe comme objectif l'« amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et de justice sociale ». Pour atteindre cet objectif, 323 100 000 FCFA ont été prévus sur le budget 2024 de la commune, mais seuls 76 000 000 ont pu être réalisés. Ainsi, bien que des efforts substantiels aient été consentis par la commune, les personnes âgées et les personnes vivant avec un handicap ont des besoins spécifiques. On peut mentionner la prise en charge sanitaire et sociale pour les premières. Par contre, pour les secondes, il y a lieu d'envisager la création de centres de métiers ainsi que des mécanismes d'écoulement de productions afin de leur permettre de vivre dignement et de se soustraire de la dépendance.

2.6. Violences basées sur le Genre

La violence basée sur le genre est une violence concernant les hommes et les femmes, où la femme est généralement la victime. Elle découle de relations inégales de pouvoir entre hommes et femmes. La violence est dirigée contre une femme du fait qu'elle est une femme ou elle touche les femmes de manière disproportionnée. Elle comprend, sans s'y restreindre, des agressions physiques, sexuelles et psychologiques. Il s'agit également d'une violence perpétrée ou pardonnée par l'état [Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA), Groupe du Thème Genre].

Les formes de VBG comprennent la violence physique, sexuelle et psychologique/affective au sein de la famille, l'abus sexuel de l'enfant, la violence liée à la dot, le viol et l'abus sexuel, le viol marital, le harcèlement sexuel dans le milieu du travail et dans des établissements d'enseignement, la prostitution forcée, l'exploitation sexuelle des filles et des femmes et la mutilation génitale féminine.

A l'instar des autres contrées du Niger, les violences les plus importantes rencontrées dans la zone du sous projet sont celles d'ordre physique, psychologique et culturelle. La violence économique touche surtout les femmes et les jeunes filles, du fait de la pauvreté et de l'abandon de responsabilité du mari. En effet, juste après la récolte agricole, l'homme peut décider de ne pas toucher le stock alimentaire et parfois c'est cela qui est source de conflit entre les conjoints, parfois même c'est la cause du divorce. En cas de violence sexuelle, la totalité des victimes (100%) ne sont pas satisfaites de l'issue de leur plainte. Le règlement à l'amiable est le mode de traitement dominant, arbitré par les chefferies traditionnelles ou les associations religieuses.

Du fait du caractère localisé du sous-projet, les risques environnementaux et sociaux de VBG existent mais sont gérables. En effet par les mesures de renforcement des capacités techniques des différentes parties prenantes, les campagnes de sensibilisation proposées dans le cadre des mesures de mitigation environnementales et sociales, y compris VBG/EAS/HS, contribueront à la mise en œuvre réussie du sou-projet, sans VBG.

2.7. Enjeux environnementaux et socio-économiques

L'analyse des aspects socio-économiques et écologiques du site destiné à accueillir le projet de construction du Lycée professionnel agricole de Belandé a permis d'identifier les principaux enjeux socio-environnementaux. À ce titre, une attention particulière devra être accordée à ces aspects par

¹ Etude réalisée par Vieri Tarchiani, Edoardo Fiorillo et Katielou Gaptia Lawan (2021 : 6),

l'ensemble des acteurs impliqués, notamment durant les phases de préparation, de construction et d'exploitation du sous projet.

Les principaux enjeux socio-économiques et environnementaux du projet sont :

Tableau 7:Enjeux environnementaux et sociaux en lien au sous projet

Enjeux environnementaux	Enjeux économiques	Enjeux sociaux, sanitaires et sécuritaires
Gestion des eaux pluviales et protection des sols : prévoir l'orientation des ouvrages afin de s'assurer que les écoulements naturels des eaux soient bien intégrés dans les dispositifs de collecte et de réutilisation des eaux pluviales	Favoriser l'emploi et l'intégration économique locale (mobilisation de main- d'œuvre et fournisseurs locaux)	Sécurité et santé des travailleurs et des populations : garantir la sécurité pendant toutes les phases de construction et d'exploitation grâce à des équipements de protection, de la formation et une signalisation appropriée Protection de la santé des travailleurs et populations contre la poussière et les polluants
Gestion des déchets et prévention de la pollution : collecter, trier et stocker correctement les déchets du chantier et d'exploitation pour éviter la contamination des sols et des eaux, tout en favorisant le recyclage et la valorisation des matériaux ;	Mobilisation de la main d'œuvre locale et emploi des jeunes et des femmes	Pollution du milieu environnant par les déchets des travaux et d'exploitation

III. CADRE POLITIQUE, JURIDQUE ET INSTITUTIONNEL

3.1. Cadre politique

A l'échelle internationale, régionale et sous régional, le Niger est membre de plusieurs organismes internationaux qui ont développé divers documents de politiques et/ou directives sectorielles et intersectorielles solides pour la préservation de l'environnement.

Le cadre politique de référence dans lequel s'inscrit le Sous-Projet de construction du LPA de DOSSO dans le cadre du PIDAJ est présenté ci-dessous.

Tableau 8 : Cadre Politique

N°	Intitulé de l'acte	Domaine	Principaux objectifs	Liens avec la mise en œuvre du LPA
1	Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement de l'UEMOA adoptée en 2000	Promotion du développement du secteur privé	Adaptation de l'industrie de l'Union aux changements structurels en cours ; Préservation et développement des capacités d'exportation ; Développement des entreprises en particulier les Petites et Moyennes Entreprises (PME).	Le LPA devra produire des ressources humaines de qualité pour créer et faire fonctionner des PME/PMI agricoles dans la région de Diffa.
2	Agenda 2063 de l'Union Africaine	Intégration africaine	Vise une Afrique prospère, inclusive, et durable, avec une gouvernance axée sur les droits humains, la paix, et le développement centré sur les populations, notamment les jeunes et les femmes.	L'Agenda 2063 soutient les objectifs du PIDAJ en favorisant l'emploi des jeunes et l'inclusion des femmes (30 % des cibles) dans l'agripreneuriat, tout en promouvant une agriculture durable et résiliente pour répondre aux besoins des communautés rurales et contribuer à la sécurité alimentaire.
3	Politique Industrielle Commune de l'Afrique de l'Ouest (PICAO)	Industrie	Vise une industrie compétitive, respectueuse de l'environnement, améliorant les conditions de vie d'ici 2030.	La PICAO soutient le développement de l'agro- industrie important pour le PIDAJ en promouvant des innovations technologiques (ex.: transformation agroalimentaire) et des pratiques respectueuses de l'environnement, renforçant la compétitivité des jeunes entrepreneurs agricoles et

				la création d'emplois
				durables.
4	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) NEPAD, qui vise à les Communautés Économiques Régionales l'ont adoptée comme vision pour la restauration de la croissance agricole, la sécurité alimentaire et le développement rural en Afrique.	Promotion de l'agriculture pour l'atteinte des OMD	Volet agricole du NEPAD, visant un développement agricole pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté, avec un objectif de croissance agricole de 6 % par an.	Le PDDAA soutient les chaînes de valeur agricoles essentielles pour le PIDAJ en renforçant la productivité agricole et en favorisant la création d'emplois pour les jeunes à travers des formations professionnelles et des opportunités entrepreneuriales.
5	Cadre Stratégique pour l'Eau Agricole au Sahel	Irrigation	Élaboré par le CILSS via l'Initiative pour l'Irrigation au Sahel (i2S), il promeut la diversité des types d'irrigation, le passage de l'aménagement aux systèmes de production, et l'implication des producteurs.	Ce cadre permet au PIDAJ d'adapter des méthodes d'irrigation en promouvant des systèmes d'irrigation durables et l'implication des jeunes producteurs dans la gestion des infrastructures hydroagricoles, renforçant la résilience et la productivité agricole.
		Cadre polit	ique nationale	
6	Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP)	Politique Nationale du Gouvernement	Initié après le 26 juillet 2023, il vise à renforcer la souveraineté nationale et le développement socio-économique, avec l'axe 3 « Amélioration de la croissance économique et de l'emploi » : gestion durable des terres, eaux, et biodiversité ; atténuation des effets climatiques ; sensibilisation des populations.	Le PRSP soutient la résilience climatique et l'emploi des jeunes essentiel pour le PIDAJ dans la promotion et la gestion durable des ressources naturelles et en favorisant l'insertion professionnelle des jeunes agripreneurs à travers des formations et des opportunités économiques.
7	Politique Nationale en	Changement	Vise à atténuer les effets climatiques sur les	La PNCC soutient la composante 3 du PIDAJ

	matière de Changement Climatique (PNCC)	climatique	populations vulnérables, avec des objectifs d'identification des actions prioritaires, diffusion des activités d'adaptation, renforcement des capacités communautaires, et développement des synergies stratégiques.	en favorisant l'adoption de pratiques agricoles résilientes (ex. : cultures tolérantes à la sécheresse) et le renforcement des capacités des jeunes agripreneurs pour faire face aux impacts climatiques, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire et à la résilience communautaire.
8	Politique Nationale en matière d'Environnement et du Développement Durable adoptée par Décret N°2016- 522/PRN/ME/DD du 28 septembre 2016,	Protection de l'environnement	Adoptée par Décret n°2016-522/PRN/ME/DD, elle intègre la protection environnementale dans les politiques de développement via quatre axes : gouvernance environnementale, gestion durable des terres et des eaux, gestion durable de l'environnement, gestion de la diversité biologique.	Cette politique soutient la gestion des impacts environnementaux des infrastructures agricoles dont le PIDAJ se doit d'utiliser pour assurer une gouvernance environnementale rigoureuse et une gestion durable des terres et des eaux, essentielle pour la durabilité des activités agricoles.
9	Plan stratégique du Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques et Ministère de l'Entreprenariat des Jeunes	Enseignement Professionnel et Entreprenariat des jeunes	Vise à former des jeunes entrepreneurs qualifiés, avec des axes sur l'accès à la formation professionnelle, la qualité de la formation, l'insertion socioprofessionnelle, et la gouvernance du système EFTP.	Ce plan soutient l'inclusion des jeunes, cibles principales du PIDAJ, en renforçant l'accès et la qualité de la formation professionnelle agricole pour les jeunes, favorisant leur insertion dans l'agripreneuriat et leur contribution à l'économie nationale.
10	Politique Nationale Qualité	Protection de l'environnement	Promouvoir l'infrastructure qualité pour la compétitivité des produits nationaux et la protection de l'environnement.	Cette politique soutient la certification des produits agro-industriels du PIDAJ, garantissant leur compétitivité sur les marchés nationaux et régionaux tout en respectant les normes environnementales, ce qui renforce les chaînes de valeur

11	Politique Nationale Sécurité Travail: en 2011, de au adoptée	Protection sociale	Prévention des accidents et maladies professionnelles via le renforcement du cadre institutionnel/juridique, l'amélioration des conditions de travail, et la formation en sécurité.	Cette politique garantit la sécurité des jeunes sur les sites agricoles et dans les centres de formation du PIDAJ, en réduisant les risques professionnels liés aux activités agricoles et agro-industrielles, favorisant ainsi un environnement de travail sûr.
12	Politique Nationale Genre (2008). Contribuer à la réalisation de l'équité et de l'égal accès des hommes et des femmes. Contribuer à la réalisation de hommes/femmes dans l'accès aux ressources, avec un environnement favorable à l'équité et une intégration du genre dans les processus de développement.		Cette politique permet au PIDAJ de garantir l'inclusion des femmes dans l'agripreneuriat, en leur offrant un accès équitable aux terres, aux financements, et aux formations, renforçant ainsi leur autonomisation économique et sociale.	
13	Politique Foncière Rurale du Niger par l'adoption de l'ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993	Sécurisation foncière	Gestion durable du foncier rural, accès équitable aux terres, via l'amélioration de la gouvernance foncière, le renforcement de la résilience agricole, et le maintien de la paix sociale.	Cette politique permettra au PIDAJ d'intégrer la sécurisation foncière pour les jeunes agripreneurs, en garantissant un accès équitable aux terres pour les aménagements agricoles, essentiel pour le développement durable des exploitations.
14	Stratégie de Développement de l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle	Enseignement Professionnel	Vise à développer les compétences humaines qualifiées, avec des axes sur la modernisation des infrastructures EFTP, l'amélioration de la qualité, la diversification des filières, la professionnalisation via le système LMD, et la gouvernance.	Cette stratégie permettra au PIDAJ de construire et ou réhabiliter des LPA et SFMA, en développant des formations agricoles adaptées aux besoins du marché, renforçant les compétences des jeunes pour une insertion réussie dans l'agripreneuriat.
15	Stratégie Nationale et son Plan d'Action pour la Diversité Biologique (2035)	Elle a pour finalité de réduire la perte de la diversité biologique au Niger.	Le Niger ambitionne d'ici 2035, d'assurer la valorisation, la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la diversité biologique.	Cette stratégie soutient la protection de la biodiversité que le PIDAJ doit prendre en compte dans les sites agricole, en intégrant des pratiques agroécologiques pour préserver les écosystèmes

				tout en augmentant la productivité agricole.
16	Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT, 2015-2029)	des terres pour la GDT, durabilité des productions agricoles.		Le CS-GDT soutient les aménagements agricoles durables du PIDAJ en promouvant des techniques de gestion des terres (ex.: conservation des sols) qui renforcent la productivité et la résilience des exploitations des jeunes agripreneurs.
17	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI/Niger 2035)	Développement durable	Développement durable harmonieux pour les générations actuelles et futures.	La SDDCI soutient les objectifs globaux du PIDAJ en favorisant une croissance inclusive à travers l'agripreneuriat des jeunes, l'inclusion des femmes, et des pratiques agricoles durables, contribuant à la prospérité économique et sociale.
19	Stratégie Nationale et Plan d'Action en Matière de Changements et Variabilité Climatiques (SNPACVC	Changement climatique	Amélioration de la résilience via la résilience des communautés, la séquestration des GES, l'atténuation des émissions, et le renforcement des capacités.	La SNPACVC soutient la composante 3 du PIDAJ en renforçant la résilience des jeunes agripreneurs face aux variations climatiques (sécheresses, inondations) par des pratiques comme l'agroforesterie et l'irrigation durable, réduisant les émissions de GES.
20	Stratégie nationale de prévention et de réponse aux violences basées sur le genre et de protection contre l'EAS/HS (VBG/PSEA) au Niger (2024-2028)	Genre	Réduction des VBG pour un environnement sûr pour les femmes.	Cette stratégie protège les femmes que le PIDAJ se doit d'approprier pour créer un environnement sûr, favorisant leur participation active et leur autonomisation dans les activités agricoles et entrepreneuriales.
21	Plan d'Action National de Lutte contre la	Désertification Gestion des	Gestion durable des ressources naturelles,	Le PAN/LCD-GRN soutient l'agriculture durable dont le PIDAJ

	Désertification et de Gestion des Ressources Naturelles (PAN/LCD-GRN)	ressources	amélioration de la sécurité alimentaire.	doit intégrer pour promouvoir la gestion des ressources naturelles (ex. : reboisement, et assurer la durabilité des aménagements agricoles et la sécurité alimentaire.
22	Programme d'Action National pour l'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA)	. Changement climatique	Adaptation aux changements climatiques via l'identification des actions prioritaires, la diffusion des activités d'adaptation, et le renforcement des capacités communautaires	Le PANA soutient la résilience climatique dont le PIDAJ peut s'en inspirer pour promouvoir des pratiques agricoles adaptées et en renforçant les capacités des jeunes pour faire face aux impacts climatiques, améliorant ainsi la productivité agricole.
23	Plan National de Réponse à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNRIAN)	Insécurité Alimentaire	Accroissement des productions agro-sylvo-pastorales via l'aménagement des terres, la préservation des formations forestières, la réduction des effets climatiques, et la promotion d'unités modernes d'exploitation.	Le PNRIAN soutient les chaînes de valeur agricoles dont le PIDAJ peut utiliser pour renforcer la productivité des exploitations et en promouvant des unités modernes pour les jeunes agripreneurs, contribuant à la sécurité alimentaire.

3.2. Cadre juridique

Pour asseoir le cadre politique de mise en œuvre de la politique environnementale du Niger, il est fondamental de l'accompagner d'un cadre juridique et institutionnel chargé de définir et d'exécuter les grandes orientations stratégiques et politiques en matière de protection de l'environnement. Ce cadre juridique comporte d'une part, des conventions et accords internationaux, des traités, signés ou ratifiés par le Niger et d'autre part, des textes législatifs et réglementaires élaborés et adoptés au plan national.

3.2.1. Cadre juridique international

Au plan international, le Niger a signé et/ou ratifié un certain nombre de conventions et/ou accords visant la protection de l'environnement. Les conventions internationales, traités et réglementations signés ou ratifiés en rapport avec le projet sont indiqués dans le tableau ç ci-après. Le tableau 9 ci-après présente les textes réglementaires pertinents applicables

Intitulé du texte	Dates de signature/ entrée en vigueur	Date de signature/ ratification par le Niger	Domaine	Références contextuelles	Applicable au sous-projet
Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POP),	Signée en octobre 2001	Ratifiée en février 2005.	Polluants Organiques Persistants (POP),	Elle est entrée en vigueur le 30 mars 2006. Elle a pour objectif de protéger la santé humaine et l'environnement contre les polluants organiques persistants (POP), substances chimiques toxiques et persistantes, en interdisant ou en restreignant leur production, utilisation et rejet, tout en promouvant des alternatives sûres et des mesures de gestion des stocks existants.	Cette convention permettra au PIDAJ d'interdire l'utilisation de polluants organiques persistants dans les activités agricoles, garantissant ainsi des pratiques agro-industrielles sûres et respectueuses de l'environnement pour les jeunes agripreneurs.
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique.	Signée le 29 décembre 1993 à Rio de Janeiro (Brésil), et entrée en vigueur le 24 mars 1994	Signée par le Niger le 05/06/92 et ratifiée le 25/07/ 1995	Biodiversité	Elle vise à promouvoir la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable de ses composantes et le partage équitable des avantages découlant des ressources génétiques, tout en intégrant la biodiversité dans les politiques de développement.	Cette convention permettra au PIDAJ d'intégrer les évaluations d'impact environnemental et social (EIES) dans la mise en œuvre en veillant à la protection de la biodiversité dans les aménagements agricoles, favorisant des pratiques comme l'agroforesterie pour préserver les écosystèmes.

Convention	signée le	et ratifiée	Changement	Elle a pour	La CCNUCC
Cadre des	11 juin	par le Niger	climatique	objectif de	permettra au
Nations	1992 et est	le 25 juillet		stabiliser les	PIDAJ à travers sa
Unies sur les	entrée en	1994.		concentrations	composante 3 de
Changements	vigueur le			de gaz à effet de	promouvoir des
Climatiques	24 mars			serre dans	pratiques agricoles
(CCNUCC,	1994			l'atmosphère	durables (ex. :
Rio, 1992)				pour prévenir	conservation des
				les	sols, irrigation
				perturbations	goutte-à-goutte)
				climatiques	pour réduire les
				dangereuses, en	émissions de GES
				promouvant	et renforcer
				l'atténuation	l'adaptation aux
				des émissions,	sécheresses et
				l'adaptation aux	inondations,
				impacts	alignant le sous
				climatiques et la	projet avec les
				coopération	CDN du Niger.
				internationale.	

Tableau 9 : Cadre Juridique International

3.2.2. Cadre juridique national

Cette partie du rapport a pour objectif de donner une esquisse de la réglementation nationale en matière de gestion environnementale et protection de l'environnement au Niger, auxquelles le Sous-Projet de construction du Lycée Professionnel de DOSSO dans le cadre du PIDAJ doit se conformer.

Tableau 10: Cadre juridique national applicable au sous- projet.

Intitulé	Dates d'adoption	Domaine et objectifs	Références contextuelles et lien avec le PIDAJ et le sous projet LPA de DOSSO
Charte de Refondation, issue des « Assises Nationales pour la Refondation »	26 mars 2025	La charte de la Refondation est issue des ''Assises Nationales pour la Refondation'' et vise à redéfinir l'avenir politique du Niger. L'objectif global du processus de ''refondation'' est de bâtir un ''Nouveau Niger'' véritablement indépendant et prospère, favorisant l'unité, la justice et la réconciliation nationale.	La charte a valeur de constitution. La charte a une valeur constitutionnelle et agit comme constitution provisoire du Niger pendant la période de transition. Elle supplante les ordonnances précédentes concernant l'organisation des pouvoirs publics pendant la transition.
Ordonnance 2023-01 du 28 juillet 2023 portant suspension de la constitution du 25 novembre 2010 et créant le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP).	28 juillet 2023	Gestion législative et exécutive de l'Etat	
Ordonnance n°2023-02 du 28 juillet 2023, portant organisation des pouvoirs publics pendant la période de transition	28 juillet 2023	Conception et orientation de la politique de la nation	Article 4: le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) est l'instance suprême de conception et d'orientation de la politique de la nation. Article 5: le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) est investi des pouvoirs législatif et exécutif jusqu'à la mise en place de nouvelles institutions démocratiques.

Intitulé	Dates	Domaine et objectifs	Références contextuelles et lien avec le PIDAJ et le
	d'adoption	<u></u>	sous projet LPA de DOSSO
Loi 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant	14 mai 2018	Cette loi a pour objectif d'établir	Cette loi encadre les EIES en s'assurant que la mise en
les principes fondamentaux de		les principes fondamentaux de	œuvre du PIDAJ intègre les impacts environnementaux
l'Évaluation Environnementale au Niger		l'évaluation environnementale au	et sociaux des aménagements agricoles sont évalués et
		Niger, en imposant la réalisation	gérés de manière rigoureuse.
		1	geres de manière rigoureuse.
		d'études d'impact environnemental	
		et social (EIES) pour tout projet	
		susceptible d'affecter	
		l'environnement. Elle vise à	
		prévenir et minimiser les impacts	
		négatifs des activités humaines sur	
		les écosystèmes, tout en intégrant la	
		participation des parties prenantes	
		et la transparence dans la prise de	
		décision.	
		decision.	
Loi n°2018-22, déterminant les principes	27 avril	Protection sociale	Article 4 : « La protection sociale couvre les régimes
fondamentaux de protection sociale	2018		contributifs et non contributifs. Elle concerne les
-			domaines sociaux suivants :
			Les actions spécifiques en faveur des groupes en situation
			de vulnérabilité
			La sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
			Les services sociaux et infrastructures sociales de base ;
			L'emploi, le travail et la sécurité sociale. »
Loi n°2014-63 portant interdiction de la	05 Novembre	Utilisation, stockage des sachets et	L'article 6 de la loi dispose que « le déversement des
production, de l'importation, de la	2014	emballages en plastique souple à	déchets plastiques sur les voies, places et lieux publics,
commercialisation, de l'utilisation et du		basse densité	dans le cours et plans d'eau, et d'une manière générale,
stockage des sachets et des emballages en			dans la nature constitue une infraction ».
plastique souple à basse densité			

Intitulé	Dates d'adoption	Domaine et objectifs	Références contextuelles et lien avec le PIDAJ et le sous projet LPA de DOSSO
Loi n°2012-45 du 25 septembre 2012 portant code du travail de la République du Niger	25 septembre 2012	Emploi et travail au Niger	Le code régit les rapports entre employeurs et travailleurs. Il est applicable sur l'ensemble du territoire de la république du Niger. Il interdit le travail forcé ou obligatoire, ainsi que toute discrimination en matière d'emploi et de rémunération fondée notamment sur la race, le sexe et l'origine sociale. Plusieurs autres dispositions sont inscrites dans cette loi afin de protéger le travailleur et instaurer un climat serein du travail. Les employeurs devant travailler dans la construction du LPA seront tenus de respecter ces dispositions.
Loi n°2004-040 fixant le régime forestier	08juin 2004	Cette loi établit le cadre juridique pour la gestion, la protection et l'exploitation durable des ressources forestières au Niger, en promouvant la conservation des écosystèmes forestiers, la lutte contre la déforestation et la désertification, tout en assurant une utilisation rationnelle des ressources ligneuses et non ligneuses pour le développement socio-économique.	Article 2: Les ressources forestières constituent les richesses naturelles et, à ce titre, sont partie intégrante du patrimoine commun de la nation. Chacun est tenu de respecter ce patrimoine national et de contribuer à sa conservation et à sa régénération.
Loi n°98-56 portant Loi-cadre relative à la Gestion de l'Environnement	29 décembre 1998	La présente loi établie le cadre juridique général et les principes fondamentaux de la gestion de l'environnement au Niger, en promouvant la protection et la mise en valeur durable des ressources	Les articles 17, 18 et 19 traitent du domaine forestier, les articles 28, 29, 30 et 31 posent les principes de gestion des forêts article 22): Exige la consultation des parties prenantes pour tout projet. Les consultations institutionnelles et les visites

Intitulé	Dates d'adoption	Domaine et objectifs	Références contextuelles et lien avec le PIDAJ et le sous projet LPA de DOSSO
	d adoption	naturelles, considérées comme patrimoine commun de la nation. Elle repose sur des principes tels que la prévention, la précaution, le pollueur-payeur, la responsabilité, la participation et la subsidiarité, et intègre des outils comme les études d'impact environnemental (EIE) et le plan national de l'environnement pour un développement durable.	de terrain ont confirmé l'absence de litiges ou d'occupation sur le site.
Loi n° 61-34 du 24 novembre 1961 :	24 novembre &ç-&	Foncier rural	Régit l'expropriation pour cause d'utilité publique, imposant des indemnisations en cas d'acquisition forcée. L'attestation de dédommagement fournie indique que toute compensation nécessaire a été réglée, rendant l'expropriation inutile.
Ordonnance 93-015 portant Principes d'Orientation du Code rural	2 mars 1993.	Foncier rural et ressources naturelles rurales	Cette ordonnance soutient la sécurisation foncière et garantira aux jeunes agripreneurs et le PIDAJ, accès équitable et pérenne aux terres pour les aménagements agricoles. Autorise le transfert volontaire de terres par donation ou cession, sous réserve de l'accord des détenteurs de droits. La donation par la commune respecte cette disposition, le terrain ayant été transféré volontairemen. Le site du Lycée Professionnel Agricole (LPA) de Bélandé est situé au nord-ouest du village de Bélandé, dans la région de Dosso. Il est délimité à l'Est par la RN35 reliant Morgou Bené (RN1) à Gaya à l'Ouest par

Intitulé	Dates	Domaine et objectifs	Références contextuelles et lien avec le PIDAJ et le
Intitulé	Dates d'adoption	Domaine et objectifs	des Champs de cultures au Sud par des Champs de cultures, école primaire medersa et cimetière du village au Nord par des Champs de cultures et carrière de latérite. Ses coordonnées géographiques sont entre 12°45'01.3" Nord, 02°52'18.37" Est et 12°44'30.54" Nord, 02°52'06.14" Est. Le site couvre une Superficie de 100 hectares, dont 7 hectares clôturés par un grillage métallique abritent le Centre de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA). Le site appartenait initialement au Ministère de l'Agriculture depuis 1973, avant d'être rétrocédé en 2018 au Ministère de l'Enseignement Professionnel et Technique pour la création du CFJA. Ce centre, inactif depuis deux ans, sera remplacé par le LPA. Base juridique du transfert Le transfert du terrain est soutenu par un arrêté de transfert du Ministère de l'Agriculture au Ministère de
			Le transfert du terrain est soutenu par un arrêté de transfert du Ministère de l'Agriculture au Ministère de l'Enseignement Professionnel et Technique, constituant une garantie juridique pérenne. Cette conformité repose sur les bases légales suivantes : Ordonnance n° 93-015 du 2 mars 1993 (article 8) : Autorise le transfert volontaire de terres par donation ou cession, sous réserve de l'accord des détenteurs de droits. Le transfert interministériel respecte cette disposition. Analyse de la suffisance du transfert Le transfert du terrain par arrêté ministériel est juridiquement suffisant pour les raisons suivantes :
			Conformité légale : L'arrêté de transfert respecte l'ordonnance n° 93-015 et la loi n° 98-56, garantissant un transfert légal et transparent entre institutions publiques. Absence de litige : Les consultations publiques et institutionnelles, impliquant les autorités locales et les

Intitulé	Dates	Domaine et objectifs	Références contextuelles et lien avec le PIDAJ et le
	d'adoption		sous projet LPA de DOSSO
			populations, ont confirmé que le site est libre de toute
			revendication.
			Documentation juridique : L'arrêté de transfert et les
			procès-verbaux des consultations fournissent une base
			juridique claire, renforçant la légitimité du transfert.
			Consultation des populations et questions sociales
			Conformément à l'article 22 de la loi n° 98-56, des
			consultations publiques ont été organisées à Bélandé pour
			recueillir les avis des populations et garantir l'absence de
			litiges ou de réclamations, comme détaillé dans le
			document Consultations publiques Dosso:
			Processus participatif : Les consultations, menées les 26
			et 27 juin 2025, ont impliqué les autorités administratives
			de Dosso, la commune rurale de Falmeye, les services
			techniques départementaux, les autorités coutumières, et
			les populations riveraines. Des réunions publiques et des
			entretiens individuels ont permis de discuter du statut
			foncier, des activités sur le site, et des perceptions du
			projet.
			Engagement communautaire : Les échanges ont
			couvert les avantages du LPA (accès à des technologies
			agricoles, développement des filières maraîchères,
			création d'emplois) et les préoccupations (crainte de
			suppression du CFJA, risques de conflits avec les élèves).
			Les procès-verbaux, signés par le chef de village, attestent
			de l'adhésion communautaire.
			Consentement éclairé : Les populations ont exprimé un
			accueil favorable au projet, avec des suggestions pour
			impliquer la main-d'œuvre locale et maintenir le CFJA,
			démontrant une participation active et informée.
			Absence de réclamations : Aucune revendication
			foncière n'a été enregistrée, et les préoccupations

Intitulé	Dates	Domaine et objectifs	Références contextuelles et lien avec le PIDAJ et le
	d'adoption		sous projet LPA de DOSSO
			soulevées (ex. maintien du CFJA) ne concernent pas le
			statut foncier mais l'organisation du projet.
			Justification de la non-utilisation du site
			Le site de 100 hectares, dont 7 hectares clôturés pour le
			CFJA, est actuellement non utilisé pour les raisons
			suivantes:
			Historique d'inactivité : Le CFJA, établi sur les 7
			hectares clôturés, est inactif depuis deux ans, sans
			activités agricoles, pastorales ou autres.
			Vérifications sur le terrain : Les visites de terrain
			menées par l'équipe de consultation ont confirmé que le
			site, y compris les 93 hectares non clôturés, n'abrite ni
			cultures, ni infrastructures, ni ressources partagées
			(couloirs de passage, points d'eau, etc.).
			Contexte géographique : Entouré de champs de cultures,
			d'une école, d'un cimetière et d'une carrière de latérite, le
			site n'est pas intégré dans les activités agricoles ou
			pastorales des populations locales.
			Consultations approfondies : Les réunions publiques et
			institutionnelles ont permis de recueillir les avis des
			parties prenantes, confirmant l'absence d'impact social
			ou économique négatif.
			Conformité avec les sauvegardes de la BAD : Selon la
			Politique Opérationnelle de Sauvegarde (SO 2) de la
			BAD, un PAR est requis uniquement en cas de
			déplacement physique ou économique. Les critères
			d'exemption sont remplis : Transfert volontaire entre
			ministères sans coercition ; absence de déplacement ou de
			perte de moyens de subsistance ; documentation complète
			(arrêté de transfert, procès-verbaux des consultations).
			Preuves sociales renforçant l'absence de PAR
			Les preuves sociales suivantes confirment qu'aucun PAR
			n'est nécessaire : Les réunions à Bélandé ont impliqué les

Intitulé	Dates d'adoption	Domaine et objectifs	Références contextuelles et lien avec le PIDAJ et le sous projet LPA de DOSSO
			groupes vulnérables (femmes, jeunes, agriculteurs), les autorités coutumières et les services techniques, validant l'absence de litiges. Rapports officiels: Les procès-verbaux des consultations, signés par le chef de village, et les rapports du Cabinet Sede-Environnement confirment que le site est libre de toute occupation. Témoignages communautaires: Les populations locales ont exprimé un soutien au projet, avec des préoccupations centrées sur le fonctionnement du LPA et du CFJA, et non sur des questions foncières
Décret n° 2020-014/PRN/PS fixant les modalités d'application de la loi n° 2018- 22 du 27 avril 2018 déterminant les principes fondamentaux de la protection sociale	10 janvier 2020	Protection sociale	Article 2 : la réalisation de ces droits par l'État au profit des personnes vulnérables sera faite de manière progressive en fonction des moyens de celui-ci, conformément à la recommandation n°207 de l'OIT. Les dispositions relatives à la protection sociale des travailleurs lors des travaux sur le site du LPA devront être strictement respectées par les employeurs et leurs personnels.
Décret N°2019-27/PRN/MESU/DD du 11 janvier 2019 portant modalités d'application de la Loi N°2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'Évaluation Environnementale au Niger	11 janvier 2019	Évaluation Environnementale	Ce décret permettra au PIDAJ de respecter les procédures des EIES pour les infrastructures agricoles, garantissant ainsi leur conformité aux normes environnementales nationales.
Décret n°2018-191/PRN/ME/DD déterminant les modalités d'application de la loi n°2004-040 du 8 juin 2004, portant régime forestier au Niger	16 mars 2018	Regime forestier	Ce décret précise les modalités de gestion durable des terres forestières pourra tirer profit dans la mise en œuvre de ses activités en renforçant la durabilité des aménagements hydroagricoles.

Intitulé	Dates d'adoption	Domaine et objectifs	Références contextuelles et lien avec le PIDAJ et le sous projet LPA de DOSSO
Arrêté n°000343 MSP/SG/DGSP/DHP/ES fixant les	30 mars 2021	Gestion des déchets	Le brulage à l'air libre de pneumatiques, plastiques et tout autre compose renfermant de produits chimiques est
normes de rejet de déchet dans le milieu			interdit. Il est interdit de jeter, d'enfouir ou d'évacuer sur
naturel			les voies publiques et dans le milieu naturelles ordures ménagères, pierres, graviers, gravats, bois, carcasses de
			véhicule et cadavres d'animaux.
			Ces déchets doivent être déposés dans des décharges et
			lieux autorises par la municipalité

3.2.3. Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la BAD

Le Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD œuvre pour la promotion de la durabilité des résultats des projets par la protection de l'environnement et des personnes contre les éventuels impacts négatifs des projets. La déclaration de politique de sauvegardes intégrée établit les principes essentiels qui fondent l'approche de la Banque en matière de sauvegarde.

Tableau 11/ Sauvegardes Opérationnelles de la BAD

Sauvegarde Opérationnelle (SO)	Résumé du contenu	Application au sous projet
SO1: Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux	L'objectif de cette sauvegarde opérationnelle (So) primordiale et de celles qui la complètent est d'intégrer dans les opérations de la Banque les considérations environnementales et sociales, et notamment celles liées à la vulnérabilité au changement climatique, et de contribuer ainsi au développement durable du continent. Par ailleurs, la SO 1 aide à déterminer la portée et l'étendue de la prise en compte des autres sauvegardes opérationnelles. Elle définit les responsabilités de l'emprunteur55 en matière d'évaluation, de gestion et de suivi des risques et impacts environnementaux et sociaux associés à chaque étape d'une opération soutenue par le Groupe de la Banque.	Au regard des enjeux environnementaux et sociaux, liés au sous projet, une Etude d'impact environnemental et social est nécessaire pour identifier, évaluer et gérer les risques et les impacts potentiels.). L'élaboration du présent rapport d'EIES s'inscrit dans cette dynamique.
SO2: Conditions d'emploi et de travail	La SO2 reconnaît l'importance de la création d'emplois et de la production de revenus pour la réduction de la pauvreté et de la croissance économique inclusive. La présente SO 2 s'appuie sur la Déclaration de l'organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail114, et les principes directeurs des nations unies relatifs aux droits de l'homme dans les entreprises.	La mise en œuvre du sous projet, nécessitera le recrutement et l'emploi d'une main d'œuvre qualifiée et non qualifiée. Ainsi, la SO2 sera déclenchée
SO3: Utilisation efficiente des ressources et prévention et gestion de la pollution	Cette SO3 reconnaît que les activités économiques occasionnent souvent la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, et consomment des ressources limitées, ce qui peut nuire aux personnes, aux services écosystémiques et à l'environnement à l'échelle locale, régionale et mondiale. Par ailleurs, la présente SO3 définit les exigences en matière d'utilisation efficiente des ressources, de prévention et de gestion de la pollution durant tout le cycle de vie des projets conformément aux bonnes pratiques industrielles internationales en usage dans le secteur	Le sous projet pendant sa réalisation pourrait avoir un impact notamment la pollution des sols, des ressources en eau et sur la santé et sécurité des populations. Par conséquent, la SO3 sera déclenchée,
SO4: Santé, sûreté et sécurité communautaires	La SO4 reconnaît que les projets, les activités, les équipements et les infrastructures peuvent augmenter l'exposition des communautés à des risques et impacts. la SO4 vise les risques et les impacts sur la santé, la sûreté et la sécurité des communautés affectées par les projets ainsi que la responsabilité correspondante de l'emprunteur d'éviter ou de réduire de tels risques et impacts, avec un accent particulier sur les personnes qui, à cause de leurs conditions particulières, peuvent y être vulnérables.	Le sous projet pendant sa réalisation pourrait avoir des impacts négatifs sur la santé et sécurité des populations. Par conséquent, la SO4 sera déclenchée.

SO5: Acquisition de terres, Restrictions d'accès aux terres et d'utilisation des terres, et Réinstallation Involontaire SO6: Conservation des habitats et de la biodiversité et gestion durable des	La SO5 s'applique aux déplacements physiques et économiques permanents ou temporaires résultant des types suivants d'acquisition de terres ou de restrictions sur l'accès ou l'utilisation des terres entreprises ou imposées dans le cadre de la mise en œuvre du projet La présente sauvegarde opérationnelle (SO) décrit les exigences auxquelles l'emprunteur doit se conformer pour : i) identifier et mettre en œuvre les opportunités	Les questions foncières ont été réglées en amont et le sous projet ne fait pas l'objet de déplacement involontaire. Cette SO ne s'applique pas au sous projet Cette SO ne s'applique au sous projet
ressources naturelles vivantes SO7 : Groupes Vulnérables	La SO7 contribue à la réduction de la pauvreté et au développement durable en veillant à ce que les projets soutenus par la Banque améliorent les opportunités pour les groupes vulnérables de participer au processus de développement et d'en bénéficier d'une manière qui ne menace pas leur identité culturelle unique et leur bien-être	Dans lecadre de la mise en œuvre du sous projet les groupes vulnérables seront ppris en compte
SO8: Patrimoine culturel	La SO 8 s'applique à tous les projets susceptibles d'avoir des risques ou des impacts sur le patrimoine culturel. Il s'agit de projet qui entre autres impliquent des excavations, des démolitions, des mouvements de terre, des inondations ou d'autres changements dans l'environnement physique. Ses objectifs sont entre autres: protéger le patrimoine culturel des impacts négatifs des activités du sous-projet et soutenir sa préservation; traiter le patrimoine culturel comme un aspect intégral du développement durable; promouvoir une consultation significative avec les parties prenantes concernant le patrimoine culturel comme moyen d'identifier et de traiter les risques et les impacts liés au patrimoine culturel.	La SO 8 est appliquée au sous- projet car il est susceptible d'avoir des risques et des impacts sur le patrimoine culturel qui pourrait se trouver sous terre dus à des excavations, des démolitions et des mouvements de terre
SO 9 : Intermédiaires financiers	La Banque s'engage à soutenir le développement durable du secteur financier et à renforcer le rôle des marchés de capitaux et financiers nationaux. Cette note d'orientation de l'emprunteur (NOE) sur SO9 aborde les exigences environnementales et sociales associées au financement intermédié par l'intermédiaire d'institutions financières et non financières	Cette SO ne s'applique pas au projet

SO10: Par	ticipation
des parties	prenantes
et diffusio	n
d'informat	tion

La présente SO10 reconnaît l'importance d'une collaboration ouverte et transparente entre l'emprunteur et les parties prenantes du sous projet comme un élément essentiel des bonnes pratiques internationales. La participation effective des parties prenantes peut améliorer la durabilité environnementale et sociale des projets, à renforcer l'acceptation des projets et contribuer de manière significative au succès de leur conception et de leur mise en œuvre.

Les populations environnantes peuvent être impactées directement ou indirectement par les activités du présent sous projet. Par conséquent la SO10 sera déclenchée.

Tableau 12 : Comparaison entre la législation nationale et les exigences de la BAD

Sauvegarde Opérationnelle de la BAD	Exigences environnementales et sociales de la BAD	Dispositions nationales pertinentes applicable au sous-projet	Observations / recommandations
(SO) 1 : Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux	La SO1 s'applique à toutes les opérations soutenues par le Groupe de la Banque et notamment aux opérations basées sur des programmes, aux prêts-programmes qui conduisent à des sous-projets individuels, et aux prêts ou investissements dans des intermédiaires financiers et aux activités de projet financées par d'autres instruments financiers gérés par la Banque, à l'exception des opérations de secours d'urgence dans des circonstances exceptionnelles et de courte durée, qui en sont spécifiquement exemptées. Une Evaluation Environnementale est nécessaire lorsqu'un sous- projet va probablement occasionner des risques et des impacts environnementaux potentiels (négatifs) dans sa zone d'influence. Les sous-projets sont catégorisés en : Catégorie 1 : impact négatif majeur ; Catégorie 2 : impact négatif modéré et gérable ; Catégorie 3 : Prescriptions environnementales ; Catégorie 4 : Cette classification qui se fera sur la base de plusieurs paramètres liés au projet, sera examinée régulièrement par la BAD même durant la mise en œuvre du projet et pourrait changer.	Loi n°98-56 du 29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement, Loi n° 2018-28 du 14 mai 2018 déterminant les principes fondamentaux de l'Évaluation Environnementale au Niger; Le Décret n°2019-027/PRN/MESU/DD du 11 janvier 2019 fixant les modalités d'application de la loi n°2018-28 du 14 mai 2018 établi une classification environnementale des projets et sous- projets en quatre (4) catégories comme suit : Catégorie A : projets soumis à EIES Approfondie, - Catégorie B : projets soumis EIES simplifiée ou NIES, - Catégorie C : projets soumis à prescription environnementales et sociales, - Catégorie D : aucun travail environnemental - Toutefois, il n'existe pas de formulaire d'analyse et de sélection qui permet d'aboutir à cette catégorisation.	La loi nationale satisfait cette disposition de la SO 1. En effet, la réalisation du présent EIES permet d'être en conformité avec cette politique de la Banque et la loi au Niger. Toutefois, au niveau national, les insuffisances relevées dans les textes nationaux concernent surtout les aspects suivants: - la faiblesse du système de surveillance et de suivi environnemental de l'application des mesures d'atténuation préconisées; - l'étendue de la consultation du public et des personnes affectées et leur participation au processus de prise de décision n'est pas suffisamment détaillée; - la faible diffusion des documents des documents d'évaluation environnementale pour garantir l'accès du public à l'information; A cet effet, l'EIES situe les enjeux environnementaux et sociaux du sousprojet, identifie les principaux problèmes et propose des mesures d'intervention et/ ou de bonification.
SO2 : Conditions de travail et de l'emploi ;	Conditions de travail, santé et sécurité. Pendant les travaux, les employés seront confrontés à différents risques : blessures dues à la machinerie, présence de produits dangereux (bitume à température élevée et fumées associées), insolations,	Les dispositions nationales consacrent les conditions générales de travail (sécurité et hygiène du travail).	Il n'existe pas de divergence majeure entre les textes nigériens et les lignes directrices de la BAD, en matière de conditions de travail, santé et sécurité. En effet, le Niger en se basant sur les

	heurts par accident ou bruit des engins. Des conditions de travail en conformité avec la législation et les standards internationaux en santé et sécurité au travail devront être mises en place afin de minimiser ou éliminer les risques potentiels sur la santé et la sécurité.	Globalement, la Loi N° 2012-45 du 25 septembre 2012 portant Code du travail de la République du Niger, est le principal instrument juridique qui régit les conditions de travail. Les dispositions relatives au contrat, au congé, à la rémunération, au travail des personnes spécifiques (femmes, personnes présentant des handicaps, enfants) y figurent dans le code. Le Code est complété par plusieurs Décrets pour réglementer de manière plus précise, les sujets spécifiques tels que l'essai à l'emploi, les repos au travail, les heures supplémentaires, le travail de nuit et le travail des enfants. On peut citer entre autres: - le Décret n° 96-408/PRN/MFPT/E du 4 novembre 1996 portant modalités de création d'organisation et de fonctionnement des comités de santé et de sécurité au travail; - le Décret 2017-682/PRN/MET/PS du 10 Aout 2017 portant partie règlementaire du code du travail.	conventions de l'OIT, dispose d'un arsenal juridique important concernant la santé et la sécurité au travail. L'application des recommandations de la SO2 en appui aux textes nationaux permettra d'assurer une effectivité dans la pratique et le respect des exigences édictées notamment en ce qui concerne : la mise à disposition et l'utilisation d'un mécanisme de gestion des plaintes au profit des travailleurs
SO3: Utilisation efficiente des ressources et prévention et gestion de la pollution;	La SO3 dispose que l'Emprunteur mettra en œuvre des mesures réalistes sur le plan technique et financier pour améliorer l'efficacité de la consommation d'énergie, d'eau, de matières premières ainsi que d'autres ressources. Il évitera le rejet de polluants ou, si cela n'est pas faisable, limitera et contrôlera l'intensité ou le débit massique de leur rejet à l'aide des niveaux et des mesures de performance en vigueur dans la législation nationale ou dans les référentiels techniques des SO. Mieux, cette SO dispose que l'Emprunteur évitera de produire des déchets dangereux et non dangereux. Lorsqu'il ne peut pas l'éviter, l'Emprunteur s'emploiera à minimiser la	En matières de prévention et contrôle de la pollution, gaz à effet de serre, matières dangereuses, déchets et efficacité des ressources (SO3) le Niger est partie de toutes les conventions internationales dans ce domaine et a adopté plusieurs textes nationaux pour la prévention de la pollution— y compris, par exemple, par rapport aux procédures d'ouverture et d'exploitation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes, les normes de rejets des déchets (liquides, gazeux et solides) dans le milieu naturel, etc.il s'agit entre autres de la Loi n°98-56 du	La SO3 sur la gestion des pollutions s'appliquera au présent sous projet

	production de déchets et à réutiliser, recycler et récupérer ces déchets de façon à ne poser aucun risque pour la santé humaine et l'environnement. Si les déchets ne peuvent pas être réutilisés, recyclés ou récupérés, l'Emprunteur traitera, détruira ou éliminera ces déchets selon des méthodes écologiquement rationnelles et sûres, y compris par un contrôle satisfaisant des émissions et des résidus résultant de la manipulation et du traitement des déchets.	29 décembre 1998 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement.	
SO4 : Santé, sûreté et sécurité communautaires	Santé et sécurité des communautés : L'emprunteur évaluera les risques et impacts du projet sur la santé et la sécurité des communautés affectées tout au long de son cycle de vie, y compris celles vulnérables en raison de leurs conditions particulières. Cela inclut la conception et la sécurité des infrastructures et des équipements, la sécurité des services, la circulation et la sécurité routière, les services écosystémiques, les risques pour la sécurité des barrages, la préparation et la réponse aux urgences, les risques associés à l'afflux de travailleurs, et la gestion et la sécurité des matières dangereuses. Personnel chargé de la sécurité : L'emprunteur évaluera les risques et impacts auxquels sont exposés les travailleurs et les communautés sur le site du projet et dans les environs, résultant de l'application des mesures de sécurité, qu'il s'agisse de sécurité privée ou publique. La Banque peut exiger l'élaboration d'un plan de gestion de la sécurité si elle le juge nécessaire. Cela inclut également des consignes sur la sécurité des barrages et un résumé d'un plan de préparation et de réponse aux urgences	La loi 2022-34 du 11 juillet 2022 déterminant les principes fondamentaux de la santé et de l'hygiène publique; Arrêté N°343/MSP/SG/DGSP/DHP/ES du 30 mars 2021, fixant les normes de rejet des déchets dans le milieu naturel. Les sections I, II et III de cet arrêté établissent les normes à respecter pour les déchets avant tout rejet dans le milieu naturel.	La réglementation nigérienne aborde de manière relativement peu explicite ou moins stricte les questions de santé, de sécurité et de sûreté des communautés. Par conséquent, il est nécessaire de renforcer les dispositions relatives au personnel de sécurité ainsi que les mesures de sensibilisation, de prévention et d'atténuation des risques AES/HS. Pour combler cette lacune, le présent sous projet devra intégrer les exigences de la SO4 en complément des dispositions légales existantes
SO8 : Patrimoine culturel	 Prendre en compte les risques et impacts directs, indirects et cumulatifs sur le patrimoine culturel, en évaluant la valeur ajoutée, l'intégrité, l'authenticité, la protection et la gestion. Assurer la préservation du patrimoine culturel à travers une gestion efficace, l'adaptation aux 	Les dispositions nationales peuvent être résumées ainsi : la Loi n° 97-002 du 30 juin 1997 traite de la protection, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine culturel national, notamment dans son chapitre III sur les découvertes fortuites. De plus, le Décret n° 97-	Il n'y a pas de divergence entre la réglementation nationale et la norme opérationnelle de la BAD concernant (i) la définition du patrimoine culturel et (ii) les mesures en cas de découverte fortuite. L'application des exigences de la norme opérationnelle

	 besoins, l'intégration, les relations, et la gestion du changement. Garantir des bénéfices mutuels et mener des consultations significatives avec les parties prenantes. Respecter la confidentialité et l'accès des parties prenantes dans l'identification du patrimoine culturel. Protéger les zones de patrimoine culturel légalement classées. Mettre en place des dispositions spécifiques aux types particuliers de patrimoine culturel, y compris les sites et matériels archéologiques, le patrimoine bâti, les artefacts naturels significatifs culturellement, le patrimoine culturel immatériel. Veiller à l'utilisation commerciale responsable du patrimoine culturel. 	047/PRN/MCC/MERST/IA du 10 novembre 1997 précise les modalités d'application de cette loi, en particulier dans son chapitre V concernant les fouilles archéologiques et les découvertes fortuites.	8, en complément des textes nationaux, permettra de garantir une mise en œuvre effective et le respect des prescriptions établies. Ainsi, en cas de découverte éventuelle de vestiges archéologiques
S0 10: Participation des parties prenantes et diffusion de l'information	o Consultation des parties prenantes o Diffusion de l'information o Mécanismes de gestion des plaintes o Capacité organisationnelle et responsabilité	o La loi n° 2018-28 du 14 mai 2018 (article 21 fixant le cadre général de définition du mécanisme de consultation publique, o le décret n°2019-	Les mécanismes prévus dans la législation nationale ne détaillent pas les modalités de mise en eouvre
		027/PRN/MESU/DD du 11 janvier 2019, article 41 traitant du mécanisme de publicité d'un rapport d'évaluation environnementale) qui établit les principes fondamentaux de l'Évaluation Environnementale au Niger, impose la consultation des parties prenantes et stipule que le rapport d'Élaboration de l'Impact Environnemental et Social (EIES) doit être rendu public, o le Décret n°2009-224/PRN/MU/H du 12 août 2009, à travers les articles 8, 15, 24 et 28 qui traitent de l'information et de la consultation des PAP et des	

groupes des personnes concernées par un projet.	
---	--

Cela signifie que chaque fois que la législation nationale est moins exigeante, silencieuse ou moins détaillée que les Sauvegardes Opérationnelles (SO) de la BAD, le projet s'engage à suivre les exigences de la BAD

Tableau 13 : Gestion des Divergences entre la Législation Nationale et les Sauvegardes de la BAD

Sauvegarde Opérationnelle (SO) Concernée	Divergence Identifiée avec la Législation Nationale	Proposition de Conformisation du Projet
SO1 : Évaluation Environnementale et Sociale & SO10 : Engagement des Parties Prenantes	La législation nationale est moins détaillée sur l'étendue de la consultation du public, la diffusion des documents (comme l'ÉIES) et les mécanismes de plainte.	Le projet appliquera les standards plus stricts de la BAD en matière de consultation continue, de diffusion proactive de l'information et mettra en œuvre le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) décrit dans le PGES.
SO2 : Conditions d'Emploi et de Travail	Bien que la législation soit robuste, la formalisation d'un mécanisme de gestion des griefs spécifique aux travailleurs n'est pas toujours une pratique courante.	L'entreprise sera contractuellement obligée de mettre en place et de maintenir un mécanisme de plainte interne, accessible et confidentiel pour tous ses employés, conformément à la SO2.
SO4 : Santé, Sûreté et Sécurité Communautaires	La réglementation nigérienne est jugée "peu explicite ou moins stricte" concernant la gestion des risques pour les communautés, notamment sur la gestion du personnel de sécurité et la prévention des risques de VBG/EAS/HS.	Le PGES-Chantier de l'entreprise intégrera un plan de gestion de la sécurité et un plan détaillé de prévention et de réponse aux VBG/EAS/HS, comblant ainsi la lacune de la loi nationale pour se conformer à la SO4.

3.3. Cadre institutionnel

Au stade actuel de formulation et de négociation du PIDAJ, c'est la direction générale de l'entrepreunariat des jeunes qui assure la coordination. Cette directe a impliqué les ministères clés du domaine de l'agrobusiness lors de plusieurs réunions. Ce processus est accompagné par le PNUD qui a mis en place une cellule. Le processus a reçu l'approbation de la BAD lors d'une mission de supervision. C'est dire au stade actuel il n'y a aucun acte administratif qui met en place une structure de gestion. Cependant il y a lieu de noter que l'exécution de la politique nationale de protection et de préservation des ressources naturelles pour un développement durable est sous la responsabilité d'une multitude d'acteurs. Ainsi, les institutions qui seront concernées par le présent projet sont principalement composées de ;

3.3.1. Ministère du Commerce et de l'Industrie

En vertu du Décret n° 2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et du Ministre Délégué ainsi que de ses textes modificatifs subséquents, le Ministère du Commerce et de l'Industrie (MCI) est investi d'un rôle central dans l'élaboration et la conduite des politiques publiques relatives au développement économique du Niger. À ce titre, le MCI est chargé, en collaboration avec les autres ministères sectoriels, de la conception, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière de commerce, d'industrie, de promotion du secteur privé et de l'entrepreneuriat des jeunes.

Ce mandat stratégique positionne le MCI comme acteur de premier plan dans la transformation structurelle de l'économie nationale et dans l'accompagnement des dynamiques entrepreneuriales, en particulier celles portées par la jeunesse. C'est dans ce cadre institutionnel clair et structurant que s'inscrit le Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes et d'Innovation Technologique et Financière au Niger (PIDAJ), un projet phare placé sous la tutelle du Ministère et mis en œuvre par la Direction Générale de l'Entrepreneuriat des Jeunes (DGEJ).

3.3.2. Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques

Le Ministère des Enseignements Professionnels et Techniques est chargé, en relation avec les autres Ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques du Gouvernement en matière des enseignements Professionnels et Techniques, conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

Ce ministère soutient la construction et la réhabilitation des LPA et SFMA, en développant des formations agricoles adaptées pour les jeunes agripreneurs.

3.3.3. Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement

Selon l'article 12 du décret n°2023-068/P/CNSP du 08 septembre 2023 portant organisation du gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre délégué, « le Ministre de l'Environnement, de l'Hydraulique, et de l'Assainissement, est chargé en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière d'environnement et de l'assainissement, conformément aux orientations définies par le Gouvernement ». Á ce titre, il exerce, entre autres, les attributions suivantes :

- la définition et la mise en œuvre des politiques et stratégies dans les domaines de la restauration et de la préservation de l'environnement, de la lutte contre la désertification, des changements climatiques, de la biodiversité, de la biosécurité, de la gestion des ressources naturelles et des zones humides ;
- La validation des rapports des évaluations environnementales des programmes et projets de développement, la délivrance des certificats de conformité environnementale, la réalisation du suivi environnemental et écologique, des audits et bilans environnementaux.
- La définition et la mise en œuvre des stratégies dans les domaines de l'eau et de l'hygiène et de l'assainissement;
- L'élaboration et l'application des textes législatifs et réglementaires en matière de l'environnement, de l'eau et de l'assainissement ;
- L'approvisionnement en eau potable des communautés humaines et du cheptel ;
- L'élaboration et la mise en œuvre du plan national de gestion intégrée des ressources en eau (PANGIRE);

- L'inventaire des ressources hydrauliques et l'établissement de rapports périodiques sur l'état des ressources en eau :
- L'identification, la conservation et la protection des eaux souterraines et de surface
- La promotion de la gestion intégrée des ressources en eau ;
- Le contrôle de l'exploitation des infrastructures hydrauliques et de la gestion des services publics d'alimentation en eau potable ;
- La gestion des relations avec les organismes nationaux intervenant dans son domaine de compétence. Conformément aux dispositions du décret n°2023-081/P/CNSP/MH/A/E du 09 septembre 2023 portant organisation du Ministère de l'Environnement, de l'Hydraulique et de l'Assainissement, ce dernier dispose des directions générales, techniques et des services rattachés qui peuvent jouer un rôle important dans le cadre de ce projet : il s'agit du Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE) créé par la loi n°2018-28 du 14 mai 2018, déterminant les principes fondamentaux de l'évaluation environnementale au Niger à travers la Direction Nationale des Etudes d'Impacts Environnementaux et Sociaux (DNEIE/S). Il est chargé de la gestion Administrative des Evaluations Environnementales au Niger. Aux termes de ses prérogatives, l'analyse, la validation des rapports d'évaluations environnementales, le suivi et le contrôle ainsi que la surveillance des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) font partie intégrante de ses activités ;

Lien avec le PIDAJ: Ce ministère supervise la gestion durable des ressources en eau et des terres pour les aménagements agricoles du PIDAJ, valide les EIES, et assure le suivi environnemental des infrastructures, garantissant leur conformité aux normes.

3.3.4. Ministère de l'Economie et des Finances

Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration et du suivi de la politique nationale en matière de politique économique et financière générale, monétaire, budgétaire et fiscale, conformément aux orientations définies par le CNSP.

A ce titre, il conçoit, élabore, met en œuvre et évalue les stratégies, les programmes et les projets en matière de politique financière générale, monétaire, budgétaire et fiscale et assure la gestion des finances publiques.

Lien avec le PIDAJ: Ce ministère finance et gère le budget de l'Etat dont le PIDAJ, mobilisant les ressources nécessaires pour les aménagements agricoles, les formations, et les initiatives entrepreneuriales des jeunes.

3.3.5. Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique

Le Ministère de la Santé Publique et de l'Hygiène Publique est chargé, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de Santé Publique de la population conformément aux orientations définies par le Gouvernement. Il dispose en son sein de la Direction Générale de la Santé Publique (DGSP), de la Direction de l'hygiène publique et de la Santé Environnementale (DHP/SE);

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités de ce sous-projet, le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique sera impliqué dans le volet de prise en compte de la santé et de l'hygiène publique à travers la Direction Régionale de la Santé Publique, et la Direction de l'Hygiène Publique et de l'Éducation pour la Santé).

3.3.6. Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi

Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de l'Emploi est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et l'évaluation des politiques et stratégies nationales en matière d'emploi, de Travail et de la Protection Sociale, conformément aux orientations définies par le Gouvernement. Il veille au respect des dispositions légales et réglementaires en la matière.

Lien avec le PIDAJ : Ce ministère soutient l'insertion professionnelle des jeunes agripreneurs et garantit leur sécurité au travail dans les sites agricoles et centres de formation du PIDAJ.

.

3.3.7. Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Élevage est chargé, en relation avec les autres Ministres concernés, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de la politique nationale en matière de développement de l'agriculture, de l'élevage et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, conformément aux orientations définies par le CNSP.

Lien avec le PIDAJ: Ce ministère gère les impacts des aménagements hydroagricoles et la sécurisation des parcours pastoraux et soutient le développement des infrastructures agricoles pour les jeunes dont le PIDAJ pourra tirer profit pour pacifier la mise en œuvre de ses aménagements.

3.3.8. Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire

Le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation est chargé, en relation avec les autres Ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière d'administration territoriale, de décentralisation et de déconcentration conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

Ce Ministère assure la tutelle des collectivités territoriales. Créés par l'ordonnance 2010-53 du 17 septembre 2010 modifiant et complétant la loi n°2008-42 du 31 juillet 2008 relative à l'organisation et l'administration du territoire de la République du Niger, les communes jouissent de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles peuvent être dotées des services techniques de l'environnement, de l'agriculture, de l'élevage, d'une Commission foncière, qui ont en charge les questions agropastorales, environnementales et foncières.

Lien avec le PIDAJ : Ce ministère coordonne avec les collectivités locales la gestion des aménagements agricoles, en assurant une gestion locale efficace et durable que le PIDAJ peut s'en approprier.

3.3.9. Autres institutions

Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) : Intégration de la dimension environnementale, suivi des EIES.

Lien avec le PIDAJ : Le CNEDD intègre les considérations environnementales dans les activités agricoles en assurant la conformité des EIES et la durabilité des aménagements.

Association Nigérienne des Professionnels des Études d'Impacts sur l'Environnement (ANPEIE) : Formation et sensibilisation en EIE.

Lien avec le PIDAJ: L'ANPEIE forme les acteurs sur les EIES, renforçant la capacité à gérer les impacts environnementaux des infrastructures agricoles.

Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN) et Centre National de Recherche Agronomique Tropicale (CENRAT) : Recherche agronomique.

Lien avec le PIDAJ: Ces instituts soutiennent l'innovation agricole dont le PIDAJ peut utiliser pour développer des solutions adaptées (ex. : variétés résistantes) pour les jeunes agripreneurs.

Agence Nationale pour la Société de l'Information (ANSI) : Digitalisation des formations et centres agripreneurs.

Lien avec le PIDAJ : L'ANSI soutient la digitalisation des formations et des centres agripreneurs du , améliorant l'accès des jeunes aux technologies modernes.

Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) : Financement des initiatives agricoles.

Lien avec le PIDAJ: Le FISAN finance les initiatives agricoles du PIDAJ, soutenant les jeunes entrepreneurs dans le développement de leurs exploitations.

Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et Industries (FONAP) : Soutien aux jeunes entrepreneurs.

Lien avec le PIDAJ: Le FONAP soutient les jeunes promoteurs en finançant leurs PME, renforçant leur capacité à développer des entreprises agro-industrielles.

Dispositif National de Prévention et de Gestion des Crises Alimentaires (DNPGCA) : Résilience face aux crises alimentaires.

Lien avec le PIDAJ: Le DNPGCA soutient la résilience alimentaire en intégrant des stratégies pour prévenir les crises dans les zones agricoles ciblées.

Direction de la Météorologie Nationale (DMN): Données climatiques pour la résilience. **Lien avec le PIDAJ**: La DMN fournit des données climatiques essentielles pour les activités agricoles du PIDAJ, permettant aux jeunes d'adapter leurs pratiques aux variations climatiques.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) : Co-financement de l'UNIPOD à DOSSO

Lien avec le PIDAJ: Le PNUD co-finance l'UNIPOD à DOSSO, soutenant les activités agricoles et entrepreneuriales dans cette région, renforçant l'impact local. Le PNUD appuie le processus de mobilisation des fonds pour le PIDAJ, y compris la présente étude d'impact environnemental et social

Tableau 14 : Analyse des capacités en gestion environnementale et sociale des acteurs

Institutions concernées	Missions de l'institution en lien	Capacités en gestions sociale	environnementale et	Besoin en renforcement de capacité
	avec le sous projet	Forces	Faiblesses	
DG/EJ	Supervision des activités de mise en œuvre ; Coordination stratégique du sous projet	Présences des cadres qualifiés	Faible maitrise des enjeux environnementaux et sociaux au sous projet et des PTF	 Internalisation des instruments de sauvegarde environnementale en lien avec le sous projet, Renforcement sur les notions de suivi environnemental
BNEE	La responsabilité régalienne du BNEE est de veiller à l'application des textes règlementaires relatifs à l'Evaluation environnementale. Ainsi, dans le cadre du présent sous projet, le BNEE a la responsabilité d'approbation de la catégorisation du sous projet, la validation des TDRs de l'EIES et l'examen à travers les impacts, risques et mesures du rapport qui en résultera.	Le BNEE possède des cadres qualifiées et des représentations régionales disposant d'expériences avérées dans le processus de la revue des EIES/NIES des sous projets et dans le suivi environnemental et social des projets et programmes financés par la BAD.	Insuffisance des moyens financiers et logistiques leur permettant d'assurer correctement le suivi de la mise en œuvre du sous projet, Le renforcement davantage des capacités techniques et en personnel de la Division d'Évaluation Environnementale et du Suivi Écologique de Zinder	 Appuyer le BNEE en moyens logistiques afin qu'il accomplisse correctement sa mission régalienne de suivi, Organiser des séances de formations sur les PEES de la BAD, Formation sur les MGP, Formations sur les procédures et codes de conduites VBG/EAS/VCE
Services	Ils participent aux	Ils disposent des	Inexistence d'un	- Besoins en
techniques	missions de suivi-	compétences dans le	service	renforcement des
impliqués	contrôle en	suivi-contrôle du sous	environnemental, de ce	agents,
dans le suivi	collaboration avec le	projet dans leur	fait elles ne disposent	
contrôle des	BNEE	domaine de	pas de capacité en	capacité sur la maitrise
activités		compétence,	gestion	règlementaire en

Collectivité Territoriale	Les Communes en tant que collectivités locales, disposent de services techniques relativement peu performants et rencontrent des difficultés financières et matérielles à exercer leurs prérogatives en matière d'amélioration des conditions de vie, de gestion de l'environnement et des déchets.	Ils sont disponibles pour les appuis techniques lors des suivi-contrôle Existence des services techniques au sein de la mairie Guidimouni Le service communal de l'environnement est la mieux placé pour les questions de gestions environnementales, Disposent des compétences transférées par l'Etat dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles; A une bonne connaissance des préoccupations des populations locales, Possède une bonne capacité de mobilisation des acteurs.	Absence de formation en gestion environnementale et du suivi du PGES	matière d'EIE au Niger, - Renforcement des capacités sur les notions de suivi environnemental et social. Sensibilisation et formation des acteurs des collectivités concernées sur la gestion environnementale et sociale du sous-projet (maitrise du processus de suivi de mise en œuvre du PGES, maitrise du cadre réglementaire en matière d'EIE, etc.); La prise en charge des personnes vulnérables et dans la gestion des éventuelles plaintes.
Les ONG et la société civile	Elles peuvent être impliquées à travers la réalisation des prestations d'appui conseil et de sensibilisation des bénéficiaires	Ils constituent des acteurs de proximité à la base et doivent être prises en compte en tant que parties prenantes pour la sensibilisation des acteurs ;	La plupart de ces ONG et acteurs de la société civile ont des capacités techniques en environnement et d'actions réduites en termes de ressources humaines, financières et matériels; Expertise insuffisante par rapport aux missions environnementales	Renforcement des capacités sur la gestion environnementale et sociale, la maitrise des outils de suivi et évaluation de la mise en œuvre du sous projet.

IV. EVALUATION DES RISOUES ET IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

4.1. Identification des impacts

Le processus d'identification, prévision et évaluation des effets des activités sur le milieu environnemental et social s'est déroulé comme suit :

- délimitation du périmètre de référence et inventaire des activités sources d'impacts sur base des documents du projet et des observations sur terrain,
- caractéristiques du milieu de référence sur base de :
 - sa sensibilité : proximité d'autres activités et sites sensibles
 - sa capacité de reconstitution (résilience)
 - textes réglementaires normes, directives, normes,
 - la référence aux projets similaires (expérience et documentation),
 - la documentation,
 - le point de vue du public consulté
- Identification des interactions et modifications potentielle de la réalisation du projet sur les composantes biophysiques et humains par rapport aux problématiques spécifiques,
- analyse du degré de perturbation des enjeux environnementaux et sociaux sur base des critères de l'intensité, de l'étendue et de l'importance,
- proposition des mesures sur base des directives, consultations...

L'identification des impacts a consisté en un recensement systématique pour chacune des activités considérées, des impacts susceptibles d'être générés. Pour ce faire, une matrice d'interaction (matrice de Léopold) a été mise à contribution. L'identification des impacts a pris en compte les principales activités associées à la préparation, à la construction et à l'exploitation du projet. Cette analyse permet de mettre en relation les activités sources d'impacts du projet et les éléments de l'environnement récepteur.

4.1.1. Sources d'impacts

- Les sources d'impacts sont associées aux différentes phases de projet (phase de construction et d'exploitation des installations. Dans le cadre de ce projet, les activités, sources d'impact sont énumérées par phase:
- Les activités sources d'impacts potentiels pendant la phase des travaux
 - la circulation et le fonctionnement des engins et machines du chantier ;
 - le stockage et/ou déversement des hydrocarbures et lubrifiants sur le site ;
 - la manipulation du sol : fouilles, excavations, compactage, remblais et déblais,
 - le transport, chargement et déchargement, stockage des matériaux de construction et des déchets du chantier ;
 - la consommation d'eau;
 - la consommation d'énergie électrique ;
 - la manipulation des outils tranchants, lourds, chauds, électriques ;
 - les travaux d'infrastructures (fondation, poteaux, etc.),
 - les travaux de superstructure (charpente, toiture, etc.),
 - les travaux VRD (approvisionnement en eau, plomberie, électrification, assainissement),
 - les plantations de compensation.
- o En phase d'exploitation, les activités sources d'impact sont :
 - le fonctionnement du LPA et entretien des bâtiments scolaires/exploitation des ateliers ;
 - Travaux d'entretien;
 - le fonctionnement et entretien des installations sanitaires scolaires ;
 - le fonctionnement et entretien des forages d'approvisionnement en eau potable.
 - la gestion des déchets issue de l'exploitation de la citée, des laboratoires, des dortoirs et du réfectoire.

4.1.2. Composantes environnementales sensibles

Les récepteurs d'impacts ou composantes du milieu susceptible d'être affectés ou modifiés de façon significative par les activités (ou sources d'impacts) liées au sous projet. Les récepteurs d'impacts sont classés ici en trois groupes à savoir :

- Les éléments de l'environnement physique : le sol ; l'eau, l'air, le paysage,
- Les éléments de l'environnement biologique : végétation ; Faune et,
- Les éléments du milieu socio-économique : l'emploi, les activités économiques, activités agricoles et pastorales, la santé, la sécurité, modes de vie & valeurs sociales.

Il faut s'attendre à ce que les impacts négatifs sur ces différents milieux puissent être évités, empêchés ou atténués par l'entrepreneur en adoptant de bonnes pratiques opérationnelles et des directives de gestion environnementale et sociale contenues dans la partie Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) de cette étude et par un suivi et une inspection permanente.

4.1.3. Représentation matricielle de l'interrelation

La mise en corrélation des activités sources d'impacts avec les récepteurs d'impacts permet d'identifier les impacts potentiels pouvant résulter de la mise en œuvre du sous projet. La matrice de Léopold traduit cette interaction des activités du sous projet avec les composantes de l'environnement. Cette présentation matricielle permet de vérifier systématiquement l'interaction de chaque activité avec les différents paramètres environnemental et social. Le tableau 15 ci-dessous résume sous forme de matrice simplifiée ces types interactions possibles dans différentes phases du projet. L'interaction est symbolisée par les lettres N, P et O:

- ✓ N = un impact négatif;
- ✓ P = un impact positif; 0 = un impact nul ou négligeable.

Tableau 15 : Matrice d'interrelation entre les activités sources d'impact du projet et les principales composantes environnementales et sociales

nases du projet	vités ce acts						Ré	ecepteurs d'im	pacts de l	'environnem	nent		
Phases du projet	Activités source d'impacts	Milieu biophysique						Milieu socio-économique					
		Air	Eau	Sol	Paysage	Végétatio n	Faune	Emploi/rev enu	Santé/	Sécurité	Activités économiques	Activités agricoles	Mode de vie et valeurs sociales
Construction	Circulation et le fonctionnement des engins et machines du chantier	N	О	N	N	0	N	О	N	O	0	О	0
	Stockage et/ou déversement des hydrocarbures et lubrifiants sur le site	N	N	N	О	О	N	О	N	О	O	О	0
	Manipulation du sol : fouilles, excavations, compactage, remblais et déblais	N	О	N	N	О	N	P	N	0	О	О	0
	Transport, chargement et déchargement, stockage des matériaux de construction et des déchets du chantier	N	N	N	N	О	N	Р	N	О	О	P	О
	Consommation d'eau	О	N	О	О	0	О	О	О	О	О	0	О
	Consommation d'énergie électrique	N	О	О	О	O	О	О	0	О	0	О	О
	Manipulation des outils tranchants, lourds, chauds, électriques ;	О	О	О	О	О	0	O	N	О	О	О	О

	Travaux maçonnerie des infrastructures	N	О	N	N	0	О	P	N	О	О	P	О
-	Travaux VRD (approvisionnement en eau,	N	N	N	N	O	N	P	N	О	0	P	N
	plomberie, électrification, assainissement),												
	Plantations de compensation	О	О	О	P	P	Р	О	О	О	О	О	О
Exploitatio	Fonctionnement du Lycée agricole et entretien des bâtiments/Exploitation des ateliers	N	N	N	О	О	О	O	N	O	O	O	О
	Tavaux d'entretien	N	N	N	N	О	0	P	N	О	О	0	О
	Fonctionnement et entretien des installations sanitaires scolaires	N	N	N	N	О	О	Р	N	О	О	0	О
	Gestion des déchets	N	N	N	О	О	О	P	N	О	0	0	0
	Fonctionnement et entretien des forages d'approvisionnement en eau potable	О	O	О	О	О	О	O	О	О	О	Р	О

4.2. Méthode d'évaluation des impacts

L'évaluation des impacts nécessite l'utilisation d'une méthode et d'un outil appropriés, permettant de mieux apprécier la signification des impacts. L'impact est la transposition subjective de l'effet, sur une échelle de valeurs. Il est le résultat d'une comparaison entre deux états : un état qui résulte de l'action et un état de référence.

Les critères qui ont été pris en considération dans la détermination de l'importance de l'impact sont les suivants :

- o Nature de l'impact;
- o Intensité de la perturbation ;
- o Étendue de l'impact;
- o Durée de l'impact.

Le tableau 16 récapitule la qualification retenue pour les critères ci-dessus

Tableau 16 : Récapitulatif des critères de qualification de l'importance des impacts

Nature	Intensité	Étendue	Durée
Positive	Forte	Régionale	Longue
Négative	Moyenne	Locale	Moyenne
Indéterminée	Faible	Ponctuelle	Courte

Description des critères

Nature de l'impact

La nature d'un impact peut être positive, négative ou indéterminée :

- o un impact positif engendre une amélioration de la composante du milieu touchée par le projet ;
- o un impact négatif contribue à sa détérioration ;
- o un impact indéterminé est un impact qui ne peut être classé comme positif ou négatif ou encore qui présente à la fois des aspects positifs ou négatifs.

Intensité de la perturbation

L'intensité de la perturbation est fonction de l'ampleur des modifications observées sur la composante du milieu touchée par une activité du projet ou encore des perturbations qui en découleront.

On distingue trois classes de valeur attribuée à l'intensité des perturbations :

- Forte: Pour une composante du milieu naturel, l'intensité de la perturbation est forte lorsqu'elle détruit ou altère de façon significative l'intégrité de cette composante. Autrement dit, une perturbation est de forte intensité si elle est susceptible d'entraîner un déclin ou un changement important dans l'ensemble du milieu. Pour une composante du milieu humain, l'intensité de la perturbation est forte lorsqu'elle compromet ou limite de manière significative l'utilisation de ladite composante par une collectivité ou une population régionale.
- Moyenne : Pour une composante du milieu naturel, l'intensité de la perturbation est moyenne lorsqu'elle détruit ou altère cette composante dans une proportion moindre sans remettre l'intégrité en cause, mais d'une manière susceptible d'entraîner une modification limitée de sa répartition régionale dans le milieu. Pour une composante du milieu humain, l'intensité de la perturbation est moyenne lorsqu'elle touche un aspect environnemental ou qu'elle compromet l'utilisation de ladite composante par une partie de la population régionale, sans toutefois porter atteinte à l'intégrité de la composante ou remettre en cause son utilisation.
- ✓ Faible : Pour une composante du milieu naturel, l'intensité de la perturbation est faible lorsqu'elle altère faiblement cette composante sans remettre l'intégrité en cause ni entraîner de diminution ou de changements significatifs de sa répartition générale dans le milieu. Pour une composante du milieu humain, l'intensité de la perturbation est faible lorsqu'elle touche peu un aspect environnemental ou l'utilisation de cette composante sans toutefois remettre l'intégrité en cause ni l'utilisation.

Étendue de l'impact

L'étendue de l'impact exprime la portée ou le rayonnement spatial des effets découlant d'une intervention sur le milieu. Cette notion réfère soit à la distance ou à une surface sur laquelle seront ressenties les modifications subies par une composante, soit à la proportion d'une population qui sera touchée par ces modifications.

On distingue trois classes pouvant être accordées à l'étendue des impacts :

- Régionale : L'étendue d'un impact sur une composante du milieu est qualifiée de régionale lorsqu'il affecte un vaste espace ou plusieurs composantes sur une distance importante à partir du site du projet ou qu'il est ressenti par l'ensemble de la population ou par une proportion importante de cette population.
- O Locale : L'étendue d'un impact sur une composante du milieu est qualifiée de locale lorsqu'il affecte un espace relativement restreint ou un certain nombre de composantes à l'intérieur (ex.: un écosystème particulier), à proximité ou à une certaine distance du site du projet ou qu'il est ressenti par une proportion limitée de la population.
- O Ponctuelle : L'étendue d'un impact sur une composante du milieu est qualifiée de ponctuelle lorsqu'il est ressenti dans un espace réduit et circonscrit du milieu, qu'il en affecte une faible partie ou qu'il n'est perceptible que par un groupe restreint de personnes.

Durée de l'impact

La durée d'un impact exprime sa dimension temporelle, à savoir la période durant laquelle seront ressenties les modifications d'une composante. Cette notion ne correspond pas nécessairement à la période durant laquelle agit la source directe de l'impact.

On distingue trois classes pouvant être accordées à la durée des impacts :

- Longue: La durée d'un impact sur une composante du milieu est qualifiée de longue (en général, supérieure à 5 ans) lorsqu'elle est ressentie, de façon continue ou discontinue, assez longtemps pour compromettre le recrutement naturel d'une population pendant plus d'une génération.
- Moyenne : La durée d'un impact sur une composante du milieu est qualifiée de moyenne (en général, de 1 à 5 ans) lorsqu'elle est ressentie, de façon continue ou discontinue, sur une période de temps subséquente à la période des travaux.
- O Courte : La durée d'un impact sur une composante du milieu est qualifiée de courte (en général, inférieure à 1 an) lorsqu'elle est ressentie, de façon continue ou discontinue, sur une période de temps limitée pouvant correspondre à une étape précise des travaux.

Importance de l'impact

La signification est déterminée à l'aide d'un indicateur synthèse qui permet de juger globalement de l'impact que pourra subir une composante du milieu. La signification d'un impact est ainsi évaluée grâce à la combinaison d'un indicateur d'intensité, lequel lie la valeur environnementale d'une composante et son degré de perturbation, et de deux indicateurs caractérisant l'impact lui-même, soit son étendue et sa durée.

Cette interaction entre l'intensité, l'étendue et la durée permet de déterminer l'importance de l'impact environnemental et social sur une composante environnementale affectée par les activités du projet. Pour ce faire, l'importance d'un impact sur une composante donnée est :

- Majeure : lorsque l'intégrité de la nature d'un élément et son utilisation sont modifiées de façon importante ;
- O Moyenne : lorsque l'intégrité de la nature d'un élément et son utilisation sont modifiées partiellement, l'impact ne met pas en danger la vie des individus ou la survie d'une espèce animale ou végétale ;
- o Mineure : un impact d'importance mineure signifie que l'intégrité de la nature d'un élément et son utilisation sont modifiées légèrement.

Connaissant l'intensité, la durée et l'étendue d'un impact, on peut déduire son importance (absolue) en utilisant la grille de Fecteau comme indiqué dans le tableau 17.

Tableau 17: Grille d'évaluation de l'importance de l'impact (Fecteau, 1997)

Intensité	Étendue	Durée	Importance absolue de l'impact			
			Majeure	Moyenne	Mineure	
		Longue				
	Régionale	Moyenne				
		Courte				
		Longue				
Forte	Locale	Moyenne				
		Courte				
		Longue				
	Ponctuelle	Moyenne				
		Courte				
		Longue				
	Régionale	Moyenne				
		Courte				
	Locale	Longue				
		Moyenne				
Moyenne		Courte				
		Longue				
	Ponctuelle	Moyenne				
		Courte				
		Longue				
	Régionale	Moyenne				
		Courte				
		Longue				
	Locale	Moyenne				
Faible		Courte				
		Longue				
	Ponctuelle	Moyenne				
		Courte				

Source: Adapté, IFDD/Université Senghor, 2019

4.3. Évaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux

4.3.1. Evaluation des impacts en phase de construction

Impact sur le milieu Biophysique

a) Sur la qualité de l'air

Les travaux de construction des bâtiments nécessitent d'abord le débroussaillage du site pour les installations de la base vie et des différents bâtiments et ensuite l'apport des matériaux, sable et gravier. Pour cela il sera utilisé **au moins 5 camions, 2 compresseurs, un bulldozer, deux chargeurs et deux bétonnières**. Ces travaux seront à la base de la dégradation de la qualité de l'air en particulier par la production de poussière, des particules fines et, de gaz d'échappement des engins de chantier lors des différents déplacements et transports des matériaux. On estime les quantités d'émissions à **CO₂ de l'ordre de 5.7 t CO₂ / jour et de NOx**. Ce taux est assez important pour affecter la qualité de l'air locale et la santé (NOx et PM2.5) surtout si les engins sont anciens ou mal entretenus, Le SO₂ : faible si diesel à faible teneur en soufre ; plus élevé si carburant à haute teneur, Santé/sécurité : émissions de PM et NOx + poussières du chantier peuvent nécessiter mesures de réduction (arrosage, entretien moteurs, filtres, EPI). Comparés aux normes internationales notamment celles de l'OMS on retient que l'Air

ambiant (OMS): même avec dispersion, des émissions journalières de >100 kg NOx et ~3 kg PM2.5 peuvent amener à des dépassements locaux des seuils OMS si mal gérés (poussières, proximité habitations)

La mise en œuvre des m**esures d'atténuation pratiques** (entretien régulier moteurs et systèmes d'échappement, utilisation de carburant à faible teneur en soufre ; réduction des heures moteur au ralenti ; gestion logistique pour diminuer les mouvements vides ; arrosage des pistes pour réduire la poussière ; barrières végétales ; limiter vitesses de chantier ; substitution partielle par équipements moins polluants ou électriques si possible (compresseurs électriques alimentés par groupe central ou solaire + batteries) ; suivi réel par mesures (pompe à particules, détecteurs NOx) permet de bien gérer ces impacts.

L'impact des travaux sur la qualité de l'air est évalué avec une **intensité faible** (nuisances localisées, terrain plat, sans obstacle pur la circulation de l'air, limitée au niveau du site et temporaires), une **étendue locale** (limitée au chantier et à ses abords immédiats) et une **durée courte** (limitée à la phase des travaux et facilement évacué par le vent). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en <u>une importance</u> **globale Mineure**

b) Impacts sur le sol

Les travaux de creusement des fondations des bâtiments entraineront l'excavation de quantités importantes de terre qui modifieront les propriétés physiques des sols et les exposeront aux risques de déstabilisation au niveau des aires de construction. De plus, les travaux de construction entraîneront un compactage et parfois la destruction des structures superficielles du sol. Au regard de la dimension du sous projet et du nombre de bâtiments qui seront construits, On estime le volume du déblai préliminaire à $\approx 6\,000-6\,500$. Cependant cette quantité sera intégralement réutilisée pour le remblaye au niveau du site. C'est un impact de nature négative, avec une interaction directe ; d'ampleur faible, sa portée ponctuelle étant donné que ces nuisances seront limitées aux alentours des sites des travaux.

L'impact des travaux sur les propriétés physiques du sol est évalué avec une **intensité moyenne** (travaux intensifs), une **étendue ponctuelle** (limitée au site et à ses abords immédiats) et une **durée courte** (limitée à la phase des travaux). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en une **importance globale** <u>Mineure</u>

S'agissant de la qualité du sol, une contamination du sol est à craindre dans le cadre des travaux par les rejets des déchets de chantier, ou par rejet accidentel des hydrocarbures, s'ils ne font pas l'objet d'une gestion adéquate et sécuritaire. En effet, le déversement accidentel ou diffus de produits pétroliers lors de l'approvisionnement des véhicules de chantier de même que le rejet incontrôlé dans l'environnement de lubrifiants pourraient constituer des sources de pollution des sols. Cependant compte tenu du nombre d'engins et de la quantité des produits pétroliers utilisés,

L'impact des travaux sur la qualité du sol est évalué avec une **intensité moyenne** (travaux de chantiers intensifs), une **étendue ponctuelle** (limitée au chantier et à ses abords immédiats) et une **durée courte** (limitée à la phase des travaux). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en **une importance globale** <u>Mineure.</u>

c) Impact sur le paysage

En phase de construction, l'aspect paysager du site sera modifié par la présence d'engins (une dizaine de voitures, camions et gros engins, l'excavation des terres, les dépôts temporaires de matériaux de construction. De plus, avec les travaux de construction du LPA entraîneront (une modification de la qualité visuelle du paysage liée à la circulation des véhicules, des camions des chantiers, au stockage des matériels concourant à la mise en œuvre du sous projet, etc. En outre, le stockage transitoire des déchets au niveau des sites des travaux engendrera également la modification de la qualité visuelle du paysage. Il s'agit des déchets ne pouvant pas être brûlés sur place.

L'impact paysager est évalué avec une **intensité faible** (travaux localisés et temporaires), une **étendue ponctuelle** (limitée au chantier et à ses abords immédiats) et une **durée courte** (limitée à la phase des travaux). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en une **importance globale** <u>Mineure.</u>

d) <u>Impact sur l'eau</u> surface

Au niveau du site, on ne relève aucun point de surface mais attenant au site on relève une mare permanente dans les environs du site. Les ressources en eau de surface pourraient être affectées au cours de la phase construction si les travaux interviennent pendant la saison des pluies. En effet toutes les eaux de ruissellement dans la zone convergent vers cette mare les eaux peuvent charrier les déchets issus des travaux et cela accentueraient la pollution des eaux de surface. Les risques de pollution/contamination de l'eau au cours des travaux seront liés aux déchets qui seront générés particulièrement les huiles usagées issues de vidange des véhicules et engins, les déchets souillés aux hydrocarbures et autres effluents liquides du chantier. Les fuites des hydrocarbures ou huiles des véhicules et engins peuvent également être source de pollution/contamination des eaux. Les déversements accidentels des hydrocarbures au cours de ravitaillement des véhicules, camions et engins des chantiers peuvent contribuer à la pollution/contamination des eaux. Cependant au vu de la faible quantité des déchets qui seront produits et du dispositif de gestion des déchets de chantier qui seront mises en place, les risques de pollution seront fortement amoindris.

L'impact des travaux sur les eaux de surface est évalué avec une **intensité faible** (travaux localisés et temporaires), une **étendue ponctuelle** (limitée au chantier et à ses abords immédiats) et une **durée courte** (limitée à la phase des travaux). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en une **importance globale** <u>Mineure</u>.

e) <u>Impact sur l'eau</u> souterraine

Au cours de la phase de construction, les déchets des travaux, déversement des huiles, des rebus divers constituent de risques de pollution ou contamination par infiltration à travers les eaux et atteindre la nappe souterraine dont la profondeur varie de 5 à 8 mètres sauf dans le Fakara dont la nappe est très profonde qui varie de 40 à 70 mètres de profondeur (PDC Falmey 2025 - 2029). Cependant compte tenu de la faible quantité des déchets et de la mise en place du dispositif de gestion des déchets qui sera mis en place ce risque est très dérisoire

L'impact des travaux sur les eaux souterraines est évalué avec une **intensité faible** (travaux localisés et temporaires), une **étendue ponctuelle** (limitée au chantier et à ses abords immédiats) et une **durée courte** (limitée à la phase des travaux). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en une **importance globale** <u>Mineure</u>.

e) <u>Impact sur la végétation</u>

Au cours de la phase de construction, les impacts liés aux activités sont principalement la destruction de plusieurs arbres. On estime à 299 pieds d'arbres composées des espèces parmi lesquelles deux espèces protégées (Adansonia digitata et Prosopis africana) dont plus de la moitié seront coupés.

L'impact des travaux sur la flore est évalué avec une **intensité moyenne** (malgré que les travaux localisés et temporaires, flore quasiment absente du site), une **étendue locale** (limitée au chantier et à ses abords immédiats) et une **durée permanente**. En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en **une importance globale Moyenne.**

f) <u>Impact sur la faune</u>

La faune présente sur le site est réduite à des reptiles, des insectes et des oiseaux

L'impact des travaux sur la faune est évalué avec une **intensité faible** (pas de faune significative, travaux localisés et temporaires,), une **étendue ponctuelle** (limitée au chantier) et une **durée courte** (limitée à la phase des

travaux). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en **une importance globale Mineure.**

Impact sur le milieu socio-économique

a) Impact sur l'emploi et le revenu

Les activités de construction du LPA y auront des avantages évidents en ce qui concerne les possibilités d'emplois pour les communautés riveraines en particulier les jeunes. Plusieurs dizaines voire milliers de jeunes seront mobilisés au cours de cette période dans les travaux temporaires. On note plus ou moins 1000 employés temporaires, plus de 100 ouvriers par jour, Ces travaux nécessiteront, en outre, diverses compétences et services qui pourraient ne pas être disponibles au niveau local, mais certainement au niveau régional, pour lesquels un personnel approprié sera contraint. L'embauche des riverains pourra temporairement contribuer à faire baisser le nombre de sans-emplois locaux et, par conséquent, améliorer les conditions de vie des populations locales. L'opportunité d'emploi entrainera temporairement une augmentation globale de revenu (en augmentant la demande d'autres services locaux). Les entreprises locales de matériaux de construction pourront aussi grâce à ce sous projet développer leurs activités en fournissant au projet une partie des matériaux dont il aura besoin. Il en est de même des sociétés de services et des sous-traitants locaux. En effet, il est attendu le recrutement des entreprises de sous-traitance pour la réalisation de certains travaux de chantier, l'émondage d'arbres, la replantation d'arbres, la gestion des déchets du chantier.

Enfin, la présence du projet favorisera le développement des activités de restauration autour du chantier. Par conséquent, les vendeurs de denrées alimentaires et biens de première nécessité auront de nouvelles occasions de vendre leurs produits aux travailleurs commis au sous-projet. L'effet induit sera l'amélioration des revenus des femmes dans les activités de restauration, du petit commerce pour une alimentation journalière. Cet impact positif sera perçu pendant toute la phase de construction.

L'impact des travaux sur l'emploi et l'économie est plutôt positif

b) Impacts sur la sécurité

Les travaux de construction, les travaux de maçonnerie pour la construction, le montage des équipements/infrastructures au niveau du LPA peuvent être sources d'accident pour la sécurité des travailleurs et des populations environnantes.

Par ailleurs la zone du sous projet est sujette à l'insécurité due aux excursions de la secte boko haram. Le risque est important et doit être pris en compte lors de tous les mouvements.

L'impact du projet sur la sécurité des travailleurs et des populations environnantes sera direct, négatif, de moyenne intensité, d'étendue locale et de courte durée. **Son importance sera moyenne**.

b) Impacts sur la santé

Le projet aura des impacts négatifs sur la santé des travailleurs et des populations environnantes au cours de cette phase. Concernant les maladies respiratoires, elles seront liées à la modification de la qualité de l'air ambiant par les poussières qui seront générées par les travaux et les gaz d'échappement des véhicules, camions et engins des chantiers ainsi que des groupes électrogènes.

L'impact du projet sur la santé des travailleurs et des populations environnantes sera direct, négatif, d'intensité faible, d'étendue locale et de courte durée. **Son importance sera <u>mineure</u>**.

4.3.2. Evaluation des impacts en phase d'exploitation

La phase d'exploitation du sous-projet commence lors de la mise en service de l'administration et des différents ateliers. Durant cette phase, plusieurs activités prévues sont considérées comme sources d'émission ponctuelles

1

de polluants atmosphériques et, génératrices de déchets (solides et liquides). Par ailleurs un certain nombre d'impacts peuvent être générés notamment ceux sur la santé et la sécurité au travail.

Impacts sur le milieu biophysique

a) Impacts sur la qualité de l'air

Les sources des émissions polluantes sont principalement les émissions particulaires des activités des ateliers, les émissions gazeuses issues du fonctionnement du groupe électrogène et, les émissions gazeuses par incinération des déchets d'exploitation de la citée. On estime raisonnablement la quantité moyenne de déchets solides ménagers / municipaux par personne est autour de \approx 0,8 à 1,2 kg / personne / jour. En partant de la considération que le LPA va héberger au moins 500 personnes (élèves, employés et leurs familles) on estime 400 – 600 kg de déchets par jour.

Elles peuvent toutefois détériorer la qualité de l'air ambiant dans les ateliers et avoir des conséquences néfastes sur la santé des apprenants.

L'impact des travaux sur la qualité de l'air est évalué avec une **intensité faible** (nuisances localisées et temporaires), une **étendue ponctuelle** (limitée au site et à ses abords immédiats) et une **durée longue** (tout le long de l'exploitation). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en une **importance globale Mineure**

b) <u>Impacts sur les sols</u>

Pendant la phase d'exploitation, les sols peuvent être pollués. Les sources potentielles de pollution proviennent du rejet des déchets liés aux activités de certains secteurs spécifiques tels que le laboratoire de sciences, les ateliers de TP, de l'infirmerie, etc, qui peut générer des déchets nécessitant un traitement particulier. En outre, les déchets qui pourraient être génères par le fonctionnement administratif du LPA comprennent généralement des :

- Articles en papier et en carton,
- Produits en verre et en aluminium,
- Objets en plastique,
- Ordures ménagères,
- Matériaux de mobilier
- Des déchets de produits électroniques (épaves d'ordinateurs, radio etc.
- Des cartouches d'encre d'imprimantes

On estime raisonnablement la quantité moyenne de déchets solides ménagers / municipaux par personne est autour de ≈ 0.8 à 1,2 kg / personne / jour. En partant de la considération que le LPA va héberger au moins 500 personnes (élèves, employés et leurs familles) on estime 400-600 kg de déchets par jour

Les déchets dangereux peuvent inclure des piles, des solvants, des déchets électroniques, des cartouches d'encre et quelques déchets d'emballage.

Le déversement sauvage de ces déchets constitue une source de contamination pour les sols.

L'impact des travaux sur les sols est évalué avec une **intensité faible** (localisées et limitées quantitativement), une **étendue ponctuelle** (limitée au sein du LPA et à ses abords immédiats) et une **durée longue** (tout le long de l'exploitation). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en **une importance globale** <u>Mineure</u>.

c) Impacts sur les ressources en eau

Pendant la phase d'exploitation, l'eau sera utilisée pour la boisson et les besoins sanitaires, pour l'arrosage et dans le système de lutte contre l'incendie, etc. Aussi, pendant cette phase d'exploitation, les sources potentielles de pollution des eaux sont diverses. Il s'agit des déversements des rejets d'eaux usées domestiques, des rejets accidentels d'hydrocarbures, des rejets issus de l'entretien des machines et autres déchets dangereux. En outre,

les principales eaux usées sortant des bâtiments sont les eaux usées domestiques provenant des sanitaires (douches, bains et chasses d'eau), bien que l'entretien ménager et la maintenance génèrent aussi des eaux usées. Ces eaux peuvent comprendre des agents nettoyants, des produits désinfectants qui peuvent relâcher un excès de polluants. De tels déversements sont susceptibles de contaminer la nappe.

On estime les besoins en eau à pour 300 personnes, arrosage de 2500 arbres, une infirmerie destinée à au moins 300 personnes, un laboratoire académique agricole, des étangs de pisciculture, des ateliers et engins agricoles de productions végétales et produits chimiques et de productions animales et biosécurité :

Les estimations en eau par jour sont les suivants :

1. **300 personnes :** 30 000 litres/jour

2. **Arrosage des arbres :** 20 714 litres/jour

3. **Infirmerie:** 250 litres/jour

4. **Laboratoire**: 500 à 1000 litres/jour

5. **Pisciculture (si 10 000 poissons) :** 50 000 litres/jour

6. Ateliers: 1000 à 2000 litres/jour

7. **Productions végétales :** 10 000 à 30 000 litres/jour (pour 1 hectare)

8. **Productions animales :** 10 000 à 20 000 litres/jour (en fonction de la taille de l'élevage)

Environ 143 464 à 173 964 litres/jour

Impact localisé: Si l'extraction est concentrée dans une zone précise, cela peut entraîner un phénomène appelé "subsidence" (affaissement du sol) ou "pompage excessif", où l'eau souterraine est extraite plus rapidement qu'elle ne peut être remplacée, ce qui abaisse le niveau de la nappe. La quantité d'eau estimée peut effectivement avoir un impact sur la nappe phréatique si elle est extraite de manière excessive ou non renouvelable, surtout dans une région à recharge lente des nappes ou dans des zones où les ressources en eau sont limitées. Il est donc essentiel de prendre des mesures pour gérer cette consommation de manière durable, en optimisant l'utilisation de l'eau et en cherchant des alternatives pour préserver les ressources en eau souterraine.

L'impact des travaux sur les ressources en eau est évalué avec une **intensité faible** (localisées et limitées quantitativement), une **étendue locale** (limitée au sein du LPA et à ses abords immédiats) et une **durée longue** (tout le long de l'exploitation). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en une **importance globale** <u>Moyenne.</u>

g) <u>Impacts sur la végétation</u>

En phase d'exploitation, l'impact est plutôt positif. Il sera procédé à des plantations de protection et d'ombrage avec la création d'un arboretum. Mille (1000) arbres seront plantés. (Pour les plantations de protection périmétrales, il s'agit d'une rangée espacée de 5 m, soit _à arbres pour les 400ml de périmètre et pour les 100 ha, cela fait 500 arbres + les 500 pour l'ombrage, soit 1000 arbres.

Par contre avec le sous projet et au cours de cette phase il sera créé un important rideau vert de végétation et l'impact est plutôt positif.

h) <u>Impact sur la faune</u>

En phase d'exploitation, un habitat sera créé et sera favorable au retour de la petite faune sauvage et de l'avifaune. L'impact sur la faune est positif

Impacts sur le milieu socio-économique

a) <u>Emploi et revenu</u>

L'exploitation de la cité offre une opportunité d'emplois divers et de commerce pour les communautés riveraines. En effet, plusieurs activités liées à l'exploitation de la cité nécessiteront la mobilisation d'une importante main-d'œuvre aussi bien temporaire que, permanente. On estime à au **moins trente** (30) agents qui seront recrutés et au moins une vingtaine (20) de

manœuvres pour les divers entretiens et restauration. A travers les salaires que les employés percevront, ils verront leurs revenus et leur pouvoir d'achat s'améliorer. La présence du projet permettra aux employés de commerce et services d'évoluer dans un environnement fonctionnel et agréable, conforme à leurs attentes autour de la cité. Ainsi, au niveau de la cité, les micro-activités commerciales, notamment la restauration et les ventes de produits alimentaires et de première nécessité, seront stimulées par la présence du personnel administratif et des étudiants. Globalement, l'effet induit en phase d'exploitation du projet sera l'amélioration des revenus et du pouvoir d'achats des populations riveraines.

L'impact du projet en phase d'exploitation est de nature positive.

b) <u>Impact sur la santé</u>

En phase d'exploitation, le risque sur la santé humaine concerne surtout la qualité des eaux de forages ; les éventuelles contaminations de denrées agricoles par des produits chimiques (engrais et pesticides) et les risques liés à la gestion des déchets biomédicaux, la gestion des produits chimiques dans les laboratoires (Un laboratoire de routine (sol, eau, engrais, végétaux) consomme 30 à 50 L d'acides, 10−20 kg de sels/bases, et 50−100 L de solvants organiques par an. Les consommables (filtres, gants, tubes) sont souvent la charge récurrente la plus élevée. Pour l'infirmerie (Médicaments (paracétamol, amoxicilline, ACT, ORS) → environ 15 000 unités (cp/sachets/flacons) produits de soins (compresses, pansements, désinfectants) → 5 000 à 10 000 unités, En outre, l'interaction entre les élèves, les enseignants et, le personnel employé, et les communautés pourrait entraîner un risque de transmission de maladies MST, y compris le VIH/Sida.

L'impact des travaux sur la santé est évalué avec une **intensité moyenne** (localisées mais beaucoup d'acteurs sur un seul espace), une **étendue locale** (limitée au sein du LPA et à ses abords immédiats) et une **durée longue** (tout le long de l'exploitation). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en **une importance globale Moyenne**.

c) Impact sur la sécurité

Le personnel appelé à travailler dans ce projet sera exposé à certains dangers sécuritaires découlant des activités du projet et de l'insécurité qui sévit dans la région de Dosso. Les activités du projet exposeront les travailleurs aux risques professionnels liés à la manutention des produits chimiques. Les principales problématiques de sécurité issues des activités des ateliers sont :

- ✓ l'aération des locaux pour éviter le dépôt des poussières et les risques de maladies pulmonaires chez les travailleurs ;
- ✓ l'éclairage des locaux pour assurer un travail confortable et réduire les risques d'accidents ;
- ✓ la propreté des locaux : espaces séparés ou équipement de stockage des déchets ;

Une gestion efficace des risques professionnels pour la sécurité du site, veillera à ce que les risques liés aux activités et aux zones de travail soient minimisés et à ce que les communautés locales ne soient pas exposées à des impacts potentiellement importants.

Par ailleurs le risque de sécurité physique due à l'excursion des bandits de la secte boko haram subsiste et doit être pris en compte et des dispositions préventives doivent être prises pour contrecarrer. Des mesures de protection sont prévues dans ce sens.

L'impact sur la sécurité est évalué avec une **intensité moyenne** (peuvent engendrer de gros dégâts), une **étendue locale** (limitée au sein du LPA et à ses abords immédiats) et une **durée longue** (tout le long de l'exploitation). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en une **importance globale Moyenne.**

4.4. Récapitulatif des impacts négatifs et positifs

Les impacts positifs du sous projet sont :

•

Les impacts positifs du sous projet sont :

- la création d'emplois locaux : au **moins 30 postes de manœuvres** qui seront recrutés pour les différents postes de travail (cuisine, laboratoire, infirmerie, nettoyage, etc) pendant la phase d'exploitation ;
- la création **d'emplois temporaires** ± **1.000 travailleurs** parmi la population de Dosso et alentours tout au cours du sous projet,
- le recrutement de plus ou moins 100 ouvriers par jour pendant la phase des travaux ;
- L'amélioration du cadre de vie par la plantation d'arbres. En termes de bonnes pratiques, il est recommandé la plantation des arbres d'ombrage et de protection périmétrale. Sur cette base il est suggéré la plantation d'au moins **2500 arbres**;
- L'accroissement de revenus des femmes dans les activités de restauration, du petit commerce pour une **alimentation journalière ± 100 travailleurs** des chantiers pendant la phase de construction;
- L'augmentation de l'accès à l'éducation professionnelle dans le domaine Agricole par la construction du LPA (au moins 150 à 200 élèves garçons et filles chaque année) pendant la phase d'exploitation;
- L'amélioration de l'offre et des conditions d'études ;
- Le recrutement **d'au moins cinq entreprises locales de sous-traitance** pour la réalisation de certains travaux spécifiques dont entre autres le transport de matériaux, le pavage, l'électrification, la restauration, la gestion des déchets, etc

Les principaux impacts négatifs du sous projet en phase de construction sont :

Le tableau 18 ci-dessous présente le récapitulatif des impacts négatifs

.

Tableau 18 : Récapitulatif des impacts négatifs suivant les phases du sous-projet

Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts
		le débroussaillage du site pour les installations de la base vie et des différents bâtiments et ensuite l'apport des matériaux, sable et gravier.	On estime les quantités d'émissions à CO ₂ de l'ordre de 5.7 t CO ₂ / jour et de NOx. Ce taux est assez important pour affecter la qualité de l'air locale et la santé (NOx et PM2.5) surtout si les engins sont anciens ou mal entretenus, Le SO ₂ : faible si diesel à faible teneur en soufre ; plus élevé si carburant à haute teneur, Santé/sécurité : émissions de PM et NOx + poussières du chantier peuvent nécessiter mesures de réduction (arrosage, entretien moteurs, filtres, EPI). Comparés aux normes internationales notamment celles de l'OMS on retient que l'Air ambiant (OMS) : même avec dispersion, des émissions journalières de >100 kg NOx et ~3 kg PM2.5 peuvent amener à des dépassements locaux des seuils OMS si mal gérés (poussières, proximité habitations)
Creusement des fondations des bâtiments Compactage du sol entraineront l'excavation de quantités On estime le volume d'importantes de terre qui modifieront lescette quantité sera intég propriétés physiques des sols et les exposeront aux risques de déstabilisation au niveau des		entraineront l'excavation de quantités importantes de terre qui modifieront les propriétés physiques des sols et les exposeron	Compactage du sol SOn estime le v olume du déblai préliminaire à ≈ 6 000 − 6 500. Cependant scette quantité sera intégralement réutilisée pour le remblaye au niveau du site.
	Paysage	présence d'engins (une dizaine de voitures, camions et gros engins, l'excavation des terres, les dépôts temporaires de matériaux de construction	Modification de l'aspect visuel du site En outre, le stockage transitoire des déchets au niveau des sites des travaux engendrera également la modification de la qualité visuelle du paysage. Il s'agit des déchets ne pouvant pas être brûlés sur place
	Eau de surface	Déversement accidentel d'hydrocarbures Rejets des déchets liquides les eaux peuvent charrier les déchets issus des travaux et cela accentueraient la pollution des eaux de surface	Les risques de pollution/contamination de l'eau au cours des travaux seront liés aux déchets qui seront générés particulièrement les huiles usagées issues de vidange des véhicules et engins, les déchets souillés aux hydrocarbures et autres effluents liquides du chantier
	Eau souterraine	les déchets des travaux, déversement des huiles, des rebus divers constituent de risques de pollution ou contamination par infiltration à travers les eaux et atteindre la nappe phréatique qui est à moins de 5à 8 m de profondeur	pollution ou contamination par infiltration à travers les eaux et atteindre la nappe phréatique qui est de 5 à 8 mm de profondeur par infiltration

Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts
	Santé	Emissions de poussière Présence du personnel des chantiers	Risques de maladies respiratoires.
	Sécurité	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	
		Excursions des bandits armés	Perte en vies humaine et/ou en matériel
Exploitation	Air	émissions particulaires des activités des ateliers, les émissions gazeuses issues du fonctionnement du groupe électrogène et, les émissions gazeuses par incinération des déchets d'exploitation de la cité.	Pollution de l'air On estime raisonnablement la quantité moyenne de déchets solides ménagers / municipaux par personne est autour de ≈ 0,8 à 1,2 kg / personne / jour. En partant de la considération que le LPA va héberger au moins 500 personnes (élèves, employés et leurs famille) on estime 400 − 600 kg de déchets par jour.
	Sol	rejet des déchets liés aux activités de certains secteurs spécifiques tels que le laboratoire de sciences, les ateliers de TP, de l'infirmerie, etc, qui peut générer des déchets nécessitant un traitement particulier.	Pollution du sol On estime raisonnablement la quantité moyenne de déchets solides ménagers / municipaux par personne est autour de ≈ 0,8 à 1,2 kg / personne / jour. En partant de la considération que le LPA va héberger au moins 500 personnes (élèves, employés et leurs familles) on estime 400 − 600 kg de déchets par jour Les déchets dangereux peuvent inclure des piles, des solvants, des déchets électroniques, des cartouches d'encre et quelques déchets d'emballage. Le déversement sauvage de ces déchets constitue une source de contamination pour les sols. Les estimations en eau par jour sont les suivants :

Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts
	Ressources en eau		 Infirmerie: 250 litres/jour Laboratoire: 500 à 1000 litres/jour Pisciculture (si 10 000 poissons): 50 000 litres/jour Ateliers: 1000 à 2000 litres/jour
et, le personnel employé, et les communautés p		solvants organiques par an. Les consommables (filtres, gants, tubes) sont souvent la charge récurrente la plus élevée. Pour l'infirmerie (Médicaments (paracétamol, amoxicilline, ACT, ORS) → environ 15 000 unités	
dangers sécuritaires découlant des activités du Risques de maladies professionnelles projet et de l'insécurité qui sévit dans la Par ailleurs le risque de sécurité physique due à l'excrégion de Dosso. Les activités du projet djihadistes subsiste et doit être pris en compte et des comptes de l'excregion de Dosso.		Par ailleurs le risque de sécurité physique due à l'excursion des bandits djihadistes subsiste et doit être pris en compte et des dispositions préventives doivent être prises pour contrecarrer. Des mesures de protection sont prévues	

4.5. Impacts cumulatifs

Les impacts cumulatifs sont la résultante de l'effet additionné de différents projets passés, actuels ou projetés. L'évaluation des impacts du présent sous projet a porté sur l'identification des impacts qui pourraient découler de la création du LPA et des formations qui y seront dispensées.

Selon le Rapport Général de la CR de Falmey de janvier 2025 (pp. 6-7), la commune de Falmey bénéficie de l'appui d'une trentaine de partenaires constitués de Projets, ONG et associations. A défaut de les citer tous, nous nous limitons aux ceux qui interviennent dans le domaine de l'agriculture et l'élevage, deux domaines phares en lien avec la formation envisagée dans les LPA. Ainsi, sur les 30 partenaires de la commune, 14 inscrivent leurs interventions dans le domaine de l'agriculture, l'élevage ou des domaines connexes, soit 47% des intervenants. Sur les 16 restants, 5 interviennent dans le domaine de la santé, trois dans celui de l'environnement, deux dans l'éducation et deux apportent des appuis multisectoriels ; les 4 autres appuient les secteurs de l'hydraulique, la gouvernance et les personnes déplacées, et un d'entre eux n'a pas spécifié son domaine d'intervention.

✓ Impacts cumulatifs sur les eaux souterraines

La plupart de ces projets interviennent dans le domaine de l'agriculture et de l'hydraulique. C'est pourquoi l'un des impacts cumulatifs majeurs est celui de la pression qui sera exercée sur les ressources en eau souterraine. Ainsi un suivi du niveau statique de la nappe doit être planifié.

✓ Impact cumulatif Sur le sol

Le partenariat entre la commune et la LPA dans la mise en œuvre du plan d'action comporte une série d'actions impliquant la manipulation d'engrais et pesticides et donc aussi leur déversement dans l'environnement. Dans le cas du LPA, la nécessité d'un enseignement pratique nécessitera la mise en place de parcelles expérimentales et donc aussi, un recours minimal aux engrais et aux pesticides. Ces actions auront pour conséquence le déversement de produits chimiques dans l'environnement, plus précisément sur le sol qui est le support de ces activités ;

L'impact du sous projet sur les sols est évalué avec une intensité faible (localisées et limitées quantitativement), une étendue locale (limitée au sein du LPA et à ses abords immédiats) et une durée longue (tout le long de l'exploitation). En application de la grille d'évaluation, la combinaison de ces facteurs résulte en **une importance globale Moyenne.**

4.6. Impact sur les Risques de Violences Basées sur le Genre (VBG)

• Identification de l'impact: La proximité immédiate du LPA avec le CFPM et aussi les conditions d'internat du LPA de Dosso vont entraîner une forte concentration de jeunes étudiants et étudiantes, sexuellement actifs. Cette cohabitation spatiale augmente de manière cumulative les risques de promiscuité sexuelle, de grossesses non désirées, d'infections sexuellement transmissibles (IST) et de Violences Basées sur le Genre (VBG).

• Évaluation de l'importance :

- Intensité: Moyenne à Forte, car les conséquences des VBG, des grossesses non désirées ou des IST sur le parcours éducatif et la vie des jeunes, en particulier des jeunes filles, sont très graves.
- Étendue : Locale, le risque étant concentré sur les étudiants des deux centres et la communauté environnante.
- Durée : Longue, car le risque existera tant que les deux institutions fonctionneront côte à côte
- Conclusion : L'importance de cet impact cumulatif est jugée Moyenne à Majeure, ce qui exige des mesures de prévention particulièrement robustes.

• Mesures de mitigation proposées :

Développer un **programme conjoint de sensibilisation et de prévention** sur les VBG, la santé sexuelle et le consentement, destiné aux étudiants et au personnel des deux établissements (LPA et CFM).

- Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) coordonné, confidentiel, accessible et sûr pour les victimes de VBG, incluant un référencement clair vers des services de prise en charge.
- Établir un partenariat formel avec des ONG locales ou des centres de santé spécialisés dans la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de VBG.

4.7. Analyse des risques et dangers

La Section-ci présente les principaux risques et moyens de prévention et d'intervention en urgence en cas de survenue de ces risques pendant la phase de chantier. Les employés de l'Entreprise de construction seront les plus sujets à ces risques.

Les principales sources de risques de santé et sécurité dans le cadre de ce projet de construction du Lycée Professionnel Agricole (LPA) sont la base chantier qui comprendra les divers ateliers (ateliers de ferraillage, de coffrage, soudure, etc.) et les aires de travaux. Sur la base chantier, seront stockées des quantités de gasoil qui sont des sources de risques.

Méthodologie

La méthodologie utilisée pour l'analyse des risques comporte principalement trois étapes :

- l'identification des dangers et situations dangereuses liées au travail sur un chantier de bâtiments;
- l'estimation pour chaque situation dangereuse de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition ;
- la hiérarchisation des risques pour déterminer les priorités du plan d'action.

Présentation de la grille d'évaluation

L'estimation du risque consiste à considérer pour chaque situation dangereuse deux facteurs :

- la fréquence d'exposition au danger ; et
- la gravité des dommages potentiels.

Les niveaux de fréquence peuvent aller de faible à très fréquent et les niveaux de gravité de faible à très grave (voir le tableau 53).

Tableau 19: Niveaux des facteurs (P, G) de la grille d'évaluation des risques professionnels

Echelle de probabilité (P)			Echelle de gravité (G)	
Score	Signification	Score	Signification	
P1	Très improbable	G1 = faible	Accident ou maladie sans arrêt de travail	
P2	Improbable	G2 = moyenne	Accident ou maladie avec arrêt de travail	
P3	Probable	G3 = grave	Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle	
P4	Très probable	G4 = très grave	Accident ou maladie mortel	

Le croisement de la fréquence et de la gravité donne le niveau de priorité telle que présenté dans le tableau 54.

Tableau 20 : Grille d'évaluation des risques

	P1	P2	Р3	P4	
G 4					
G 3					
G 2					
G 1					

Signification des couleurs :

Niveau de risque 1 : Elevé	
Niveau de risque 2 : Moyen	
Niveau de risque 3 : Faible	

Evaluation des risques environnementaux et sociaux

De façon générale, l'identification des risques repose sur les activités liées aux différentes phases du projet. Dans le cadre des travaux de construction du Lycée professionnel Agricole (LPA), les risques et impacts identifiés se présentent comme suit.

Risques liés à la phase de construction

- Risque d'accident lié aux activités de chantier, aux circulations et aux déplacements de camions et d'engins ;
- Risque d'atteinte à la santé (maladies respiratoires) ;
- Risque de conflits sociaux lié au recrutement de la main d'œuvre ;
- Risque sécuritaire lié aux menaces et excursions des bandits armés.

Risques liés à la phase d'exploitation

- Risque sanitaire lié à la mauvaise gestion des déchets solides et liquides ;
- Risque sanitaire et sécuritaire lié au stockage et gestion des produits chimiques, du maintien de la chaine de froid du laboratoire et de l'infirmerie ;
- Risque sécuritaire lié aux menaces et excursions des bandits armés.

Matrice de Gestion des Risques du Projet LPA Dosso

Cette matrice couvre les phases de construction et d'exploitation du projet. Le niveau de risque est déterminé en croisant la probabilité d'occurrence du risque et la gravité de ses conséquences

Le tableau 21 ci-dessous présente l'état des risques et les conséquences majeures

Tableau 21: Matrice des risques

Analyse des risques Risque Prioritaire	Conséquence Majeure	Mesure de Prévention Clé	
Phase construction			
Accidents de travail lors des travaux de construction	Blessures graves ou mortelles	Port obligatoire des EPI et formation continue à la sécurité.	
Risques sanitaires	Maladies respiratoires	Application d'un code de conduite strict et campagnes de sensibilisation.	
Conflits sociaux liés au recrutement et à l'emploi	Frustrations et tensions avec la communauté locale en cas de non-recrutement ou de procédures d'embauche perçues comme inéquitables.	Prioriser l'embauche de la main-d'œuvre locale non qualifiée Établir et communiquer des procédures de recrutement transparentes	
Risque sécuritaire lié aux menaces des bandits armés	Perte en vies humaines et de matériels	Mettre en place un dispoitif de gardiennage et de sécurité	
Phase d'Exploitation			
Mauvaise gestion des déchets et de stockage de produits de laboratoire du maintien de la chaine de froid et de l'infirmerie.	Pollution des sols et des eaux par les déchets solides et liquides (domestiques, ateliers, laboratoires) Risques sanitaires pour les élèves, le personnel	Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets pour le LPA Installer des bacs de tri et un local de stockage des déchets sécurisé Mettre en place un réseau de collecte des eaux usées raccordé à des fosses septiques	

		Confier l'évacuation des déchets à des prestataires agréés.
Risque sanitaire et	Intoxication	Port obligatoire des EPI et formation
sécuritaire lié au	Risques sanitaires pour les élèves, le	continue à la sécurité
stockage et gestion des	personnel et les riverains.	Appliquer un code strict de manipulation
produits chimiques, du		
maintien de la chaine		
de froid du laboratoire		
et de l'infirmerie ;		
Risque sécuritaire lié aux menaces	Perte de vies humaines et de matériels	Mettre en place un dispositif de gardiennage
de bandits armés		et de sécurité

4.8. Évaluation des risques liés aux changements climatiques

Impact des changements climatiques sur le projet (Analyse de Vulnérabilité)

Le Niger est particulièrement exposé aux aléas climatiques. Les infrastructures du LPA, conçues pour une longue durée de vie, sont donc vulnérables aux effets actuels et futurs du changement climatique d'identifier les risques suivants :

• Augmentation des Températures Extrêmes

o **Risque**: Les projections montrent une nette tendance à la hausse des températures moyennes et extrêmes. Cette chaleur accrue peut entraîner la **dégradation prématurée des matériaux de construction** (toitures, peintures), et créer des conditions d'apprentissage difficiles pour les élèves et le personnel (stress thermique).

• Intensification des Précipitations et Risques d'Inondation

o **Risque**: Bien que les précipitations annuelles soient variables, la tendance sahélienne est à des événements pluvieux plus courts mais plus intenses. Le site du projet, caractérisé par des sols sablo-argileux est vulnérable à l'érosion des sols, au ruissellement excessif et aux inondations localisées. Ces phénomènes peuvent endommager les fondations, dégrader les voies d'accès et créer des zones d'eau stagnante propices au développement de vecteurs de maladies.

• Vents Violents

 Risque: La région connaît des vents violents, notamment en début de saison des pluies. Ces vents représentent un risque direct pour l'intégrité structurelle des bâtiments, en particulier les toitures de grande portée (ateliers, dortoirs), les fenêtres et autres éléments de façade.

Importance du Risque et Mesures d'Adaptation

L'interaction de ces aléas avec les infrastructures prévues constitue un risque dont l'importance est jugée **Moyenne à Majeure** pour la pérennité du sous projet. En conséquence, les mesures d'adaptation suivantes doivent être intégrées dès la phase de conception et de construction :

Tableau 22 : Risques climatiques et mesures

Risque Climatique	Mesures d'Adaptation Proposées		
Chaleur Extrême	 Adopter une conception bioclimatique : orientation des bâtiments pour minimiser l'exposition solaire directe, ventilation naturelle croisée, création d'avant-toits et de pare-soleil. Utiliser des matériaux de construction à forte inertie thermique et des revêtements de toiture de couleur claire pour réfléchir la chaleur. Intégrer un plan de végétalisation dense du site pour créer des îlots de fraîcheur et de l'ombrage. 		
Pluies Intenses / Inondations	 Mettre en place un système de collecte et de stockage des eaux de pluie pour une réutilisation dans les parcelles agricoles du lycée. S'assurer que les bâtiments sont construits sur des plateformes légèrement surélevées par rapport au terrain naturel. 		
Vents Violents - Renforcer la charpente et l'ancrage des toitures pour résister à des vitesses de vent é conformément aux normes de construction en vigueur pour la région. - Choisir des fenêtres et des portes de qualité avec des systèmes de fixation robustes.			

V. DESCRIPTION DES ALTERNATIVES POSSIBLES AU SOUS-PROJET

Le présent chapitre décrit les alternatives possibles au projet de construction LPA de Dosso, tant d'un point de vue technique, socio-économique qu'environnemental étant donné qu'il est question d'un aménagement sur place, il n'existe pas de variante à proprement parlé dans le cadre du sous-projet.

Cependant, toutes les options ont été analysées dans la conception du sous-projet. Mais, les différentes alternatives au sous-projet sont l'alternative « sans sous projet » et celle avec sous projet.

Situation sans sous projet

L'option « sans sous projet », qui consiste à ne pas réaliser les constructions du LPA, donc sans impacts négatif majeur sur l'environnement biophysique et sur le milieu humain : pas de pressions sur les ressources végétales ; pas de perturbation des activités académiques, pas de nuisances et de perturbation du cadre de vie par les travaux, pas d'amélioration des conditions de vie des populations riveraines. Cette situation se traduira aussi par l'absence de ressources humaines qualifiées et en quantité suffisante, la non vulgarisation de techniques et technologies adaptées pour l'accroissement des productions Agricoles et la faible amélioration de la transformation et de la conservation des produits Agricoles par l'industrie et l'artisanat, la faible amélioration des connaissances des différents acteurs impliqués en matière de gestion technico-économique et la faible amélioration de la commercialisation des produits Agricoles et de leur valeur ajoutée dans les économies nationales, etc.

L'option de non-développement du projet doit être écartée puisqu'elle n'apporte aucune contribution à la croissance du développement agricole et de la sécurité alimentaire, ainsi qu'à l'atténuation de la problématique de l'emploi jeune dans la zone. En effet, de manière générale elle ne favorise pas l'amélioration des conditions et cadres de vie des populations locales, les laissant ainsi dans des situations délétères qui prévalent aujourd'hui dans la zone, notamment la pollution de l'environnement par des activités, la baisse de la productivité agricole et autres activités économiques d'exploitation durable des ressources naturelles (pêche, élevage, ...) par manque de moyens appropriés de production et de transformation. Par contre, l'option du développement est nettement favorable au regard des considérations socio-économiques et environnementales qu'offrira le sous projet.

Situation avec sous projet

Choix du site

Le choix du site a été opéré suite à de nombreuses concertations au niveau national, régional et local. Au niveau national l'idée était de doter toutes les régions d'un LPA. Il se trouve que les régions de Maradi et Tillaberi en disposent déjà et que l'IPDR de Kollo devait être transformé en un centre d'excellence au profit de la région de Niamey. C'est ainsi que la région de Dosso a été retenue avec les quatre autres régions. Une mission nationale s'est rendue sur place et a eu des séances de travail avec les autorités régionales. Suite à ces séances, la commune a décidé d'octroyer un site pour la construction du LPA.

Aspects négatifs du sous projet

Les impacts négatifs du LPA les risques d'accidents (blessures) pour les travailleurs des différents chantiers, les risques de contamination divers suite à la manipulation des produits et expérimentations diverses (eau, sol, etc.). Toutefois, ces impacts peuvent être évités, fortement réduits ou même supprimés par la mise en place de mesures appropriées. Sur cette base, la situation « avec sous projet » doit être privilégiée au regard des avantages qu'elle peut procurer sur le plan environnemental et socio-économique.

Aspects positifs du sous projet

Les avantages attendus de ce sous projet se traduiront entre autres par des créations d'emplois, la dissémination de compétences opérationnelles en agriculture, l'amélioration des conditions de travail,

, Amélioration des conditions de travail des enseignants et des élèves, Amélioration du système éducatif et contribution à l'atteinte des ODD, Amélioration de l'alimentation en eau potable dans le LPA, Amélioration de l'hygiène en milieu scolaire, Embellissement et valorisation des sites d'implantation des infrastructures . Sur le plan qualitatif, les étudiants qualifiés auront tous été initiés à la recherche dans les domaines d'activités agricoles. Ils auront en plus des connaissances pour élaborer des projets de développement ou des projets d'entreprise. La formation continue permettra aux apprenants d'être informés des nouvelles applications et d'acquérir de nouvelles compétences dans leur domaine d'intérêt.

Tableau 23:synthèse des options

Varia nte	Description de l'option	Enjeux socioéconomiques	Enjeux environnementaux
Situation Sans projet	L'option « pas de projet » signifierait que le statut quo subsiste, que les contraintes telles qu'elles se présentent continuent à savoir: i) l'insuffisance des capacités de l'EFPT en terme d'infrastructures ; ii) le faible déploiement du dispositif auprès des populations rurales ; iii) l'absence de diversification des filières et leur faible adaptation au besoins de l'économie ; iv) le faible encadrement pédagogique ; v) le manque de formation pédagogique de la majorité des formateurs ; vi) la faible insertion des formés ; vii) l'insuffisance des manuels scolaires et des équipements ; viii) la multiplicité des tutelles administratives et ix) la nonstimulation de l'inscription des filles dans les filières techniques et industrielles.	En termes socio-économiques, la non-réalisation du projet se traduirait essentiellement par un ensemble de manques à gagner pour le système éducatif nigérien et, à l'économie nationale. Il a été constaté que les conditions actuelles de cet établissement ne permettent pas de garantir une formation de qualité dans les filières techniques et industrielles au Niger dans un monde compétitif à cause non seulement de l'insuffisance et la vétusté des infrastructures d'accueil d'une part, mais aussi de l'insuffisance des manuels scolaires et des équipements encadrement d'autre part. Dans ces conditions et, pour améliorer l'efficacité de l'EFPT et, offrir une main d'œuvre qualifiée dans le cadre d'une exploitation rationnelle des ressources minière, les actions du projet sont donc indispensables pour s'attaquer aux innombrables carences techniques et aller vers plus de productivité, de rentabilité et surtout des moyens d'existence durables. L'alternative sans projet, implique en définitive que les élèves travaillant aujourd'hui au niveau de l'ancien établissement du CFPT continuent à y exercer leur activité dans leurs conditions actuelles. Cette alternative a été éliminée lors de la formulation du projet qui a précédé cette étude d'impact. En effet, l'état du Niger a exprimé sa volonté de développer les formations professionnelles à travers les réformes engagées dans ce secteur.	Du point de vue environnemental, l'option « sans projet », qui consiste à ne pas développer le projet, sera sans impact négatif sur le milieu biophysique et humain. En termes environnementaux : Les principaux impacts environnementaux ou sociaux négatifs du projet qui seraient évités en cas de non-réalisation sont (i) destruction de la végétation, la perte de foncier, l'altération de la qualité de l'air, les risques de santé et sécurité au travail, risque de propagation des IST VIH/SIDA etc. Cette variante est celle qui perturbe le moins le milieu humain.

Varia	Description de l'option	Enjeux socioéconomiques	Enjeux environnementaux
nte			
	Le projet vise à relever l'offre de	En termes socio-économiques, la réalisation du projet	La variante retenue pour la délocalisation du LPA au lieu de
	formation aux plans quantitatif et	permettra de :	l'emplacement actuel a été effectué lors de la formulation du
	qualitatif et à adapter les filières	En termes d'économie : le projet va créer de nouvelles	projet.
	aux besoins de l'économie	opportunités génératrices de revenu à deux niveaux :	Le site a été identifié depuis plus de deux ans et octroyé par la
	nationale et du marché du travail.	la création d'emplois directs et indirects aussi bien en	mairie de Guidimouni. Il présente effectivement l'avantage
	La solution alternative pour la	phase de construction qu'en phase d'exploitation.	d'être proche de la ville, et en aval de cette dernière. Ce site
	réalisation du projet a été choisie	Pendant la phase de construction, le projet permettra	semble emporter l'adhésion des parties prenantes, aucun site
	du fait de l'importance de la forte	la création d'emplois et de revenus financiers pour	alternatif n'a été proposé.
	croissance des perspectives économiques et de	ouvriers locaux, pendant le déroulement des travaux. Le recrutement de la main d'œuvre se fera	Devant l'impossibilité de revenir en arrière, la construction se fera sur ce site.
	développement dans tous les	essentiellement au niveau local. En phase	En termes environnementaux: Les principaux impacts
	secteurs de l'économie	d'exploitation, les employés permanents seront logés	environnementaux ou sociaux négatifs qui découleront du
	nigérienne qui nécessite une	et auront sans doute un impact socio-économique	développement du projet sont : les émissions
L.	adéquation possible entre la	positif à l'échelle locale. De plus, pendant cette	atmosphériques, la destruction de la végétation, les risques de
oje	formation professionnelle et	période, les petites et moyennes entreprises locales	conflit liés au recrutement de la main d'œuvre, les risques de
pr .	technique et, l'emploi.	peuvent se créer. Ce qui permettra de développer les	contamination du sol et du sous-sol, les risques de dégradation
\ \	De plus, les investissements	activités industrielles dans cette ville.	des mœurs, les risques de maladies pulmonaires chez les
n a	projetés s'adaptent avec la	En termes d'encadrement professionnels et techniques	travailleurs, les risques d'incendie et, les risques de baisse de
Situation avec projet	politique du gouvernement en	: le projet améliora les conditions d'encadrement et	vue suite à l'exposition aux éclats de lumière
itu:	matière d'Enseignement et de	d'hébergement des étudiants et du corps administratif	La mise en œuvre du projet engendrera des impacts négatifs
S	Formation Professionnelle et	à travers la construction des nouvelles infrastructures	inévitables sur les plans environnemental et social, dont
	Technique qui va offrir des	en quantité et en qualité d'une part et, garantira la	l'importance varie de
	nouvelles perspectives aux	disponibilité des manuels scolaires et des équipements	mineure (ex : bruit temporaire) à moyenne, notamment en ce
	jeunes, mais aussi aux adultes	didactiques de qualité.	qui concerne la perte de végétation et les risques pour la santé
	salariés ou non, pour leur avenir	En termes de satisfaction pour l'état : le projet	et la sécurité.
	et celui du pays.	impactera positivement la demande publique en	Toutefois, ces impacts sont jugés acceptables au regard des
	Enfin, le site choisi a eu l'adhésion des parties prenantes,	renforçant les capacités de l'EFPT en termes d'infrastructures ; améliorant le niveau le	bénéfices socio-économiques significatifs attendus, en particulier le renforcement de la formation professionnelle et
	aucun site alternatif n'a été	d'encadrement pédagogique, diversifiant les filières	la création d'emplois pour les jeunes.
	proposé.	aux besoins de l'économie ; le manque de formation	La faisabilité de cette alternative est donc conditionnée par
	propose.	pédagogique de la majorité des formateurs ;	l'engagement ferme à mettre en œuvre de manière rigoureuse
		rehaussant l'insertion des formés	et financée l'ensemble des mesures d'atténuation et de
		; stimulera l'inscription des filles dans les filières	compensation détaillées dans le Plan de Gestion
		techniques et industrielles.	Environnementale et Sociale (PGES).
	<u> </u>	* · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

L'analyse comparative des options a conduit à retenir l'alternative « avec projet ». Cette décision est justifiée par les bénéfices socio-économiques et stratégiques significatifs qui l'emportent sur les impacts négatifs, lesquels sont jugés gérables par la mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES).

Les principaux arguments en faveur de la réalisation du projet sont les suivants :

- Création d'emplois et de revenus directs: Le projet générera de nouvelles opportunités de revenus en créant des emplois directs et indirects, tant pendant la phase de construction que lors de la phase d'exploitation. La phase de construction, en particulier, offrira des emplois et des revenus financiers aux ouvriers locaux.
- Renforcement des capacités de la formation professionnelle : La construction du LPA permettra d'améliorer significativement les conditions d'encadrement et d'hébergement pour les étudiants et le personnel. Le projet garantira la disponibilité de manuels scolaires et d'équipements didactiques de qualité, renforçant ainsi les capacités globales de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) au Niger.
- **Stimulation de l'économie locale** : Au-delà de l'emploi direct, le projet favorisera la création de petites et moyennes entreprises locales et contribuera au développement des activités dans la ville.
- Alignement avec les politiques nationales et bénéfices sociaux : Le projet répond à la volonté de l'État de développer la formation professionnelle en adaptant les filières aux besoins de l'économie. De plus, il présente un bénéfice social important en visant à stimuler l'inscription des filles dans les filières techniques et industrielles.

VI. CONSULTATIONS PUBLIQUES

Introduction

Dans le cadre de l'EIES pour la construction du lycée professionnel agricole de Dosso, l'équipe du consultant a organisé une série de rencontres avec les autorités administratives et coutumières et les services techniques ainsi que des consultations publiques avec les populations riveraines de Bélandé localité qui abrite l'infrastructure. Les personnes rencontrées sont les responsables des structures déconcentrées (Gouvernorat, mairie, préfecture, services techniques) et les populations de Belandé en assemblées villageoises. Au total treize (13) responsables des structures déconcentrées de Bélandé et Dosso (dont 03 femmes) et plus de 53 personnes (dont 13 femmes) du village de Bélandé.

Les consultations publiques ont été organisées à traves deux types de rencontres :

(a) Les rencontres institutionnelles

La mission a consisté en des rencontres d'information générale avec les acteurs institutionnels (les autorités locales, les services techniques déconcentrés) pour recueillir leurs avis, préoccupations et suggestions par rapport au projet.

Le vendredi 27 juin 2025, les membres de la mission d'EIES, se sont réunis avec les autorités administratives de la Région de Dosso, celles de la commune rurale de Falmeye ainsi que des responsables des services techniques départementaux pour échanger sur ledit projet.



Photo 6:Entretien avec la Direction régionale de l'industrie et de l'entreprenariat des jeunes de Dosso

(b) Les consultations avec les populations locales

Les consultations publiques ont été organisées à Bélandé.

Les thèmes développés ont été articulés autour du statut foncier du site, des activités qui y sont réalisées, de la construction du lycée professionnel agricole et des perceptions que ces populations ont de cette initiative.



Photo 7: Consultation publique à Bélandé

Pour chaque audience des débats ont été engagés au terme desquels, des PV ont été dressés et signés par le chef de village (voir annexe).

A l'issue des échanges, les points clés à retenir sont les suivants :

Avantages de la construction du Lycée professionnel agricole

- Pour les acteurs institutionnels comme pour les populations, la création du LPA est une bonne nouvelle.
- Le LPA sera accueilli sur un site d'une superficie de 100 hectares déjà clôturé a été retenu à Bélandé. Ce site appartenait initialement au Ministère de l'Agriculture depuis 1973. Ce dernier l'a rétrocédé ensuite au Ministère de l'enseignement professionnel et technique en 2018 pour accueillir le Centre de formation des jeunes agriculteurs (CFJA). Ce centre, qui ne mène aucune activité depuis deux ans, sera remplacé par le LPA.

Doutes/inquiétudes

- (a) La crainte d'arrêt de la formation des jeunes sans diplôme dans le CFJA du fait de la création du LPA hante les esprits. Ce dernier est ainsi perçu comme une structure rivale du premier ;
- (c) Les populations expriment la crainte de conflits potentiels avec les élèves ;

Suggestions et recommandations

- (a) Mettre les moyens nécessaires pour le bon fonctionnement du Lycée ;
- (b) Impliquer les autorités locales dans la phase d'exécution des travaux ;
- (c) Recourir à la main d'œuvre et aux entreprises locales dans la conduite des travaux ;

Quelques propositions de solutions

« Construire le LPA et garder le CFJA en l'état afin qu'il continue à former les jeunes sans diplôme »

Conclusion

Les acteurs et parties prenantes ont été informées et sensibilisés à travers des réunions et des séances de consultation. Cette dernière a permis la prise en compte des avis, des perceptions, des attentes et des préoccupations de l'ensemble des

Avis général sur le projet

De manière générale, le projet a été très bien accueilli par l'ensemble des acteurs rencontrés lors des consultations publiques et des échanges avec les autorités administratives. Pour les acteurs locaux et les bénéficiaires, il présente plusieurs avantages majeurs, notamment l'accès à des technologies de transformation des produits agricoles, le développement des filières maraîchères, l'amélioration de la qualité et de la compétitivité de la production agricole, la création d'emplois, ainsi que le renforcement du développement socio-économique local.

Cependant, certaines préoccupations et craintes ont également été soulevées. Elles portent principalement sur le respect des engagements initiaux, en particulier ceux formulés oralement au

lancement du projet, la protection de l'environnement, les risques d'expropriation des terres réhabilitées, ainsi que la non-prise en compte suffisante des impacts sociaux et environnementaux lors de la mise en œuvre des travaux.

Afin de répondre à ces inquiétudes et d'assurer le bon déroulement des activités, le projet veillera à mettre en place une stratégie cohérente d'information, d'éducation et de communication (IEC). Cette approche favorisera l'adhésion des communautés locales, renforcera leur engagement et consolidera la relation de confiance avec les différentes parties prenantes.

En complément, il est recommandé d'élaborer un plan de suivi spécifique des résultats issus des consultations publiques. Ce plan permettra de suivre l'évolution des perceptions, de répondre de manière proactive aux attentes exprimées, et d'adapter les interventions du projet tout au long de sa mise en œuvre.

Tableau 24: Synthèse des consultations publiques LPA Dosso

Les points abordés par le	Les préoccupations exprimées	Les suggestions	Les réponses apportées par			
consultant	par les personnes consultées	recommandées par les	l'équipe du consultant			
		personnes consultées				
Consultations des acteurs i	Consultations des acteurs institutionnels (Directions Régionales du Commerce/Industrie Dosso, de l'Enseignement					
Professionnel et Technique,	, de l'Education Nationale et de l'.	Alphabétisation, Staff CFJA	<mark>A Bélandé)</mark>			
- Les objectifs du projet de	- Le Centre de formation des	- Approcher les autorités	- Le but des consultations et			
création du LPA de	jeunes agriculteurs (CFJA) ne	administratives et	de s'assurer que le site est			
Bélandé ;	mène aucune activité depuis	coutumières pour	disponible et qu'il n'existe			
- Les enjeux de ce projet	deux ans ; il devra être remplacé	s'assurer leur soutien tout	pas de problème autour du			
pour le développement	par le LPA;	au long du processus; -	terrain qui lui a été affecté			
socio-économique de la	0 0	Sensibiliser les	- Pour que le projet puisse être			
commune de Falmey et de la			exécuté convenablement, il			
Région de Dosso;	pas associées au stade initial du	* *	-			
- Les caractéristiques et le	1 3	de la mise en œuvre du	institutionnels s'investissent			
statut du site affecté au LPA	- Nécessité d'un	projet	pleinement dans le processus			
de Bélandé	accompagnement du projet par		de mise en œuvre			
	les autorités					
	administratives/coutumières					
Consultation publiques des	acteurs locaux : Chef de village d	e Belande, population du vi	llage de Bélandé)			

- Les objectifs du projet PIDAJ
- Le statut du terrain affecté à la construction du LPA;
- Les activités à réaliser sur le site dans le cadre du projet ;
- Les perceptions/ attentes des populations vis-à-vis du projet
- Crainte d'arrêt de la formation des jeunes déscolarisés par le CFJA du fait de la création du LPA; Ce dernier est ainsi perçu comme une structure rivale du premier;
- Crainte de conflits potentiels avec les élèves :
- Préoccupations liées au recours à une main-d'œuvre non locale ;
- Maintenir le CFJA malgré la création du LPA afin que la formation des déscolarisés ne soit pas interrompue;
- Mettre les moyens nécessaires pour le bon fonctionnement du Lycée;
 Impliquer les autorités locales dans la phase
- Prioriser la maind'œuvre locale dans le recrutement ;

d'exécution des travaux :

- L'intérêt du projet est de former les jeunes et de les appuyer pour développer une agriculture vraiment moderne Il n'y a pas de rivalité entre le LPA et le CFJA. Même si ce dernier disparaît à Bélandé, il y a d'autres structures qui forment les déscolarisés dans la commune de Falmey;
- Pour profiter au mieux du recrutement de la maind'œuvre locale, la population devra prendre les devants en créant un comité qui va négocier avec l'entrepreneur afin d'obtenir un quota pour les postes non qualifiés;
- Ce qui est attendu des populations bénéficiaires, c'est de soutenir la mise en œuvre afin que la commune puisse en tirer le plus grand bénéfice

VII. PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES)

Ce chapitre présente l'ensemble des mesures préconisées pour prévenir, réduire et compenser les impacts négatifs potentiels du projet de construction du Lycée Professionnel Agricole (LPA), tout en bonifiant ses impacts positifs. La stratégie d'intervention est fondée sur la **hiérarchie d'atténuation**, qui priorise les actions comme suit :

- 1. **Éviter** : Modifier la conception du sous projet pour éliminer complètement un impact.
- 2. **Minimiser** : Réduire l'ampleur, la durée ou l'intensité d'un impact inévitable.
- 3. **Atténuer / Remettre en état** : Mettre en œuvre des actions pour réparer ou restaurer les milieux affectés pendant et après les travaux.
- 4. Compenser : Proposer des mesures compensatoires pour les impacts résiduels significatifs

7.1. Mesures d'ordre général

Les mesures d'ordre général qui seront mises en œuvre dans le cadre de l'atténuation des impacts du sous-projet sont :

- ✓ Inclure dans les documents d'appels d'offre (DAO), toutes les mesures environnementales prévues dans le présent rapport d'ÉIES, pour engager la responsabilité des entreprises contractantes,
- ✓ Préparer un plan de gestion environnementale et sociale spécifique pour le chantier (PGES chantier) et le soumettre pour examen et approbation au Bureau National d'Évaluation environnementale ;
- ✓ Obtenir toutes les autorisations nécessaires (exploitation de l'eau, abattage des arbres, etc.) avant le démarrage des travaux ;
- ✓ Informer et impliquer les populations riveraines y compris tous les autres acteurs avant le démarrage des travaux ;
- ✓ Clôturer et mettre en place un dispositif d'accès des chantiers ;
- ✓ Élaborer et faire appliquer un plan de circulation au niveau des chantiers ;
- ✓ Prioriser les populations riveraines lors du recrutement de la main d'œuvre locale ;
- ✓ Communiquer les informations issues des PGES-Chantiers aux autorités locales ainsi qu'à toutes les parties prenantes directement impliquées dans la mise en œuvre du sous-projet ;
- ✓ Exiger des entreprises une discrimination positive dans le recrutement de la main d'œuvre non qualifiée en favorisant celui des locaux (y compris les femmes).

7.2. Mesures d'ordre spécifique

7.2.1. Mesures en phase de construction

Mesures sur le milieu Biophysique

Mesures sur la qualité de l'air

Dans le but de réduire l'altération de la qualité de l'air en phase de construction, l'accent sera surtout mis sur la dispersion des poussières durant les travaux de nettoyage du site et de creusement des fondations. Afin, de limiter l'altération de la qualité de l'air dans les zones des activités et, de leurs effets sur le personnel et les populations riveraines, les mesures suivantes seront mises en œuvre. Il s'agit de :

Minimiser:

- ✓ Limiter la vitesse des camions sur le chantier ;
- ✓ Procéder au réglage correct et à l'entretien des machines et des engins ;
- ✓ Exiger la couverture obligatoire des camions de transport de matériaux par des bâches
- ✓ Arroser les surfaces de travail :

Atténuer :

✓ Entretenir les engins et véhicules (changement des éléments filtrants, visites techniques) afin d'assurer un bon état de fonctionnement.

Mesures concernant le milieu socio-économique

a) Impacts sur la santé (travailleurs et communautés)

Par rapport à la santé du personnel et des communautés riveraines, les actions suivantes seront menées:

Minimiser:

- ✓ Mettre à disposition et imposer le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) à tous les travailleurs (casques, gants, masques, etc.)
- ✓ Délimiter et contrôler l'accès au chantier pour éviter les intrusions et les accidents impliquant les riverains.
- ✓ Sensibiliser les opérateurs d'engins à la conduite sécuritaire et éviter les chargements hors gabarits

Atténuer / Gérer :

- ✓ Organiser des formations et sensibilisations périodiques pour les travailleurs sur l'hygiène et la sécurité au travail
- ✓ Mettre en place une boîte à pharmacie et du matériel de premier secours sur le site.
- ✓ Mettre en œuvre un Plan Hygiène/Sécurité détaillé,
- ✓ Elaborer des Procédures d'intervention d'urgence en cas d'accident ;

✓

b) Mesures concernant la sécurité

Par rapport à la sécurité du personnel, les mesures portent sur l'élaboration d'un Plan d'Action Sécurité comprenant :

- 1. Phase de Conception : intégrer un spécialiste HSE dans cette phase pour éliminer les risques à la source
- 2. Phase de Préparation / Construction : (i) proposer des mesures de protection collective, (ii) instaurer le Quart d'heure sécurité" quotidien et un **protocole d'accueil sécurité systématique** pour tout nouvel arrivant, (iii) exiger le **"Permis de Travail"** pour toute tâche à haut risque, (iv) planifier et tracer des séances de formation et sensibilisation, (v) planifier et gérer les interactions avec les riverains, disposer des EPI en quantité et qualité suffisante, (vi) Privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit.
- 3. Mettre en place une permanence à l'entrée et renforcer le dispositif sécuritaire au niveau du chantier des trayaux du LPA de Dosso.

d) Impact sur le GENRE

- Mesures de mitigation proposées :
 - Développer un programme de sensibilisation et de prévention sur les VBG, la santé sexuelle et le consentement, destiné aux étudiants et au personnel des deux établissements (CFJAet LPA).
 - Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) coordonné, confidentiel, accessible et sûr pour les victimes de VBG, incluant un référencement clair vers des services de prise en charge.
 - Établir un partenariat formel avec des ONG locales ou des centres de santé spécialisés dans la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de VBG.

7.2.2. Mesures en phase d'exploitation

Mesures sur le milieu biophysique

a) Mesures concernant sur la qualité de l'air

- ✓ Assurer une bonne ventilation et un nettoyage quotidien des bâtiments et ateliers.
- ✓ Limiter la consommation d'énergie et éviter le brûlage des déchets à l'air libre, notamment les plastiques.

Il s'agit de mettre en œuvre des techniques de prévention et de maîtrise des émissions pour réduire les émissions de polluants atmosphériques (poussières, de CO, CO2, NOx, SO2 etc..).

b) Mesures sur le sol

Mesures visant la prévention des risques de pollution des sols et des eaux par les déchets générés par l'établissement

Pour prévenir les nuisances environnementales et sanitaires des déchets générés par l'exploitation de de l'établissement :

- ✓ Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets pour l'ensemble du LPA.
- ✓ Installer des bacs de tri et de récupération des déchets (domestiques, dangereux, recyclables) à la source.
- ✓ Construire un local de stockage des déchets sécurisé et accessible pour faciliter leur évacuation.
- ✓ Réduire drastiquement le besoin en pesticides, engrais et herbicides chimiques et **mettre en** place l'agroécologie et la lutte intégrée comme principes pédagogiques et pratiques pour éviter la pollution des sols et e lessivage des nutriments vers les nappes phréatiques
- ✓ Aménager une aire de compostage pour traiter 100% des déchets verts), des résidus de culture, et des déchets alimentaires

c) Mesures sur les ressources en eau

Afin de réduire les risques de contamination des nappes alluviales en présence ainsi que des plans d'eau qui peuvent se former pendant la saison des pluies, il y a lieu de :

Minimiser:

- ✓ Mettre en place un système adéquat de collecte, de stockage et, d'élimination des déchets solides et liquides;
- ✓ Assurer une gestion écologique des déchets (solides et liquides) ;
- ✓ Sensibiliser le personnel de travaux sur la gestion des déchets ;

d) Mesures sur les ressources végétales

Afin de compenser la perte des arbres coupés, il y a lieu de :

- ✓ Mesures de compensation :
 - O Plantation des arbres d'ombrage et d'embellissement pour améliorer le cadre de vie ;
 - o Réaliser une plantation périmètre de protection

✓ Mesures de mitigation proposes :

- o Réaliser une plantation périmètre de protection
- o Prévoir un total de 1000 arbres à planter

Mesures sur le milieu socio-économique

a) Mesures sur la santé au sein du LPA

En matière de santé, les mesures devraient notamment concernées :

- ✓ Rendre obligatoire l'utilisation des EPI (masques, gants, bottes, etc.) pour les apprenants lors des travaux pratiques dans les ateliers
- ✓ Élaborer, afficher et faire respecter des consignes de sécurité claires dans tous les locaux techniques et ateliers

b) Mesures concernant la sécurité

Sécurité générale de l'établissement :

- ✓ Mettre en place un système de contrôle à l'entrée principale pour identifier les visiteurs et clôturé le périmètre pour éviter les intrusions
- ✓ Assurer un éclairage suffisant des zones clés la nuit
- ✓ Afficher des numéros d'urgence en cas d'accident grave, d'intrusion malveillante.

Ateliers et Engins Agricoles

- ✓ Obliger et contrôler le port d'EPI dans les ateliers et lors de l'utilisation des machines,
- ✓ Maintenir les ateliers propres et bien rangés

Productions Végétales et Produits Chimiques

- ✓ Stocker tous les produits phytosanitaires (pesticides, herbicides) et les engrais dans un local spécifique, fermé à clé, ventilé et sur sol étanche avec un bac de rétention ;
- ✓ Préparer et manipuler les produits dans une aire dédiée avec des EPI spécifiques (combinaison, masque, gants résistants aux produits chimiques).
- ✓ Mettre en place une procédure claire pour l'élimination et la gestion des déchets dangereux,
- ✓ Afficher des pictogrammes de Danger et Risque sur la porte du local de stockage et rendre disponible et accessible les fiches de données de sécurité (FDS) de chaque produit.

Productions Animales et Biosécurité:

- ✓ Mettre en place un protocole d'hygiène strict à l'entrée des bâtiments d'élevage,
 ✓ Former les élèves et le personnel aux techniques de manipulation pour éviter les coups ou les écrasements, en particulier avec les gros animaux,
- ✓ Stocker les médicaments vétérinaires dans un endroit sécurisé et collecter les déchets des soins dans des dispositifs appropriés.
- Sensibiliser en permanence les élèves aux risques de maladies transmissibles de l'animal à l'homme (zoonoses) et aux mesures d'hygiène de base pour les prévenir (lavage des mains après tout contact avec les animaux ou leur environnement).
 - Mettre en place une permanence à l'entrée et renforcer le dispositif sécuritaire dans et autour du LPA de Dosso

c. Mesures de mitigations proposées concernant le VBG :

- a. Développer un programme conjoint de sensibilisation et de prévention sur les VBG, la santé sexuelle et le consentement, destiné aux étudiants et au personnel des deux établissements (LPA et CFJA).
- b. Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) coordonné, confidentiel, accessible et sûr pour les victimes de VBG, incluant un référencement clair vers des services de prise en charge.
- c. Établir un partenariat formel avec des ONG locales ou des centres de santé spécialisés dans la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de VBG.

7.3 Caractérisation des impacts résiduels

L'impact résiduel est l'impact qui demeure après la mise en œuvre de toutes les mesures d'atténuation et de compensation prévues. L'objectif du PGES est de s'assurer que ces impacts résiduels sont à un niveau acceptable.

- Qualité de l'air (poussières et gaz) Après la mise en œuvre des mesures d'arrosage régulier des pistes et de maintenance rigoureuse des engins, l'impact résiduel sur la qualité de l'air sera **temporaire** (limité à la durée des travaux), localisé (circonscrit au chantier et à ses abords immédiats) et d'importance jugée mineure.
- Perte de couvert végétal et de biodiversité La coupe dau moins 250 pieds d'arbres constitue un impact négatif permanent sur le site même du projet. Cependant, grâce au programme de reboisement compensatoire ambitieux (plantation d'une ceinture verte et de protection périmétrale), l'impact résiduel à l'échelle locale est considéré comme positif à long terme, contribuant à l'amélioration du couvert végétal global de la zone. L'impact négatif direct sur l'emprise du site est donc compensé.
- Pollution des sols et des eaux Avec la mise en place d'un plan de gestion des déchets rigoureux, de zones de maintenance étanches et de procédures d'urgence en cas de déversement accidentel, le risque de pollution majeure est fortement réduit. L'impact résiduel potentiel est qualifié de faible, ponctuel et d'importance mineure.

- Santé et sécurité des travailleurs et des communautés Même avec des mesures de sécurité strictes, le risque zéro n'existe pas sur un chantier. Cependant, l'application rigoureuse du port des EPI, des formations et des plans de circulation réduira considérablement la probabilité d'accidents. L'impact résiduel est jugé faible et d'importance mineure.
- Risques sociaux (VBG/EAS/HS, conflits) Grâce à la priorisation de l'emploi local, à la mise en œuvre d'un code de conduite strict et à l'établissement d'un mécanisme de gestion des plaintes fonctionnel, les risques de conflits et de violences basées sur le genre sont fortement atténués. L'impact social résiduel est considéré comme faible, localisé et d'importance mineure.
- Occupation permanente du sol L'occupation des 6 hectares de terrain pour la construction du LPA est un impact permanent, ponctuel et d'importance moyenne, car il modifie définitivement l'usage du sol. Cependant, cet impact est jugé acceptable au vu de la vocation d'utilité publique du projet et du fait que le terrain n'était pas utilisé pour des activités agricoles ou pastorales structurées.

Synthèse des impacts et de mesures

Le tableau 25 dessous présente la synthèse des impacts et des mesures du sous projet.

Tableau 25 : synthèse des impacts et des mesures du sous projet

Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation
u impacts		Phase de construction	
Air	Travaux d'ouverture et de débroussaillage dans les zones de travail Fonctionnement de la machinerie de chantier	Perturbation de la qualité de l'air suite à l'émission de poussière et gaz d'échappement des engins de chantier	 Minimiser: ✓ Limiter la vitesse des camions sur le chantier; ✓ Procéder au réglage correct et à l'entretien des machines et des engins; ✓ Exiger la couverture obligatoire des camions de transport de matériaux par des bâches ✓ Arroser les surfaces de travail; Atténuer: Entretenir les engins et véhicules (changement des éléments filtrants, visites techniques) afin d'assurer un bon état de fonctionnement.
Santé	Emissions de poussière Présence du personnel des chantiers	Risques de maladies respiratoires.	 Minimiser: Mettre à disposition et imposer le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) à tous les travailleurs (casques, gants, masques, etc.) Délimiter et contrôler l'accès au chantier pour éviter les intrusions et les accidents impliquant les riverains. Sensibiliser les opérateurs d'engins à la conduite sécuritaire et éviter les chargements hors gabarits Atténuer / Gérer : Organiser des formations et sensibilisations périodiques pour les travailleurs sur l'hygiène et la sécurité au travail Mettre en place une boîte à pharmacie et du matériel de premier secours sur le site. Elaborer des Procédures d'intervention d'urgence en cas d'accident ;

Sécurité	Travaux de construction Recrutement de la main d'œuvre locale	Risques des blessures et d'accidents Risques des conflits entre les populations riveraines et les travailleurs	 Phase de Conception: intégrer un spécialiste HSE dans cette phase pour éliminer les risques à la source Phase de Préparation / Construction: (i) proposer des mesures de protection collective, (ii) instaurer le Quart d'heure sécurité" quotidien et un protocole d'accueil sécurité systématique pour tout nouvel arrivant, (iii) exiger le "Permis de Travail" pour toute tâche à haut risque, (iv) planifier et tracer des séances de formation et sensibilisation, (v) planifier et gérer les interactions avec les riverains, disposer des EPI en quantité et qualité suffisante, (vi) Privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit. Mettre en place une permanence à l'entrée et renforcer le dispsoitif sécuritaire dans et autour du LPA
	Excursions des bandits armés	Perte en matériel et en vies humaines	Récrutement des gardiens et mettre en place un service de gardiennage
Phase d'Explo	itation		
Air	Exploitation des ateliers Fonctionnement du groupe électrogène Incinération des déchets	Pollution de l'air	 a) Mesures concernant sur la qualité de l'air ✓ Assurer une bonne ventilation et un nettoyage quotidien des bâtiments et ateliers. ✓ Limiter la consommation d'énergie et éviter le brûlage des déchets à l'air libre, notamment les plastiques. Il s'agit de mettre en œuvre des techniques de prévention et de maîtrise des émissions pour réduire les émissions de polluants atmosphériques (poussières, de CO, CO2, NOx, SO2 etc).
Sol	Production des déchets divers liés à l'exploitation de la cité	Pollution du sol	Pour prévenir les nuisances environnementales et sanitaires des déchets générés par l'exploitation de de l'établissement : • Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets pour l'ensemble du LPA.
EAU	Déversements des rejets d'eaux usées domestiques, des fuites d'hydrocarbures, des rejets issus de l'entretien	Risque de contamination de Nappes superficielles	 Installer des bacs de tri et de récupération des déchets (domestiques, dangereux, recyclables) à la source. Construire un local de stockage des déchets sécurisé et accessible pour faciliter leur évacuation.

	des machines et autres déchets dangereux. Déversements des rejets d'eaux usées domestiques, des fuites d'hydrocarbures, des rejets issus de l'entretien des machines et autres déchets dangereux.	Risque de contamination de nappes	 Réduire drastiquement le besoin en pesticides, engrais et herbicides chimiques et mettre en place l'agroécologie et la lutte intégrée comme principes pédagogiques et pratiques pour éviter la pollution des sols et e lessivage des nutriments vers les nappes phréatiques Aménager une aire de compostage pour traiter 100% des déchets verts), des résidus de culture, et des déchets alimentaires
Végétation	Travaux ce débroussage	Dégradation et déflation du sol	Mesures sur les ressources végétales Afin de compenser la perte des arbres coupés, il y a lieu de : ✓ Mesures de compensation : ○ Plantation des arbres d'ombrage et d'embellissement pour améliorer le cadre de vie ; ○ Réaliser une plantation périmètre de protection ✓ Mesures de mitigation proposes : ○ Réaliser une plantation périmètre de protection ○ Prévoir un total de 1000 arbres à planter
Santé	Cohabitation entre les populations riveraines, les étudiants, les enseignants et, le personnel employé	Hausse de la fréquence des MST, y compris le VIH/Sia	 Organiser des séances régulières d'information et de sensibilisation pour les élèves et le personnel sur les IST/VIH-SIDA Rendre obligatoire l'utilisation des EPI (masques, gants, bottes, etc.) pour les apprenants lors des travaux pratiques dans les ateliers Élaborer, afficher et faire respecter des consignes de sécurité claires dans tous les locaux techniques et ateliers •
Sécurité	TP au niveau des ateliers	Risques de maladies professionnelles	Sécurité générale de l'établissement : - Mettre en place un système de contrôle à l'entrée principale pour identifier les visiteurs et clôturé le périmètre pour éviter les intrusions - Assurer un éclairage suffisant des zones clés la nuit - Afficher des numéros d'urgence en cas d'accident grave, d'intrusion malveillante etc Ateliers et Engins Agricoles - Obliger et contrôler le port d'EPI dans les ateliers et lors de l'utilisation des machines, - Maintenir les ateliers propres et bien rangés Productions Végétales et Produits Chimiques

			- Stocker tous les produits phytosanitaires (pesticides, herbicides) et les engrais dans un local spécifique, fermé à clé, ventilé et sur sol étanche avec un bac de rétention; Préparer et manipuler les produits dans une aire dédiée avec des EPI spécifiques (combinaison, masque, gants résistants aux produits
	Excursions des bandits armés	Perte en matériel et en vies humaines	Récrutement des gardiens et mettre en place un service de gardiennage
VBG	Cohabitation	Risque de BVG	Mesures de mitigations proposées concernant le VBG : ✓ Développer un programme conjoint de sensibilisation et de prévention sur les VBG, la santé sexuelle et le consentement, destiné aux étudiants et au personnel des deux établissements (LPA et LTD). ✓ Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) coordonné, confidentiel, accessible et sûr pour les victimes de VBG, incluant un référencement clair vers des services de prise en charge. ✓ Établir un partenariat formel avec des ONG locales ou des centres de santé spécialisés dans la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de VBG.

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) s'articule autour de :

- ✓ Un programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts ;
- ✓ Un programme de surveillance environnementale ;
- ✓ Un programme de suivi environnemental ;
- ✓ Un Programme de renforcement des capacités des acteurs.

7.3. Programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts

Ce programme expose l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour atténuer, supprimer, compenser et/ou bonifier, selon le cas, les impacts négatifs et positifs du projet.

Ainsi, il décrit les éléments ci-dessous :

- ✓ Les différentes phases du projet ;
- ✓ Les éléments impactés par le projet ;
- ✓ Les caractéristiques de l'impact ;
- ✓ Les mesures d'atténuation et de bonification des impacts ;
- ✓ Les indicateurs de mise en œuvre ;
- ✓ Le délai pour l'achèvement de la mesure ;
- ✓ Les responsables de mise en œuvre ;
- ✓ Les responsables de contrôle ;
- ✓ Les coûts de mise en œuvre.

Le tableau 26 ci-après constitue le programme d'atténuation et/ou de bonification des impacts du sousprojet.

Tableau 26:Synthèse des coûts pour la mise en œuvre du PGES

Phases	Récepteurs d'impacts	Activités sources d'impact	Impacts	Mesures d'atténuation	Période de mise en œuvre	Responsables d'exécution	Indicateurs de mise en œuvre	Coût mise œuvre
Construction	Air	Travaux d'ouverture et de débroussaillage Mouvement et fonctionnement de la machinerie de chantier	Perturbation de la qualité de l'air suite à l'émission de poussière et gaz d'échappemen t des engins de chantier	Minimiser: Limiter la vitesse des camions sur le chantier; Procéder au réglage correct et à l'entretien des machines et des engins; Exiger la couverture obligatoire des camions de transport de matériaux par des bâches Arroser les surfaces de travail; Atténuer: Entretenir les engins et véhicules (changement des éléments filtrants, visites techniques) afin d'assurer un bon	Régulièrement pendant les travaux	Entreprise adjudicataire des travaux	Fréquence d'arrosage Etat des surfaces sources de poussière	PM A inclure dans le marché des travaux

			état de fonctionnement;				
Végétation (compensation et mitigation)	Travaux de préparation du site et de débroussaillage	Perte de 299 pieds arbres	Limiter au maximum la destruction directe de la végétation dans l'emprise du site, Réaliser des plantations de compensation : il s'agit des plantations de : Plantation de protection le long du mur du LPA (écartement 20X50 sur 100 ha, soit 1000 plants Plantations d'ombrage, d'embellissement et de pavoisement, le long des allées, Au total une provision de 1000 Plants (cout unitaire toute CC, de 10.000 FCFA	Au cours des travaux pendant et après les travaux	Entreprise adjudicataire des travaux ONG prestataire	Constat sur la conduite du déboisement de la végétation sur le site Nbre de plants putés	10.000.00
Santé	poussière	Risques de maladies respiratoires.	Minimiser: Mettre à disposition et imposer le port des Équipements de Protection Individuelle (EPI) à tous les	Au cours des travaux	Entreprise adjudicataire des travaux ONG prestataire	EPI mis en place	PM

	 111		
	travailleurs		
	(casques, gants,		
	masques, etc.)		
	Délimiter et		
	contrôler l'accès		
	au chantier pour		
	éviter les		
	intrusions et les		
	accidents		
	impliquant les		
	riverains.		
	Sensibiliser les		
	opérateurs		
	d'engins à la		
	conduite		
	sécuritaire et		
	éviter les		
	chargements hors		
	gabarits		
	Atténuer /		
	Gérer :		
	Organiser des		
	formations et		
	sensibilisations		
	périodiques pour		
	les travailleurs		
	sur l'hygiène et la		
	sécurité au		
	travail		
	Mettre en place		
	une boîte à		
	pharmacie et du		
	matériel de		
	premier secours		
	sur le site.		

Sécurité	Travaux de	Risques des	Phase de	Au cours des	Entreprise	Nbre	
Securite	construction	blessures et				d'accidents	6 000 000
	Recrutement	d'accidents	Conception:	travaux	adjudicataire des travaux	et/de	0 000 000
	de la main	d accidents	intégrer un				
			spécialiste HSE		ONG	personnes	
	d'œuvre locale		dans cette phase		prestataire	malades	
			pour éliminer les			enregistrés	
			risques à la			Nbre de	
			source			personnes	
			Phase de			formées	
			Préparation /			Nombre de	
			Construction : (i)			conflit	
			proposer des			enregistré	
			mesures de				
			protection				
			collective, (ii)				
			instaurer le Quart				
			d'heure sécurité"				
			quotidien et un				
			protocole				
			d'accueil				
			sécurité				
			systématique				
			pour tout nouvel				
			arrivant, (iii)				
			exiger le				
			"Permis de				
			Travail" pour				
			toute tâche à haut				
			risque, (iv)				
			planifier et tracer				
			des séances de				
			formation et				
			sensibilisation,				
			(v) planifier et				
			gérer les				
			interactions avec				

			les riverains, disposer des EPI en quantité et qualité suffisante, (vi) Privilégier le recrutement de la main-d'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit. Mettre en place une permanence à l'entrée et renforcer le dispositif sécuritaire dans et autour du LPA Sensibiliser les ouvriers et les riverains sur les risques associés: Affichage de consignes de sécurité, séances de sensibilisation avant la prise de poste de travail. Privilégier le recrutement de la main d'œuvre locale afin d'éviter le risque de conflit.				
	Excursions des bandits armés	Perte en matériel et en vies humaines	Recrutement des gardiens et mettre en place un service de gardiennage	Pendant la période des travaux	Entreprise	Au moins 4 Gardiens recrutés	10 000 000
	Exploitation des ateliers Fonctionnement du groupe	Pollution de l'air	Assurer une bonne ventilation et un nettoyage quotidien des	Au cours de l'exploitaion	L'administrati on du Lycée	Existence des poubelles de stockage;	PM

Exploitation	Air	électrogène Incinération des déchets		bâtiments et ateliers. Limiter la consommation d'énergie et éviter le brûlage des déchets à l'air libre, notamment les plastiques. Il s'agit de prendre des dispositions pour l'entretien des engins afin de réduire l'émissions pour réduire les émissions de polluants atmosphériques (poussières, de CO, CO2, NOx, SO2 etc). Doter les techniciens de surface d'EPI adéquats			Contrat avec un prestataire agréé de collecte de déchets	
	Sol	Production des déchets divers liés à l'exploitation de la cité	Pollution du sol	Mettre un dispositif de collecte et d'évacuation des déchets pour prévenir les nuisances environnementales et sanitaires des déchets générés par l'exploitation de l'établissement (achat des équipements de	Au cours de l'exploitation de la cité	L'administrati on du Lycée	Niveau d'organisatio n de la gestion des déchets Nbre de contrats d'évacuation des	3 000 000

			collecte de déchets (poubelles, charrettes, charrues, tonneaux, gants,			s isés	
des usé dor des d'h , de de des aut	eversements s rejets d'eaux ées mestiques, s fuites hydrocarbures es rejets issus l'entretien s machines et tres déchets ngereux.	Risque de contamination de Nappes	Élaborer et mettre en œuvre un plan de gestion des déchets pour l'ensemble du LPA (achat des équipements complémentaires et appui à la contractualisation avec une ONG ou un prestataire pour l'évacuation des eaux usées).	Au cours de l'exploitation de la cité	L'administratio n du Lycée	Niveau d'organisatio n de la gestion des déchets Nbre de contrats d'évacuation des Déchets formalisés	3 000 000
entre popu river étud ense perse	re les dulations dulations deraines, les dulations de dulations du	Hausse de la fréquence des MST, y compris le VIH/Sida	Organiser des séances régulières d'information et de sensibilisation pour les élèves et le personnel sur les IST/VIH-SIDA Rendre obligatoire l'utilisation des EPI (masques, gants, bottes, etc.) pour les apprenants lors des travaux pratiques dans les ateliers Élaborer, afficher et faire respecter	Au cours de l'exploitation de la cité	L'administration du Lycée	Nbre de séances d'information et de sensibilisation en matière des IST et VIH/Sida; Organisées	3000 000

			des consignes de sécurité claires dans tous les locaux techniques et ateliers				
Sécurité	TP au niveau des ateliers	Risques d'incendie Risques de maladies professionnelles	Mettre en place un système de contrôle à l'entrée principale pour identifier les visiteurs et clôturé le périmètre pour éviter les intrusions Assurer un éclairage suffisant des zones clés la nuit Afficher des numéros d'urgence en cas d'accident grave, d'intrusion malveillante etc Ateliers et Engins Agricoles Obliger et contrôler le port d'EPI dans les ateliers et lors de l'utilisation des machines,	Au cours de l'exploitation de la cité	L'administration du Lycée	Nbre de séances d'information et sensibilisation et de formation en matière de santé, d'hygiène, et de sécurité au travail organisées ; Présence des EPI au niveau des ateliers Nombre d'affiches en matière de sécurité placés	PM

			Maintenir les ateliers propres et bien rangés Productions Végétales et Produits Chimiques Stocker tous les produits phytosanitaires (pesticides, herbicides) et les engrais dans un local spécifique, fermé à clé, ventilé et sur sol étanche avec un bac de rétention; Préparer et manipuler les produits dans une aire dédiée avec des EPI spécifiques (combinaison, masque, gants résistants aux				
	Excursions des	Perte en		Pendant	Administration	Dispositif do	PM
	bandits armés	matériel et en vies humaines	gardiens et mettre en place un service de gardiennage	d'exploitation du LPA	du LPA	Dispositif de sécurité mis en place	FWI

US/GH E	NR Cohabitation	Agressions sexuelles, MST	Mesures de mitigations proposées concernant le VBG: Développer un programme conjoint de sensibilisation et de prévention sur les VBG, la santé sexuelle et le consentement, destiné aux étudiants et au personnel des deux établissements (LPA et LTD). Mettre en place un Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) coordonné, confidentiel, accessible et sûr pour les victimes de VBG, incluant un référencement clair vers des services de prise en charge. Établir un partenariat formel avec des ONG locales ou des centres de santé spécialisés dans la prise en charge médicale et psychosociale des victimes de VBG.	exploitation	Lycée	Nombre de plaintes traitées	PM, voir rapport MGP
			Total				33 000 000

Total

7.4. Programme de surveillance environnementale et sociale

Le programme de surveillance environnementale et sociale (ou contrôle), il faut entendre toutes les activités d'inspection, de contrôle et d'intervention visant à vérifier que (i) toutes les exigences et conditions en matière de protection d'environnement soient effectivement respectées avant, pendant et après les travaux ; (ii) les mesures de protection de l'environnement prescrites ou prévues soient mises en place et permettent d'atteindre les objectifs fixés ; (iii) les risques et incertitudes puissent être gérés et corrigés à temps opportun.

L'exécution de ce programme de surveillance et de suivi nécessitera la mobilisation de plusieurs acteurs dont les principaux acteurs sont la Mission de Contrôle (MdC) recrutée par le PIDAJ, le Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE) est responsable des activités de suivi environnemental et social et l'Unité de gestion du Projet. Pour le BNEE, les activités de suivi consisteront essentiellement en des missions de contrôle sur le terrain durant les phases de pré-construction et de construction.

La surveillance environnementale et sociale devra être effectuée par la Mission de Contrôle (MdC) recrutée par le PIDAJ et qui aura comme principales missions de :

- ✓ Faire respecter toutes les mesures d'atténuation courantes et particulières du projet ;
- ✓ Rappeler aux entrepreneurs leurs obligations en matière environnementale et s'assurer que celles-ci sont respectées lors de la période de construction ;
- ✓ Rédiger des rapports de surveillance environnementale tout au long des travaux :
- ✓ Inspecter les travaux et demander les correctifs appropriés le cas échéant ;
- ✓ Rédiger le compte-rendu final du programme de surveillance environnementale.

De plus, ils pourront jouer le rôle d'interface entre les populations riveraines et les entrepreneurs en cas de plaintes.

Dispositif de rapportage

Pour un meilleur suivi de la mise en œuvre du PGES, le dispositif de rapportage suivant est proposé :

- ✓ Des rapports périodiques mensuels ou circonstanciés de mise en œuvre du PGES produits par le responsable Environnement, sociale, Santé et Sécurité de l'Entreprise adjudicataire des travaux ;
- ✓ Des rapports périodiques (mensuels) de surveillance de la mise en œuvre du PGES doit être produits par la Mission de contrôle/Ingénieur Conseil ;
- ✓ Des rapports trimestriels sur les paramètres environnementaux et sociaux de la mise en œuvre du PGES et des rapports circonstanciés produits par le PIDAJ et transmis à la BAD.

Le tableau 27 fait ressortir le programme de surveillance et de suivi environnemental et social du projet.

Tableau 27: Coût du programme de surveillance environnementale et sociale

Récepteurs	Activités	Impacts	Mesures	Responsable	Acteurs de	Paramètres	Fréquence	Cout en
d'impacts	sources		d'atténuation	es	contrôle	de	de	FCFA
	d'impact			d'exécution		surveillance	surveillance	
Air	Travaux d'ouverture et de débroussailla ge Mouvement et fonctionnem ent de la machinerie de chantier	Perturbation de la qualité de l'air suite à l'émission de poussière et gaz d'échappement des engins de chantier	Limitation de la vitesse des camions sur le chantier; Maintien de moteurs des engins et véhicules en bon état de fonctionnement	Entreprise adjudicataire des travaux	Mission de Contrôle (MdC)/PIDAJ	Fréquence d'arrosage Etat des surfaces sources de poussière	1 fois par mois sur la période d'exécution du projet	
Sol	Travaux de creusement des fouilles et fondations, Production de déchets de chantier, mauvais systèmes de collecte et de gestion des déchets solides et liquides, Déversement accidentel des produits pétroliers	Déstabilisation et/ou glissement des terrains Contamination/po llutio n des sols	Stabilisation des terrains dénudés à la fin des travaux ; Mise en place un système adéquat de collecte et d'élimination des déchets de chantier ;	Entreprise adjudicatair e des travaux	Mission de Contrôle (MdC)/PIDAJ	Niveau de stabilisation des zones défigurées Présence des bacs à déchets au niveau du chantier Nbre de corridor de circulation au niveau du chantier		4 500 000

Eau	Déversement accidentel d'hydrocarbure s Rejets des déchets liquides	Risque de contamination des nappes superficielles	Mise en place d'un système adéquat de collecte et d'élimination des déchets solides et liquides des chantiers;	Entreprise adjudicatair e des travaux	Mission de Contrôle (MdC)/PIDAJ	Présence des aires de stockage de déchets sur le chantier Nombre des étanches sur le chantier		
Végétation	Travaux de préparation du site et de débroussaillag e	Coupe de 07 pieds d'arbres	Informer les services des Eaux et Forêts afin qu'ils s'assurent que le nettoyage du site se fait suivant la réglementation en vigueur;	Entreprise adjudicatair e des travaux	Mission de Contrôle (MdC)/PIDAJ /Directions des Eaux et Forets	Constat sur la conduite du déboisement de la végétation sur le site	1 fois par mois sur la période d'exécution du projet	'4 500 000
			Former et sensibiliser le personnel sur le respect de l'environnement	Entreprise adjudicatair e des travaux ONG prestataire	Mission de Contrôle (MdC)/PIDAJ	Nbre de personnes formées		
			Réaliser des plantations de mitigation, protection et ombrage	Entreprise adjudicatair e des travaux ONG prestataire	Mission de Contrôle (MdC)/PIDAJ	Nbre de plants prévus et plantés		
Santé	Emissions de poussière Présence du personnel des chantiers	Risques de maladies respiratoires.	Dotation des travailleurs de chantier en équipements de protection individuel (bottes, masques, gants)	Entreprise adjudicatair e des travaux ONG prestataire	Mission de Contrôle (MdC)/PIDAJ	EPI mis en plce		

			Fourniture d'une boite à pharmacie sur le site				
	Travaux de	Risques des	Formation et	Entreprise	Mission de	Nbre	
	construction	blessures et	sensibilisation des	adjudicatair	Contrôle	d'accidents	
Sécurité	Recrutement	d'accidents	travailleurs en	e des	(MdC)/PIDAJ	et/de	
	de la	Risques des conflits entre les	matière d'hygiène et de sécurité au travail	travaux		personnes malades	
	main d'œuvre locale	populations	; Respect de la	ONG prestataire		enregistrés	
	Excursions des	riveraines et les	réglementation en	prestataire		Nbre de	
	bandits armés	travailleurs	matière de santé &			personnes	
		Perte en vie	sécurité lors des			formées	
		humaine	travaux de chantier;			Nombre de	
			Mise en œuvre des			gardien	
			mesures spécifiques				
			d'hygiène et de				
			sécurité au travail				
TOTAL			Nombre de gardien				9.000.000
TOTAL							2.000.000

7.5. Programme de Suivi environnemental

Le suivi environnemental est un outil très important de l'accompagnement environnemental des activités du projet. Il aura pour but de mesurer les impacts réels générés par les travaux d'exploitation de la carrière et d'évaluer la performance des mesures environnementales proposées. Il s'agit donc de l'examen et de l'observation continue ou périodique du projet.

Contrairement à la surveillance environnementale et sociale qui a lieu lors des travaux, le suivi environnemental quant à lui se fait pendant les deux phases à savoir la phase de construction et la phase d'exploitation. Il est réalisé par le Bureau National d'Évaluation Environnementale (BNÉE) conformément aux dispositions de l'Arrêté n° 0099/MESU/DD/SG/BNEE/DL du 28 juin 2019 portant organisation et fonctionnement du BNEE, de ses directions nationales et déterminant les attributions de leurs responsables. En application aux dispositions de la loi ci-dessus citée, le suivi incombe aussi au promoteur du projet, ici l'Etat à travers le ministère de la formation professionnelle et technique représenté par la cellule de coordination du projet.

Le suivi consistera en des missions périodiques que le BNEE, accompagné des structures pertinentes en fonction des paramètres à suivre, effectuera pour vérifier la conformité de la mise en œuvre des mesures et de leur pertinence ou d'apprécier le comportement des composantes impactées par rapport aux mesures d'atténuation appliquées.

Les éléments essentiels qui feront l'objet de suivi dans ce cadre sont les composantes biophysiques et humaines de la zone d'impacts directs du projet dont l'évaluation des impacts s'est révélée moyenne ou majeure dans le sens négatif.

L'objectif du programme de suivi environnemental est de s'assurer que les mesures sont exécutées et appliquées selon le planning prévu.

Le tableau 28 ci-dessous présente le programme de suivi environnemental ainsi que les éléments devant faire l'objet d'un suivi ; les indicateurs de suivi, les responsabilités de suivi et ; la période de suivi.

Tableau 28 : Programme de suivi environnemental

Milieu	Composante s biophysique et humaine	Impacts	Actions de suivi	Indicateurs de suivi	Fréquence	Responsabilité	Coût FCFA
Biophysiq ue	Sol	Contamination des sols et des eaux par le rejet des déchets	Suivi de la gestion des déchets (solides et liquides)	Présence des bacs à déchets, Nbre de contrats d'évacuation des déchets formalisé	Une fois pendant les travaux et, durant toute la durée d'exploitation du projet	BNEE, Direction de l'enseignement et de la formation technique et Professionnelle, DRE/Dosso DRSP/Doss	1 500 000
	Eau	Risque de contamination des nappes superficielles	Suivi de la qualité des eaux	Fréquence de prélèvement et des mesures	Une fois pendant la phase des travaux lorsque le forage est réalisé	DRH/Dosso	2 500 000
	Végétation	Abattage de la végétation	Plantations de compensation	Nombre de plants plantés,	Une fois pendant les travaux et, durant toute la durée d'exploitation du projet	BNEE- Direction de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle, DRE/Dosso	4 200 000
Humaine	Santé et sécurité et modes de vie et valeurs sociales	Risques d'accidents de travail	Suivi des équipements de protection individuel Suivi des accidents de travail Suivi des conflits	Présence des EPI Nombre d'accidents de travail enregistrés, Présence des EPI au niveau des ateliers	1 fois sur 3 ans Trois fois	BNEE- Direction cadre de vie, Direction de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle	2 000 000

		Suivi des campagnes d'information sur les IST/VIH SIDA		
Total				10 200 000

7.6. Programme de renforcement des capacités

La mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale nécessite l'implication de plusieurs acteurs dont les rôles peuvent être différentiés selon leur niveau d'implication et leur rôle à accomplir.

L'efficacité de la prise en compte des questions environnementales et sociales dans la réalisation des activités du sous projet passe par le renforcement des capacités des acteurs impliqués.

En effet, le renforcement des capacités des acteurs est nécessaire pour assurer une bonne appréciation de la mise en œuvre des mesures prévues dans le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Il permettra d'outiller techniquement les acteurs afin qu'ils puissent valablement jouer leurs rôles.

Acteurs de mise en œuvre et du suivi-contrôle

Les acteurs de mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) sont :

- Le PIDAJ (UGP);
- Direction Générale de l'Industrie et de l'entrepreneuriat des jeunes
- Bureau national d'évaluation environnementale (BNEE);
- Direction Générale des Eaux et Forêts (DGE/F);
- Direction Générale de l'Environnement et du Développement Durable (DGE/DD);
- Direction Générale des Ressources en Eau (DGRE);
- Direction de la Santé, Sécurité au Travail (DSST);
- Services techniques de la zone (Environnement, Equipement, Hydraulique et Assainissement, Mines, Population, Inspection de Travail, etc.);
- La mairie de Dosso;
- Associations et Organisations Non Gouvernementales (ONG).

Rôles et responsabilités des acteurs

Le tableau 29 ci-dessous présente les rôles et les responsabilités des différents acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre du PGES du projet.

Tableau 29 : Rôle et responsabilité des acteurs de mise en œuvre du PGES du projet

Catégories d'acteurs	Rôles et Responsabilités
BNEE	Assurer la formation sur l'internalisation du PGES du projet, suivi contrôle de la mise en œuvre du PGES Assurer la diffusion des rapports de surveillance et du suivi environnemental.
PIDAJ	 Assurer au BNEE, les moyens nécessaires pour la mise en œuvre du suivi contrôle environnemental; Assurer la mise en œuvre de toutes les mesures d'atténuation et faire produire régulièrement un rapport d'activités; Coordonner les activités des entreprises adjudicataires dans le cadre de la mise en œuvre du PGES chantier de chaque entreprise; Participer aux réunions de coordination Environnement avec les représentants concernés de l'Ingénieur Conseils et des Entreprises; Assurer les relations avec les autorités environnementales centrales (Ministères); Assurer la liaison entre les différentes institutions impliquées dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et d'optimisation Veiller au respect de l'application de la réglementation environnementale; Veiller à la préservation des intérêts des populations riveraines; Renforcer les capacités des Services Techniques et des acteurs; Transmettre les rapports de surveillance et suivi au BNEE;

	 Assurer les relations avec les communautés locales concernées
	pour tous les aspects sociaux, y compris l'amélioration de la
	santé, le respect des procédures de recrutement, la consultation
	publique;
	 Tenir une veille environnementale et sociale conséquente quant
	au succès du PGES
D' ' C' ' I I	
Direction Générale de	Préparer avec les structures d'exécution, un programme de travail
l'Industrie et de	 Assurer la liaison entre les différentes institutions impliquées
l'entrepreneuriat des	dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation des impacts
jeunes	 Financer la mise en œuvre du PGES
	 Assurer la diffusion des rapports de surveillance et du suivi
	environnemental
	 Tenir une veille environnementale conséquente quant au succès
	du PGES
Direction Générale des	- Implication dans les missions de surveillance et du suivi de la
Eaux et Forêts (DGE/F)	mise en œuvre du PGES
Zada et Lorem (DGE/F)	 Implication dans l'abattage des arbres, plantations et
Direction Cárán-1- 1-	ensemencements Implication dans les missions de surveillance et du suivi de
Direction Générale de	implication dans les imposions de sai ventance et da saivi de
l'Environnement et du	la mise en œuvre du PGES
Développement Durable	 Implication dans la gestion des déchets, pollution des eaux, de
(DGE/DD);	l'air, etc.
Direction Générale des	■ Implication dans les missions de surveillance et du suivi de la mise
Ressources en Eau	en œuvre du PGES
(DGRE)	■ Implication dans la gestion et l'utilisation d'eau
Direction de la Santé,	■ Implication dans les missions de surveillance et du suivi de la mise
Sécurité au Travail	en œuvre du PGES
(DSST)	 Implication dans la gestion des risques au travail.
Services techniques de la	Appuyer le BNEE dans la mise en œuvre du PGES, notamment
région de Dosso	en ce qui concerne aux missions de surveillance et du suivi de la
(Environnement,	mise en œuvre du PGES
Population, Inspection de	Participer à la mise en œuvre des programmes de renforcement
Travail, etc.);	de capacités.
	*
Mairie de Dosso	Tarticipes au processus de l'ElES à davers les consultations et
	audiences publiques ;
	Contribuer à la bonne application des mesures du PGES à
	travers la procédure de résolution des doléances ;
	 Accompagner le projet dans la surveillance environnementale ;
	 Effectuer la médiation entre le projet et les populations
	riveraines en cas de conflits;
	 Participer aux séances d'informations et de renforcement des
	capacités ;
	 Informer, éduquer et conscientiser les populations riveraines.
Organisation de la Société	 Sensibiliser les populations et tous les acteurs à plus s'intégrer
Civile du secteur de	dans le projet ;
l'éducation ou formation	 Sensibiliser le personnel des entreprises d'exécution du projet et
technique	les populations riveraines sur les risques de contagion et de
comique	
	propagation des Infections Sexuellement Transmissibles (IST), le
	VIH, le SIDA, les violences liées au genre et le travail des
	mineurs au cours de l'exécution des travaux.

Budget du programme de renforcement de capacité

Pour renforcer les capacités des acteurs de mise en œuvre et du suivi du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) des activités du projet, il est prévu, des formations dont les thèmes, les acteurs concernés ainsi que les coûts y relatifs sont donnés dans le tableau 30 ci-dessous.

Tableau 30:Thèmes de renforcement des capacités et les coûts y relatifs

Cibles	Thématique/item	Acteurs	de	Couts en
		mise	en	FCFA
Services techniques de la	Formation sur l'internalisation et le processus	œuvre BNEE		8 000 000
région de Dosso	de suivi de la mise en oeuvre du PGES	DINEE		8 000 000
(Environnement,	Connaissance du processus de suivi de la mise			
Equipement,	en oeuvre du PGES			
Hydraulique et				
Assainissement,	Information sur les travaux.			
Agriculture, élevage,	Information sur les impacts potentiels			
Population, Inspection de	Aspects environnementaux et sociaux des			
Travail, etc.);	activités du projet			
Mairie, Organisations de	Sensibilisation sur les risques liés aux travaux			
la Société Civile	Formation sur les IST et du VIH-SIDA, et les			
Administration du LPA	VBG et l'EAS/HS			
	Formation sur la surveillance et le suivi	BNEE		
	environnemental et social			
	Outils de contrôle et de surveillance			
	environnementale			
	Les indicateurs de surveillance			
	Technique d'élaboration des rapports de			
	surveillance environnementale			
	Appui en matériels et équipement et mise en	Administ	rati	15 000 000
	place du sipositif de collecte et évacuation des	on du LP.	A	
	<u>déchets</u>			
Personnel de l'entreprise	Formation sur la Santé et la sécurité au travail	Entreprise	e	PM
	La formation et sensibilisation sur les risques			
	en matière de santé et de sécurité liés à			
	certaines tâches et les premiers soins.			
	Les procédures en cas d'accident et			
	interventions d'urgence ;			
	Les modes de contamination des IST et du			
	VIH;			
	Les comportements à risque ;			
	Port EPI			
	Formation sur le PGES			
	Application des mesures du PGES et autres			
	bonnes pratiques pendant les travaux (gestion			
	des déchets, limitation des nuisances, limitation de vitesse, etc.)			
TOTAL	inimation de vitesse, etc.)			23 000 000
TOTAL				23 000 000

7.7. Mécanisme de gestion des plaintes

Un Mécanisme de gestion des plaintes (MGP) a été proposé. La mise en place de ce mécanisme est sous la responsabilité de l'Équipe de coordination du PDAJ qui s'appuie sur les Responsables environnement et social de l'Entreprise exécutant les travaux et la Mission de contrôle et un comité local de gestion des plaintes qui sera mis en place.

Les instances de réception des plaintes et recours proposé sont

- Bureau de la Mission de contrôle (MdC);
- Bureau de l'Entreprise des travaux ;
- Bureau de la Mairie de Dosso;
- Coordination du PIDAJ (Expert en Infrastructure).

Un comité local de gestion des plaintes sera mis en place dans la Mairie de Dosso où les personnes pourront être affectées par les travaux.

Un comité de médiation sera mis en place et sera composé du Directeur (ou son représentant) de la Direction de la formation professionnelle de Dosso et un (1) représentant du Chef de villagede Bélandé et un représentant du Chef religieux (Imam) de Famey.

La procédure de résolution des plaintes comporte six étapes qui sont décrites ci-dessous. Chaque réclamation ou plainte devra passer à travers le processus de résolution :

- Réception et enregistrement de la plainte : Une plainte émanant d'un ou plusieurs membres de la communauté peut
- être reçue au niveau de chacune des instances énumérées ci-haut ;
- Examen de l'admissibilité : Les plaintes doivent faire l'objet d'un examen, d'une analyse et d'une enquête pour en déterminer la validité ; établir clairement quel engagement ou promesse n'a pas été respecté; et décider des mesures à prendre pour y donner suite ;
- Règlement des plaintes : Le traitement des plaintes selon les trois (3) niveaux d'intervention se présente comme

suit:

- o Niveau 1 : Mission de contrôle et entreprise des travaux : Ce niveau de traitement entend le plaignant et délibère dans un délai de trois (3) jours ;
- o Niveau 2 : Comité local : Le comité local se réunit dans les 3 jours qui suivent la transmission de la plainte à son niveau. Le comité après avoir entendu le plaignant délibère dans un délai maximum de 10 jours ;
- o Niveau 3. Unité de Coordination du PIDAJ: une équipe de gestion de plainte composée de Trois (3) personnes à savoir : le Coordonnateur du PIDAJ ; l'Expert chargé des infrastructures et l'Expert en suivi-évaluation. Cette équipe participe à l'examen des plaintes, aux enquêtes et traitements des plaintes qui n'ont pu être traitées au niveau des Missions de Contrôle et le comité local. L'Unité de Coordination dispose d'au plus tard quatorze (14) jours pour traiter les plaintes enregistrées et informer le plaignant par écrit.
- Mise en œuvre de la solution : C'est durant cette étape, que la solution et/ou les mesures correctives seront entreprises. Toutes les parties concernées par la plainte parviennent à un accord et, plus important encore, la personne plaignante est satisfaite du fait que la plainte a été traitée de façon juste et appropriée et que les mesures qui ont été prises apportent une solution. Le PIDAJ assumera tous les couts financiers des actions requises.
- Clôture de la plainte et suivi : une fois la solution acceptée et implantée avec succès la plainte est close. S'il arrive qu'une solution ne soit pas trouvée malgré l'aide du comité de médiation et du médiateur institutionnel et que le plaignant entame des recours juridiques externes au PIDAJ.
- Recours au Tribunal : Si le plaignant n'est pas satisfait à l'issu des délibérations des trois (3) niveaux de traitement, il pourra recourir au tribunal de Dosso.

Tableau 31 : Coût de mise en place du MGP

Actions/Activités	Responsables	Acteurs de mise en œuvre	Echéance	Cout de mise en œuvre
Mise en place du comité de gestion des plaintes locales, communales et nationales du MGP	PIDAJ	Equipe SE/CC	Apres la validation du rapport de l'EIES	PM
Formation des membres des organes sur le contenu du MGP	SE/CC	Services techniques concernées, autres spécialistes, consultant	Au plus tard trois (3) mois après la mise en place des organes	PM
Information /sensibilisation et communication sur les dispositions du mécanisme à l'endroit de communautés	SE/CC	Services techniques concernées, autres spécialistes, consultant	Apres la mise en place du comité et régulièrement	PM
Acquisition et mise en place du matériel et fourniture nécessaire au fonctionnement du MGP	PIDAJ	PIDAJ	Juste après la mise en place des organes	PM
Total				PM Voir rapport MGP

Les plaintes liées aux VBG, EAS/HS sont des plaintes de nature sensible, pour lesquelles les usagers doivent avoir l'assurance que le traitement se fera de manière confidentielle, et sans risques pour eux. Pour ce faire, les cas de VBG, EAS/HS ne feront jamais l'objet d'une résolution à l'amiable et suivront une procédure telle que l'exigent les dispositions en la matière. Ainsi, le PID identifiera des structures de préférences en l'occurrence des ONG/Associations offrant déjà des services de prises en charge des VBG en vue de les impliquer comme parties prenantes aux dispositions du présent MGP. Aussi, des points focaux spécifiques seront identifiés pour la réception et l'enregistrement desdites plaintes.

7.8. Clauses EHS spécifiques à insérer dans le contrat de travaux

Compte tenu de la nature des travaux prévus dans le cadre du sous-projet de construction du LPA de Dosso, les Clauses Environnementales et Sociales proposées sont à inclure dans le DAO :

- Respect des procédures administratives et réglementaires en matière d'environnement notamment l'élaboration d'un PGES chantier et s validation par le BNEEE
- Etablir et soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre et du Maitre d'ouvrage un Plan de Gestion Environnementale
- et Sociale (PGES) pour le chantier
- l'Entrepreneur doit remettre au Maitre d'Œuvre (et au PIDAJ, aux Bénéficiaires) un plan d'organisation du chantier
- et un plan d'installation du chantier
- Elaborer un règlement interne, ou code de conduite doit mentionner spécifiquement les règles de sécurités, interdire la consommation d'alcool pendant les heures du travail, l'utilisation de bois de chauffe, l'interdiction ou la prévention des violences basées sur le genre, sensibiliser le personnel aux dangers des MST (VIH/SIDA),
- Elaborer un plan de stockage et utilisation des substances potentiellement polluantes et/ou dangereuses
- Elaborer un plan de coupe et de déboisement et dessouchage d'arbres. Les souches et produits extraits

- seront évacués et détruits mais, en aucun cas, incorporés dans le remblai. La terre végétale, préalablement décapée et stockée, sera réemployée en couverture et revégétalisée.
- L'entrepreneur veillera à limiter l'usage des engins bruyants au strict nécessaire et arrêtera ceux qui ne servent pas (compresseur par exemple). Les nuisances sonores (issues des engins, véhicules lourds,...) à proximité d'habitations et autres établissements publics, sauf cas d'urgence, seront prohibées de 19 heures à 8 heures ainsi que le dimanche et les jours fériés
- L'Entrepreneur doit présenter un Plan de Gestion des Déchets (inclus dans le PGES). Ce plan ciblé (PGD) définira le mode et les moyens à mettre en œuvre pour la collecte, le stockage le transport et la gestion de ces déchets. Ce plan sera basé sur le principe dit 3RVE : Réduire à la source, Réutiliser, Recycler, Valoriser, Eliminer.
- L'Entrepreneur doit faire son affaire du recrutement du personnel et de la main-d'œuvre, d'origine nationale ou non, ainsi que de leur rémunération, hébergement, ravitaillement et transport dans le strict respect de la réglementation
- en vigueur en se conformant, en particulier, à la réglementation du travail (notamment en ce qui concerne les horaires de travail et les jours de repos), à la réglementation sociale et à l'ensemble de la réglementation applicable en matière d'hygiène et de sécurité.
- L'Entrepreneur veillera à ce tous les employés permanents ou temporaires du chantier seront formés sur les procédures et les exigences consécutives aux présentes clauses environnementales et sociales. La formation à prodiguer consistera en une présentation du projet et des consignes de sécurité à respecter sur le chantier (importance du port des protections individuelles, règles de circulation, abstinence alcoolique,) et à la santé au travail et dans la vie quotidienne (prévention des MST et plus particulièrement le HIV/SIDA, prévention du paludisme, prévention du péril fécal, techniques de portage des charges lourdes...), au Droit du travail, au règlement intérieur de l'Entreprise, etc.
- L'Entrepreneur est tenu de prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter des accidents et atteintes à la santé, tant à l'égard du personnel propre qu'à l'égard du personnel sous-traitant et des tiers.

7.10. Récapitulatif du cout du PGES

Récapitulatif du cout du PGES

Le coût global du PGES du projet est estimé à **SOIXANTE DIX SEPT MILLIONS DEUX CENT MILLE (77.200 000) FRANCS CFA.** (Cf.32 tableau ci-dessous).

Récapitulatif du budget:

Rubrique	Total
Programme d'atténuation	35 000 000
Programme de surveillance	9 000 000
Programme de suivi	10 200 000
Programme de renforcement des capacités	23 000 000
Mise en œuvre et fonctionnement du Mécanisme	PM
de Gestion des Plaintes (MGP)	
Audit annuel de performance	PM
environnementale et sociale	
Total	77 200 000

CONCLUSION

Le sous-projet des travaux de construction du Lycée Professionnel Agricole de Dosso dans le cadre du PIDAJ, cadre parfaitement avec les objectifs du gouvernement et s'inscrit dans la droite ligne du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) qui est bâti sur les acquis de la mise en œuvre des projets et programmes à forts impacts sur les conditions de vie de la population à travers (i) le renforcement de la défense et la sécurité nationale, (ii) l'identification des besoins réels des régions et des communes pour un développement

endogène, (iii) la mobilisation des communautés à travers une participation active et citoyenne dans des activités à haute intensité de main d'œuvre, la facilité de l'accès aux moyens de production, de commercialisation, de transformation des produits et à l'énergie.

Ainsi, l'objectif principal du projet est de soutenir de façon durable la croissance économique et sociale du pays en promouvant l'entrepreneuriat des jeunes, en encourageant l'innovation technologique et en renforçant la résilience face aux chocs climatiques. La construction du LPA de Dosso va permettre de former et développer chez les jeunes des compétences entrepreneuriales dans le domaine de l'ASP, faciliter l'accès des jeunes au marché du travail et doter le secteur agricole de compétences techniques et professionnelles de haut niveau, capables d'apporter des innovations

Malgré les impacts positifs attendus du sous-projet, sa réalisation engendrera des impacts négatifs sur les éléments de l'environnement biophysique et humain de la zone notamment les risques d'accidents et de blessures, la modification de la qualité de l'air, la destruction de la flore, la perturbation de la structure des sols, la pollution des sols et des eaux par les déchets solides et liquides et la perturbation de l'ambiance sonore, etc.

Par ailleurs, des mesures d'atténuation des impacts négatifs ont prévu la remise en état des sols et sites déstabilisés, l'arrosage ponctuel et régulier des zones des poussières, la mise en place d'un système de gestion des déchets solides et liquides, la dotation des travailleurs en EPI et leur port obligatoire.

Également, afin de mieux renforcer ces mesures, d'autres mesures d'accompagnement et de bonification des impacts ont été proposées dont entre autres le recrutement de la main d'œuvre locale et des entreprises locales lors des travaux, le renforcement des activités socioéconomiques, la réalisation et l'entretien des plantation d'alignement, la conduite des actions de sensibilisation sur plusieurs aspects notamment, Hygiène, Sécurité et Santé, maladies transmissibles et respiratoires.

Toutes ces mesures ont été traduites et budgétisées dans un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) qui définit le mécanisme opérationnel de leur mise en œuvre pour un coût global estimé à SOIXANTE DIX SEPT MILLIONS DEUX CENT MILLE (77.200 000) FRANCS CFA..

ANNEXES

ANNEXE 1: REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT : Document de politique sectorielle en matière d'éducation- Décembre 1999-55 Pages
- BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT : Politique en matière de déplacement involontaire de populations-Novembre 2003- 38 Pages
- BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT : Politique sectorielle en matière de santé- Juillet 1996-40 Pages
- BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT : Sstratégie en matière de VIH/SIDA pour les opérations du groupe de la banque- 22 Janvier 2001-42 Pages
- BANQUE MONDIALE, Prévention de la pollution et dépollution Manuel Vers une production plus propre; Groupe de la Banque mondiale, Washington, DC, 1998.
- BANQUE MONDIALE, Principes de sauvegarde du patrimoine culturel physique-Guide pratique, Washington, DC, mars 2009.
- COMMUNE DE DOSSO : Plan de Développement de la Commune
- Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) et Université Senghor, 2019, Évaluations environnementales des politiques et projets de développement [Sous la direction de Yelkouni, M. et E.L. Ngo-Samnick]. IFDD, Québec, Canada, 272 p.
- REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE : Étude d'impact environnemental et social du projet de construction de la Tour F Abidjan, cite administrative du plateau, 2019-217pages
- RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO : Etude d'impact environnemental et social (ÉIES) du projet de construction des bâtiments scolaires de quatre écoles ciblées dans la ville de Kindu : institut Lufungula, Institut Kama 2, Ecole primaire Kama 2 et Institut Kasilembo, 2019- 145pages
- REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO: Étude d'impact environnemental et social du projet de construction d'un immeuble devant abriter le service géologique national (SGNC) et le cadastre minier (CAMI) sur le site actuel du cami; 2018-123pages
- REPUBLIQUE DU CAMEROUN- Projet de Construction de la Cité de LOM PANGAR: Étude d'impact environnemental et social,P 79
- REPUBLIQUE DU NIGER- Haut Commissariat à l'aménagement de la Vallée du Niger (HACVN) : Etude d'Impact Environnemental et Social des Trois Sites d'Accueil des Populations Déplacées de la Vague 1 : Gabou, Sanguile et Alsilamey, 2012 77 Pages, Rapport définitif
- REPUBLIQUE DU NIGER- Ministère de la Formation Professionnelle et Technique- Programme de Modernisation et de Développement de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques 2008-2017
- REPUBLIQUE DU NIGER- Politique Sectorielle de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques
- REPUBLIQUE DU NIGER : Projet d'Appui au Développement de l'Enseignement et la Formation Professionnels et Techniques- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), Octobre 2009-18 Pages
- REPUBLIQUE DU NIGER: Projet de Mobilisation et de Valorisation des Ressources en Eau (PROMOVARE)-Plan de Gestion Environnementale et Sociale, Janvier 2012, 110 Pages- Rapport Provisoire
- REPUBLIQUE DU NIGER : RENACOM, Institut National de la Statistique (INS) 2012

TDR DE RECRUTEMENT D'UN CABINET CHARGE DE LA REALISATION DE L'ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL ET DES PLANS D'ACTIONS DE REINSTALLATION (PAR) DU SOUS-PROJET DE CONSTRUCTION DES LYCEES PROFESSIONNELS AGRICOLES D'AGADEZ, DIFFA, DOSSO, TAHOUA, ET ZINDER DANS LE CADRE DU PIDAJ

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Avec une superficie de 1.267.000 Km2, le Niger est l'un des pays les plus vastes d'Afrique. Seulement 1% du territoire (extrême sud-ouest) reçoit plus 600 mm de pluie par an, tandis que 89% du territoire, localisé dans la partie nord, reçoit moins de 350 mm de pluie par an.

Le relief nigérien est peu contrasté. Les sols sont sablonneux ou argilo-sablonneux, pauvres en éléments nutritifs et en matière organique. Les sols cultivables sont à 80% dunaires et 15 à 20% sont des sols hydro morphes moyennement argileux. Le réseau hydrographique qui est issu des deux importants bassins, à savoir le bassin du fleuve Niger et celui du Lac Tchad, draine annuellement 24 à 30 milliards de m3 d'eau dont seulement 1% est exploité.

La superficie potentiellement favorable à une agriculture de subsistance est estimée à 15 millions d'hectares2 de terres cultivables et d'environ 10 942 560 hectares3 de potentiel irrigable. Par ailleurs, le Niger dispose d'un gisement important de ressources en eau souterraine qui sont estimées à 2,5 milliards de m3 de réserves renouvelables et à plus de 2000 milliards de m3 de réserves fossiles des aquifères profonds.

Le secteur agro-sylvo-pastoral et halieutique occupe plus de 80% de la population active nigérienne4. Mais, les conditions climatiques drastiques, la forte pression démographique, la baisse de la jachère, le faible niveau d'irrigation, la baisse de la fertilité des sols, la dégradation des ressources naturelles (eau, terre, pâturage, forêt), des équipements de production rudimentaires et un très faible accès au crédit agricole ... ont fortement contribué à accroître la vulnérabilité des populations en général et des jeunes en particulier, notamment en zones rurales, faces aux crises récurrentes d'insécurité alimentaire et pastorales, plus ou moins aigues et de plus en plus rapprochées.

Sur le plan de sa structure, la population nigérienne est composée presque d'autant de femmes (50,01%)5 que d'hommes (49,99%). Elle est fondamentalement très jeune (moyenne d'âge 15 ans). En effet, La croissance démographique du Niger s'est accompagnée d'un rajeunissement de la population. En 2022, selon les estimations de l'INS, plus de la moitié des nigériens ont au plus 15 ans (52,6%)6, plus de deux (2) nigériens sur trois (3) ont au plus 25 ans (71,64%) et un tiers (1/3) de la population totale se trouve entre 15 ans et 35 ans soit 8.241.720 en 2022

Au vu de l'importance du poids démographique, la problématique de l'emploi, en particulier celui des jeunes, demeure cruciale et constitue un enjeu majeur pour l'Etat et ses partenaires. En plus, le tissu économique du Niger se caractérise par la présence d'un secteur informel très important, utilisateur d'une main d'œuvre peu ou mal qualifiée et d'entreprises plus ou moins de grande taille à la recherche de compétences professionnelles.

Dans ce contexte, le développement de l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels constitue une importante voie d'accès du pays au progrès à travers la mise à disposition du marché du travail, des compétences nécessaires. Aussi, la formation professionnelle contribue-t-elle à faire de la jeunesse, fer de lance du développement économique du pays, un atout et un facteur de stabilité sociopolitique pour un pays qui enregistre une forte croissance démographique de l'ordre de 3,9% par an

Ainsi, dans un souci d'apporter une réponse adéquate à la problématique « mise à disposition des différents secteurs économiques de compétences nécessaires en général et celui de la formation agricole en particulier, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation professionnelle (MET/FP) s'est fixé comme ambition de développer et diversifier l'offre de formation agricole à travers les lycées professionnels Agricoles, les Sites de Formations aux Métiers Agricoles (SFMA) et le Centre de Formation aux Métiers Agricoles et Apprentissage (CFMAA).

L'opérationnalisation de ces dispositifs va d'une part permettre au pays de former des grands entrepreneurs dans le domaine agricole mais aussi fournir d'autre part, des ouvriers qualifiés dans ledit domaine afin de réduire la pression démographique sur les terres cultivables.

C'est fort de cette orientation et pour apporter sa modeste contribution à l'atteinte de cet objectif que le Ministère de l'Industrie et de l'Entrepreneuriat des Jeunes, en collaboration avec les Ministères en charge de l'Agriculture, et de l'enseignement technique et la formation professionnelle, a initié le Programme intégré de développement de l'agripreneuriat des jeunes et d'innovation technologique et financière au Niger « PIDAJ » avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD). Ce programme est une des priorités des autorités pour assurer la souveraineté alimentaire mais aussi pour améliorer les conditions de vie et l'indépendance économique des jeunes.

En vue de contribuer au renforcement du dispositif existant en matière de formation agricole, le PIDAJ envisage la construction de cinq (5) lycées agricoles au niveau des régions d'Agadez, Diffa, Dosso, Tahoua, Zinder. Malgré les effets positifs attendus en matière d'amélioration et de diversification de l'enseignement professionnel, la réalisation de ce sous-projet comporte des impacts négatifs potentiels sur les milieux biophysique et humain. Afin de minimiser ces impacts négatifs, le MCI a prévu la réalisation d'une étude d'impact environnemental et social conformément aux exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la BAD et la règlementation nationale notamment la Loi n°2018-28 déterminant les principes fondamentaux de l'Evacuation Environnementale au Niger. Les présents TDR sont élaborés en vue du recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'EIES et des PAR des 5 Lycées Professionnels Agricoles d'Agadez, Diffa, Dosso, Tahoua, Zinder.

II. PRESENTATION DU PROMOTEUR

Conformément au Décret n° 2023-068/P/CNSP du 08 Septembre 2023, Portant Organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et du Ministre Délégué et les textes modificatifs subséquents, le Ministère du Commerce et de l'Industrie est chargé, en relation avec les autres Ministères concernés, de la conception, de l'élaboration, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des politiques nationales en matière de Commerce, d'industrie, de promotion du secteur privé et de l'entrepreneuriat des jeunes conformément aux orientations définies par le Gouvernement.

La vision du Ministère du Commerce et de l'Industrie est celle « d'un secteur privé moderne, dynamique, compétitif, respectueux de l'environnement et source de création de richesses et d'emplois pour le Niger à l'horizon 2035 ». Le Ministère du Commerce et de l'Industrie, conformément à ses missions a défini un objectif stratégique à savoir « Développer un secteur privé dynamique créateur de richesse et pourvoyeur d'emplois ». Le Programme Intégré de Développement de l'Agripreneuriat des Jeunes et d'Innovation technologique et financière au Niger (PIDAJ) est porté par le MCI à travers la Direction Générale de l'Entrepreneuriat des Jeunes comme Agence d'Exécution.

III. PRESENTATION DU PROJET PIDAJ

Le PIDAJ est un projet d'envergure nationale financé par la BAD avec un coût total d'environ 70 Milliards de F CFA. Il comprend 4 composantes qui sont :

- Composante 1 : Renforcement du système national d'enseignement technique et de formation professionnelle Agricole ;
- Composante 2 : Appui à l'écosystème entrepreneurial et à l'inclusion financière des PME du secteur de l'Agriculture et l'Agro-Industrie et jeunes agripreneurs ;
- Composante 3 : Renforcement de la résilience face aux chocs climatiques et de l'adaptation des agripreneurs dans les secteurs productifs

- Composante 4 : Appui institutionnel et coordination du programme.

Son objectif général est de contribuer de manière durable à la croissance économique et sociale du Niger à travers le développement de l'entrepreneuriat des jeunes, l'innovation technologique et le renforcement de la résilience en réponse aux chocs climatiques. Il vise spécifiquement à:

- Renforcer le dispositif d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP) agricole (Construction et réhabilitation des LPA, SFMA, centres agripreneurs)
- Développer l'ingénierie de formation adaptée aux besoins du marché du travail, aux enjeux climatiques et à l'innovation et la recherche dans le domaine de l'Agripreneuriat (LPA, SFMA, centres agripreneurs)
- Promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes, et des entreprises viables et durables dans les chaînes de valeur agricoles;
- Développer les compétences et talents numériques des jeunes en vue de créer des emplois décents et durables dans le domaine de l'Agripreneuriat et;
- Capitaliser sur les nouvelles technologies pour faciliter l'accès des jeunes entrepreneurs aux marchés, aux services financiers et autres informations utiles au développement de leurs activités.

Il est attendu à travers la mise en œuvre du PIDAJ:

- 05 lycées agricoles et 34 SFMA construits et équipés ;
- 08 centres agripreneuriat construits et équipés ;
- 05 centres incubateurs (fermes agricoles digitales et intégrées) construits et équipés
- 3.000 bénéficiaires directs dont 1/3 des filles avec une tranche d'âge de 18 à 40 ans impactés par le programme;
- 40.000 jeunes bénéficieront du projet et 300 acteurs/formateurs de la formation professionnelle formés et recyclés ;
- 2000 jeunes incubés puis financés ;
- 500 000 bénéficiaires directs et 3,5 millions de personnes à l'échelle nationale impactés à travers les programmes de transformation et digitalisation.

IV. DESCRIPTION TECHNIQUE DU SOUS-PROJET

4.1. Localisation des sites des LPA

Les LPA seront construits au niveau de cinq régions à savoir d'Agadez, Diffa, Dosso, Tahoua, Zinder. Ces sites ont été mis à disposition par (préciser le mode d'acquisition ou le statut foncier de chaque site). Les coordonnées géographiques de chaque site se présentent comme l'indique le tableau ci-dessous.

Région	Localité	Superficie	Statut foncier	Coordonnées GPS	
Agadez	Agadez	4 ha 44 a	Public et disponible (Cf. Acte de cession : Ilot N° 6076 du lotissement Tekazamt d'une superficie de 4 ha 44 a en date du 03/07/2024)	1.17.01445866 2.17.01595377 3.17.01783479 4.17.01599799	8.03457714 8.03636473 8.03482584 8.03445152
Diffa	Diffa	25 ha	Public et disponible (Cf. Arrêté n° 00175/MUH /SG/ DGUH/PLDU du 15	237322,574 237364,582	1476283,061 1476771,548

			/Novembre 2023 Ilot 2203 d'une superficie de 25 ha)	236874,119 236827,491	1476818,407 1476330,361
Dosso	Dosso	5 ha	Public et disponible (Cf. Arrêté N° 52/MAG/EL/DIRCAB/SG/DGA Réf.: V/L N° 0333/MEP/T/SG du 14/ 08/2018 Objet: Rétrocession de deux centres de jeunes agriculteurs (CFJA))	2°51'49'' Longitude Est	12°45'16'' Latitude Nord
Tahoua	Madaoua	5 ha	Public et disponible (Cf. Parcelle N° A; ilot: 731 au quartier traditionnel, d'une superficie de 5 ha.)		1. N. 14°04.850' 2. N. 14°04.836' 3. N. 14°04.941' 4. N. 14°04.990'
Zinder	Mirriah	1,6 ha	Public et disponible (Cf. Attestation de donation Site ex- CPT. Superficie : 1,6 ha du 26/09/2024)	E: 009,52724	N : 13,70617,

4.2. Consistance des travaux

En référence au plan type d'un LPA, les travaux qui sont attendus sont :

- Les terrassements généraux et l'installation du chantier (amenée et repli du matériel, clôture et délimitation de la zone de travail, décapage de la terre végétale, les fouilles, Remblai de déblais en fondations, Remblai d'apport complémentaire);
- Les travaux infrastructures (fondation, poteaux et poutres);
- Les travaux de superstructures (charpente, toiture et l'étanchéité);
- L'alimentation en eau potable;
- Le système d'assainissement;
- La plomberie sanitaire et sécurité incendie ;
- La menuiserie;
- Les faux plafonds ;
- La couverture :
- L'électrification;
- La peinture et le revêtement.
- un bloc de toilettes;
- une boutique de vente;
- drainage assainissement;
- voierie et aménagement ;
- les équipements;
- les mobiliers.

4.3. Matériels à mobiliser

Parmi les engins et machinerie pouvant être utilisés on peut citer entre autres :

- grue pour soulever et maintenir en suspension des matériaux extrêmement lourds ;
- la bétonnière pour faire préparer du béton de ciment ;
- le bulldozer pour araser une surface non plate ;
- la pelle mécanique hydraulique pour creuser des tranchées et charger des matériaux
- la décapeuse ;

- la niveleuse ;
- le camion de chantier utilisé pour transporter sur routes les fournitures nécessaires au chantier.

4.4. Mode d'approvisionnement en sable et gravier :

Les matériaux seront acheminés par camion en privilégiant les carrières et/ou emprunts déjà existants.

V. OBJECTIFS ET RESULTATS DE L'EIES

5.1. Objectifs

L'objectif principal de cette étude est de réaliser une EIES des travaux de construction pour les cinq Lycées Professionnels Agricoles.

De façon spécifique, il s'agit de :

- Décrire les caractéristiques biophysiques et humaines de l'environnement dans lequel interviendront les activités par site ;
- Identifier, Evaluer les impacts environnementaux et sociaux susceptibles d'être générés par la réalisation des travaux ;
- Proposer de mesures de bonification, d'atténuation et/ou de compensation en lien avec les impacts caractérisés en tenant compte des spécificités de chaque site ;
- Dresser un cadre politique, institutionnel et législatif au plan national/international et selon les politiques et les directives de la BAD en lien avec le contenu, les attentes et les objectifs du Sous-Projet :
- Elaborer un Plan de Gestion Environnementale et Sociale
- Elaborer les Plans d'Actions de réinstallation (PAR) pour chaque site
- Proposer un plan de gestion de plaintes sur la base du Mécanisme de Gestion des Plaintes du PIDAJ
- Identifier les besoins en renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre du PGES

5.2. Résultats attendus

Les résultats attendus de l'EIES sont :

- Les caractéristiques biophysiques et humaines de l'environnement dans lequel interviendront les activités par site sont décrites;
- Les impacts environnementaux et sociaux susceptibles d'être générés par la réalisation des travaux sont identifiés et évalués :
- Des mesures de bonification, d'atténuation et/ou de compensation en lien avec les impacts caractérisés en tenant compte des spécificités de chaque site sont proposées ;
- Le cadre politique, institutionnel et législatif au plan national/international et selon les politiques et les directives de la BAD en lien avec le contenu, les attentes et les objectifs du Sous-Projet est dressé;
- Un Plan de Gestion Environnementale et Sociale est élaboré pour chaque site
- Un plan d'Actions de Réinstallation (PAR) élaboré pour chaque site
- Un plan de gestion de plaintes sur la base du Mécanisme de Gestion des Plaintes du PIDAJ est proposé pour chaque site;

 Les besoins en renforcement des capacités des acteurs de la mise en œuvre du PGES sont identifiés.

VI. CHAMP DE L'ETUDE

L'EIES concernera la construction des cinq LPA au niveau d'Agadez, Diffa, Dosso, Tahoua, Zinder. Le Consultant est responsable de la qualité du remplissage des supports. Les résultats de l'EIES seront présentés au MCI. Le consultant accompagnera le MCI dans tout le processus de validation, y compris la présentation du rapport provisoire pour évaluation et validation lors de l'atelier qui sera organisé à cet effet en collaboration avec le Bureau National d'Evaluation Environnementale (BNEE). Le rapport provisoire sera aussi partagé avec la Banque Africaine de Développement pour observations et commentaires. Le rapport définitif prenant en compte les observations et commentaires de l'atelier et de la BAD sera déposé au MCI qui le transmettra au BNEE pour l'obtention du certificat de conformité.

VII. ORGANISATION DE L'ETUDE

Pour procéder à la réalisation de la présente Étude d'Impact Environnemental et Social, il sera adopté une démarche méthodologique basée sur plusieurs approches complémentaires :

- Réunion de coordination et d'orientation du consultant (rencontre à Niamey avec le personnel chargé de la gestion du projet PIDAJ; mise à disposition des consultants les documents de base du projet);
- La revue documentaire, à savoir, l'analyse et l'exploitation de toute la littérature sur le projet et sur sa zone d'intervention (TDR, documents stratégiques, documents techniques et de planification, plans de développement local etc.). Une recherche d'information documentaire doit être effectuée pour permettre de mieux comprendre le contexte général du projet ainsi que la zone d'étude. Cette phase consistera en la prise de connaissance des documents en rapport avec le projet et avec l'état initial des milieux récepteurs. Cette recherche documentaire (près des services techniques régionaux de la région concernée, BNEE et au niveau des Ministères techniques concernés par le projet) enrichira davantage l'étude bibliographique relative aux milieux physiques, biologiques et sociaux, nécessaires pour l'établissement d'un diagnostic adéquat sur la zone d'étude, aux études d'impact sur l'environnement et sur les textes législatifs.
- Rencontre d'information avec les municipalités concernées.
- Visite de terrain (reconnaissance et caractérisation des sites, appréciation sommaire de la zone d'influence des travaux y compris les travaux complémentaires et prise de repères);
- Enquêtes, collecte et l'analyse des données biophysiques et socio-économiques sur toute la zone d'emprise des travaux de construction;
- Consultation publique (présentation du projet et recueil des avis, des craintes et préoccupations exprimées par les populations ainsi que des suggestions et recommandation à formulées à l'endroit du projet.

VIII. MANDAT DU CONSULTANT

Dans le cadre de la réalisation de l'EIES des travaux de construction des cinq Lycées Professionnels Agricoles (LPA), le Consultant en sauvegarde environnementale et sociale devra (i) s'appuyer principalement sur le contenu de l'EIES incluant le PGES; (ii) se conformer à la réglementation nationale en vigueur ainsi qu'aux politiques et directives de la BAD.

Il aura à accomplir les tâches principales suivantes :

 La description des caractéristiques biophysiques et humaines de l'environnement des sites dans lesquels les activités auront lieu et mettre en évidence les spécificités en fonction de chaque site ainsi que les contraintes majeures qui nécessitent d'être prises en compte au moment de la préparation du terrain, les travaux de construction ainsi que durant l'installation des équipements et au moment de l'exploitation des sites ;

- L'identification et l'évaluation des impacts environnementaux et sociaux susceptibles d'être générés avec la réalisation des activités par site ;
- La proposition des mesures de bonification, d'atténuation et/ou de compensation, en lien avec les impacts décrits par site ;
- La revue des politiques, législation et les cadres administratifs et institutionnelles nationales respectives en matière de l'environnement par rapport aux politiques de la BAD;
- L'examen des conventions et protocoles dont le Niger est signataire en rapport avec les activités du Sous-Projet;
- L'identification des responsabilités et acteurs pour mettre en œuvre les mesures de mitigation proposées;
- L'évaluation de la capacité disponible à mettre en œuvre ainsi que les mesures proposées, et faire des recommandations appropriées, y compris les besoins en formation et en renforcement des capacités ainsi que leurs coûts;
- L'élaboration d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). Le PGES doit montrer (a) les impacts environnementaux et sociaux potentiels résultant des activités du projet; (b) les mesures proposées; (c) les responsabilités institutionnelles pour l'exécution des mesures; (d) les indicateurs de suivi; (e) les responsabilités institutionnelles pour le suivi de l'application des mesures; (f) l'estimation des coûts pour toutes ces activités; et (g) le calendrier pour l'exécution du PGES;
- L'élaboration des plans d'Actions de Réinstallation (PAR) prenant en compte les éléments essentiels présenté en annexe de ce présent TDR.

Par ailleurs, le consultant devra proposer une méthodologie détaillée et suffisamment explicite permettant d'atteindre les objectifs de l'étude ainsi que les résultats attendus. L'étude doit comporter une phase terrain en vue de la collecte des données et des informations au niveau des différents acteurs concernés (le consultant sera accompagné durant cette phase par un cadre du MCI pour superviser et faciliter les rencontres avec les parties prenantes et l'accès aux données). Pour assurer une exécution efficace de l'étude, il doit adopter une méthodologie permettant d'articuler au mieux les tâches nécessaires pour la réalisation de l'étude. A cet effet, il prévoira :

- Après notification et signature du contrat, la visite des sites ;
- Une période de pré-évaluation du rapport avec le MCI avant sa présentation à l'atelier de validation ;
- Sa participation à l'atelier d'évaluation conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

IX. DESCRIPTION DES LIVRABLES

Les rapports et documents produits doivent être soumis en français y compris un résumé non technique en français et anglais. Les principaux livrables sont les suivants :

 Rapport préliminaire faisant ressortir la compréhension des termes de références, une description précise de la méthodologie, un plan de travail détaillé des différentes tâches à accomplir, le calendrier et plan de mobilisation de l'équipe, un plan de suivi et de remise des livrables.

- Un rapport provisoire, pour chaque site, qui sera déposé par le promoteur en nombre d'exemplaires requis par les dispositions règlementaires de la structure nationale habilitée pour des fins d'analyse environnementale par le comité technique prévu à cet effet.
- Un rapport final, pour chaque site, intégrant toutes les observations et recommandations faites lors devra être déposé à la structure concernée en nombre d'exemplaires requis en plus de la version électronique (CD-ROM ou clé USB).

X. CONTENU DU RAPPORT

Le consultant devra rédiger pour chaque site un rapport conformément aux dispositions de l'article 7 du décret n° 2000-397/PRN/ME/LCD du 20 Octobre 2000 portant sur la procédure administrative d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Niger. Chaque rapport devrait être structuré de la façon suivante :

- Page de garde
- Sommaire
- Sigles et abréviations
- Liste des cartes
- Liste des photos
- Liste des figures
- Liste des tableaux
- Résumé non technique
- Introduction :
- Description détaillée/Complète du projet
- Analyse de l'Etat initial du site et de son environnement
- Cadre politique, juridique et institutionnel
- Evaluation des risques et impacts environnementaux et sociaux
- Description des alternatives possibles au projet
- Identification et description des mesures
- Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES), contenant les éléments essentiels présenté en annexe 2 du présent TDR
- Plans d'Actions de Réinstallation (PAR), comprenant des éléments essentiels présentés en annexe 1 du présent TDR
- Consultations publiques
- Conclusion :
- Références bibliographiques

Annexes

XI. PLAN DE CONSULTATION PUBLIQUE

Les consultations doivent être conduites conformément aux exigences du Système de Sauvegardes Intégré de la BAD et celles de la législation nigérienne en matière d'information et de consultation de population dans le cadre des évaluations environnementales et sociales. L'objectif poursuivi étant d'assurer la participation et l'engagement des populations et des acteurs impliqués dans le projet de manière à favoriser la prise en compte de leurs avis, attentes, préoccupations et recommandations dans le processus de préparation, de mise en œuvre et de suivi.

Plus spécifiquement, il agira : (i) d'informer les populations et les acteurs sur le sous-projet et les actions envisagées ; (ii) de permettre aux populations et aux acteurs de se prononcer sur le projet, (iii) d'émettre leurs avis, préoccupations, besoins, attentes, craintes, etc. vis-à-vis du sous-projet ; et, (iv) de recueillir leurs suggestions et recommandations pour le projet.

Ces consultations se dérouleront au niveau des localités respectives, et devront concerner les autorités municipales, les autorités administratives (gouvernorat), l'administration des LPA (Proviseur et personnel administratif); le corps enseignant et les Lycéens) et l'Association des parents d'élèves et les populations riveraines.

XII. CALENDRIER ET DUREE DE L'ETUDE

- 1. La durée totale prévue de la prestation est au maximum 45 jours.
- 2. La mission devrait débuter dès la remise de l'OS.

Le calendrier indicatif d'exécution des prestations du Consultant sera présente conformément au chronogramme suivant.

ACTIVITES	PER	ODE					
	S1	S2	S3	S4	S5	S6	S7
Conception et validation des outils de collecte des données, recherche documentaire, préparation mission terrain, dépôt du rapport préliminaire	X	X					
Collecte des données sur le terrain		X	X	X	X		
Analyse des données et élaboration, restitution et dépôt du draft de rapport EIES au MCI						X	
Finalisation prenant en compte les amendements de l'atelier du BNEE et des commentaires de la BAD et dépôt du rapport final au MCI						X	X
Nombre total de jours			45 jours	•		•	•

XIII. QUALIFICATION ET EXPERIENCE DU CABINET

L'étude sera réalisée par un Cabinet qui affectera une équipe d'Experts exclusivement consacrée à cette étude, dont :

- Un chef de mission avec le profil suivant : BAC+5) c'est-à-dire DEA, DESS, Master ou un diplôme équivalent en ingénierie ou gestion de l'environnement. Il/elle doit avoir une formation complémentaire en évaluation environnementale et sociale et justifier d'au moins 10 ans d'expérience globale, dont sept (7) dans la conduite d'études environnementale et sociale de projet d'infrastructure et activités connexes. Il/Elle doit pouvoir justifier d'au moins une expérience dans la réalisation d'EIES/PGES/PAR pour des projets d'infrastructure d'enseignement. Il/elle doit avoir une bonne connaissance des dispositions et normes internationales en matière d'environnement, y compris le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD et des lois et règlements du Niger en matière d'environnement, du foncier et d'expropriation pour cause d'utilité publique.
- Un Environnementaliste, Responsable de la mission, chargé plus spécifiquement de la conduite de l'EIES: de niveau universitaire (Bac+5 au moins) dans une science de l'environnement et avoir une formation complémentaire en évaluation environnementale et sociale, doté des compétences requises et d'une expérience avérée d'au moins 7 ans en matière d'étude d'impact environnemental et social. Il doit avoir une expérience également sur la conduite du processus réinstallation des populations impactées par un projet. Il doit être familiarisé avec la réglementation nationale en matière de l'environnementale et les politiques de sauvegardes environnementales et sociales de la BAD. Il doit avoir à son actif, au moins deux rapports d'études d'impacts environnementales et sociales de projets de la BAD et/ou d'autres bailleurs (AFD, Banque mondiale, BID, etc...) approuvés dont au moins une relative à des travaux similaires à la présente étude.
- Un (e) sociologue ou socio économiste de niveau Bac+5 au moins en sciences humaines, sociales, juridiques ou équivalent avec une expérience d'au moins 7 ans dans la conduite d'enquêtes sociologiques dans le cadre des études d'évaluation d'impact social et d'élaboration de Plans d'Action de Réinstallation. Il/elle doit avoir une bonne connaissance des dispositions et normes internationales en matière d'environnement, y compris le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD ainsi que les législations nationales incluant les lois et règlementations foncière et sociale.
- Un (e) Géographe/Cartographe ou ingénieur en géomatique : de niveau universitaire (Bac+5 au moins) avec une expérience professionnelle d'au moins 5 ans. Il aura une connaissance avérée en SIG et une bonne maitrise des outils de Cartographie/SIG ou tout autre logiciel répondant à l'exigence du travail demandé. Il sera chargé du géoréférencement et de la cartographie des sites d'installations des ouvrages et des tracées des conduites. Il/elle doit avoir participé à la réalisation d'au moins deux (2) études similaires au Niger ou dans la sous-région pendant les cinq (5) dernières années ;

Le Cabinet mobilisera des agents enquêteurs mixtes (femmes-hommes), comme personnel d'appui chargé de la collecte des données de base sur les impacts environnementaux potentiels, de l'inventaire des biens affectées et des enquêtes socio-économiques requises dans le cadre de l'étude.

Tous les membres de l'équipe doivent avoir une maitrise de la langue française (Ecrire et Parler).

XIV. Composition du dossier de candidature

Les cabinets d'études intéressés par la présente offre doivent soumettre les documents/ renseignements suivants afin de démontrer leurs qualifications :

Une proposition technique

La proposition technique doit inclure les documents/renseignements/informations suivants :

- (i)Une note de présentation du Cabinet d'études démontrant sa capacité à mettre en œuvre cette mission ;
- (ii) Les documents administratifs du cabinet d'études ;
- (iii) Une note sur la compréhension des TDR et démontrant pourquoi le cabinet est le plus approprié pour le travail attendu ;
- (iv) Une méthodologie de réalisation de l'étude ;
- (v) La liste et les curriculums Vitae et les copies des diplômes des membres de l'équipe pour cette mission ;

Une proposition financière

L'offre financière devra spécifier le montant forfaitaire total ainsi que l'échéancier de paiement en fonction des livrables mesurables (qualitatifs et quantitatifs) — paiement en tranches ou après accomplissement total de la mission.

Les paiements sont basés sur les produits/livrables spécifiés dans les TDR.

Pour faciliter la comparaison des offres financières, l'offre devra mentionner le détail du montant forfaitaire global (frais de voyage, per-diem, jours de travail, etc.). Les per diem ne sont versées que lors de déplacements en dehors de Niamey suivant les procédures en vigueur.

Dans le cadre de la réalisation des missions attendues aux termes des présents TDR, les seules facilités que le PNUD pourra accorder au Cabinet d'études seront l'usage de ses locaux. Tous les autres frais, y compris ceux de transport en ville, et, le cas échéant sur le terrain, seront à la charge du cabinet et devront faire partie de ses coûts.

Les offres incomplètes seront rejetées

XV. Evaluation

L'évaluation des offres se déroule en deux temps. L'évaluation des propositions techniques est achevée avant l'ouverture et la comparaison des propositions financières. Seront jugées qualifiées, les propositions techniques qui obtiendront 70% de la note maximale de 100 points ; cette note technique sera pondérée à 70%.

Dans une deuxième étape du processus d'évaluation, les offres financières seront ouvertes et comparées. Le marché ou le contrat sera attribué au cabinet techniquement qualifié ayant présenté le meilleur score combiné - rapport qualité/prix, évaluation cumulative - (Technique pondérée à 70% + Financière à 30%). Cette note financière combinée à 30% est calculée pour chaque proposition sur la base de la formule suivante : Note financière A = [(Offre financière la moins disante) / Offre financière de A] x 30.

La proposition technique sera évaluée sur la base des critères suivants :

Critères d'évaluation	Points attribués	
1. Méthodologie	30 points	
Pertinence de la méthodologie proposée en adéquation du calendrier de mise en	20 points	
œuvre		
Adéquation du calendrier de mise en œuvre avec la méthodologie	10 points	
2. Qualifications et expérience du cabinet	20 points	
Expérience en conduite d'EIES et de réalisation de PAR	10 points	
Connaissance parfaite dispositions et normes internationales en matière	10 oints	
d'environnement, y compris le Système de Sauvegarde Intégré (SSI) de la BAD		
3. Qualification du personnel clé	50 points	

Composition et expertise de l'équipe proposée	50 points
3. Proposition financière	100 points
Cohérence avec l'offre technique et le marché	100 points

XVI. Les paiements seront effectués ainsi qu'il suit :

Livrables	Délais estimés	Pourcentage de paiement
 Rapport préliminaire faisant ressortir la compréhension des termes de références, une description précise de la méthodologie, un plan de travail détaillé des différentes tâches à accomplir, le calendrier et plan de mobilisation de l'équipe, un plan de suivi et de remise des livrables. 	Jour 10	20 %
Un rapport provisoire, pour chaque site, qui sera déposé par le promoteur en nombre d'exemplaires requis par les dispositions règlementaires de la structure nationale habilitée pour des fins d'analyse environnementale par le comité technique prévu à cet effet.	Jour 35	40 %
 Un rapport final, pour chaque site, intégrant toutes les observations et recommandations faites lors devra être déposé à la structure concernée en nombre d'exemplaires requis en plus de la version électronique (CD-ROM ou clé USB). 	Jour 45	40 %

XVII. PROPRIETE DES DOCUMENTS PREPARES PAR LE CONSULTANT

Tous les rapports et renseignements se rapportant à la mission collectés ou préparés par le Consultant pour le compte du PIDAJ en vertu du Contrat auront un caractère confidentiel et deviendront et demeureront la propriété du MCI. Le Consultant les remettra au DGEJ avant la résiliation ou l'achèvement du Contrat, avec l'inventaire détaillé correspondant. Le Consultant pourra conserver un exemplaire des documents et logiciels mais il ne pourra pas faire usage de ceux-ci pour des motifs sans relation avec le Contrat sans avoir obtenu l'accord écrit préalable du MCI.

Annexe 1: RESUME NON TECHNIQUE DU PAR

Le plan d'action de réinstallation doit contenir au moins les éléments suivants :

- 1. Matrice de synthèse de la compensation (voir canevas ci-dessous)
- 2. Description sommaire du projet/sous-projets/composantes incluant les activités qui occasionnent la réinstallation
- 3. Objectifs du PAR (énumération des principes de la légalisation nationale, et toutes les exigences complémentaires de la BAD)
- 4. Principaux caractéristiques socioéconomiques des localités abritant les PAP
 - **a.** Aspects socio-économiques / enjeux (opportunités, risques, moyens de subsistance, vulnérabilité, etc.) de la zone d'influence du projet ;
 - **b.** Régimes / statuts / contraintes fonciers de la zone d'influence du projet ;
 - **c.** Profils des acteurs locaux/ dépendants/ vivant dans la zone d'influence du projet (site, zone d'emprise, environs immédiats, zone tampon, etc.) ;

5. Impacts socioéconomiques sur les personnes affectées par le projet (voir les résultats des EIES)

- a. Les besoins fonciers du projet;
- b. Profiles des personnes affectées par la réinstallation incluant leur degré de vulnérabilité ;
- **c.** Impacts et effets indirects lies aux pertes temporaires ou permanentes de leur source de revenus/moyens de subsistance ;

6. Cadre légal et institutionnel en matière de réinstallation

- **a.** Les dispositions constitutionnelles, législatives et règlementaires relatives aux tenures foncières et aux procédures d'expropriation (en considérant les exigences de la BAD);
- **b.** Cadre institutionnel en matière d'expropriation pour utilité publique / paiement de la compensation ;
- c. Rôle de la cellule ou unité de gestion de projet ;
- **d.** Rôles et responsabilités des autorités (Ministère de tutelle, Commission d'évaluation foncière, ministère des Finances, Ministère de l'Aménagement du Territoire, Autorités déconcentrées ou décentralisées, etc.) et les services et structures impliquées dans la mise en œuvre du PAR;

7. Plan de compensation

- 7.1. Propriétaires légaux, évaluation des droits de propriété et critères éligibilité
- a. Recensement incluant la date limite, et critère d'éligibilité (voir section 6a plus haut);
- **b.** Principes et taux applicables ;
- **c.** Estimation des pertes actualisées et leur de cout de compensation au coût réel de remplacement total :
- d. Consultations et négociations tenues / conduites ;
- **7.2.** Mesures pour les relocalisation physiques (conditions actuelles des sites de réinstallation, gestion environnementale, intégration avec les populations hôte, etc.) ;
- **7.3.** Coûts et budget pour la réinstallation complète, incluant un plan restauration des moyens de subsistance, s'il y a lieu;
- **7.4.** Calendriers de payement et de réinstallation physique ;
- 8. Mécanisme de gestion des plaintes / Arbitrage
- 9. Suivi et évaluation de la mise en œuvre
 - a. Indicateurs de suivi;
 - **b.** Institutions de surveillance et leurs rôles;
 - c. Dissémination des rapports périodiques de suivi et d'audit d'achèvement;
 - d. Coûts de suivi et de l'évaluation;
- 10. Cout total de la mise en œuvre complète du PAR.

Matrice de synthèse : Feuille Récapitulative des Données de la Réinstallation

#	Variables	Données
	A. Générales	

1	Région/Département/Préfecture/Province
2	Commune/Municipalité/District
3	Arrondissement/Village/Quartier de ville
4	Activité induisant la réinstallation
5	Budget du projet
6	Budget du PAR
7	Date (s) butoir (s) appliquées
8	Dates des consultations avec les personnes affectées
9	Dates de négociations des taux des compensations/impenses/indemnisations
	B. Spécifiques consolidées
10	Nombre de personnes affectées par le projet (PAP)
11	Nombre de ménages affectés
12	Nombre de femmes affectées
13	Nombre de personnes vulnérables affectées
14	Nombre de PAP majeures
15	Nombre de PAP mineures
16	Nombre total des ayants-droits
17	Nombre de ménages ayant perdu une habitation
18	Superficie totale de terres perdues (ha)
19	Nombre de ménages ayant perdu des cultures
20	Superficie totale de terres agricoles perdues (ha)
21	Superficie totale de terres agricoles définitivement perdues (ha)
22	Nombre de maisons entièrement détruites
23	Nombre de maisons détruites à 50%
24	Nombre de maisons détruites à 25%
25	Nombre total d'arbres fruitiers détruits
26	Nombre de kiosques commerciaux détruits
27	Nombre de vendeurs ambulants déplacés

28	Nombre total d'infrastructures sociocommunautaires détruites	
29	Nombre total de poteaux téléphoniques à déplacer	
30	Nombre total de poteaux électriques à déplacer	
31	Nombre/longueur total de tuyaux de réseau d'adduction d'eau à déplacer	
•••	XXXXX	

RESUME NON TECHNIQUE DU PLAN DE GESTION DES PESTES/VECTEURS (PGP/V)

Le sommaire exécutif du rapport de PGP/V doit contenir les informations suivantes :

A. Introduction

- Contexte du projet et de la préparation du PGP.
- Conséquences environnementales et sociales des pratiques de lutte antiparasitaire.
- Impacts potentiels de la gestion des ravageurs et des pesticides sur les activités du projet.

B. Description du Projet

- Objectifs, composantes, activités et résultats attendus
- Objectifs et Activités spécifiques induisant la gestion intégrée des pestes

C. Approches actuelles de la lutte antiparasitaire dans le secteur du projet dans le pays

- Aperçu des cultures cibles et des problèmes de ravageurs associés
- Approches actuelles de la lutte antiparasitaire
- Expérience pratiques de gestion intégrée dans le pays et dans le secteur d'activité

D. Problématique actuelle de l'utilisation et gestion des pesticides chimiques de synthèse dans le pays et le secteur du projet

- Utilisation de pesticides dans le pays (volumes, types, homologation, encadrement, etc.)
- Circonstances d'utilisation des pesticides et compétence pour manipuler les produits
- Évaluation des risques pour l'environnement, la santé des populations et l'économie (utiliser des incidents connus autant que possible)
- Contrôle de la distribution et de l'utilisation des pesticides
- Capacité de gestion/élimination des pesticides obsolètes et des emballages pollués

E. Cadre politique, juridique et institutionnel de gestion intégrée des vecteurs (GIV)

- Système actuel de protection des végétaux / lutte contre les vecteurs (politique, institution, etc.)
- Analyse de la capacité, aux niveaux national et local, à mettre en œuvre la GIV notamment dans la zone/secteur d'intervention du projet
- Promotion de la lutte antiparasitaire intégrée dans le contexte des pratiques actuelles de lutte antiparasitaire

F. Mesures de gestion intégrée des vecteurs (MGIV) dans le cadre du projet

- Activités pertinentes proposées pour la gestion intégrée des pestes/vecteurs (y compris le renforcement de capacités pour les acteurs directs de la mise en œuvre du projet)
- Suivi, évaluation et rapportage de la mise en œuvre du Plan d'action (du MGIV)
- Arrangements institutionnels (focalisés sur l'entité de mise en œuvre du projet, les services phytosanitaires ou de lutte contre les vecteurs) avec l'accent sur le niveau local (acteurs et partenaires)
- Estimations de coûts de mise en œuvre
- Mécanisme de gestion des plaintes (se référer au MGP du projet)
- Renforcement des capacités nationales (facultatif)

G. Conclusion

Budget

			Coût Unité		Total		Source
#	Item	Unité	Local	US\$	Local	US\$	de
							finance
1	Sensibilisation des						
	bénéficiaires						
2	Appui aux services						
	déconcentrés de protection						
	des végétaux						
3	Suivi de terrain						
X	Total						

Procès-verbal des Consultations Publiques
L'an Deux Mille Vingt Cinq, et le Ningt de l'étude d'impact villageoise dans le cadre des consultations publiques relatives à l'étude d'impact environnemental et social du projet de construction et d'exploitation de cinq (5) lycées professionnels agricoles du Programme Intégré pour le Développement de l'Agripreunariat des Jeunes (PIDAJ) dans les régions d'Agadez, Diffa, Dosso, Tahoua et Zinder.
La séance s'est tenue dans la/le ville/village de Bellande. lieu
L'ordre du jour de la rencontre a porté sur les points suivants: - de 6 tetut fencier der site abritant la fycee agricole; - la perception communautaire our la miséen course de PIDA),
Avant d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, le Che du jour de la souhaité la bienvenue à l'assistance. Il a ensuite rappelé les points de l'ordre du jour de la séance et a invité l'équipe des consultants à prendre la parole. Après l'exposé de ces derniers, le chef a donné la parole aux participants pour exprimer toutes leurs préoccupations, afin de lever toute équivoque. C'est ainsi que les principales préoccupations annoncées se résument comme suit :
0 1 -
L'implication des jeunes vans diptome dans la jeunation
dousser le CFJA pour contenier à former la journes,
Associal les CETA pour contenier à former les journes, à Associal les communicatées dans les phases de Constitution (HINO), et d'exploitation du lycée (mancouvre, gardier);

Suite aux différentes préoccupations de la population, les recommandations suivantes ont été formulées :

. Prévoir un initrative pour incluse las jeures sans diplôme;

- Réhabiliter et renfercer les Corporates de CFJA ofinide prende en

. Comple les jeunes sans diplômes

. Les locaux doirent être exsociés dans toule les phases de

- programme glin d'assurer sa devabilité.

L'ordre du jour étant épuisé, une Fatiha a été prononcée par un participant et la séance a été levée par le chef de canton.

Le président de la séance

Le Consultant

Mahamudon Montasi

Programme Intégré pour le Développement de l'Agripreunariat des Jeunes (PIDAJ)

Consultation publique

Région: Dosse Commune: Falmey Localité: Bélande Date: 27/06/2025

Liste de présence dans le cadre de l'étude d'impact environnemental et social du projet de construction et d'exploitation de cinq (5) lycées professionnels agricoles dans les régions d'Agadez, Diffa, Dosso, Tahoua et Zinder.

Noms et Prénoms	Eonetion Sexe	Contacts	Signature
Massa Cudon Omason	M	87843647	
yacanba Mahaman	M	87-14-3999	
Saidon Adamon Hanonna	4	74459475	
Omaron y a gomba	4	96800750	
Abdowl waliday Zation	M		
Adon Agia Somman	M		
Soumaila Itama Non			
sboon I Radiri Hama			
I Sou son Marmonno			
Bouli Adamon			
Hadi Hamidon			
Soudianon Hama			
Acmadon Zakon			
Thomsea sommana			
AD Agul Ha sin don A modor			
Son Kareidson Monkaila			
Sateon Amaders			
Bonbacul Sommana			
Alio, Oma hon			
Sonles, Agamon			
Sess has mamounder			
Habibon Bassinan			
Ressition Hamadon			
Makamadon 3on maper			
Hama Mis be			

None of Prinoms Amddrew	Fonctions	Contacts	Signature
Too datou malinkai	la		
Karima mastre			
sesser Gidau			
Assumday Amaday			
Roukassa Konlau			
FSq. Tod tow Adamou			
Notifie Cratical			
Autimateu Adaman			
Rafiyatou Abiban			
talifutou Ali	-		
Nayen Amadau,			_
Dumila yaccoul	lat		
comon & Sidoy			
Deminia Sacondo	-		-
Renderna Herman	-		
Scipmisisfa Boar Bou 6	4	_	-
Fate Housed,	2		-
durida bourbe	-		-
Sariful of Harris	1-3		-
Harry Harry a source	-	-	-
	d	_	-
leukor		-	-
Sou Weila Hamidoy	+	-	-
Sou Weila Hamidou	-		
Agrina Hassame		_	-
Agrina Hassame Fadita Amadou Bistoria Antantou Hadisa Moubeite			
Susana Antantou			
mades a louberto		-	-
Hadisa Roubeila Hadisa Roubeila Hadisa Banbacan Magnituma Alica Rachida Coube Rachida Coube Rachida Coube	1 2	-	
IN WASHING WAS			-
Backatou At Somi	+	-	
nachida Loube		_	
Zaro Dy alou			

ANNEXE 4 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES, DE SANTE T SECURITE SPECIFIQUES A INSERER DANS LES CONTRATS DE TRAVAUX

L'objectif des présentes 'Clauses Environnementales et Sociales' est d'apporter des éléments de méthodologie, essentiellement organisationnels, pour la mise en œuvre d'un chantier à nuisances réduites. La sécurité des personnes, la protection de bien et la prévention de la pollution et la dégradation de l'environnement sont des principes directeurs devant orienter la mise en œuvre de la gestion environnementale et sociale de chaque phase des travaux.

Compte tenu de la nature des travaux prévus dans le cadre du projet de construction du Lycée technologique de DOSSO les Clauses Environnementales et Sociales du DAO comprennent au minimum les prescriptions indiquées ci-après.

1) Respect des procédures administratives et réglementaires en matière d'environnement

L'entrepreneur est tenu de respecter les dispositions législatives et réglementaires environnementales en vigueur et les dispositions contractuelles du marché. Il est tenu d'assurer l'exécution des travaux, sous le contrôle de l'administration, conformément aux normes et règles environnementales, en mettant tous ses moyens en œuvre pour préserver la qualité environnementale des opérations.

L'entrepreneur assurera pleinement et entièrement ses responsabilités quant au choix des actions à entreprendre. En particulier, il assure, le cas échéant, la réparation à ses frais des préjudices causés à l'environnement par non- respect des dispositions réglementaires.

L'entrepreneur désignera parmi son personnel sur le chantier un Chargé Environnement, Sécurité et Sécurité. Il informera l'administration de tout accident ou préjudice causé à l'environnement. Il donnera à son personnel une formation appropriée en matière de protection de l'environnement.

L'entrepreneur veillera à utiliser rationnellement l'eau pour les besoins du chantier, sans concurrencer les usages des riverains. Il préservera la qualité de la ressource exploitée.

Les sites d'emprise du chantier (carrière, zone d'emprunt, installations de chantier) feront l'objet de constats au début et à la fin de leur occupation. Ces sites seront nettoyés et remis en état avant réception des travaux.

L'entrepreneur assure le contrôle des pollutions et nuisances engendrées par les travaux. Il contrôle les risques sanitaires dus aux travaux pour son personnel et la population riveraine.

L'entrepreneur contrôle l'interdiction de l'exploitation de la flore et de la faune naturelles par le personnel du chantier.

Nonobstant que le Maître d'Œuvre doit adapter la conception du projet pour en minimiser les impacts négatifs sur les milieux : biophysique et humain, il est également tenu de s'assurer que :

- toutes les procédures administratives et les exigences règlementaires en matière de protection de
- l'environnement, de la salubrité et la santé publique ont été préalablement prises en compte, et
- que l'Entrepreneur a formulé son engagement ferme et mobilisé les moyens nécessaires pour les respecter.

Pour cela, l'Entrepreneur est tenu de fournir les preuves d'obtention de toutes les autorisations nécessaires et lorsque des prescriptions particulières sont notifiées par des administrations concernées, les éventuelles prescriptions des administrations concernées seront jointes en annexe à l'offre du soumissionnaire et devront être respectées, sans exception par l'Entrepreneur.

2) Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES)- de Chantier

Dans un délai maximum de 30 jours à compter de la notification de l'attribution du marché, l'Entrepreneur devra établir et soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre et du Maitre d'ouvrage un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) pour le chantier.

Le PGES-Chantier doit être conçu pour faciliter l'organisation, la documentation, la communication, la formation, le contrôle, et le suivi de la mise en œuvre et, le cas échéant, l'optimisation des actions réductrices, correctives et compensatoires proposées dans le cadre de l'EIES. Le PGES doit identifier et proposer les moyens, les procédures et les techniques, délimiter les responsabilités et estimer les coûts induits.

Les mesures retenues pour le PGES-Chantier devraient être incluses comme complément aux termes des contrats (Clauses Environnementales et sociales ou CES) des travaux de construction et des activités subséquentes.

Les recommandations issues du PGES-chantier figureront explicitement dans les offres des entreprises adjudicataires pour la réalisation du projet. Les coûts induits doivent être pris en compte dans l'évaluation du marché et indiqués dans les détails estimatifs des offres.

Le PGES-Chantier procure aussi une structure pour la préparation d'un manuel de gestion environnementale et de suivi qui devrait être mis en œuvre durant la phase de construction. Le PGES-Chantier identifie aussi les procédures d'information et d'avis publics. Il devrait comprendre au moins les rubriques suivantes :

- l'organigramme du personnel dirigeant avec identification claire d'un Chargé Environnement/ Santé- Sécurité (formé spécialement sur les deux thèmes), présentation de son CV, et définition des rôles et responsabilités. les plans de gestion décrivant les dispositions concrètes retenues par l'Entrepreneur pour mettre en application les obligations environnementales et sociales décrites dans le chapitre précédent. Les plans suivants seront élaborés : un plan de gestion des déchets de chantier (type de déchets prévus, mode de récolte, mode et lieu de stockage, mode et lieu d'élimination) ;
- un plan de gestion de l'eau (approvisionnement, quantité, système traitement prévu pour les eaux sanitaires des chantiers, lieu de rejets, type de contrôles prévus) ;
- un plan de protection du cours d'eau et des écosystèmes et des actions de lutte antiérosive et de stabilisation des talus et des berges ;

- un plan de gestion des risques et des déversements accidentels ;

- un plan de communication (modalités pour l'information et la consultation des populations et des autorités locales, signalisation des déviations de la circulation, recueil des doléances, etc.) ;
- un plan de gestion des conflits (personne à prévenir, conduite à tenir, etc.);
- un plan santé et sécurité (dispositions pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs et de la population, fourniture des équipements de sécurité, traitement des urgences, personnes à prévenir, etc.).
- un plan de formation.

Ce document sera soumis à l'approbation du Maître d'Œuvre et du Maitre d'ouvrage qui feront part de leurs observations et de leur décision dans un délai maximum de 15 jours à compter de leur réception. Une fois approuvé le PGES-chantier (et autres documents contractuels transmis) sera considéré comme complément aux termes des contrats des travaux de construction et aux opérations subséquentes. Il procure aussi la structure pour la préparation d'un manuel de gestion environnementale et de suivi à mettre en oeuvre sur site.

3) Ouverture du chantier

Avant l'ouverture du chantier, l'Entrepreneur doit remettre au Maitre d'Œuvre (et à PADEFPT, aux Bénéficiaires):

- Un plan d'organisation du chantier précisant :
 - o une estimation des effectifs et consommations du chantier (déchets, énergie, eau, etc.),
 - o les lieux de stockages et emplacements réservés (baraquements),
 - o les accès aux chantiers et les lieux de stationnement,
 - o les zones réservées aux livraisons,
 - o l'emplacement des branchements et réseaux,
 - o les raccordements au réseau d'assainissement ou d'évacuation pluviale.

- Un organigramme détaillé de chantier qui devra préciser :
 - o la liste de tous les sous-traitants agréés,
 - o la liste des responsables de chantier,
 - o le Chargé d'Environnement désigné.
- Un plan d'installation du chantier (voir détails ci-après).
- 4) Terrains et lieux des installations de chantier

Dans son offre, le Soumissionnaire proposera au Maître d'Ouvrage les lieux de ses installations de chantier et présentera un plan des installations de chantier. Un procès-verbal constatant l'état des terrains et des lieux avant les travaux sera dressé sur chaque site d'installations.

L'importance des installations est déterminée par le volume et la nature des travaux à réaliser, le nombre d'ouvriers, le nombre et le genre d'engins.

L'Entrepreneur demeure responsable des accidents ou dommages qui seraient la conséquence des travaux et/ou des installations liées au chantier et ce jusqu'à la désaffection définitive des travaux et la proclamation de la réception définitive.

5) Implantation

Le site d'installation du central à béton et d'emprunt des matériaux, doivent être choisis en dehors des zones sensibles et doit être à une distance d'au moins 50 m des cours d'eau et à une distance suffisante permettant un accès pratique et sécurisé des riverains.

Les sites seront choisis en limitant le débroussaillement, l'arrachage d'arbustes, l'abattage des arbres. Les arbres de qualité seront à préserver et à protéger.

Le site devrait prévoir un drainage adéquat des eaux sur l'ensemble de sa superficie.

Ces mesures doivent être respectées même dans le choix des fournisseurs ou de sous-traitants.

6) Règlement intérieur ou code e conduite

Un règlement interne de l'installation du chantier, ou code de conduite doit mentionner spécifiquement les règles de sécurités, interdire la consommation d'alcool pendant les heures du travail, l'utilisation de bois de chauffe, l'interdiction ou la prévention des violences basées sur le genre, sensibiliser le personnel aux dangers des MST (VIH/SIDA), au respect de la morale publique et aux us et coutumes des populations et des relations humaines de manière générale. Des séances d'information et de sensibilisation sont à tenir régulièrement et le règlement interne est à afficher visiblement dans divers endroits de l'installation du chantier. Ce code de conduite sera annexé au contrat de chaque travailleur qui devra le signer.

7) Repli des installations

A la fin du chantier, l'Entrepreneur réalisera tous les travaux nécessaires à la remise en état des terrains et des lieux. Une attention particulière sera impérativement accordée aux situations pré-érosives et/ou têtes d'érosions. L'Entrepreneur devra replier tout son matériel, engins et matériaux. Il devra démolir toute installation fixe, telle que fondation, support en béton ou métallique, etc.

Il devra démolir les aires bétonnées, décontaminer le sol s'il en est besoin, remettre le site dans son état le plus proche possible de son état initial. Il ne pourra abandonner aucun équipement ni matériau sur le site ni dans les environs. Pour la mise en dépôt des matériaux de démolition, l'Entrepreneur devra obtenir l'approbation du Maître d'œuvre et du Maître d'Ouvrage ou de son représentant.

S'il est dans l'intérêt du Maître d'Ouvrage ou d'une collectivité de récupérer les installations fixes, pour une utilisation future, le Maître d'Ouvrage pourra demander à l'entrepreneur de lui céder sans dédommagement les installations sujettes de démolition ou de repli.

Après le repli du matériel, un procès-verbal constatant la remise en état des terrains et des lieux devra être dressé et joint au procès-verbal de la réception provisoire des travaux.

8) Protection de la qualité des eaux de surface et souterraines

Le risque majeur pour les eaux pendant la période des travaux concerne les installations de stockage et de manipulation des hydrocarbures et des produits toxiques, ainsi que les opérations de transport et de transfert de ces produits.

Le personnel chargé des opérations impliquant des produits polluants devra être formé en conséquence. Les matériels de transport et de stockage de ces produits devront répondre aux normes réglementaires. Les règles suivantes sont à respecter .

Les véhicules de transport de produits polluants devront être en bon état de fonctionnement et régulièrement entretenus, en particulier, les citernes, les vannes, les systèmes de distribution, les pompes.

La livraison des produits est interdite dans les lits majeurs ou mineurs des cours d'eau ou en limite de ceux-ci. Un inventaire des produits toxiques sera établi et remis au Maître d'Œuvre.

Les produits seront séparés en catégories similaires.

Les travailleurs ayant à manipuler ces produits utiliseront des vêtements et des équipements de protection et emploieront des techniques de manipulation adaptées.

L'accès des locaux de stockages est réservé au personnel autorisé. Les aires de stockage seront protégées par des clôtures. Elles devront être aménagées pour assurer une protection efficace du sol et du sous-sol et permettre la récupération et l'évacuation des produits et/ou terres éventuellement pollués.

Il est strictement interdit de déverser de l'huile usagée sur le sol. L'Entrepreneur devra assurer la collecte des huiles usagées sur les sites de maintenance des engins dans des fûts adaptés aux opérations de vidange des engins et véhicules. Le sol de ces sites devra être protégé vis-à-vis de tout déversement accidentel.

9) Protection des rivières

- En cas de stockage de produits d'exécution de travaux dans et aux abords d'une rivière ou un cours d'eau, le principe de base est d'éviter :
 - tout préjudice, en ce qui concerne l'écoulement des eaux, aux propriétés (ou usages) voisines ou situées en aval
 - toute pollution préjudiciable à l'eau, à la flore et à la faune piscicole et notamment toute destruction des frayères, de zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole.
 - Les opérations de nettoyage, de réparation, de ravitaillement des engins et du matériel ne pouvant se faire que sur les aires de stationnement prévues ; ces aires devront se situer en retrait du lit et des berges ainsi que des sources afin d'éviter d'éventuels déversements de polluants.
 - Toutes dispositions devront être prises par l'Entrepreneur pour éviter l'emportement de matériels et de matériaux en cas de crue.

10) Protection contre les ruissellements des eaux pluviales, les crues et les inondations

Jusqu'à la réception des travaux par le Maître d'Œuvre, l'Entrepreneur est tenu de conduire le chantier, de mettre en œuvre et d'entretenir les moyens, provisoires et définitifs, qui s'imposent pour que les eaux superficielles et souterraines n'endommagent ou n'altèrent les caractéristiques des ouvrages, ou des terrassements, d'une part, ne provoquent des dégâts aux biens et aux terrains situés à proximité du chantier, d'autre part. A ce titre, l'Entrepreneur doit s'assurer que :

- les travaux de fouilles, d'excavation et de bétonnage devront s'effectuer par temps sec afin d'éviter toute érosion et toute pollution des eaux par le brassage des matériaux ou le bétonnage et de permettre le contrôle des parties d'ouvrage qui seront enterrées ou noyées en service ;

- S'il y a lieu, les ouvrages de déviation devront être en permanence entretenus et laissés dans un état tel que tous risques de débordement et d'affouillement, dans l'hypothèse d'une crue, soient évités ;
- La mise en dépôt provisoire de remblais dans les zones de dépressions des koris et lit mineur des cours est interdite, à l'exception de ceux nécessaires à la constitution des rampes d'accès aux chantiers : ces rampes feront l'objet d'un entretien suivi et d'une surveillance étroite de la part de l'entrepreneur pendant la durée du chantier et celui-ci devra être en mesure d'évacuer, sur le champ, les matériaux correspondants à la moindre alerte d'inondation. En outre, les rampes d'accès seront retirées sans délai dès qu'elles ne seront plus utilisées.

Dans le cas où des arrivées d'eau importantes et imprévues se produiraient, l'Entrepreneur est tenu d'en informer immédiatement le Maître d'Œuvre, de prendre les mesures propres à assurer la sécurité du chantier et de proposer les dispositions permettant la poursuite des travaux. En cas de pluies torrentielles, les dégâts occasionnés aux matériels de l'Entrepreneur ainsi qu'aux matériels de chantier (coffrage, etc.) sont à la charge de l'entrepreneur.

11) Protection contre l'incendie

Il sera fait une stricte application de la réglementation en vigueur. D'une façon générale, l'emploi du feu est interdit sur le chantier sauf dérogation expresse délivrée par le Maître d'Œuvre dans la limite des permissions édictées par la réglementation en vigueur. Dans ce cas, l'Entrepreneur observera les consignes minimales suivantes :

- Brûlage autorisé uniquement par vent faible.
- Foyer de diamètre inférieur à 1,5 mètre, 1 mètre de haut, distant d'au moins 10 mètres de la végétation avoisinante et hors d'aplomb de houppier.
- Site préalablement débroussaillé sur vingt mètres de rayon.
- Feu sous surveillance constante d'une personne compétente armée d'une réserve d'eau d'au moins 200 litres ou d'une manche à eau en état de fonctionner.
- En cas de propagation, alerte rapide des secours et du Maître d'Œuvre par tout moyen.
- Extinction totale du foyer en fin du brûlage. Le recouvrement par de la terre est interdit.

12) Dégagement des emprises (et autres espaces)

Si celui-ci est prévu dans les sujétions de terrassement visées par les descriptifs des ouvrages ou des travaux,

l'Entrepreneur doit indiquer de façon précise et exécuter conformément aux prévisions :

- l'arrachage, ou l'abattage, et le dessouchage des arbres et haies situés sur l'emprise, avec évacuation et destruction des produits en résultant,
- le piquetage préalable et la désignation des éventuels arbres à abattre,
- le décapage éventuel de la terre végétale,
- les démolitions éventuelles,
- l'enlèvement et la réfection des clôtures, haies, rambardes etc.

En cas de décapage végétal, de déboisement et dessouchage d'arbres, les souches et produits extraits seront évacués et détruits mais, en aucun cas, incorporés dans le remblai. La terre végétale, préalablement décapée et stockée, sera réemployée en couverture et révégétalisée.

A l'occasion du piquetage préalable, les arbres à conserver seront soigneusement repérés et feront, dès lors, l'objet d'une protection particulière. Le bois résultant des abattages nécessaires seront ébranchés et soigneusement pour être mis à la disposition de leur propriétaire. L'enfouissement des souches, des branches et feuillage d'arbres est interdit sur l'emprise du chantier.

Les déblais en excès seront mis en cavalier en sommet de digue ou évacués en décharge publique. L'entrepreneur pourra également choisir une décharge privée à sa convenance. Il lui appartiendra alors d'obtenir toutes les autorisations nécessaires et de veiller à la stabilité des terrains d'assise.

13) Mesures contre le bruit

Les matériels utilisés devront tous être homologués « bruit ». L'entrepreneur veillera à limiter l'usage des engins bruyants au strict nécessaire et arrêtera ceux qui ne servent pas (compresseur par exemple).

Les nuisances sonores (issues des engins, véhicules lourds,...) à proximité d'habitations et autres établissements publics, sauf cas d'urgence, seront prohibées de 19 heures à 8 heures ainsi que le dimanche et les jours fériés.

- 14) Stockage et utilisation des substances potentiellement polluantes et/ou dangereuses De manière générale :
 - L'emploi des substances potentiellement polluantes sera soumis à agrément du maître d'œuvre. L'Entrepreneur apportera la preuve du caractère légal de leur emploi et le Maître d'Œuvre prescrira éventuellement des consignes de précaution.
 - Le stockage et la manipulation de substances potentiellement polluantes ou dangereuses devra respecter les principes suivants :
 - limitation des quantités stockées;
 - o stockage organisé, en un site ou selon des modalités ne permettant pas l'accès aux personnels extérieurs au chantier;
 - o manipulation par des personnels responsabilisés et formés,
 - Les produits chimiques utilisés devront être munis de fiche de données de sécurité (FDS) à afficher sur le lieu de stockage.

En particulier:

- Les produits agro-chimiques : En cas de nécessité, l'emploi de substances dangereuses (désherbants chimiques par exemple) sera soumis à l'agrément du maître d'oeuvre et fera l'objet de consignes particulières qui prendront en compte la réglementation en vigueur.
- Carburants, huiles et lubrifiants: Ils seront stockés en conteneurs étanches posés sur un sol étanchéifié, plat, stable et débroussaillé. Les conteneurs seront posés dans des bacs de confinement ou isolés du sol par une bâche plastique ou un matériau absorbant (sable ou sciure) pour permettre la récupération des éventuels rejets accidentels. A l'issue des travaux, le site du chantier sera débarrassé de toutes traces ou sous-produits. L'usage de l'essence pour le nettoyage des engins est formellement interdit; l'entrepreneur veillera à utiliser des produits non toxiques autorisés pour cet emploi.
- Liants hydrauliques: La fabrication de produits à base de liants hydrauliques (coulis, mortier, béton, etc.) sera exécutée selon un mode opératoire préalablement présenté par l'Entrepreneur et approuvé par le maître d'œuvre. L'entrepreneur veillera notamment à éviter la dispersion hors zone contrôlée, de toute laitance ainsi que des éventuels adjuvants liquides (plastifiants, hydrofuge, colorant...). Lors de la mise en œuvre des bétons et mortiers, l'Entrepreneur évitera les coulures de coulis de ciment. En cas de coulure accidentelle, elle procèdera au nettoyage immédiat des traces visibles par tout moyen efficace (de type lavage à grande eau).
- 15) Gestion des déchets

L'Entrepreneur doit présenter un Plan de Gestion des Déchets (inclus dans le PGES). Ce plan ciblé (PGD) définira le mode et les moyens à mettre en œuvre pour la collecte, le stockage le transport et la gestion de ces déchets. Ce plan sera basé sur le principe dit 3RVE : Réduire à la source, Réutiliser, Recycler, Valoriser, Eliminer.

Pendant la durée du chantier : Les déchets (emballages, bois, ferrailles, débris végétaux, déblais, etc.) seront triés et rassemblés dans un endroit identifié. L'entrepreneur prendra les dispositions nécessaires pour éviter leur dispersion par le vent ou les eaux de pluie par exemple.

A l'issue du chantier, si leur volume s'avère trop important, les déchets produits par l'Entrepreneur seront évacués, sous sa responsabilité, en décharge ou vers une filière de recyclage, ou, (si la réglementation environnementale le permet, brûlés dans les conditions précisées).

16) Gestion des risques et des pollutions accidentelles

En cas de pollution accidentelle, l'entrepreneur avisera sans délai le Maître d'Œuvre ainsi que les services concernés. Il prendra toute disposition utile pour faire cesser la cause du problème. Les consignes conservatoires devront être rapidement mise en œuvre.

Principe d'intervention suite à une pollution accidentelle : En cas de déversement accidentel d'hydrocarbures, le CCTP doit indiquer que les mesures suivantes devront être prises, dans l'ordre :

- éviter la contamination du sol par le saupoudrage de produits absorbants spécifiques ;
- en cas de proximité d'un cours d'eau, éviter la contamination des eaux superficielles par blocage, par barrage, digue de terre dans un premier temps,
- excaver les terres polluées au droit de la surface d'infiltration,
- réaliser au sol des aires étanches sur lesquelles la terre souillée sera provisoirement déposée, puis acheminée pour traitement spécialisé.

17) Circulation et stationnement des véhicules

Afin d'éviter l'ouverture de pistes ou sentiers inutiles et préjudiciables à l'environnement, les accès au chantier, les aires de stockage et de stationnement seront limités au strict minimum. Leur tracé sera préalablement validé par le maître d'Œuvre. La remise en état des au moment du repli de chantier et réception des travaux doit être imposée par le CCTP.

Accès au chantier : Toute sujétion d'accès relèvera de la charge et de la responsabilité de l'Entrepreneur qui devra vérifier l'accord des propriétaires des parcelles à traverser. Les négociations préliminaires à l'ouverture du chantier étant du domaine exclusif du Maître d'Ouvrage, de même que les frais financiers qui pourraient en résulter.

L'Entrepreneur pourra disposer des voies publiques d'approche sous réserve de respecter les limites et conditions d'exploitation afférentes à ces voies, à vérifier avec les services techniques des collectivités concernées. Tout autre aménagement et autorisation nécessaires à l'accès au chantier sont à la charge exclusive de l'Entrepreneur.

A l'issue des travaux, il devra remettre en état les emplacements et équipements utilisés par lui.

18) Signalisation des chantiers

Lorsque les travaux intéressent la circulation publique, la signalisation à l'usage du public doit être conforme aux instructions réglementaires en la matière : elle est réalisée sous le contrôle des services compétents par l'Entrepreneur, ce dernier ayant à sa charge la fourniture et la mise en place des panneaux et des dispositifs de signalisation, sauf dispositions contraires du Marché.

Si les travaux exigent une déviation de la circulation, l'Entrepreneur a la charge, dans les mêmes conditions, de la signalisation aux extrémités des sections où la circulation est interrompue et de la signalisation des itinéraires déviés.

L'Entrepreneur doit informer par écrit les services compétents, au moins huit (8) jours ouvrables à l'avance, de la date de commencement des travaux en mentionnant, s'il y a lieu, le caractère mobile du chantier. L'Entrepreneur doit, dans les mêmes formes et délai, informer les services compétents du repliement ou du déplacement du chantier.

19) Sécurité des personnes et des biens

L'Enterprise prend toutes les dispositions nécessaires pour :

- Assurer la sécurité de la circulation,
- Assurer la signalisation et le gardiennage imposés par la réglementation en vigueur,
- Assurer le passage des véhicules, sauf impossibilité absolue,
- Préserver de toutes dégradations des habitations ou clôtures riveraines, les ouvrages des voies publiques, tels que bordures, bornes, lignes électriques et les canalisations et câbles de toute nature rencontrés dans le sol,

L'entrepreneur fera lui-même toutes démarches pour obtenir les autorisations administratives et de police nécessaires à l'exécution des travaux. Il devra se conformer aux conditions d'utilisation desdites voies. A cet effet, il devra contacter les services de l'habitat suffisamment à l'avance afin que des dispositions puissent être prises en vue de minimiser les perturbations pour le trafic local.

La réparation des dégâts causés aux réseaux d'eau potable, d'eaux pluviales ou d'assainissement, d'alimentation électrique, d'éclairage, etc., sera effectuée aux frais de l'entrepreneur par le concessionnaire du réseau ou par l'entrepreneur, et à sa charge, sous le contrôle du concessionnaire ou du service chargé du contrôle.

20) Les travaux exécutés à proximité des lieux habités

Comme les travaux seront exécutés à proximité de lieux des établissements publics et fréquentés, qui méritent une protection au titre de la sauvegarde de l'environnement, l'Entrepreneur prend à ses frais et risques les dispositions nécessaires pour réduire, dans toute la mesure du possible, les gênes imposées aux usagers et aux voisins, notamment celles qui peuvent être causées par les difficultés d'accès, le bruit des engins, les vibrations, les fumées, les poussières.

Si à la suite d'une action intentionnelle ou non, prévue ou non, l'Entrepreneur endommage ou détruit un bien mobilier ou immobilier privé ou public, il doit mettre en œuvre une procédure correctrice et/ou compensatrice dont l'objectif est de rendre la complète jouissance du bien ou de ce que le lésé, après accord l'Entrepreneur, estimera comme équivalent à ce bien.

21) Démolition de constructions :

L'Entrepreneur ne pourra démolir les constructions situées dans les emprises des chantiers qu'après en avoir fait la demande au Maître d'Œuvre quinze (15) jours à l'avance, le défaut de réponse dans ce délai valant autorisation.

22) Intégration paysagère des ouvrages

L'entrepreneur est tenu de ne porter aucune atteinte à la végétation située hors de l'emprise des ouvrages, des accès ou des aires de travail ou de stockage prévues. Seul l'abattage des arbres désignés par le Maître d'Œuvre est autorisé. Il sera retenu une indemnité (à préciser) par arbre supplémentaire détruit ou gravement endommagé.

23) - Protection du patrimoine et héritage culturel

Pour l'acquisition des matériaux, l'Enterprise est tenu de prévoir des tests de reconnaissance avant le creusement des tranchées et de s'abstenir d'exercer des travaux de fouille dans des sites protégés et/ou des sites

archéologiques. Lorsqu'au cours des travaux, des objets ou des vestiges pouvant avoir un caractère historique ou archéologique (ou funéraire) seront découverts, il faut :

- Aviser aussitôt le Maître de l'ouvrage ou l'autorité compétente,
- Ne pas déplacer les objets ou vestiges demeurés en place et mettre en lieu sûr ceux qui serait détachés du sol,
- Appliquer les dispositions de la loi sur la protection du patrimoine en cas de découverte archéologique.

L'Entrepreneur n'a aucun droit sur les matériaux et objets de toute nature trouvés sur les chantiers en cours de travaux, notamment dans les fouilles ou dans les démolitions, mais il a droit à être indemnisé si le Maître d'Ouvrage lui demande de les extraire ou de les conserver avec des soins particuliers.

24) Gestion des ressources humaines

Le Maître d'ouvrage et le Maître d'Œuvre peuvent exiger à tout moment de l'Entrepreneur la justification qu'il est en règle, en ce qui concerne l'application à son personnel employé à l'exécution des travaux objet du Marché, à l'égard de la législation sociale, notamment en matière de salaires, d'hygiène et de sécurité. Le personnel ne sera employé que suite à une visite médicale et sur la base d'un certificat médical spécifiant le poste alloué à l'employé. Indépendamment des obligations prescrites par les lois et règlements concernant la main-d'œuvre, l'Entrepreneur est tenu de communiquer au Maître d'Œuvre, sur sa demande, la liste nominative à jour du personnel qu'il emploie avec leur qualification.

L'Entrepreneur doit, sauf disposition contraire du Marché, faire son affaire du recrutement du personnel et de la main-d'œuvre, d'origine nationale ou non, ainsi que de leur rémunération, hébergement, ravitaillement et transport dans le strict respect de la réglementation en vigueur en se conformant, en particulier, à la réglementation du travail (notamment en ce qui concerne les horaires de travail et les jours de repos), à la réglementation sociale et à l'ensemble de la réglementation applicable en matière d'hygiène et de sécurité.

Le Maître d'Œuvre peut exiger le départ du chantier de toute personne employée par l'Entrepreneur faisant preuve d'incapacité ou coupable de négligences, imprudences répétées ou défaut de probité et, plus généralement, de toute personne employée par lui et dont l'action est contraire à la bonne exécution des travaux.

L'Entrepreneur supporte seul les conséquences dommageables des fraudes ou malfaçons commises par les personnes qu'il emploie dans l'exécution des travaux.

25) Prescriptions spécifiques au recrutement du personnel non qualifié

Pour l'emploi des personnels non qualifiés, l'Entrepreneur devra mettre en œuvre un certain nombre de prescriptions :

- Maximiser l'emploi de personnes issues des populations voisines du chantier.
- Établir des procédures d'embauche et de débauche transparentes.
- Établir une politique de communication et d'information explicitant ces procédures d'embauche et de débauche. Cette politique de communication s'adressera aux populations et aux diverses autorités administratives.
- S'assurer que les conditions d'embauche et de débauche soient parfaitement comprises et acceptées.
- Les mesures de sécurités et de santé en vigueur sur le chantier devront être appliquées avec un soin particulier au personnel sans qualification recruté temporairement.

Pendant l'exécution du chantier, l'Entrepreneur établira un tableau de suivi de l'embauche et de la débauche du personnel non qualifié. Il contiendra au moins les données suivantes : une liste nominative, la durée (en jours) de l'embauche, la date d'embauche, la date de débauche et l'origine géographique du personnel temporaire.

26) Formation

L'Entrepreneur veillera à ce tous les employés permanents ou temporaires du chantier seront formés sur les procédures et les exigences consécutives aux présentes clauses environnementales et sociales. La formation à prodiguer consistera en une présentation du projet et des consignes de sécurité à respecter sur le chantier (importance du port des protections individuelles, règles de circulation, abstinence alcoolique,...) et à la santé au travail et dans la vie quotidienne (prévention des MST et plus particulièrement le HIV/SIDA, prévention du paludisme, prévention du péril fécal, techniques de portage des charges lourdes...), au Droit du travail, au règlement intérieur de l'Entreprise, etc.

Chaque séance de formation sera consignée dans un formulaire mis au point par l'Entrepreneur qui comprendra, au moins, le nom des formés, leur statut, l'intitulé de la formation et la date.

27) Communication et information vers les populations et les autorités locales

L'Entrepreneur informera les autorités locales et les populations du but, de la nature et du déroulement des travaux, avec les objectifs suivants :

- Permettre aux populations de prendre toutes les mesures qu'ils jugeront nécessaires, afin d'assurer, entre autres, leur sécurité et de leur permettre d'organiser leurs activités en tenant compte du déroulement du chantier.
- Permettre aux populations et autorités d'émettre leurs objections ou leurs remarques par rapport au projet afin que l'ensemble des parties prenantes trouvent, si nécessaires, une conciliation.
- Rendre transparente la politique de recueil, traitement et transmission des doléances vis-à-vis du chantier ou de l'Entrepreneur (Cf. gestion des conflits).
- Identifier à l'avance les échéances socio-économiques et/ou les difficultés que pourraient rencontrer le chantier.

Cette diffusion de l'information devrait permettre de construire des relations de coopération avec les autorités nationales et locales.

L'Entrepreneur est libre de choisir les moyens de communication et d'information pourvu que leur efficacité soit avérée. C'està-dire que les populations ainsi que les autorités locales et nationales soient averties de l'ensemble des points évoqués dans les paragraphes précédents et suivants avant l'ouverture d'un chantier dans leur voisinage.

Chaque opération d'information et de communication sera l'objet d'un rapport au Maître d'Œuvre. Si le support du message est un tract ou une affiche, un exemplaire sera communiqué au Maître d'Œuvre et les points d'affichage et/ou de distribution seront notifiés. Si la communication s'est effectuée au cours d'une réunion ou par un moyen audiovisuel, le rapport contiendra les thématiques du message, les interventions du public, ses questions et les réponses fournies par le délégué de l'Entrepreneur, le nom des personnes qui ont pris part à la séance d'information y compris le(s) délégué(s) de l'Entrepreneur.

28) Gestion des conflits

L'Entrepreneur doit proposer des procédures pour trouver une solution à d'éventuels conflits collectifs et/ou individuels. Ils feront l'objet d'une procédure de consignation à élaborer par l'Entrepreneur. Ce rapport fera l'objet d'une transmission rapide au Maître d'Œuvre. Si possible, tout conflit collectif sera signalé immédiatement au Maître d'Œuvre et au Maître d'Ouvrage par un moyen de communication à déterminer par l'Entrepreneur. Si l'Entreprise est reconnue comme fautive, elle appliquera une procédure correctrice ou compensatrice qu'elle aura mise au point et qui devra être rapide et équitable.

Dès l'offre, l'Entrepreneur nommera un responsable de la résolution des conflits dont la fonction sera de diriger les négociations et résolutions afférentes, de consigner la nature du conflit, l'identité des parties prenantes, les étapes de sa résolution et de sa clôture. Ces informations pourront faire l'objet de rapports successifs disjoints mais, lorsque le conflit sera clos, un rapport global sera élaboré.

En ce qui concerne les conflits collectifs qui opposeront l'Entrepreneur à ses employés (ou à une communauté), en plus des exigences générales, l'Entrepreneur désignera les personnes pouvant éventuellement jouer le rôle de médiateur et/ou assurer la sécurité de l'ensemble des parties prenantes ainsi que la sauvegarde de leurs biens.

29) Santé et sécurité sur les chantiers

L'Entrepreneur est tenu de prendre toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter des accidents et atteintes à la santé, tant à l'égard du personnel propre qu'à l'égard du personnel sous-traitant et des tiers. Il nomme un Chargé de l'Environnement et la Sécurité. Il organise (ou sous-traite), un service médical courant et d'urgence sur le chantier, adapté au nombre de son personnel.

L'Entrepreneur est tenu d'observer tous les règlements et consignes de l'autorité compétente en matière de sécurité. Il assure notamment l'éclairage et le gardiennage de ses chantiers, ainsi que leur signalisation tant intérieure qu'extérieure. Il assure également, en tant que de besoin, la clôture de ses chantiers. Il doit prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter que les travaux ne constituent un danger pour des tiers, notamment pour la circulation publique. Les fosses, excavations et autres points de passage dangereux le long et à la traversée des voies de communication, doivent être protégés par des garde-corps provisoires ou par tout autre dispositif approprié; ils doivent être signalés et éclairés et, au besoin, gardés.

L'Entrepreneur doit prendre les dispositions utiles pour assurer l'hygiène des installations de chantier destinées au personnel, notamment par l'établissement des voies de déviation, des réseaux d'alimentation en eau potable et d'assainissement, si l'importance des chantiers le justifie.

Sauf dispositions contraires du Marché, toutes les mesures d'ordre, de sécurité et d'hygiène prescrites ci-dessus sont à la charge de l'Entrepreneur.

30) Déplacement temporaire des établissements commerciaux

Si la réalisation des objectifs du projet rend indispensable et inévitable la destruction d'un ou plusieurs actifs (terrain et bâtiments) accompagnée ou non de pertes de biens ou d'accès à ces biens, de sources de revenus ou de moyen d'existence, l'entreprise ne pourra pas commencer les travaux avant que toutes les personnes affectées, identifiées dans un plan succinct de relocalisation soient compensées. Cela suppose une compensation des bâtiments et des autres actifs détruits, une aide au déplacement et un suivi afin de s'assurer que le niveau de vie antérieur est effectivement reproduit.

31) Suivi du chantier

Les modalités du suivi du chantier qui constitue une mission indispensable pour la réussite de chantier à nuisances réduites seront assurées en coordination par le Chargé d'Environnement et Sécurité et le Chargé du Social de l'Entreprise et le Maitre d'Œuvre (Mission de contrôle). Le Maitre d'Œuvre devrait:

- accompagner l'Entreprise pendant le déroulement du chantier,
- organiser des réunions d'échanges avec les ouvriers,
- établir un bilan intermédiaire en fin de phase et en fin d'opérations.

La fonction de Chargé ou Responsable Environnement et Sécurité de l'Entreprise est indispensable pour la réussite d'un chantier. Pour cela, l'Entrepreneur doit désigner un cadre formé pur assurer cette charge. Cette personne doit être impliquée le plus en amont possible dans le projet. Ceci afin de prévoir l'organisation du chantier, les conséquences ou l'implication technique sur les travaux et la gestion matérielle. Il doit assurer le suivi, le contrôle et le traitement au quotidien de la démarche et de ses éventuels dysfonctionnements, non-conformités et remarques du chantier ou de l'extérieur.

Il peut assurer entre ses visites hebdomadaires de chantier, des réunions de chantier. Enfin, il peut assurer la formation et la sensibilisation des chefs d'entreprises et des personnels intervenants sur le chantier.

De plus un système de surveillance et de mesurage peut être mis en place :

- mise en place de contrôles internes et externes,

- mesures acoustiques,
- mesures d'analyse d'air,
- traçabilité des déchets,
- accidents du travail,
- déchets de la fosse de lavage,
- coût des mesures environnementales.

32) Responsabilités diverses

Toutes responsabilités, telles que délits forestiers, assurances des ouvriers et des tiers à l'occasion des travaux, sont à la charge de l'Entrepreneur.

A l'égard des propriétés particulières traversées, l'Entrepreneur sera responsable des dégâts et accidents vis-à-vis des propriétaires riverains en-dehors ou non de l'emprise des travaux sans qu'il puisse avoir recours contre le Maître d'Ouvrage.

A ce titre, il veillera à ne pas laisser le chantier, en fin de journée, dans un état susceptible de créer des nuisances (affouillements, débordements, transports solides) ou des accidents.

- Les documents de suivi et de gestion du chantier

L'Entreprise doit tenir sur chantier et mettre à jour les documents suivants :

- Le planning des nuisances : Ce document permet de dresser un calendrier prévisionnel des nuisances qui seront émises par le chantier. Etudié par chaque phase/activité du chantier et transmis au Chargé d'Environnement de l'Entreprise (et au Maître d'oeuvre Mission de Contrôle), ce document permet d'informer les riverains et les entreprises implantées sur le parc d'activités des nuisances sonores, visuelles ainsi que les perturbations du trafic dans le temps.
- Les fiches de non-conformité/de remarques : Ces fiches permettent de consigner des remarques, dysfonctionnements et problèmes identifiés sur le chantier ainsi que les mesures correctives et préventives mises en oeuvre pour y remédier. De natures techniques ou organisationnelles, ces non-conformités peuvent relever d'un écart avec la réglementation, avec les prescriptions de la charte, avec l'application des procédures ...

Sur ces fiches, des précisions seront également apportées sur les effets ou conséquences remarqués ainsi que les origines ou causes liés à la non-conformité. Il est aussi possible de rajouter un volet sur l'évaluation de l'efficacité des mesures correctives et préventives mises en oeuvre. Ces fiches sont à utiliser par toutes les personnes présentes sur le chantier.

- Le tableau de bord : Ce tableau permet de synthétiser l'ensemble des données et indicateurs issues du système de surveillance et de mesurage : mesures acoustiques, mesures d'analyse de l'air, consommations d'eau, consommations d'énergie, consommation d'huile de décoffrage, traçabilité de la production et de l'élimination des déchets, accidents du travail, coûts des mesures environnementales, indice de satisfaction des riverains, etc.

33) Fermeture du chantier

L'Entreprise est tenue d'assurer la fermeture des chantiers conformément à la règle de l'art en la matière. Devront faire l'objet d'une attention particulière, notamment :

- la fermeture des accès créés pour les travaux et la remise en état des voies d'accès existantes et de zones de stockage utilisées et les aires de baraquement,
- l'évacuation des matériels et matériaux en excès ainsi que de tous les déchets sus du chantier ; aucun déchet solide (toute catégories confondues) ne sera abandonné in situ ou dans les environs et les servitudes des périmètres des travaux

- la reconstruction et le raccordement au parement des ouvrages linéaires de confortement des berges, par des moyens appropriés, de tous les drains, regards, canalisations de rejet mis à jour, détruits ou endommagés à l'occasion des travaux.
- la remise en état à l'identique, des chaussées, clôtures terrains, ouvrages d'art publics ou privés affectés par le chantier ou par la constitution de ses accès.

ANNEXE 5: LISTE DES PERSONNES ET SERVICES RENCONTREES

N°	Nom et Prénom	Structure et fonction	Région /département /commune	Contact/té léphone	Dates
1	Zakou Soumana	Directeur par intérim CFJA	Belandé	96143687	26/06/2025
2	Ousmane Marka	intendant CFJA	Belandé	96667222	26/06/2025
3	Nayoussa Noma	Formateur CFJA	Belandé	97559988	27/06/2025
4	Habibou Bagouma	Point focal PIDAJ	Dosso	96677169	28/06/2025
5	Moumouni Adamou	Directeur Régional de l'Enseignement et de la formation technique et professionnel	Dosso	96901603	02/07/2025
6	Elhadji Abdou Idi	DREN/A	Dosso	DREN	02/07/2025

ANNEXE 6: PLAN CADRE DE GESTION DES DECHETS

Gestion des déchets du chantier

Le chantier génèrera divers déchets, dont des résidus de bois, métaux, des déchets « domestiques », papiers, cartons, huiles et lubrifiants. Le Plan de gestion des déchets du chantier sera conforme aux principes des 4RVE (récupération, réduction, recyclage, valorisation et élimination). Pour ce faire, le LPA devra donc s'assurer de :

- la bonne gestion des matières résiduelles en fournissant aux entrepreneurs ou en demandant à chaque entrepreneur de fournir des conteneurs appropriés en quantité suffisante pour assurer la ségrégation des matières résiduelles et rencontrer les besoins du plan de gestion des matières résiduelles selon qu'elles sont récupérables, réutilisables, recyclables ou qu'elles peuvent être valorisées;
- l'élimination des matières résiduelles sur des sites autorisés ;
- la collecte et l'entreposage des déchets domestiques dans des conteneurs fermés pour éviter d'attirer les animaux et l'élimination régulière de ces déchets ;
- la distribution des huiles usagées pour servir de badigeonnage des charpentes en bois et/ou les moulins;
- l'information rapportée concernant toute découverte fortuite de sols présentant des indices visuels ou olfactifs de contamination ;
- la gestion adéquate de tout sol contaminé découvert fortuitement, celui-ci devant être entre posé temporairement sur une plate-forme étanche, caractérisé et disposé en conformité avec les règlements et politiques en vigueur,
- le traitement des sols contaminés accidentellement par décapage immédiat et biogénération.

Gestion des matières dangereuses

Le Plan de gestion des produits chimiques, carburants et matières dangereuses à la phase de construction des bâtiments a pour objectif principal de faciliter la gestion, l'approvisionnement, l'entreposage, la manipulation et l'élimination de ces produits en toute sécurité et d'empêcher tout rejet non contrôle dans le milieu environnant. Une bonne gestion minimise les risques de contamination en cas de déversement accidentel. Le projet de construction des bâtiments doit disposer d'un Plan de gestion des déchets et veillera donc à s'assurer que les actions suivantes inscrites dans ledit plan sont bien réalisées :

- Les liquides inflammables et les combustibles, ainsi que les matières dangereuses, sont entreposés et manipulés conformément aux normes applicables ;
- Aucun produit chimique n'est déversé ni rejeté dans le milieu environnant;
- Tout déversement est nettoyé immédiatement; les eaux de ruissellement contaminées et le sol contaminé devront aussi être collectés et traités ou éliminés selon une méthode approuvée par le PADEFPT et le MEDD;
- Le Plan d'urgence exige la disponibilité de l'équipement d'urgence utilisable en cas de déversement accidentel ; les ouvriers devront être formés à la mise en application du plan d'urgence au chantier ;
- Les mesures de surveillance et de contrôle sont mises en place pour le transbordement, la manipulation et l'entreposage des matières dangereuses au chantier;

- Des systèmes de protection incendie et des moyens de confinement secondaires pour les installations d'entreposage sont fournis afin d'empêcher les incendies ou le rejet de matières dangereuses dans l'environnement ;
- Le personnel est dûment form e aux pratiques de manipulation, d'entreposage et de confinement des produits chimiques et des matières dangereuses, en tenant compte des postes occupés; cette formation fera partie du processus d'admission au chantier et de formation;
- Le ravitaillement en carburant des véhicules et générateurs de construction devra se faire dans des aires prévues à cet effet et en dehors des sites des travaux ;
- Les eaux pluviales susceptibles d'être contaminées devront aussi faire l'objet d'une surveillance, pour déterminer les possibilités d'élimination ;
- Tout déversement est rapporté immédiatement au PADEFPT ainsi que les actions entreprises pour en minimiser les impacts ;
- En cas de déversement, le plan d'urgence environnemental sur les sites est déclenché.

•

❖ Gestion de déchets liés au fonctionnement de la Cuisine (déchets domestiques) et des

Laboratoire de pétrochimie et de d'analyse chimique

L'objectif est de maîtriser la gestion de quantités de déchets pour plusieurs raisons :

- les déchets constituent une menace pour la santé humaine et l'environnement et principalement pour les populations voisines des décharges, à cause des nuisances olfactives et des émissions gazeuses dont certaines sont toxiques comme la dioxine, les acides chlorhydrique et fluorhydrique et les métaux lourds dont les concentrations dans l'air sont très importantes à proximité des décharges,
- la protection des eaux superficielles contre le ruissellement des eaux de pluie à travers la surface des décharges et les lixiviats provenant de la décomposition organique des déchets,
- la protection de la qualité des nappes d'eau souterraines situées sous ou à proximité des décharges contre l'infiltration des eaux provenant des décharges.

Le plan de gestion des déchets vise à prévenir la pollution du milieu naturel par la production de déchets solides. Il doit reposer sur la mise en œuvre des principes de bonne gestion des déchets (limitation de la production, réutilisation ou recyclage, stockage dans des conditions satisfaisant les pratiques et normes nationales et internationales) et des effluents (traitement approprié avant rejet).

La stratégie de gestion des déchets et rejets qui sera adoptée par le projet reposera sur les points et étapes suivants.

Définition des objectifs: le principal objectif du plan de gestion des déchets est l'identification de toutes les exigences en
matière de maîtrise et de gestion des déchets générés durant l'ensemble des opérations du projet.
Définition de l'aire de disposition: le plan de gestion des déchets est spécifique à la zone d'influence du
projet et tient compte des infrastructures et services environnementaux disponibles.
Identification des sources: les différentes composantes du projet produisant des déchets seront été identifiées et
détaillées.
Consultation de la réglementation: la réglementation nationale et internationale régissant l'activité
d'exploitation minière afin d'appliquer les normes et les procédures requises.
Classification: les déchets/rejets seront classés selon leurs risques sanitaires et environnementaux en déchets
dangereux, non dangereux et inertes. Ces risques sont régis essentiellement par les propriétés physiques, chimiques et
toxicologiques du déchet.

Evaluation des options de gestion: l'évaluation des différentes méthodes et techniques de disposition des déchets tiendra
compte des exigences règlementaires et de la faisabilité technico-économique de chaque option.
Minimisation: des mesures de réduction du volume et de la toxicité des déchets/rejets sont intégrées dès la phase
conception du projet (recyclage et traitement). Elles constitueront une ligne de conduite de toutes les activités du
projet.
Sélection de la méthode de gestion: la méthode de gestion des déchets/rejets sera adaptée à la nature et à la quantité de
chaque type de déchet généré

La gestion combine, généralement, deux ou plus de ces méthodes. Le choix de la méthode appropriée sera basé sur la nature des déchets, leurs impacts sur l'environnement, les logistiques disponibles et les coûts d'élimination.

Pour la gestion des déchets liés au fonctionnement des Laboratoire qui constitue une problématique environnementale et sociale d'importance dont il faut tenir compte lors du fonctionnement du LTD. Ainsi, un plan de gestion des déchets spéciaux est proposé, dans le but de gérer les déchets depuis la production jusqu'au traitement final. Il comprend les étapes suivantes

- a) <u>La production à la source</u>: les déchets produits sont fonction de la nature des services des laboratoires. Étant donné que cette phase comporte beaucoup de risques de contamination de par leur qualité et leur nature, les tenues de protection (notamment les blouses, les gants, les bonnets et les masques) pour les laborantins, (les bottes, les gants, les salopettes, les masques, les lunettes) pour les travailleurs devraient être exigées. Des poubelles réglementaires devraient être mises à disposition dans les différentes salles de laboratoires.
- b) <u>Le tri des déchets sur le lieu de leur production</u>: le tri est l'étape la plus importante pour une gestion réussie des déchets spéciaux. Cette opération devrait être faite à toutes les étapes de la gestion des déchets pour une bonne élimination finale. À cette étape, il est recommander d'identifier les catégories de déchets et de les disposer selon des codes couleur et dans des sacs ou conteneurs clairement étiquetés. Les déchets devront être séparés selon leur spécificité et leur classification tenant compte des risques.
 - Déchets dangereux : les déchets dangereux sont considérés comme infectieux, ils doivent être ramassés dans les récipients de couleur noire. Ceci permet d'éviter tout risque de perforation du récipient qui exposerait les manipulateurs à des blessures susceptibles de s'infecter.
 - <u>Déchets piquants ou coupants</u>: Ils doivent être considérés comme infectieux, ils doivent être ramassés dans des récipients rigides de couleur jaune. Ceci permet d'éviter tout risque de perforation du récipient qui exposerait les manipulateurs à des blessures susceptibles de s'infecter. C'est le cas des matériels tranchants usagés.
 - Les flacons en verre et plastics devront être déposés dans les bacs de poubelles de couleur bleue. Ces poubelles seront placées à l'intérieur des salles de Laboratoires en attendant qu'elles soient pleines pour être vidées dans les conteneurs installés à l'extérieur du bâtiment;
 - Emballages et résidus de produits chimiques: Ils sont ramassés dans des récipients étanches de couleur rouge. Une bonne gestion de ces produits évite d'avoir à en jeter de grandes quantités.
 - <u>Autres déchets spéciaux</u>: Ces déchets doivent être ramassés séparément, mais ne nécessitent pas à tous les coups de récipients.
- c) <u>Stockage</u>: la meilleure gestion des déchets commence par le conditionnement depuis la production jusqu'à l'élimination. Les emballages pour déchets d'activités des Laboratoire doivent répondre aux critères suivants :
 - Étanchéité ;
 - Résistance à la traction ;
 - Présence d'un système de fermeture et de compression efficace et sûr ;
 - Capacité adaptée à la production.
- d) <u>Transport</u>: Le transport doit être assuré dans des conditions de sécurité maximale, surtout en ce qui concerne les déchets dangereux. Les équipements de protection individuelle pour le personnel chargé du transport des déchets et de nettoiement doivent être une priorité pour les services d'enlèvement des déchets dangeraux. Le port de cet équipement doit être une obligation après information et formation du personnel préposé à cette activité. Les moyens de transport doivent être adaptés aux types de déchets.
- *e)* <u>Élimination finale</u> :
 - ✓ <u>Incinération</u>: il est indispensable d'installer un incinérateur pouvant fonctionner à une température supérieure à 800°C, équipés d'un matériel spécial de nettoyage des émissions permettant de s'assurer qu'on ne produit pas des

dioxines.

✓ Compostage : les déchets ordinaires et organiques seraient amenés dans la fosse organique ou dans un endroit de compostage situé sur le terrain dans un site non accessible à la population et aux animaux. Ce site doit être clôturé.

ANNEXE 7 : PROCÉDURE EN CAS DE DÉCOUVERTE FORTUITE

Conformément à l'Article 51 de la Loi 97-002 du 30 juin 1997, lorsque par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, des ruines, substructions, mosaïques, éléments, de canalisation antique, vestiges d'habitation ou de sépulture ancienne, des inscriptions ou généralement des objets pouvant intéresser la paléontologie, la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique, sont mis au jour, l'entrepreneur doit immédiatement suspendre les travaux, avertir l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) qui doit faire la déclaration immédiate à l'autorité administrative qui avise sans délai le Ministre chargé de la Culture et le Ministre chargé de la recherche. Lorsque l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) estime que l'entrepreneur n'a pas signalé une découverte, l'Ingénieur Conseil ordonnera l'arrêt des travaux et demandera à l'entrepreneur de procéder à des fouilles à ces propres frais.

Délimitation du site de la découverte

L'entrepreneur est tenu de délimiter et de sécuriser un périmètre de cinquante (50) mètres autour du bien découvert. L'entrepreneur limitera l'accès dans ce périmètre, et les travaux ne pourront reprendre dans ce périmètre qu'après autorisation de la Direction du Patrimoine Culturel ou de l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle). Les frais de sécurisation du site de la découverte sont imputés sur le marché.

Rapport de découverte fortuite

L'entrepreneur est tenu d'établir dans les 24 heures un rapport de découverte fortuite fournissant les informations suivantes :

- Date et l'heure de la découverte :
- Emplacement de la découverte ;
- Estimation du poids et des dimensions du bien découvert
- Mesures de protection temporaire mises en place

Le rapport de découverte fortuite doit être présenté à l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle), à la Direction du Patrimoine Culturel, au Ministère chargé de la recherche, au Préfet et au Gouverneur.

Les administrations de la Recherche et de la Culture doivent visiter les lieux où les découvertes ont été effectuées ainsi que les locaux où les objets ont été déposés et prescrire toutes mesures utiles pour leur conservation.

Arrivée des services de la culture et mesures prises

Les services de la Direction du patrimoine culturel font le nécessaire pour envoyer un représentant sur le lieu de la découverte dans les 2 jours qui suivent la notification et déterminer les mesures à prendre, notamment : (i) retrait des biens culturels physiques jugés importants et poursuite des travaux sur le site de la découverte ; (ii) poursuite des travaux dans un rayon spécifié autour du site de la découverte ; (iii) élargissement ou réduction de la zone délimitée par l'entrepreneur ; etc.

Ces mesures doivent être prises dans un délai de 7 jours.

En cas de besoin, les services de la Direction du patrimoine culturel seront appuyés par le PADEFPT pour arriver dans les délais sur le lieu de la découverte.

Si les services culturels n'envoient pas un représentant dans un délai de 2 jours, l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) peut proroger ce délai sur 2 jours supplémentaires. Si les services culturels n'envoient pas un représentant dans la période de prorogation, l'Ingénieur Conseil (Mission de Contrôle) est autorisé à demander à l'entrepreneur de prendre les mesures d'atténuation idoines et reprendre les travaux tout en préservant ou évitant les biens découverts. Les travaux supplémentaires seront imputés sur le marché mais l'entrepreneur ne pourra pas réclamer une indemnisation pour la période de suspension des travaux. Suspension supplémentaire des travaux

Durant la période des 7 jours, l'autorité administrative du lieu de découverte, en accord avec la Direction du patrimoine culturel, peut ordonner la suspension des travaux à titre provisoire pour une durée de six (6) mois, comme stipulé par l'Article 52 de la Loi sur la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel national. Pendant ce temps, les terrains où les découvertes ont été effectuées sont considérés comme classés et tous les effets du classement leur sont applicables.

ANNEXE 8: ACTE DE SECURISATION FONCIERE

REPUBLIQUE DU I	VIGER	Niamey, te 🗓 1	NE 708
USSU			
MINISTERE DE L'AGRIC	CULTURE	Le Ministre d'	Etat,
ET DE L'ELEVAC		A Monsieur le N Enseignemer	ts
N°/MAG/EL/	DIRCAB/SG/DGA	Professionne	Set
Réf.: V/L n°0333/MEP/T/	SG du 14 août 2018	Paris Paris	T-man
Objet: Rétrocession de d Formation de Jeur	ieux (2) Centres de nes Agriculteurs (CFJA)	Eve to	07/03/2
Par lettre ci-de	assus citée en référ	ence, vous me	demandiez ia ~
rétrocession des Cent	tres de Formation de	s Jeunes Agricul	teurs (Cruzi) or
autres Centres d'appre	intissaga similaires.		
Vous moliviez v	otre demande par la d	isponibilité des b	ailleurs de fonds
à vous accompagner de ambition à promouvo installation, toutes cho à ces centres. Aussi sollicitation en vous a Bélandi, département de Madarounfa, région	tens la réhabilitation ir le renforcement de ses qui cadrent parfait , al-je l'honneur de accordant, les centres de Falmey, région de	des intrastructur es capacités des ement avec les c vous informer q de formation pi	jeunes et leur bjectifs assignés ue j'agrée votre ofessionnelle de
a vous accompagner of ambition à promouvo installation, toutes cho à ces centres. Aussi sollicitation en vous a Bélandi, département de Madarounfa, région	tens la réhabilitation ir le renforcement de ses qui cadrent parfait , al-je l'honneur de accordant, les centres de Falmey, région de de Maradi. de par conséquent d' en rapport avec ceu.	des intrastructures capacités des ement avec les convous informer que formation pur Dosso et de Kég instruire vos sen ce de mon Départ	jeunes et leur bjectifs assignés ue j'agrée votre rofessionnelle de uel, département rices compétents
à vous accompagner de ambition à promouvo installation, toutes cho à ces centres. Aussi sollicitation en vous a Bélande département de Madarounfa, région de vous demandres qu'ils se mettent	tens la réhabilitation ir le renforcement de ses qui cadrent parfait , al-je l'honneur de accordant, les centres de Falmey, région de a de Maradi. de par conséquent d' en rapport avec ceu ormalisation de cette r	des intrastructures capacités des ement avec les de vous informer que formation pi Dosso et de Kég instruire vos sen et de mon Départétrocession.	jeunes et leur bjectifs assignés ue l'agrée votre ofessionnelle de uel, département vices compétents ement Ministériel
à vous accompagner de ambition à promouvoinstallation, toutes cho à ces centres. Aussi sollicitation en vous a Bélandi, département de Madarounfa, région Je vous demand pour qu'ils se mettent afin de procéder à la fin d	tens la réhabilitation ir le renforcement de ses qui cadrent parfait , al-je l'honneur de accordant, les centres de Falmey, région de a de Maradi. de par conséquent d' en rapport avec ceu- ormalisation de cette re	des intrastructures capacités des ement avec les de vous informer que formation pi Dosso et de Kég instruire vos sen et de mon Départétrocession.	jeunes et leur bjectifs assignés ue j'agrée votre rofessionnelle de uel, département rices compétents

REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

MINISTERE DEL'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'APPRENTISSAGE ET DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

DIRECTION DE L'APPRENTISSAGE ET DELA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE ET RURALE ARRETE Nº_____/MET/FP/SG/DGFP/A/IP/ DAFPA/R /DL

du 14 OCT, 2022

portant réouverture de deux (2) Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA)

LE MINISTRE DE l'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE . ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,

Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;

4

- Vu la loi nº 98-12 du 1^{er} juin 1998, portant orientation du système éducatif nigérien et les textes modificatifs subséquents;
- Vu la loi n° 2015-22 du 23 avril 2015, déterminant les principes fondamentaux de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques au Niger;
- Vu le décret n° 2006-072/PRN/MFPT/EJ du 16 mars 2006, portant Politique Sectorielle de l'Enseignement et de la Formation Professionnels et Techniques;
- Vu le décret n° 2018-769/PRN/MEP/T du 02 novembre 2018, portant organisation des enseignements et des formations du secteur de l'enseignement et de la formation techniques et
- Vu le décret n° 2021-235/ PRN du 03 avril 2021, portant nomination du premier ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2021-238/PRN du 07 avril 2021, portant organisation des membres du Gouvernement et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués;
- Vu le décret n° 2021-319/PM du 04 mai 2021, précisant les attributions des membres du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2021-403/PRN/ MET/FP du 04 juin 2021, portant organisation du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2022-010/PRN du 05 janvier 2022, portant réorganisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'Etat, des Ministres et des Ministres Délégués, modifié et complété par le décret n° 2022-455/PRN du 02 juin 2022;
- Vu le décret n° 2022-011/PM du 05 janvier 2022, précisant les attributions de certains membres du Gouvernement :

1 sur 2

- Vu le décret n° 2022-456/PM du 02 juin 2022, précisant les attributions de certains membres du
- Vu l'arrêté n° 0045/MEP/T/SG/DGEF/DL du 12 février 2020, précisant le dispositif national des établissements et centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels et fixant la composition et les modalités de fonctionnement des organes de gestion des établissements et centres publics de l'enseignement et de formation techniques et professionnels ;
- Vu l'arrêté nº 008/MEP/T/SG/DL du 25 janvier 2022, portant organisation des services de l'Administration Centrale du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et fixant les attributions de leurs responsables;
- Vu la lettre N° 152/MAG/EL/DIRCAB/SG/DGA du 06 mars 2019, portant rétrocession de deux (2) Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA);

ARRETE:

Article premier : Sont rouverts à compter de la rentrée scolaire 2022-2023, les Centres de Formation des Jeunes Agriculteurs (CFJA) dans les communes ci-après :

Région de Dosso : 01

Commune Rurale de Falmeye : CFJA de BELLANDE.

Région de Maradi : 01

Commune Rurale de Madarounfa : CFJA de KEGUEL.

<u>Article 2</u>: Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 3: La Secrétaire Générale du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et les Gouverneurs des Régions de Dosso et de Maradi sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Journal Officiel de la République du Niger.



REPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité-Travail-Progrès

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SECRETARIAT GENERAL

ARRETE Nº MET/FP/SG/DGET/P/DET/PP/DL

du 0 2 FEV. 2023

portant création des Lycées Professionnels Agricoles dans les régions d'Agadez, de Diffa, de Dosso, de Tahoua et de Zinder

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- Vu la Constitution du 25 novembre 2010 ;
- Vu la loi nº 98-12 du 1^{er} juin 1998, portant orientation du système éducatif nigérien et les textes modificatifs subséquents;
- Vu la loi nº 2011-20 du 08 août 2011, déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions;
- Vu la loi nº 2015-22 du 23 avril 2015, déterminant les principes fondamentaux de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques;
- Vu le décret nº 2006-72/PRN/MFP/EJ du 16 mars 2006, portant adoption de la politique sectorielle de l'enseignement et de la formation professionnels et techniques;
- Vu le décret n° 2018-769/PRN/MEP/T du 02 novembre 2018, portant modalités d'organisation des Enseignements et des Formations du secteur de l'Enseignement et de la formation Techniques et Professionnels;
- Vu le décret n° 2021-235/PRN du 03 avril 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2021-238/PRN du 07 avril 2021, portant nomination des membres du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2021-286/PRN du 03 mai 2021;
- Vu le décret n° 2021-289/PRN du 04 mai 2021, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués;
- Vu le décret nº 2021-319/PM du 11 mai 2021, précisant les attributions des membres du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2021-403/PRN/MET/FP du 04 juin 2021, portant organisation du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle;
- Vu le décret n° 2022-010/PRN du 05 janvier 2022, portant réorganisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d'État, des Ministres et des Ministres Délégués;
- Vu le décret n° 2022-011/PM du 05 janvier 2022, précisant les attributions de certains membres du Gouvernement;
- Vu le décret nº 2022-456/PM du 02 juin 2022, précisant les attributions de certains membres du Gouvernement;

ARRETT 10 0 2 2 METEP SG/DGET/P/DET/PP/DL & 0 2 FEV. 2023

1 sur 3

- Vis l'arrêt u° 0045/MEP/T/SG/DGEF/DL du 12 février 2020, précisant le disposité national des établissements et centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels et fisset la composition et les modulités de fonctionnement des organes de gestion des établissements et centres publics de l'enseignement et la formation techniques et professionnels ;
- Vu l'ambt nº 010/MET/FP/SG/DL du 25 janvier 2022, portant création des Dérections Départementales de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle et des Secteurs Pédagogiques;

ARRETE:

Article premier: Il est créé un Lyoès Professionnel Agrisole dans les régions d'Agudez, de Diffis, de Dosso, de Tahona et de Zinder suivant le tableau ei-après :

Régions	Type d'établissement	Emplacement
Agsidoz	Lycie professionnel Agricole	Agadez commune
Diffa	Lyoce professionnel Agricole	Diffa commune
Desse	Lyoée professionnel Agricole	Bélindé
Taisons	Lycce professionnel Agricule	Madacos
Zinder	Lycée professionnel Agricole	Guidimouni

Ces Lyočes Professionnels Agricoles sont placés sons la tutelle du Ministère chargé de l'Enseignement et la Formation Technique et Professionnels (EFTP).

<u>Article 2</u>: Les Lyoles Professionnels Agricoles ont pour mission de dispenser une formation professionnelle dans les filières de l'Agro-Sylvo-Pasteralisme et de l'Halieutique.

<u>Article 3</u>: La création, l'ouverture et la suppression des filières/métiens sont prononcées par arrêté du ministre chargé de l'EFTP.

Article 4: Les Lycées Professionnels Agricoles préparent su Baccabarrént Professionnel Agricole.

Toutefois, les éléves qui y sont inscrits peuvent se présenter aux examens de Brevet d'Etades Professionnels (BEP)

<u>Article 5</u>: Les Lycées Professionnels Agriceles peuvent obliter d'autres modalités de formation, notamment la formation professionnelle par apprentissage et la formation professionnelle continue.

Article 6 : Sont admis sun Lycées Professionnels Agricoles, dans le eadre du parcours seplaire, les élèves titulaires de BEPC, du BEP ou de tout nutre digitime reconnu équivalent.

Les conditions d'accès hors purcours scolaire sont finées par arrêté du Ministre chargé de l'EFTP.

Article 7: L'accès aux Lyoées Professionnels Agricoles se fait par orientation ou par concours.

Tostefois, test demandeur de formation pout s'inscrins à titre privé dans les conditions définies par smêté du Ministre chargé de l'EFTP.



I nor 3

Article 8 : Les référentiels/programmes et contenus de formation ainsi que le régime des formations aux Lyoées Professionnels Agricoles sont fixés par arrêté de Ministre chargé de l'EFTP.

Article 9 : Le régime des Lycées Professionnels Agricoles est l'externat.

Toutefois, il peut être mis un place un sigirae d'internet, su bossin.

Article 19: Le personnel administratif, le personnel enseignant/formateur et le personnel d'appui des Lyodos Professionnels Agricoles sont nommés conformément à la niglementation en viguane.

Article 11 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

<u>Apricle 3</u>: La Secrétaire Générale du Ministère de l'Enseignement Tochnique et de la Formation Profassionnelle, les Gessyemeurs dus Régions et les Préfats d'Agadez, de Diffa, de Dosse, de Tabous et de Zinder sont chargés, chacun en ce qui le concorne, de l'application du présent arribé qui est publié au journal officiel de la République du Niger.

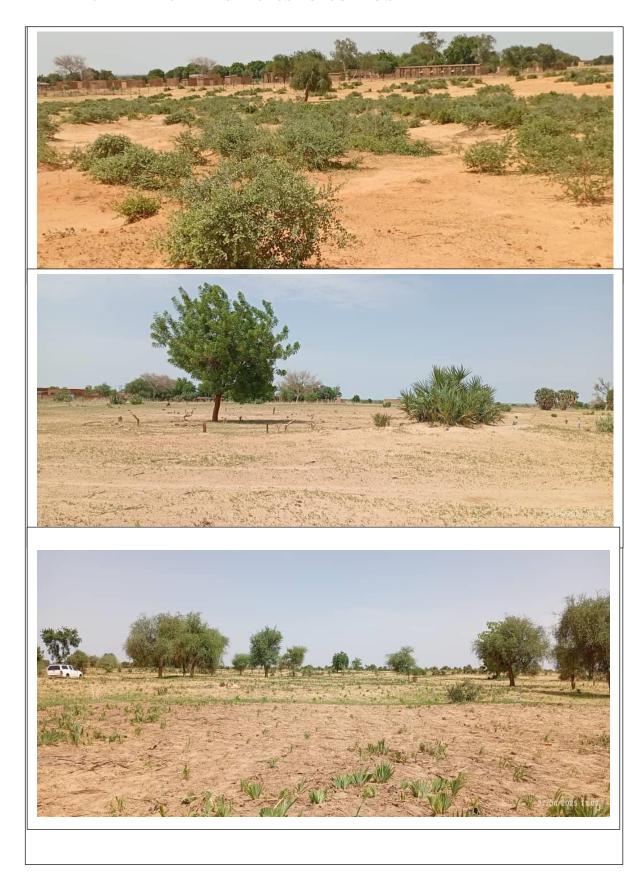
FORM

- PENCAR I - PACAR I - MATTERICAR I - METTERICAR I - METTERICAR I - METTERICA I - METT

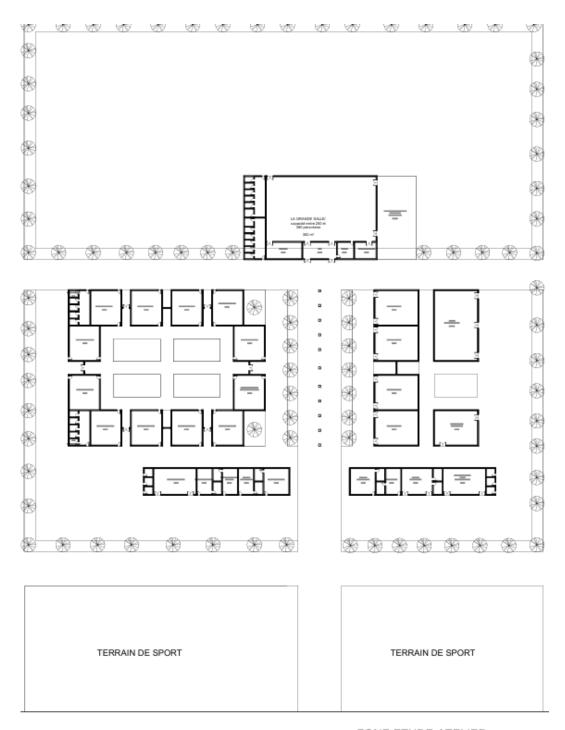
KASSOUM MAMANE MOCTAR



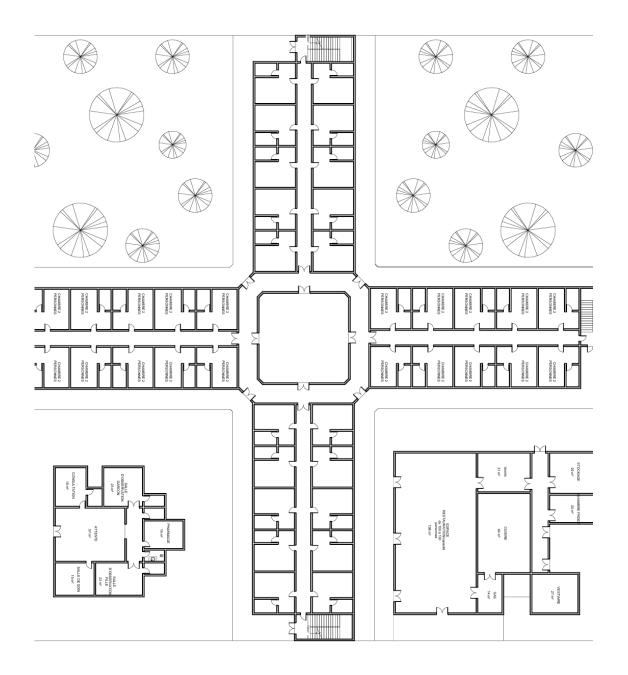
ANNEXE 9 : REPERTOIRE DES PHOTOS AUTOUR DU SITE DE BELANDE



Annexe 10 : Les plans types en cours de validation sont présentés par les figures suivantes

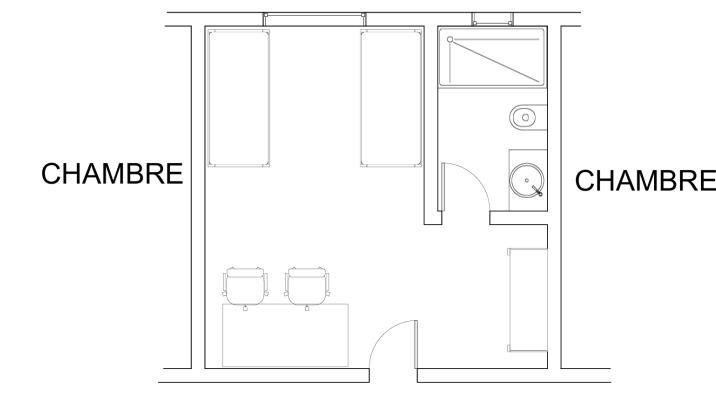


ZONE ETUDE-ATELIER PRATIQUE-ADMINISTRATION-SAL E POLYVALENTE Figure 4 : Zone d'étude



INTERNAT 4 AILES

Figure 5 : Plan de l'internat à 4 ailes



COULOIR

CHAMBRE TYPE 2 ETUDIANTS

Figure 6 : Chambre type 2 étudiants



Figure 7 : Vue en trois D d'occupation du sol sur le site du LPA